



Tombeau placé à la porte de la Chapelle Saint-Roch
(Monts de Vaudry, près Vire, Calvados), *P. 71.*

LA PESTE
EN NORMANDIE

DU XIVe AU XVIIe SIÈCLE

PAR

Le Docteur Louis PORQUET

MÉDECIN DES ÉPIDÉMIES DE L'ARRONDISSEMENT DE VIRE
MEMBRE DU CONSEIL D'HYGIÈNE
ET DE SALUBRITÉ
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE CAEN ET DU CALVADOS
ET DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE NORMANDIE



PARIS
ALEXANDRE COCCOZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE L'ANCIENNE-COMÉDIE

1898

INTRODUCTION

Depuis plus d'un an la peste sévit dans les Indes Anglaises. Chaque jour elle y fait de trop nombreuses victimes.

A la nouvelle de cette épidémie qui, il y a deux ans, avait désolé Canton et Hong-Kong en Chine, le monde entier et particulièrement l'Europe se sont émus. Ce n'est pas sans raison que cette dernière redoute l'invasion d'une aussi meurtrière maladie.

La presse médicale, scientifique, littéraire, politique, nous a tenus chaque jour au courant de la marche, des progrès rapides du fléau ; elle a compté les victimes, indiqué les localités contaminées.

Si on a pu concevoir de graves inquiétudes, lorsque Kamaran et Djeddah, localités de l'Arabie, sur les rives de la mer Rouge, furent atteintes, on dut bien plus trembler lorsque se répandit la nouvelle que deux marins venant de Bombay étaient morts de la peste à l'hôpital maritime de Londres en septembre et octobre 1896, et que l'examen scientifique des cadavres n'avait laissé aucun doute sur la nature de la maladie.

Ces menaces d'un fléau qui a laissé dans la mémoire des hommes le souvenir de désastres épouvantables, ont fait trembler les puissances européennes et les mesures ont été heureusement prises pour opposer une barrière à la maladie contagieuse et la refouler dans ses foyers d'origine, où un jour, nous devons l'espérer, elle s'épuisera, sera anéantie à tout jamais.

Le récit des calamités qui sèment, en ce moment, la désolation et le deuil dans ces contrées éloignées de l'Asie, a ramené naturellement notre attention vers les souvenirs

du passé et nous a engagé à rechercher si nos ancêtres en Normandie avaient été, pendant les siècles écoulés, soumis à d'aussi cruelles épreuves.

La tâche que nous avons entreprise n'est pas une étude approfondie qui réclamerait la science de quelqu'un plus autorisé : c'est un exposé sommaire et sans prétention aucune dont nous espérons faire sortir quelques faits intéressants, quelques vérités consolantes.

Pour connaître la valeur morale d'un peuple il faut chercher de quels actes de courage et de dévouement il est capable, il faut savoir quelles défaillances on peut lui reprocher. Pour être édifié sur son degré de culture intellectuelle et physique, apprécier le niveau de civilisation auquel il est arrivé, il faut passer en revue les mesures prises pour combattre le fléau et juger la façon dont la lutte privée et publique a été engagée avec les armes que la science et les institutions de l'époque mettaient aux mains des habitants. Nous pensons donc qu'à ce point de vue nos recherches offriront quelque intérêt.

On éprouve une pénible impression en cherchant à soulever le voile dont le temps à recouvert ces événements passés. On est frappé de l'oubli qui plane sur ces temps calamiteux, étonné du peu de traces laissées par les contemporains, d'un fléau qui a porté la terreur à son comble.

Pourquoi faut-il à l'homme des monuments visibles, palpables qui, comme les ruines d'une cité anéantie par un tremblement de terre, un incendie, ou comme les remparts d'une forteresse éventrés par les projectiles, lui permettent de garder longtemps le souvenir des grands désastres, des guerres sanglantes ?

Est-ce parce que de toutes les pertes les plus réparables pour l'homme, celle dont, on peut le dire à notre honte, il se console le plus facilement, c'est la perte de l'homme ?

Ces réflexions doivent venir à l'esprit de celui qui contemple les anciens cimetières où jadis furent déposées les innombrables victimes de la peste. L'herbe a poussé, le sol s'est nivelé. Plus de pierres tumulaires, plus de croix. C'est l'oubli.

Ces tristes pensées ont envahi notre esprit lorsqu'il y a quelques mois nous foulions de nos pieds le sol de

l'ancien cimetière Saint-Maur à Rouen où jadis s'entassèrent des milliers de cadavres. Ce n'est plus qu'un vaste enclos entouré de murs, le sol est cultivé, une herbe épaisse recouvre tout, nul vestige ne subsiste qui puisse évoquer le souvenir du passé. Nombreuses sont les cités ou l'on cherche la place exacte de l'ancien cimetière des pestiférés.

Nous nous sommes donc proposé de réunir dans ces quelques pages des documents puisés dans les histoires locales, les registres des états civils, les archives, ou obligeamment fournis par des personnes aussi serviables qu'instruites, afin de présenter autant que possible la physionomie de l'ancienne province de Normandie pendant les différentes épidémies de peste depuis le XIVe jusqu'au XVIIe siècle.

Nous avons placé, ici et là, un certain nombre de jalons permettant de se rendre compte de l'étendue des régions décimées par le fléau. Notre travail est certes bien incomplet, les documents font défaut pour un grand nombre de localités, soit qu'ils n'aient jamais existé, soit qu'ils aient été malheureusement détruits. On comprendra aussi qu'il est impossible à un seul homme, quelle que soit sa bonne volonté, de se livrer à toutes les investigations qu'un tel sujet comporte.

Après avoir passé rapidement en revue les épidémies de peste qui, depuis les temps les plus reculés, ont décimé les peuples de l'Orient et de l'Occident, nous exposerons combien la Normandie a souffert des atteintes du fléau, quelles étaient les causes qui entretenaient la maladie dans la région, quels moyens on employait pour la prévenir, pour la combattre.

Nous n'aurons garde de passer sous silence le rôle de tous ceux qui luttèrent pendant ces tristes époques et se dévouèrent pour soulager leurs semblables ; médecins et chirurgiens, religieux de tous ordres. Nous ferons ressortir autant que possible les faits qui prouvent la perturbation apportée par ces calamités dans la vie privée et dans la vie publique.

Ensuite après avoir fait un récit succinct des épidémies qui ont régné au XVIIIe et au XIXe siècle, nous parlerons de l'épidémie actuelle de l'Inde et nous terminerons enfin en rappelant les bienfaits que nous devons au génie de

l'immortel Pasteur. C'est en suivant les doctrines du Maître que Yersin et Kitasato ont découvert le microbe de la peste et qu'aujourd'hui la mortalité causée par cette maladie, de 95 °/ₒ est tombée à 7, 6 °/ₒ chez les malades traités par le sérum antipesteux.

Grâce à ces admirables découvertes, grâce aux Congrès des puissances, l'humanité est maintenant admirablement armée pour combattre un de ses plus redoutables ennemis.

Docteur Louis PORQUET.

Vire, Janvier 1898.

LA PESTE EN NORMANDIE

DU XIVe AU XVIIe SIÈCLE

« *E mentre,* » dice il Ripamonti, « *i cadaveri sparsi o i mucchi di cadaveri, sempre dinanzi agli occhi, sempre fra i passi dei viventi, facevano della città tutta, come un solo funerale, qualche cosa d'ancor più funesto, una maggiore pubblica deformità era quell' accanimento vicende vole, la sfrenatezza, la monstruosità dei sospetti. . Non del vicino soltanto si prendeva ombra, d'ell amico, d'ell ospite ; ma quei nomi, quei vincolli d'ella umana carità, marito e moglie, padre e filio, fratello e fratello, erano di terrore ; e, cosa orribile e indegna a dirsi ! la mensa domestica, il letto nuziale, si temevano come agguali, come nascondigli di veneficio* (1). »

Il promessi sposi,
MANZONI.
Cap. XXII, p. 424.

« *Au milieu de tant de maux, la peur était encore le plus cruel de tous les maux.* »

Jules JANIN.

Imaginez autant que vous le pouvez les horreurs produites par les plus grands cataclysmes de notre siècle : cyclones, tremblements de terre, inondations ; par les plus terribles catastrophes : vastes incendies, collisions de trains, effondrement d'édifices, naufrages, guerres, dont les malheureuses victimes se comptent par milliers, vous n'arriverez jamais à vous faire une idée de ce qu'était, aux siècles passés, ce redoutable fléau, la peste.

(1) « Pendant, » dit Ripamonti, « que les monceaux de cadavres, entassés toujours sous les yeux, toujours sous les pas des vivants, faisaient de la ville tout entière un vaste tombeau, il y avait quelque chose de plus funeste et de plus hideux encore : c'était la défiance réciproque, la monstruosité des soupçons... On ne prenait pas seulement ombrage de son voisin, de son ami, de son hôte ; ces doux noms, ces tendres liens d'époux, de père, de fils, de frère, étaient des objets de terreur ; et, chose indigne et horrible à dire ! la table domestique, le lit nuptial, étaient redoutés comme des pièges, comme des lieux où se cachait le poison. »

« Les Fiancés », de Manzoni. — *Peste de Milan.*

L'insalubrité des villes, malpropres au-delà de l'imagination, l'impuissance des secours de la médecine, des mesures d'une sévérité exagérée et insuffisantes pour arrêter l'extension d'un mal que l'on croyait si contagieux qu'il suffisait de toucher un pestiféré, de sentir son haleine ou d'être regardé par lui pour être atteint, tout contribuait à augmenter la mortalité. La panique était indescriptible. On avait peur de tout, on n'osait ni boire ni manger. On fuyait dans les campagnes. Les villes abandonnées n'étaient plus peuplées que de nombreux cadavres qui, laissés sans sépulture, étaient dévorés par les animaux sauvages. Plus de commerce, plus de culture. L'effroi régnait de toutes parts. Partout le deuil, le désespoir. La mort moissonnait sans relâche les populations affolées.

Alors apparaissait la hideuse compagne de la peste, la famine, qui, elle aussi, réclamait sa proie, et de nouvelles victimes tombaient chaque jour. Et les années s'écoulaient, ramenant tour à tour l'un, puis l'autre de ces fléaux dévastateurs.

Qu'est-ce donc que la peste?

Proust nous en donne la définition, telle qu'on l'entend dans l'état actuel de la science.

« L'expression *pestis* ou *pestilentia* désignait autrefois toutes les maladies épidémiques donnant lieu à une mortalité considérable. Aujourd'hui, l'expression est limitée à la peste à bubons.

» La peste est une affection microbienne caractérisée symptomatiquement par le développement de bubons (1), inflammation des ganglions lymphatiques de diverses régions, de tumeurs charbonneuses ou gangrène partielle de la peau, et de pétéchies ou hémorragies sous-cutanées. »

Fauvel la définit au point de vue sanitaire : « une maladie *accidentelle*, se développant de préférence dans certaines contrées d'Orient sous forme d'*épidémies*, plus ou moins prolongées, avec des *intervalles nets*, maladie *susceptible de se transmettre par contagion* ».

Dans le cours des épidémies, la peste est quelquefois réduite à des accidents légers qui se dissipent spontanément dans l'espace de quelques heures ou de quelques jours. Ces formes atténuées que

(1) Ces lignes sont empruntées à l'ouvrage qui vient de paraître : *La Défense de l'Europe contre la Peste et le Congrès de Venise* (A. Proust, 1897).

l'on pourrait appeler pestes frustes, (1) ne présentent pas au fond de différences spécifiques avec des formes plus graves ; ce ne sont que des manifestations plus ou moins intenses de la même maladie. La loi de la spécificité régit tous ces accidents et les mêmes mesures sanitaires doivent être prescrites contre toutes les formes de la peste, quelles qu'elles soient.

*
* *

A quel lieu, à quelle époque peut-on rapporter l'origine première de la peste ? c'est une question encore irrésolue. Les Egyptiens et les Chaldéens ne mentionnent aucunes données à ce sujet et les traditions des peuples de l'Extrême-Orient, Chinois et Hindous, sont également muettes en ce qui concerne l'origine de cette terrible maladie.

La première épidémie dont le récit nous ait été transmis par l'historien est celle qui, l'an 340 avant Jésus-Christ, ravagea l'Attique. L'épidémie d'Athènes, dont Thucydide a tracé un tableau aussi simple que grand et par sa propagation, sa provenance égyptienne et ses principaux caractères paraît bien être la peste, n'est certes pas cette affection. Il manque aux symptômes si bien décrits par l'historien qui fut le témoin de tout ce dont il nous fait le récit, un phénomène pathognomonique important : *le bubon.* Ce n'était donc pas la peste qui régna à Athènes.

Rufus, qui vivait du temps de Trajan, 100 ans après Jésus-Christ, a parlé de la peste d'après les auteurs qui l'avaient observée. C'est ainsi que nous pouvons faire remonter l'origine de ce fléau.

Les documents sur lesquels s'appuie Rufus sont consignés dans le XLIVe livre d'Oribase (2) retrouvé et publié par le cardinal Maï : « Mais les bubons qu'on appelle pestilentiels sont tous mortels et donnent très souvent la mort (οι δε λοιμωδεις καλουμενοι βουβωνες θανατωδεστατοι και οξυτατοι) c'est surtout dans la Libye,

(1) En archéologie on entend par inscription *fruste* celle dont une partie plus ou moins considérable est effacée et dont il ne reste qu'une ligne, qu'une lettre ou même un seul point.

Trousseau appelle une maladie *fruste* une maladie dans laquelle la médecine ne lira qu'un mot de la phrase symptomatique et, avec ce mot, devra reconstruire la phrase tout entière, comme l'archéologue et le numismate retrouvent l'inscription effacée sous les lettres qui restent.

(2) *Œuvres d'Oribase*, tome III, page 607. (Traduction Bussemaker et Daremberg).

l'Egypte et la Syrie qu'on les voit survenir. Denys le Bossu (Διονυσιος ο Κυρτος) qui vivait probablement au IIIe siècle avant Jésus-Christ a parlé de ces bubons-là. Dioscoride et Posidonius en ont parlé très longuement dans leur traité sur la peste qui, de leur temps, régnait en Libye, et ils ont dit qu'elle était accompagnée d'une fièvre aiguë, d'une douleur terrible, d'un trouble dans tout le corps, de délire et de l'apparition de bubons grands, durs et sans suppuration, non seulement dans les endroits habituels du corps, mais aussi au jarret et au coude, quoiqu'en général de pareilles inflammations ne se forment pas dans ces endroits-là. « Ces bubons se développent quelquefois sur les régions génitales, de même que les charbons pestilentiels ; alors la fièvre appelée pestilentielle survient. Mais cette affection est le plus souvent épidémique ; commune à toutes les constitutions, à tous les âges, elle sévit particulièrement dans certains temps de l'année. Il importe de savoir cela, car si on peut traiter légèrement les bubons ordinaires comme ne présentant aucun danger, on doit soigner avec la plus grande attention les bubons pestilentiels ».

Voici comment Daremberg a résumé son opinion : « On le voit, il n'y a plus d'objections possibles : si les traces de sa première origine, de sa première apparition sont perdues, la peste n'en est pas moins une maladie ancienne et très anciennement connue. Son développement en Egypte ne saurait donc tenir à des causes toutes modernes (1) ».

En tête des épidémies de peste, il est juste de placer la grande épidémie de l'année 166 qui, sous le règne de Marc-Aurèle, ravagea les Gaules jusqu'au Rhin. Suivant les historiens du temps, des soldats, lors du pillage d'un temple d'Apollon à Séleucie, s'emparèrent d'un coffre d'or consacré par des paroles magiques et c'est de ce coffre que sortit la peste qui exerça de grands ravages pendant plusieurs années. Cette maladie paraît devoir être rapportée à la variole.

Vers le milieu du VIe siècle sévit la peste dite de Justinien (531 à 580), elle sévit à Constantinople en 542, en Italie 543, dans les Gaules (545), la Germanie (546) et s'éteignit en plusieurs endroits ; en 656, elle reprit de nouveau à Constantinople.

(1) *Note sur l'antiquité de l'endemicité de la peste en Orient et particulièrement en Egypte* (Daremberg)

La véritable peste d'Orient qui, en 583, désolait la Gaule est décrite en ces termes par Mézeray :

« Après ces cruelles désolations, le ciel ajouta une cruelle » maladie épidémique qui courut par toute la France, mais plus » furieusement à Paris et aux environs. On la nommait la peste » de l'aisne, *lues inguinaria*, parce qu'elle paraissait en ces » parties-là. Elle brûlait ceux qui en étaient atteints avec d'étranges » douleurs et faisait escarre en peu de temps comme un cautère. » La plupart en mourraient avec des cris et des hurlements » effroyables, et on n'y trouvait point de remèdes que dans les » églises et spécialement celle de Notre-Dame. »

Suivant Grégoire de Tours (1), la peste de 583 arriva par Marseille en France et y régna quinze ans : « L'épidémie envahit le centre de la France et la mortalité fut si considérable qu'on ne peut fixer le nombre des victimes. Les cercueils et les planches étant venus à manquer, on enterrait dix corps et même plus dans la même fosse. » A Constantinople, elle enleva dix mille personnes en un jour ; l'empereur Justinien en fut attaqué, mais il eut le bonheur d'échapper à la mort. D'anciennes chroniques allemandes disent en parlant de ses ravages en 591 : « Il y eut une grande mortalité » dans tous les pays, au point que les hommes tombaient dans » les rues, dans les auberges et dans les sociétés et étaient trépassés. » Et quand une personne éternuait, son âme s'envolait ; de là » vient le mot : Dieu vous aide ! et quand une personne baillait, » elle mourait : de là vient que, quand on baille, on fait le signe » de la croix devant la bouche. »

En comparant les récits des historiens, Procope (2), Evagre, Nicéphore et Grégoire de Tours, on voit que les symptômes variaient suivant les individus. Les uns avaient les yeux rouges et étincelants, le visage bouffi et la gorge enflammée ; d'autres une fièvre ardente, un cours de ventre, des bubons aux aînes, un délire frénétique, des charbons sur tout le corps. La maladie débutait brusquement par une petite fièvre bientôt suivie d'éruptions ou par un délire furieux, suivi d'une stupeur mortelle. La mort arrivait le second ou le troisième jour.

---

(1) *Opera omnia,* lib. IX, cap. XXII (Gregorii Turonensis).

(2) Procopii Cæsariensis historiarum sui temporis, libri VII, t. I, cap. XXII et XXIII, *Pestilentia gravissima.*

On a cité entre le VIIe et VIIIe siècle un très grand nombre d'épidémies, dont les principales furent celles d'Allemagne (618), de Constantinople (640) et de Brescia (709), on la vit en Calabre et en Sicile (745-747), à Pavie (774).

Le IXe siècle vit la peste en Italie, en Allemagne et en France (801); de 811 à 812, elle sévit dans presque toute l'Europe, surtout en Angleterre.

En 964, elle visite Milan et le reste de l'Italie, principalement Venise (989).

Au XIe siècle, elle se montre à Rome, en Hongrie, en Allemagne, en Russie (1090).

Au XIIe siècle, l'Allemagne (1125 à 1126) presque seule fut éprouvée.

Au XIIIe siècle, l'Italie (1242-1243) et surtout Milan (1254), l'Afrique (armée de Saint-Louis, 1270), la Belgique furent les théâtres de cette cruelle maladie.

Au XIVe siècle, on mentionne les pestes de Plaisance (1301), celle d'Angleterre (1307) de Venise (1311) et d'Italie (1316 à 1317). Mais il est à supposer que toutes ces épidémies ne se rapportaient pas à la vraie peste.

D'après les recherches de Hecker et de Haeser, les pays les plus éprouvés par la peste noire, tels que la Mésopotamie, la Syrie et l'Egypte, perdirent plus du tiers de leur population (1).

Le XIVe siècle parait avoir été plus cruellement frappé que tous les autres, soit qu'en effet les épidémies aient été plus meurtrières et plus fréquentes pendant son cours, soit parce que des récits plus exacts, dus à des écrivains plus nombreux et plus célèbres, nous aient mieux fait connaître leurs ravages. Plusieurs historiens rapportent qu'à plusieurs reprises il offrit le spectacle d'un véritable dérangement dans les lois de la nature. Des phénomènes étranges, la perturbation de l'ordre des saisons suivie de la perte des récoltes et des fruits de la terre, des tempêtes affreuses, des inondations extraordinaires, des tremblements de terre qui agitèrent toute l'Europe, à leur suite, la famine et après la famine la peste, tels furent les fléaux qui vinrent plusieurs fois désoler et décimer l'humanité. Des guerres cruelles n'aidèrent que trop à augmenter leurs ravages.

En 1347, la grande pandémie pestilentielle qui domina le XIVe siècle, appelée aussi *mort noire*, *peste noire*, *pestis*

(1) *Thérapeutique contemporaine* (Docteur Léon - Archambault).

atrocissina, anguinalgia, grande peste, mort dense, mortalega grande, vint, du fond de l'Asie, s'abattre sur l'Europe ; les historiens, les poètes, les romanciers et les médecins nous en ont laissé de nombreuses relations.

Dans l'introduction du *Décameron,* Boccace s'exprime ainsi : « L'an 1348, la peste désola Florence ; quelques années auparavant, » ce fléau s'était fait ressentir en diverses contrées de l'Asie, de » là, ses ravages s'étendirent jusque dans une partie de l'Occident, » d'où nos péchés sans doute l'attirèrent au sein de notre ville. Il » y fit en peu de jours des progrès rapides, malgré les efforts des » magistrats pour protéger les habitants contre la contagion. Mais, » ni le soin qu'on eut de purifier la ville, ni la précaution de n'y » laisser entrer aucun malade, ni les prières, ni les processions » publiques, ni d'autres règlements très sages ne purent nous en » garantir. Cette peste ne se manifesta pas ici comme en Orient, » où elle s'annonçait presque toujours par un saignement de nez » qui était le signe ordinaire d'une mort prochaine. Les personnes » qui en étaient attaquées sentaient naître d'abord en différentes » parties du corps des tumeurs qui, insensiblement, devenaient » aussi grosses que des œufs et quelquefois davantage, selon la » constitution des tempéraments. Peu de temps après, ces tumeurs » gagnaient de proche en proche et, dès ce moment, il n'y avait » plus de ressources. On voyait aussi le mal se produire par des » taches noires ou blanchâtres, tantôt larges et rares, tantôt » petites et en grand nombre ; celui qui en était attaqué en avait » sur tous les membres. L'art de la médecine devenait impuissant » et les malades mouraient presque tous le troisième jour, » quelquefois plus tôt et le plus souvent sans aucun symptôme de » fièvre. Cette peste était si terrible qu'elle se communiquait aux » personnes saines qui soignaient les malades avec la même » activité que le feu dévore les matières combustibles : il suffisait » de toucher leurs habits pour gagner leur mal, et, chose » étonnante que je ne croirais pas si je ne l'avais vue de mes » propres yeux et que je n'oserais écrire si plusieurs personnes » dignes de foi n'en avaient été témoins comme moi, deux porcs, » ayant remué avec leur grouin et pris ensuite avec leurs dents » des linges qu'on avait jetés dans la rue et qui avaient servi à » quelques pestiférés, eurent à peine fait quelques tours qu'ils » tombèrent morts sur la place.

» Ces accidents alarmèrent si fort les esprits que, chacun ne » songeant plus qu'à soi, on vit la charité se refroidir et s'éteindre

» parmi ceux que la contagion avait épargnés. On s'abstenait non » seulement de visiter les malades et de leur apporter du secours, » on évitait encore avec soin de s'approcher de tout ce qui avait » servi à leur usage...

» La seule ville de Florence perdit plus de cent mille habitants, » du mois de mars au mois de juillet 1348... »

« La France, nous dit Mézeray (1), était misérablement tourmentée, à cette époque, en toutes façons. Elle avait souffert une horrible famine l'an 1338 et, depuis ce temps-là, les courses des gens de guerre avaient toujours causé une grande cherté de vivres dans tout le royaume. Ces années 1348 et 1349, une cruelle peste désola toutes les provinces, emportant la huitième ou neuvième partie des personnes.

» Il n'y en avait jamais eu de plus furieuse et de plus meurtrière que celle-là. Elle fut universelle dans tout notre hémisphère ; il n'y eut ny ville, ny bourgade, ny maison qui n'en fussent frappées. Elle commença au royaume de Cathay (2) l'an 1346 par une vapeur de feu horriblement puante qui, sortant de la terre, consuma et dévora plus de deux cents lieues de pays, jusqu'aux arbres et aux pierres, et infecta l'air en telle sorte qu'on en voyait tomber des fourmilières de petits serpenteaux et d'autres insectes venimeux. Du Cathay, elle passa en Asie et en Grèce, de là en Afrique, puis en Europe qu'elle saccagea toute jusqu'à l'extrémité du Nord. Le venin en estait si contagieux qu'il tuait même par la vüe. On remarqua qu'elle durait cinq mois en sa force dans les pays où elle commençait de s'allumer. Ceux qu'elle traitta le moins cruellement sauvèrent à peine le tiers de leurs habitants, mais à plusieurs elle n'en laissa que la quinzième ou la vingtième partie.

» L'année précédente, il avait paru sur la ville de Paris, vers la partie occidentale, une étoile fort grande et fort lumineuse qui se montrait avant le soleil couchant, n'estant guère éloignée de la terre. Elle grossit extrêmement le jour d'après et se divisa en plusieurs rayons qu'elle dardait sur la ville, comme la menaçant de la peste furieuse qui l'affligea l'année d'après et qui fut suivie d'une très cruelle famine, ne se trouvant plus de laboureurs pour cultiver les terres. »

---

(1) *Abrégé chronologique de l'histoire de France,* par le sieur de Mézeray, 1717.

(2) Nord de la Chine.

Ambroise Paré en parle en ces termes : « En l'an mil trois cent quarante-huit, veint une peste et mortalité dont ceulx qui en estoient atteints mouroient en trois jours ou cinq au plus. et estoit si contagieuse que, non seulement en conversant ensemble, mais aussi en se regardant l'un l'autre, elle se prenoit et les personnes mouroient sans serviteurs, et estoient enterrez sans prestres, et mouroient de jour en jour si grand nombre de pestiférés, que ne pouvant suffire à les enterrer, on estoit contrainct de faire de grandes fosses aux cimetières et les jeter dedans à monceaux, les uns morts, les autres estans encore à l'agonie. Cette maudite peste fut quasi par tout le monde et n'en laissa pas presque la quatrième partie. Elle fut fort honteuse aux médecins et non profitable, lesquelz n'osoient visiter les malades de peur d'être infectez, ioint aussi tous les remèdes ne profitoient en rien, car tous ceux qui estoient frappés de ceste peste mouroient. »

Ecoutons le poète Guillaume de Machault (1) :

Car l'air qui estoit nès et purs
Fu ors et vils, noirs et obscurs,
Lais et puens, troubles et pus,
Fu il de nuit tous corrompus,
Si que de sa corruption
Heurent les gens opinion
Que corrompus en devenoient,
Et que leur couleur en perdoient.
Car tuit estoient maltraitié,
Descoulouré et deshaitié,
Boces avoient et grans clos
Dont on moroit, et briès mos.
Po osoient à l'air aler
Ne de près ensemble parler,
Car leurs corrumpues alaines
Corrumpoient les autres saines
Et s'aucuns malades estoit,
S'uns siens amis le visitoit,
Il estoit en pareil péril
Dont il en mourut cinq cent mil.
....
Ne fusicien n'estoit ne mire
Qui bien sceust la cause dire
Dont ce venoit ne que c'estoit,
Ne nuls remède n'i mestoit

(1) *Documents inédits sur la grande peste de 1348*, Joseph Michon (Guillaume de Machault, né en Champagne en 1282).

Fors tant que c'estoit maladie
C'on appeloit epydimie.

. . . .

Et briefvement tant en accoura
Tant en occist et dévoura,
Que tous les jours à grans monceaux
Trouvoit on dames, jouvenceaux,
Jeunes, vies et de toutes guises
Gisans mors parmi les églises,
Et les jetoit en grans fosses,
Tous ensambles et tous mors de bosses,
Car on trouvoit les symetières
Si pleunes de corps et de bières
Qu'il convint faire de nouvelles.

Les populations terrorisées ne savaient que devenir et attribuaient ce fléau à l'influence des astres, aux tremblements de terre qui avaient donné lieu à de funestes émanations qui avaient empoisonné les fontaines et les puits. Cette dernière opinion se produit chez certains historiens qui attribuent la persécution dont les juifs furent victimes à ce que plusieurs d'entre eux qui pratiquaient la médecine et les sciences naturelles ne tardèrent pas à remarquer le danger qu'il y avait à se servir de ces eaux et le signalèrent à leurs correligionnaires et à d'autres personnes. Le peuple qui voyait que les juifs s'abstenaient de ces eaux et étaient épargnés, ne faisant usage que des eaux de pluie ou de rivière, ne manqua pas de les accuser d'empoisonner les puits et les fontaines. Alors commença une terrible persécution qui, en Allemagne et sur les bords du Rhin, dégénéra en atroce barbarie. A Strasbourg, sur deux mille juifs, neuf cents périrent dans les flammes.

Parmi les nombreuses légendes touchant l'origine et la propagation de la peste qui ont été plus ou moins répandues, il en est une originale qui existe en Lithuanie. La peste serait toujours, d'après la tradition de ce pays, précédée et annoncée, dans les contrées qu'elle vient ravager, par une jeune fille d'un aspect étrange.

Les paysans lithuaniens chantaient encore il y a une cinquantaine d'années une ballade dont voici la traduction résumée :

« Dans un village apparut autrefois la Vierge Pestifère qui, suivant son habitude, glissant son bras à travers la porte ou la

fenêtre, faisait flotter une écharpe rouge et semait la mort dans toutes les demeures. Les habitants s'enfermaient soigneusement, mais la famine et d'autres nécessités les forçaient tôt ou tard à sortir et à s'exposer à la mort. Un gentilhomme, bien qu'il fût abondamment pourvu de provisions et capable de soutenir longtemps encore le siège de la Vierge malfaisante, résolut de se sacrifier pour le salut de ses vassaux. Il prit son sabre qui portait pour devise les noms de Jésus et de Marie ; puis il ouvrit bravement la croisée. Dès que la main du fantôme parut, il la coupa et s'empara de l'écharpe rouge. On devine la suite. Ce gentilhomme mourut, ainsi que sa famille ; mais depuis, jamais la peste ne vint désoler le village. »

L'écharpe, enlevée au spectre par le gentilhomme fut longtemps conservée dans une église lithuanienne.

En Orient, c'est un fantôme à ailes de chauve-souris qui annonce la peste et qui désigne de son doigt noir et velu ceux qui doivent mourir (1).

Voici quelle était, pour les Arméniens, à Constantinople, la cause de la peste. L'un d'eux exprima ainsi son opinion au Dr Brayer (2) : « Un arménien, qui me connaissait pour médecin me demanda si je savais au juste quelle était la cause de *la maladie*. Je répondis que, selon les médecins francs, c'était la contagion ; mais... Il se mit à rire : — Nullement, me dit-il, la peste n'est autre chose qu'une femme noire qui vient, vers le milieu de la nuit, saisir le malheureux qui doit en être attaqué. Je suis payé pour en savoir quelque chose. Voyez-vous cette jambe ? et, en parlant ainsi, il se lève, fait deux tours dans la salle pour me faire voir qu'il boitait considérablement. Eh bien ! voilà ce qui m'est arrivé. Je me portais comme à l'ordinaire quand, il y a quelques années, la peste se montra dans notre quartier ; plusieurs de nos amis en furent atteints. Les uns moururent, les autres se sauvèrent ; je me flattais d'y échapper quand une grande femme, vêtue de noir, m'apparut au milieu de la nuit. Je la reconnus de suite pour le spectre de la peste dont j'avais si souvent entendu parler à mon père et à ma mère. Comme il s'avançait lentement pour me saisir, j'eus le temps de me lever, d'ouvrir la fenêtre, je ne sais comment cela se fit, je tombai dans la rue. Quand les voisins me relevèrent, j'avais la cuisse cassée ;

(1) *Magasin pittoresque* (9e année, 1841).

(2) *Neuf années à Constantinople* (A. Brayer, 1836).

je n'en ai pas moins eu la maladie, mais j'en suis réchappé ; j'ai donc appris à mes dépens ce que c'est que la peste. Ce n'est ni un ver invisible, ni une odeur, ni la contagion, ni ceci, ni cela, c'est une femme noire. Vous pouvez m'en croire et le dire aux autres. »

Cette terrible épidémie de peste noire venait de Chine où elle avait débuté en 1334. Après avoir gagné l'Inde, la Perse et la Russie, elle avait atteint la Pologne, l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne.

En 1349, elle était en Angleterre et en Norwège en 1351.

Il y eut environ cent mille décès à Venise et à Londres, soixante-dix mille à Sienne, soixante mille à Florence et à Avignon, cinquante mille à Paris. Le seul ordre des Capucins perdit cent vingt-six mille de ses membres en Allemagne. Celui des Minoristes, *trois cent mille* en Italie,

L'Allemagne compta un million deux cent mille décès. L'Italie perdit la moitié de sa population. Venise les trois quarts. L'épidémie qui dura jusqu'en 1350 supprima vingt-cinq millions d'habitants en Europe sur cent cinq millions environ.

Le pape Clément VI se fit dresser un rapport qui fixa à quarante-trois millions le chiffre des décès du monde entier.

Les descriptions de Cantacuzène, de Guy de Chauliac et de Chalin de Vinario montrent qu'il s'agissait bien de la peste...

Au xve siècle, on la voit de 1395 à 1424 en Espagne, en Allemagne et en Russie. Elle est en France entre 1457 et 1490.

Le xvie siècle fut l'un des plus remarquables pour ses épidémies désastreuses en Orient comme en Occident. La France fut ravagée de 1553 à 1586.

Au xviie siècle de nombreuses épidémies sont signalées, cependant la peste devint moins fréquente en Europe, on la voit en France de 1603 à 1669. En 1655, elle est en Angleterre, Londres perd soixante-dix mille habitants. Parmi les grandes épidémies de ce siècle il faut noter celle de Lyon (1628), celle de Montpellier (1629), de Besançon (1634), de Nimègue (1635), de Nancy (1637), d'Arras (1654). Enfin, au xviiie siècle, la peste ravage Marseille d'une façon effroyable, de 1720 à 1722 il périt quatre-vingt mille personnes.

*
* *

La Normandie, on le verra en lisant les pages qui suivent, a été pendant des siècles soumise à de rudes épreuves. Si l'on

consulte les vieux chroniqueurs on y voit signalées les calamités des siècles passés mais dans des termes par trop généraux qui font penser, tellement il nous reste peu de descriptions de ces épidémies anciennes, que nos ancêtres se sont fort peu occupés des moyens de combattre les fléaux dont ils ont été atteints.

Citons rapidement quelques extraits de ces vieilles chroniques :

En 1053, *Épidémie* dans le pays de Caux (*appendix ad Chronicon Fontaneti*, C. XI, *spicilegium d'Achery*, t. 3, p. 269).

En 1058, *Nouvelle Épidémie* qui détermine à porter processionnellement le corps de Saint Wulfranc, à Fécamp et à Montivilliers (*Chronic. papyraceum*. L. Wandril, f. 123)

En 1085, *Contagion*, famine, orages, tonnerre (*Normaniæ nova Chroniqua*, p. 7 et 8, chron. Kemperlegiense, dans Baluze, *miscellaneæ*, in-8, p. 543).

En 1095, sécheresse, famine et *mortalité* (Ordéric Vital, moine de Saint-Evroult, *Histoire Ecclésiastique*).

En 1125-1126, neige, froid, famine et *mortalité* (chron. Mortui-Maris, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, chron. ed. de Geraud).

En 1128, maladie contagieuse connue sous le nom de feu sacré (*Chron. de S. Stephani Cadomensis*, ed. de Duchesne.

En 1143, *mortalité* et famine (Chron. de Caen. D. Bousquet.

En 1162, famine et *mortalité* ; à Caen le setier d'orge se vend 13 sols mançois (*Chonic. S. Stephani Cadomensis*).

La *Chronique de Vendôme* rapporte qu'en 1160, les mères jetaient de désespoir leurs enfants aux portes de l'Abbaye (Marchegay, arch. d'Anjou).

En 1259, au mois d'avril, la peste dépeuple Paris (*Normaniæ nova Chronica*).

En 1262, *mortalité* en Normandie (*Chron. S. Stephani*).

En 1260, épidémie très meurtrière (*Normaniæ nova*).

En 1278, *mortalité* en Normandie (*Chron. S. Stephani*).

En 1315, en Normandie, une famine se fit sentir pendant plus de deux ans ; beaucoup de gens moururent de besoin et de misère.

En 1348, on eut à souffrir des ravages d'une des plus terribles épidémies dont l'histoire ait gardé le souvenir. Au dire du continuateur de Guillaume de Nangis (éd. de Géraud), dans beaucoup de lieux, les neuf dixièmes des habitants périrent. D'après Simon de Corvino, dont Littré a publié le poëme dans la *Bib. de l'École des Chartes*, la moitié de la population fut

emportée par le fléau. Un chroniqueur de Rouen, porte à cent mille le nombre des victimes qui succombèrent dans cette ville (*Normaniæ nova Chronica*, p. 33). Dans beaucoup de paroisses, les anciens cimetières furent insuffisants. En octobre 1348, le duc de Normandie amortit un emplacement pour celui de Saint-Martin-sur-Renelle, à Rouen (Trésor des Chartes).

On lit à la fin du traité de Maître Richard de Saint-Victor, de Paris (1) :

« L'an de grâce mil CCCXLVIII environ, le Saint-Jacque, entra » le grant mortalité en Normandie et y vint parmi Gasconque et » Poitou et parmi Bretengne, et s'en vint tout droit en Piquardie, » et fu si très horrilble que es villes ou elle entrait, il mourait » plus des deus pars des gens et n'osait le père aler veir son fiex, » ne le frère se seur et ne trouvait-on qui vousirt garder l'un » l'autre, pour che que quant on sentait l'alaine l'un de l'autre, » nul n'en pooit escaper ; que il fu tel enre que on ne pooit trouver » qui portast les mors enfuir et disait-on que le monde finissit ; » et en che temps estait Mestre Pieres Rogier, pape de Rome et » avait esté archevêque de Rouen et l'apela on pape Clement, et » Phelippe de Valois estait roy de Franche, et Raoul comte de Eu » et de Gygnes, sire du Chastiel-Chinon et Jehan de Mereguy estait » archevêque de Rouen. »

En 1399, mars et avril, une épidémie dépeuple Paris ; le roi se retire en Normandie où le fléau n'avait pas encore pénétré ; mais les deux années suivantes aucune province ne fut épargnée (*Chronique des Religieux de Saint-Denis*).

Jetons maintenant un regard sur les différentes localités de la Normandie qui ont subi les atteintes de la peste, nous terminerons ensuite notre étude par une revue rapide des dernières pestes qui ont ravagé l'Occident et l'Orient et particulièrement, cette année même, Bombay dans les Indes.

Nons commencerons l'examen des cinq départements de l'ancienne province par la Manche, à l'extrémité nord de la presqu'île du Cotentin ; puis, poursuivant notre triste route, nous passerons dans le Calvados, puis dans l'Orne et après avoir visité l'Eure et quelques localités de la Seine-Inférieure nous terminerons par Rouen, la capitale de la Normandie.

(1) *Tractatus Magistri Ricardi Sancti Victoris parisiacensis* (ms. 2,555, f. lat., B. N., cité par Rebouis).

MANCHE

CHERBOURG. — M. de Chantereyne (1) rapporte que le 6 décembre 1544, il y eut à Cherbourg un tremblement de terre qui ne fut suivi d'aucun accident fâcheux, mais au mois d'août 1546, la peste causa beaucoup de ravages. Elle fut apportée, suivant un vieux journal, par Jean Puichon qui en mourut le premier avec sa femme. L'ermitage au pied de la montagne du Roule existait alors et il y avait aux environs beaucoup de baraques pour loger les pestiférés hors la ville. Nos pères regardèrent ce malheur comme un châtiment exercé par la divine Providence pour punir leurs fautes. Ils tâchèrent, par leurs prières d'en arrêter les effets et d'en prévenir le retour ; et, à cette occasion, on lit dans un vieux registre, trouvé aux archives de la cure, l'acte suivant : « La mort de plusieurs personnes associées à la confrérie de la Sainte Vierge y donna lieu qu'il soit noté à tous nos parents, présents et à venir que l'an 1626 (la peste ayant fait une nouvelle apparition) le fléau et punition de Dieu étant tombé par une maladie pestilentielle et contagieuse, a fait mourir en ce lieu nos confrères ci-après nommés, savoir : Capitaine Troude, Guillaume Julien, sieur de la Vallée, etc., pour lesquels nous fûmes obligés de prier Dieu pour leurs âmes et le prier qu'il ne nous envoie jamais telle ou semblable affliction, mais qu'il nous donne à tous sa bénédiction par l'intercession de la Vierge Marie..... » La communauté des Religieuses Bénédictines commençait à devenir nombreuse lorsque la peste fut malheureusement apportée à Cherbourg par le navire du capitaine Jean d'Aulière, venant de la Rochelle, chargé de balles de coton. La contagion se fit sentir le jour de la Pentecôte, 1er juin 1626, et elle jeta une si grande consternation parmi les habitants que la plus grande partie sortit de la ville pour éviter ce

(1) *Histoire de Cherbourg*, par M. de Chantereyne.

redoutable fléau. Les religieuses en firent autant après avoir perdu déjà deux des sœurs, elles se retirèrent à Valognes. On établit des baraques à l'ermitage du Roule et sur les landes d'Octeville et de Nonainville pour être en plein air. En quelques mois la ville perdit la moitié de sa population, l'herbe croissait dans les rues. On enterra les morts au cimetière Saint-Thomas, près Chantereyne, et l'on y voyait encore au milieu du XVIIIe siècle plusieurs tombeaux de nos concitoyens morts de cette maladie. — Gratien Bouillon, alors curé de Cherbourg, céda un moment à la frayeur en se retirant aussi, mais, la tradition nous apprend qu'étant parvenu sur les hauteurs, et, s'étant tourné vers la ville, il revint aussitôt y reprendre son poste et y mourut le 15 août. — La maladie ne cessa que vers la fin de novembre après avoir fait de cruels ravages. — L'Hôtel-Dieu de Cherbourg, sa chapelle et la chambre du prieur furent incendiés par l'imprudence des *Purgeurs* de la peste qui mirent le feu en voulant parfumer cette maison ; c'est ce qui résulte d'une attestation signée par les six plus anciens prêtres de la ville et rédigée, le 10 octobre 1639, par devant notaire. Les religieuses bénédictines, retirées à Valognes, y sont toujours restées depuis dans un emplacement plus commode.

VALOGNES. — Valognes fut également visitée par la peste au XVIIe siècle, car le capucin Louis de Saint-Saens y vint donner des preuves de son dévouement en soignant et assistant les pestiférés, vers 1636 (1).

LE DÉSERT. — La région de Carentan ne fut pas indemne comme nous l'apprend l'ordonnance suivante de 1523, qui renvoie à une autre session les assises qui devaient se tenir à Le Désert, localité dépendant du bailliage de Carentan (2). « Les matières » pendant en ces assises des hommes et personnes résident à la » pse du Désert et chacun d'eulx ont esté par cry publique faict à » l'audience des assisses par nous mises et continuées aux » prochaines assisses pour l'inconvenyent de la peste entrevenue » sur icelle parouesse et commande à ceux qui sont de la dite » parouesse eux retirer et à leurs parties où ceulx qui ont » matières vers ceulx de la dite parouesse ; ou ceulx à donner

(1) *Les Capucins de Rouen pendant les pestes du XVIIe siècle*, par le P. Edouard, d'Alençon, 1890.

(2) *Archives départementales*, B. 3, Extrait du *Baillage de Carentan*. — Le Désert.

» conger pour ceste assisse ; desquelles chozes, vénérable et » discrète personne, Maitre Robert de Caumont, pbre, curé de » Mesnil-Rousselin, qui disait avoir matière vers Ollivier de » Cangrain, S[r] du lieu, demeurant en ladite pse (paroisse), a » obtenu ce présent pour lui servir qu'il appartiendra. »

SAINT-LO. — La ville de Saint-Lo était, en 1585, ravagée par la peste comme le témoigne la pièce suivante trouvée chez un notaire de ladite ville (1) :

Du testament de Anne de Leseaulx, veuve de Jacques de Thère, S[r] de la Meauffe, il résulte qu'à cette date elle laissait tous ses biens meubles au curé et cœuriés de Notre-Dame, ainsi qu'une rente de 7 livres tournois pour prier pour elle :

« Ayant esgard à la *contagion de peste* qui se coure en ceste » ville de Saint-Lo et que aux maisons où il se meurt quelque » unz d'icelle contagion, elles demeurent inaccessibles et le bien » qui est en icelles demeurer en perdition, laquelle chose avenant » en mon endroit, n'estant assistée d'aulcuns de mes parentz ny » héritiers, je serais frustrée de ma volonté et ne se pourrayt faire » ma sépulture ainsi qu'il est porté par le présent testament, ny » les aultres choses y contenues accomplyes, etc., etc. »

Elle constitue le curé et les cœuriés ses exécuteurs testamentaires (les cœuriés étaient les prêtres du chœur).

Combien était grande à cette époque la misère des malheureux habitants de Saint-Lo.

« J'ai encore veu, nous dit Toustain de Billy (2), une copie » imparfaite à la vérité, et où la datte est rompue, une espèce de » requeste présentée au mesme M. de Longaunay 1586, au sujet » de la garde de la ville ; mais par laquelle telle qu'elle est, on « peut encore connaître l'estat de la ville au temps dont nous » parlons. Les bourgeois le suppliaient qu'ils ne feussent point » assujetis à la nourriture des gents du plat pays qui faisaient la » garde dans leur ville, attendu leur pauvreté qui est, disent-ils, » tellement notoire qu'ils n'ont besoin d'en faire particulièrement » mention. »

---

(1) Note fournie par M. Le Pingard, avocat à Saint-Lo.

(2) *Mémoire de l'Histoire de Saint-Lo*, par Messire René Toustain de Billy, curé de Mesnil-Opac (publiée en 1864).

« Car vous scavez d'empuis deux ans les d. habitants ont été
» continuellement affligés de la peste, de laquelle sont décédées
» les personnes les plus riches, et que lorsqu'ils devaient se
» résoudre de leurs pertes aux troubles passés, ils ont derechef
» esté accablés de la d. pestilente affliction qui du tout les
» empesche de fournir à la d. nourriture, estant même les d.
» habitants épars de ça et de là, bannis de leurs maisons et
» déschassés par la d. contagion qui les oblige à vivre les uns par
» emprunt, les autres à mendier... »

Voici un document fort intéressant que nous trouvons dans le journal *Le Messager de la Manche*, nous prouvant que la peste régnait en 1601 à Saint-Lo et qu'elle y régnait depuis longtemps :

« Le 22 octobre 1601, le médecin Marquier, demeurant à Saint-Lo fut accusé de sortilège parce qu'il guérissait plus de malades que ses confrères et qu'il sauvait trop de gens de la peste, laquelle, depuis longtemps, affligeait la ville. Il invoqua l'autorité vénérée et les préceptes de son seul maître, le chirurgien Ambroise Paré, et fut, après un interrogatoire de six jours, condamné à Saint-Lo, *avec sa fille*, en la peine de bannissement. Sur appel, la peine fut confirmée au Parlement de Rouen. »

Cette belle sentence a été relevée dans un ouvrage de droit « sur les pénalités », publié en 1866 par Me Charles Desmares, conseiller à la Cour de Paris.

Le journal qui est du 30 octobre 1897 fait cette réflexion : « La condamnation inattendue du Dr Laporte (trois mois de prison avec bénéfice de la loi Bérenger pour insuccès dans une opération obstétricale) a fait et fera verser des flots d'encre. Quelques gouttes de ce liquide seraient bien employées par le chercheur qui collectionnerait les jugements bizarres de ce genre. » Que de coupables, en effet, sont graciés ! Que d'innocents punis ! La justice n'est pas toujours de ce monde !

La peste régnait encore à Saint-Lo en 1626, car dans les registres de l'Abbaye de Saint-Lo (1) est signalé le décès d'une fille morte de la peste sur le champ Saint-Thomas, et à ce sujet une plainte fut adressée aux vicaires généraux contre Thomasse, vicaire à Saint-Lo, probablement au sujet de l'inhumation, soit qu'il eut refusé de la faire ou qu'il n'ait pas observé les règles voulues.

(1) *Archives départementales* (Abbaye de Saint-Lo).

La ville possédait, en 1639, un lieu de santé, une maison de santé puisqu'une délibération des bourgeois du 19 janvier, affecte à sa réparation des amendes encourues par lesdits bourgeois ayant refusé ou négligé de signer la délibération d'un emprunt de 16,000 livres pour le roi. Ce lieu de santé disparut 4 ans après, en effet, sur la demande de l'abbé de Saint-Lo (26 septembre 1643) fut ordonnée la destruction des petites maisons construites sur le costil nommé *Les Banques*, située au-dessus de la rue du Mesnil-Croc, destinées au logement des pestiférés, sauf à les rétablir ailleurs pour loger les habitants qui seraient affligés de la contagion.

Saint-Lo, comme beaucoup de villes, était autrefois très peu salubre, les lois de l'hygiène étaient peu observées. Longtemps après les épidémies dont nous parlons, l'intendant de la Généralité de Caen rend une ordonnance, le 18 octobre 1721, au moment où la peste désolait Marseille, en vue de contraindre les habitants de l'Enclos de Saint-Lo à établir des latrines dans leurs maisons à peine de 100 livres d'amende, signée Guymet ; ayant en vue l'hygiène publique et « principalement utile dans un temps que la contagion ne fait que trop ressentir ses pernicieux effets dans quelques provinces de ce royaume ».

La note suivante prise dans les registres de l'état civil de Cerisy-la-Forêt, arrondissement de Saint-Lo, canton de Saint-Clair, nous montre quels actes de sauvagerie faisait commettre, dans ces terribles époques, la peur de la contagion :

« Le jeudy neuf jour dud. mois (septembre 1627) et an,
» Marin Leblond fut massacré et assommé à coups de pierres en
» la ville de Saint-Lo par les bourgeois dudit lieu et par quelques
» uns de Cartigny, comme ayant été pris audit lieu de Cartigny
» (canton d'Isigny) où il faisait le métier d'évacuer les maisons
» pestiférées. »

D'après les mêmes registres de l'état civil, la contagion régna dans la région en août 1627, et aussi en l'année 1634. On voit, en parcourant les registres de l'état civil de différentes communes du département de la Manche, que la peste a laissé de tristes souvenirs de son passage de tous les côtés.

SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE.— Les registres des inhumations de la commune de *Sainte-Suzanne-sur-Vire*, canton et arrondissement de Saint-Lo, nous montrent qu'en 1620 et 1621 la

contagion régnait en la paroisse ; qu'en 1627, ce fléau était la peste et qu'en 1695 il fit des ravages tels que les décès qui habituellement ne dépassent pas le nombre de treize, s'élevèrent cette année-là à quarante-sept dont vingt-neuf de pestiférés.

SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSÉ. — Voici une suite de décès relevés dans les registres de la commune de St-Martin-de-Bonfossé, canton de Canisy, qui nous montre combien elle fut éprouvée par le fléau. Des familles entières ont succombé, la frayeur a empêché de faire les inhumations selon la coutume :

« 1er août 1698, decès de Girette Voisin, femme Colas Ogier, » inhumée au cimetière ;

» Le 2 du mois, décès de Colas Ogier, dit Bastard, avec un » petit enfant, et ne peuvent-être inhumés et apportés audit » cimetière comme étant décédés de la contagion, ne trouvant » aulcuns pour cet effet et furent inhumés dans leur jardin ;

» Le 2 août, Marie Marchand, décéda de la contagion ;

» Le 12, Jean Renouf ;

» Le 17, Marie Renouf, femme Ogier ;

» Le 23, Girette, marchand, *ex-pestilentia* ;

» Le 27, décès *ex-contagione*, Martine, femme Jean Renouf ;

» Novembre, décès de Françoise, veuve de deffunt Gilles » Besnard, et ne peult estre inhumée d'autant qu'elle décéda de » la peste avec trois de ses petits enfants. »

THORIGNY. — Une notice (1), publiée par M. Deschamps, nous apprend qu'il est relaté dans un manuscrit que la *peste* aurait infesté Thorigny en 1636, et n'aurait pris fin qu'en 1641. On ne peut affirmer, dit le manuscrit, que cette maladie contagieuse fut la peste, mais il ne décrit aucun symptôme de l'affection. Elle coïncida avec la démolition des fortifications, et le desséchement des viviers du bassin des Cascades, du pré du Val et des fossés de l'Avallon. Les habitants de la paroisse de Saint-Laurent qui furent victimes de l'épidémie, furent inhumés dans le côteau de Passelaie, et, ceux de Notre-Dame-du-Vivier, dans l'emplacement de la chapelle Saint-Nicolas, à la Boulaie.

COUTANCES. — Trois auteurs, dont les ouvrages manuscrits se trouvent à la bibliothèque de Coutances, mentionnent brièvement

(1) *Notice historique sur la ville de Thorigny-sur-Vire*, par Deschamps.

une maladie épidémique qui sévit dans cette ville à la fin du xve siècle, dans le cours du xvie et au commencement du xviie. Ces trois auteurs Toustain de Billy, de Mons et Le Franc, qualifient de *peste* le mal dont il s'agit. L'un d'eux, toutefois, parle de *flux de sang*. Quoiqu'il en soit, le mal, qui avait désolé Coutances en 1498, y reparaît deux fois de 1593 à 1541, sous François Ier, et y cause une grande mortalité. On fit alors construire des logements sur les *Vignettes*, c'est-à-dire en dehors de la ville, pour y soigner les malades.

Les corbeaux, si nombreux, qui font leur demeure dans les clochers de la cathédrale et de Saint-Pierre, avaient tous pris la fuite.

L'épidémie renouvela ses ravages pendant les guerres de religion, sous Henri III, de 1575 à 1578. Le 3 décembre 1578, sous la présidence du Vicomte, il se tint à ce sujet une assemblée de police, pour faire nettoyer les rues et pourvoir aux besoins des pauvres plus atteints que les riches.

Astié de Cossé, évêque de Coutances, s'était retiré à Loisellière, prieuré du Mont-Saint-Michel, dans la paroisse de Saint-Planchers, près de Grânville. Son coadjuteur, Monseigneur Troussey, évêque de Porphyre, ne put faire les ordinations dans la cathédrale, mais les célébra, les 21 et 22 décembre, dans l'église de Saint-Sauveur-le-Vicomte, « *propter pestem petulantem in civitate Constantiensi* » (à cause des ravages de la peste dans la ville de Coutances).

L'évêque profita du deuil répandu dans le pays pour supprimer les *Jeux de la Nativité*, qui consistaient dans une véritable mascarade que les enfants de chœur, les habitués et les chantres promenaient dans l'église cathédrale.

Sous Henri IV, en 1592, la ville fut encore visitée par la peste. Pour conjurer la maladie, on éleva la *Chapelle de la Roquelle*, à l'est de Coutances. Dans le commencement du xviie siècle, sous Louis XIII, en 1630, il se fonda des confréries dans les églises Saint-Pierre et Saint-Nicolas, sous le nom de *Charités* qui avaient pour obédience d'assister les pestiférés et de les porter en terre. Cette fondation prouve que le mal tendait à devenir endémique.

Dans les épidémies dont il vient d'être parlé, plusieurs médecins étudièrent *scientifiquement* la maladie, entr'autres Brohan, Paulmier, de Saint-André et Heroard. Ce dernier était médecin de Louis XIII.

Depuis le règne de ce prince, il n'a plus été question de peste à Coutances.

AVRANCHES. — Avranches paya aussi son tribut à l'épidémie. Dès 1515, le président ou lieutenant général du grand bailli du Cotentin et les juges d'Avranches vinrent tenir leurs assises dans la petite ville de Genêts, sénéchaussée des moines du mont Saint-Michel, dont l'abbé était baron de Genêts : « Es assises » d'Avranches, tenues à Genêts pour la peste, ayant cours à » Avranches, par nous, Gilles Belet, lieutenant de Monseigneur le » Bailly de Costentin, le Samedi premier jour de Décembre 1515. »

Genêts est sur la baie en face du mont Saint-Michel.

En 1532, le synode (1) diocésain d'Avranches fut différé « *propter pestis periculum in suburbio Abrincensi vigentis* », à cause du péril de la peste sévissant au fauxbourg d'Avranches.

La ville d'Avranches « était encore affligée de la peste au » mois d'octobre 1551 » comme l'indiquent les appels faits aux synodes de cette année. Elle existait encore en 1598 comme le prouve le registre des synodes et elle força le clergé du diocèse à se retirer dans les salles du doyenné de Cuves, sur les rives de la *Sée*, dans le comté ou archidiaconé de Mortain : « *Anno 1598,* » *synodus tenta fuit Cuppis, ratione pestis vigentis in suburbio* » *Abrincensi.* »

Il n'est plus question de cette peste en 1599 et le synode annuel eut lieu dans le palais épiscopal depuis la destruction de la belle salle synodale détruite par le duc de Montpensier pendant le siège de 1590-1591, sous Henri IV; Avranches tenait alors fortement le parti des ligueurs.

En 1631, la peste régnait à Avranches; en effet, un sieur Poisson, qui venait de cette ville, était atteint de la maladie dont il mourut; il apporta la contagion à Saint-Mars-d'Egrenne, dans l'Orne (2).

On a fait plusieurs fois à Coutances et à Avranches particulièrement, des processions à Saint Sébastien et à Saint Roch pendant cette peste. Les vieux processionnaires d'Avranches en font foi. Un grand nombre d'églises dans les deux diocèses ont leur autel à Saint Sébastien. Genêts avait le sien dès le temps de la peste.

VILLEDIEU-LES-POELES. — La petite ville de Villedieu-les-Poëles ne fut pas épargnée par la peste. Il reste cependant fort peu de documents pouvant nous instruire à ce sujet.

---

(1) Synode : assemblée des curés et autres ecclésiastiques d'un diocèse, laquelle se fait par le mandement d'un évêque.

(2) *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.*

Le Héricher nous dit (1) qu'en 1606 furent plantées deux croix de carreau (ou granit grossièrement taillé) sur le lieu dit *les Croix-Brisées* où l'on voit encore un pupitre en pierre. Ce lieu servait de sépulture pour les corps morts de la peste ou de la lèpre. On y mettait dans la suite les enfants privés de la grâce baptismale. Cet emplacement, situé près du nouveau cimetière, le long de la route de Caen, avait neuf perches et demie de longueur dit le *Papier Terrier* (2). Le nom qu'il porte lui vient de ce qu'en 1562 une troupe de gentilshommes et soldats saccagèrent Villedieu et brisèrent les croix qui étaient en cet endroit.

L'an 1628, il mourut (3) dans ce bourg près de deux cents personnes d'une maladie qui approchait fort de la peste. Elle aurait pu faire de plus grands ravages si l'hiver qui survint bientôt n'en eut interrompu le cours en dissipant l'air empesté. Le mal était très dangereux, on en inhuma beaucoup dans la *place des Croix-Brisées* pour prévenir de plus grands désordres qui auraient pu naître de la proximité des corps.

L'an 1689, on fit une procession à la chapelle Saint-Etienne pour la maladie du *flux de sang* qui s'était répandue dans Villedieu. Cette maladie avait fait mourir cent trente personnes.

GRANVILLE. — Au mois de juillet 1613, Granville fut atteint par la peste. Cette maladie, nous dit Mayeux-Doual (4), causa une telle mortalité que le nombre des personnes précipitées cette année dans le tombeau surpassa celui des morts des douze années précédentes. On attribua cette épidémie à un bâtiment portugais qui vint mouiller dans le port et qui vendit une quantité considérable d'oranges.

Une autre épidémie aussi funeste que la première se développa au mois d'octobre 1625. Les enterrements étaient si fréquents qu'on ne remplissait plus aucune formalité de décès. On se bornait tout simplement à inscrire le nom des morts, on fut de même

(1) *Avranchin monumental et historique*, p. 719, 1846 (E. Le Héricher).

(2) *Papier Terrier*, p. 95, fait en 1742, à la requeste de Messire Louis-Vincent Dubouchet de Sources, de Montsoreau, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandant de Villedieu-les-Bailleul, Villedieu-les-Poëles, Mont-Chevreuil, Grandvilliers et annexes, brigadier des armées du Roi.

(3) *Histoire manuscrite de Villedieu.*

(4) *Mémoires Historiques, Nautiques et Statistiques sur la ville et le port de Granville*, par Mayeux-Doual, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant de roi, de Granville (1876, p. 90).

obligé d'en inhumer un grand nombre dans un petit îlôt formé par la sinuosité et le partage du *Boscq*, sur le cours Jonville, pour lesquels on dit encore un *De profundis*, sur le Pont, au retour de la procession des Rogations, que tous les ans, la veille de l'Ascension, on fait de l'église à l'hospice. On rapporte même à ce sujet que les prêtres de Granville étant insuffisants pour procéder aux nombreux enterrements, parce que plusieurs d'entre eux succombèrent aussi à la maladie, on alla chercher ceux de Donville, qui vinrent faire l'enlèvemement des morts dans les bas faubourgs, et que ce fut à cette occasion que cette paroisse de Donville étendit ses limites jusqu'à la rue d'Etoupefour, s'accroissant ainsi de l'îlôt de cette rue, du quartier de la Poste, de l'îlôt de la Tranchée et de toutes les habitations sous la montée de la route de Coutances ; démarcation qui subsista jusqu'à la Révolution.

La population se ressentit encore l'année suivante des principes morbifiques et délétères de cette contagion qui ne fut pas seulement funeste à Granville puisqu'elle se répandit dans toute la province. Les registres du temps n'en parlent que relativement à la grande mortalité qu'elle occasionna sans la spécifier en aucune manière.

Nous voyons que les registres de l'état civil portent à cent cinquante-neuf le nombre des décès en *1613*, tandis qu'en 1611 ils n'en signalent que onze et dix-neuf en 1612. Voici la copie du registre :

« Registre des inhumations pour lad. année mil six centz
» traize, pour ceux qui sont décédés de maladies non contagieuses
» et qui sont contagieuses. Et premièrement des maladies non
» contagieuses, quatre décès seulement.

» Pour ceux qui sont décédés de ladite maladie contagieuse
» aussi comme je l'ai écrit leur nombre et la journée qu'ils sont
» décédés (155). »

Voici entre autresquelques noms, le plus grand nombre des décès eut lieu en juillet :

« Deux enfants de deffunt Jean Baillou ;
» Guillaume Quillet et sa femme ;
» Deux enfants pour Ollivier ;
» Marguerite fille de Jean Allain et son enfant ;
» Une bonne femme nommée Porionne ;
» La femme de Gilles le Grand et ses deux enfants ;

» La femme de Georges Bazin et ses deux filles, Suzanne et Gilette ;

» Le petit Gros et sa femme ».

En l'année 1625, le registre porte vingt et une inhumations pour décès causés par des maladies ordinaires, puis :

» Mémoire de ceux qui sont décédés de la grande maladie
» dans ladite ville de Granville depuis les premiers jours de juillet
» aux premiers jours de janvier 1626 ».

Suivent soixante-quatorze décès de la peste.

On peut se demander comment étaient soignés les pauvres malades dans une ville où il n'y avait pas d'hôpital. « En effet, nous dit Meninger (1), avec des corsaires à l'état d'industrie, il fallait des ambulances, les morts on les jetait à la mer, c'était fini ; les blessés on les rapportait à Granville ; la localité subissait en outre certains fléaux. La peste s'y déclarait de temps à autre, de sorte qu'il y avait assez de malades pour qu'un hôpital général fut déclaré indispensable ; on en fonda un en 1683, près de la plage du sud, dans une maison donnée à la ville à cet effet par la famille de Jean le Boucher. Une chapelle fut ajoutée ensuite par Jean Lévêque de Beaubriand, qui la fit construire à ses frais. Le nom de la Chapelle Saint-Sauveur lui fut donné. »

MORTAIN. — La ville de Mortain n'échappa pas davantage à ces calamités, des souvenirs bien définis de la peste, au XIVe siècle, ne sont pas restés ; il est seulement fait mention de grande mortalité.

Au XIVe siècle, nous dit H. Sauvage (2), l'année 1362, qui compte au nombre des années néfastes, servit de point de départ pour la spécification de l'époque que l'on voulait désigner. On disait *au temps de*, ou *après la grande mortalité*. Les premières lignes de l'obituaire de l'Église Collégiale de Mortain, qui remonte à l'année suivante (1363), font croire que le registre que l'on tenait antérieurement avait reçu tant d'insertions qu'il cessa de pouvoir être employé alors. Il commence ainsi : « *Secuntur obitus Christi defunctorum..... antiquis Kalendariis anno Domini millesimo*

(1) *Chronique sur le Vieux Granville*, par Jacques Meninger (1886), page 265.

(2) *Recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain*, par Hippolyte Sauvage (1851).

CCC° *sexagesimo tercio post secundam mortalitatem magnam qui regnavit in Normania et multis aliis regionibus anno preterito.* » (Manuscrit de la bibliothèque de Mortain).

En 1638, la ville était infectée comme nous le prouve ces quelques lignes, extraites des pièces du Bureau des Finances de Caen :

« Etat et département fait par l'élection de Mortain au lieu » de Saint-Hilaire, à cause de la maladie contagieuse estant en la » ville de Mortaing, entre les paroisses, de l'imposition de la taille, » 27 janvier 1638 (1) ».

Enfin, vers 1774, une *maladie pestilentielle* (nous en parlons incidemment bien que nous soyons persuadé qu'elle n'offrait pas les caractères de la peste), fit encore les plus grands ravages dans la même région. Durant les trois années 1772-73-74, il avait été arrêté, dans le ressort du bailliage de Mortain, une si grande quantité de faux-sauniers, qu'à peine les prisons de cette ville purent les contenir. Ces malheureux entassés les uns sur les autres, réduits à un morceau de pain, ne tardèrent pas à se voir bientôt attaqués d'une épidémie qui se communiqua bientôt dans la ville et enleva cent cinquante habitants en peu de jours.

SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET. — Saint-Hilaire-du-Harcouët fut gravement éprouvé par une épidémie qui était probablement la peste, non seulement la ville mais les campagnes furent désolées. En 1414, la moitié des habitants avait disparu et dans la région plus de six cents personnes étaient mortes depuis un an, s'il faut en croire A. Coville (2).

D'après M. H. Sauvage (3) :

« La tradition locale a conservé le souvenir d'une maladie » contagieuse qui ravagea Saint-Hilaire, Les Loges-Marchis et » plusieurs paroisses du voisinage. C'était en 1664 ; à Saint-Hilaire, » la terreur fut si grande, qu'on arbora *un drap mortuaire* sur » la tour de l'église, comme pour avertir les voyageurs de passer » à distance s'ils voulaient éviter la mort.

---

(1) Aux Archives de Caen.

(2) *Recherches sur la misère en Normandie au temps de Charles VI* (A. Coville, Caen 1886, in-8).

(3) *Saint-Hilaire-du-Harcouët, Mortain* (H. Sauvage, Lebel 1855. page 12).

» Dans ces circonstances, une femme, du nom d'Olivier, » prodigua les preuves de sa charité avec un dévouement immense. » Les malades abandonnés par peur ou par misère, excitèrent sa » sollicitude de tous les instants. Toujours on la vit porter dans » toutes les maisons ses consolations et ses secours, et soigner » elle-même les malheureux. Son nom doit être à toujours entouré » de respect et de vénération ».

SAINT-JAMES. — La commune de Saint-James, en 1605, fut ravagée par la peste, ce qu'atteste une charte de Louis XIII (1).

BUAIS. — Les registres de l'état civil de la commune de Buais, canton du Teilleul, arrondissement de Mortain, sont vraiment intéressants, ils relatent d'une façon laconique mais navrante, le nom des victimes de la peste en 1637, des familles entières ont été fauchées en quelques jours par l'inexorable fléau.

Voici la copie de la liste des inhumations :

« Violente contagion arrivée en la paroisse de Buays, tant au » bourg que autres villages et hameaux en la présente année 1637.

» Registre ou memoyre des enterrages faictz et advenus en » l'année mil six centz trente et sept, la contagion estant dans le » bourg de Buays.

» Justin Tieullent, fils Fleury, est décédé et inhumé le » deuziesme jour de janvier mil six centz trente et sept ;

» Fleury Tieullent est décédé et inhumé le treiziesme jour ;

» Justin Tieullent, Julienne Tieullent, sa fille, René Tieullent, » filz dudit Justin, deux enfants de Gilette Tieullent, le filz de » Justin Tieullent l'aisné, René Tieullent, sont décédés la deuziesme » semaine de janvier 1637 ;

» Michel Levesque Gillaudays, est aussi décédé de la malladie ;

» Jeanne Le Venier, veuve de Noël Brunet, est aussi décédée » de ladite malladie en la troiziesme semaine ;

» Guillaume Gaudin et sa femme sont décédés de ladite » malladie et inhumés la deuziesme semaine de février, audit » an 1637 ;

» Trois enfants du dit Gaudin et deux enfants de Lonard » Collard en sont décédés.

(1) *Avranchin Monumental* (Le Héricher, tome 2, page 350), L. K., 2, 3,568.

» Marguerite Potier, servante chez Guillet Ledelin, est décédée » de la peste et inhumée le diz^e de may.

» Nicollas Brunet est décédé de la peste le 15 de may.

» Me Ambroys Tieullent, prestre, est décédé de la contagion » et a été inhumé dans le cymettière de l'Eglise le vingt et unième » jour de may au dit an 1637.

» Nicolas Ledelin Jamais est décédé de la dite malladie et a » esté inhumé le 25e jour de may.

» La femme du dit Nicollas Ledelin est aussi décédée de la » dite malladie contagieuse et a esté inhumée le 26e jour de » may.

» L'enfant des dits Ledelin et femme, aagé environ d'un an, » et la mère de la dite servante sont aussi décédés de la dite » malladie contagieuse et ont été tous 4 inhumés au cymettière.

» Françoise Helix... est décédée de la malladie contagieuse » et a esté inhumée le deuziesme jour de juin au dit an 1637. »

C'est donc vingt-cinq décès pour une petite commune, dont quinze en deux mois.

SAVIGNY-LE-VIEUX. — A la limite de la Normandie et de la Bretagne, à l'extrémité du département de la Manche, se trouve la commune de Savigny-le-Vieux, canton du Teilleul, arrondissement de Mortain, qui, elle aussi, ne fut pas épargnée. Si l'on ne trouve pas de documents prouvant directement les ravages causés par la peste dans cette région, il est toutefois permis, en consultant le nombre des décès survenus à diverses époques et considérant le peu d'éloignement de l'arrondissement de Fougères qui souffrit énormément de la *contagion* et en s'appuyant sur l'existence de la procession de Saint Roch que l'on fait dans cette localité depuis un temps immémorial et dont l'origine ne peut être qu'une épidémie de peste, il est permis, pensons-nous, de supposer que Savigny fut aussi en proie aux horreurs de la maladie pestilentielle.

Voici les indications précises fournies sur l'arrondissement de Fougères, qui sont de nature à donner une base sérieuse à nos hypothèses. D'après Amédée Bertin et Léon Maupillé (1):

(1) *Notice historique et statistique sur la baronnie, la ville et l'arrondissement de Fougères*, par MM. Amédée Bertin, docteur en médecine, sous-préfet, membre de la Légion d'honneur, et Léon Maupillé, conservateur de la bibliothèque de Fougères, Rennes, 1846.

« La contagion qui, de 1626 à 1640 exerça des ravages si » désastreux dans toute la province, n'épargna pas la ville de » Fougères ; ce fut principalement dans le cours de l'année 1635 » qu'elle y sévit d'une manière plus terrible. S'il faut s'en rapporter » à une ancienne tradition, le nombre des pestiférés fut tel que » les prêtres ne pouvaient suffire à leur administrer les secours de » leur saint ministère et l'on étendit le drap mortuaire sur les » églises de la ville en signe de deuil. Les habitants de Fougères, » décimés par le fléau, s'adressèrent à Dieu avec toute la ferveur » de la piété surexcitée par la crainte qu'inspirait la maladie. Les » prières publiques, les vœux, les processions, tout fut mis en » œuvre pour apaiser la colère du ciel. »

En 1562 et 1563, la ville de Fougères fut désolée par la peste. Le nombre des malades fut si considérable qu'on imposa une taxe extraordinaire sur tous les bénéfices de la baronie pour les nécessités de l'hôpital. Savigny-le-Vieux n'est qu'à trois kilomètres des limites de l'arrondissement de Fougères.

Le lundi de la Pentecôte, on allait autrefois en procession à Saint-Roch-sur-Egrenne (Orne). On s'y rendait à cheval ; quand tous étaient arrivés, la procession s'organisait à l'entrée du bourg. A cause de certains abus, cette procession fut supprimée. L'autorité diocésaine permit de la faire soit dans une paroisse voisine, soit à une des croix de la paroisse. Pendant quelques années, cette procession se rendit aux Loges-Marchis où se trouve une statue de Saint Roch. Depuis longtemps, la procession se rend chaque année, le lundi de la Pentecôte, à une croix de la paroisse, située à trois kilomètres du bourg. Saint Roch est représenté sur cette croix qui est ancienne ; à côté, se trouve un champ dans lequel on a dû, d'après une tradition, enterrer les morts au moment des épidémies. La statue de Saint Roch se trouve dans l'église. Après la récolte du sarrasin, le curé, accompagné de son sacristain, fait, chaque année, la *quête Saint-Roch.* Il parcourt tous les villages de la paroisse pour recevoir les offrandes en argent et en nature qui lui sont données. On suit toujours le même itinéraire et les familles sont là pour recevoir leur curé. On dépose le sarrasin de place en place. Le dimanche suivant, ceux qui ont reçu le curé à leur table et ceux qui ont apporté le sarrasin déposé chez eux, viennent dîner au presbytère. Chaque semaine, le curé dit la *messe Saint-Roch* pour la paroisse. La population tient beaucoup à ces usages fort anciens et dont l'origine est inconnue.

Les paroisses des environs qui conservent encore l'usage de la *quête Saint-Roch* sont celles des Loges-Marchis et de Saint-Brice-de-Landelles. Depuis quelques années, Lapenty a supprimé cet usage.

MONT-SAINT-MICHEL. — Nous ne devons pas quitter le département de la Manche sans parler du Mont-Saint-Michel. Il est fort possible que ses habitants aient été de tout temps mis à l'abri de la contagion par les remparts de la forteresse, par la mer qui les isolait complètement des régions infectées, par la brise du large qui balayait les miasmes mortels. Nous n'avons pu trouver de documents pouvant nous édifier à ce sujet.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on faisait bonne garde à la porte du mont et qu'on ne laissait entrer aucun pèlerin, aucun visiteur, sans qu'il ait donné des preuves certaines, qu'il ait exhibé des certificats ou atttestations démontrant qu'il ne venait pas de pays où régnait quelque maladie contagieuse. Nous en verrons plus loin un exemple, lorsque des habitants de Cheux, des environs de Caen, pour venir en pèlerinage au Mont-Saint-Michel se munissent, en 1626, de certificats attestant que leur pays était parfaitement sain.

CALVADOS

BAYEUX. — La peste y laissa à diverses reprises des traces de son passage. Cette ville était d'ailleurs, nous apprend Chigouesnel (1), dans les plus mauvaises conditions hygiéniques et l'épidémie trouvait un terrain bien favorable à son développement. Les rues étaient mal alignées, étroites, sans chaussée, ou plutôt la chaussée était formée de *troncs d'arbres couchés en travers* et juxtaposés, elles étaient remplies presque en tout temps d'une fange liquide et infecte d'où sortaient pendant les temps chauds et humides, de pestilentielles exhalaisons. Les épidémies étaient, on le comprend, fréquentes. Suivant les mémoires domestiques du temps, ces contagions enlevèrent un nombre prodigieux d'habitants en 1456, 1467, 1490, 1530, 1560, 1589, 1600, 1619 et 1630.

On ne prenait aucune précaution pour combattre le fléau et prévenir son retour. On se contentait d'aller en procession, la corde au cou et les pieds nus. Saint Ouen des Faux-Bourgs était le patron invoqué. L'hiver, l'épidémie cessait pour revenir plus tard au moment des chaleurs.

Michel Béziers (2) rapporte, qu'en 1456, il mourut beaucoup de monde à Bayeux d'une maladie épidémique. Les habitants désolés eurent recours à Dieu par des prières. Le 4 août, on ordonna une procession générale à Saint-Ouen-des-Faux-Bourgs. L'évêque Zanon Castiglione et presque tous les habitants y assistèrent pieds nus. La maladie cessa presque aussitôt. Les maladies recommencèrent en 1467 et enlevèrent beaucoup de monde en cette ville, comme on l'apprend par les rimes suivantes tirées d'un registre de la Confrérie érigée en l'église Saint-Malo, l'année précédente.

---

(1) *Nouvelle Histoire de Bayeux*, par Chigouesnel.

(2) *Mémoire pour servir à l'Etat Historique et Géographique du Diocèse de Bayeux*, par Michel Béziers.

L'an sequent de la fondation
Survint au pays mortalité,
Guerre, mainte tribulation
Dont mourut de gens grand'quantité,
Et nul n'eust son voisin visité
Je crois, ne de corps, ne d'àme
Se n'eust été par la *Charité*
Qui à tous est mère et dame.
Maint corps, je croy, d'ome et de fâme
Sur la terre fust demouré,
Se la *Charité*, sans nul blâme,
N'eust, pour leur aider, labouré.

Marc le Barbey, écuyer, seigneur de Bussy, médecin du roi, était né à Bayeux d'une des plus honorables familles de cette ville. S'étant déterminé pour la médecine, il devint, par son application, un des plus habiles de son époque. Il fixa sa demeure dans sa patrie et s'employa utilement au salut de ses compatriotes. Les guerres de religion et celles de la Ligue qui vint après, désolèrent étrangement la ville de Bayeux de son temps. Elles furent accompagnés du fléau de la peste qui jeta la Basse-Normandie dans la plus grande misère, Bayeux se ressentit violemment des effets de cette horrible maladie, mais l'habileté et les sages précautions de M. de Bussy à prévenir ses attaques, sauvèrent la vie à la plupart des habitants.

Il n'en fut pas ainsi en l'année 1589, que les ligueurs s'emparèrent de cette ville. La peste en emportait tous les jours plusieurs; on eut recours à M. de Bussy, mais ce fidéle sujet refusa constamment ses soins à des gens qui étaient ennemis de son roi. Des prières on en vint aux menaces et des menaces jusqu'à faire vendre ses meubles et piller sa maison. Cette épreuve n'ébranla pas sa fermeté. Il se retira secrètement de la ville, et rendit par sa fuite un service signalé à son prince, car on dit qu'il fit périr plus d'ennemis par sa retraite qu'on n'aurait pu faire par les armes.

Henri IV informé de l'attachement et du zèle de ce médecin, voulut l'en récompenser par le titre de médecin du roi et par des lettres de noblesse qu'il lui expédia sans aucunes finances à Saint-Germain-en-Laye, au mois de novembre 1594. « Ce prince considérant, disent les lettres, les bons, agréables services que notre cher et bon ami messire Marc le Barbey, docteur régent en la Faculté de médecine, a fait depuis quarante ans en ça, et le travail continu qu'il a employé au public en l'exercice de sa vocation, en laquelle il a acquis la réputation de très expert et beaucoup

d'obligation et d'honneur que le pays lui doit pour les services et soulagement très grand qu'il lui a apporté, ayant, à cette occasion, voulu le retenir pour l'un de nos médecins, et aussi n'a voulu pendant que les rebelles et ennemis occupaient notre ville de Bayeux leur adhérer et se départir de notre service, encore qu'il y fut seul médecin et plus que sexagénaire, pour le zèle et la dévotion qu'il a toujours portés à notre dit service, ayant plutôt choisi un exil volontaire de la dite ville, à souffrir la perte de ses biens et maison étant en icelle, pour incommoder d'autant nos dits ennemis par son abscence et ne pouvant pour son ancien âge et vocation nous servir en personne, se serait efforcé de tout son pouvoir de donner moyen à ses deux fils de s'employer à notre service, etc. » Il mourut à Bayeux en 1600.

Lorsque quelque maladie contagieuse, peste ou autre, éclatait dans la ville et par conséquent lorsque des personnes atteintes par le fléau étaient apportées à l'Hôtel-Dieu, le prieur de l'Hôtel-Dieu et les religieux avaient la précaution de s'en éloigner et de se retirer dans une maison leur appartenant, située rue Quiquengrongne (1). En 1627 il était question d'aliéner cette maison, mais un arrêt fut rendu à la requête de Jacques de Marionnets, prieur et administrateur de l'Hôtel-Dieu, annulant l'aliénation d'une maison appartenant au prieur et religieux dudit Hôtel-Dieu, sise en la paroisse de Saint-Sauveur et dans laquelle « se retirent lesdits prieur et religieux lorsqu'il arrive quelque maladie contagieuse dans l'hôpital. » Dans cette maison se trouvait une chapelle où l'on célébrait l'office divin, ce qui rendait cette propriété inaliénable. Les (2) religieuses qui soignaient les malades à l'Hôtel-Dieu contractèrent la maladie et un certain nombre d'entre elles perdirent la vie. C'est ce que nous apprennent certains documents des archives de l'établissement, relatif au bureau de charité qui fonctionnait au XVIII[e] siècle. « Et l'Hôtel-Dieu de la même ville, tout ancien qu'il est et bien légalement fondé, n'a-t-il pas essentiellement, quoique d'une manière bien indirecte, participé aux salutaires influences de son existence (bureau de Charité), lorsqu'en conséquence des maladies contagieuses qui ont dépeuplé cette maison, il y a environ dix-huit ans, sept religieuses hospitalières contractèrent enfin elles-mêmes cette contagion et y perdirent la

---

(1) *Hospices de Bayeux, Archives, H supplément, 589* B. (29). *Liasse 1474-1771.*

(2) *Hospices de Bayeux*, XVIII[e] siècle, *Charité de Bayeux.*

vie dans la même année. » Il fut défendu de recevoir dans la suite, audit Hôtel-Dieu, aucun malade infecté de maladies pareilles.

« Cette contagion était bien commune en ce temps-là dans » cette ville et y faisait un furieux ravage, elle y a toujours » continué depuis, mais par intervalle et avec moins d'activité. »

Les Filles de la Charité, établies pour assister les malades de la ville, étant alors réunies, à l'hôpital général, aux six autres sœurs de la même communauté, établies en 1732 par l'évêque P. d'Albert de Luynes pour gouverner les pauvres valides, s'étaient livrées généreusement à ce surcroit de travaux pénibles et dangereux.

Si nous consultons l'opuscule de l'abbé Lecouvreur (1), chanoine et curé de Saint-Laurent, à Bayeux, nous voyons la peste sévir de 1626 à 1628, puis de 1635 à 1637.

La ville possédait à cette époque dix-sept paroisses. Saint-Floxel, l'une d'entre elles, la moins étendue, comptait trois cents habitants tout au plus. Le curé était Depoytiers.

Un prêtre, Gilles Lecoq, curé de Saint-Jean, la paroisse la plus populeuse, mourut en 1626 victime de son dévouement aux pestiférés. L'historien Béziers en a conservé l'épitaphe :

« *Dum, grassante per domos pestilentia, sublevandæ* » *égentium inopiæ et procurandæ morientium saluti dies cum* » *noctibus impenderet.* »

Le 18 juillet 1626, une dame de Saint-Vigor-le-Grand, gisant en son lit, malade de la peste et contagion, fait son testament et le confie à l'abbé Depoytiers.

Le premier décès de peste du registre des inhumations de Saint-Floxel est celui de Jacqueline Vadie, femme de Jean Bourdon, décédée de la maladie contagieuse le 12 septembre. On compte trente décès de ce jour à la fin de l'année.

Le 2 décembre, Marie-Jeanne Levieux et Marie Leguelinel sont inhumées *chacune par sa mère*. Le 23, Jacques Diaulne est inhumé par ses père et mère. Le 27, Guillaume Henri est mis en la fosse par sa femme et la femme de Vincent Henri. Dans l'année, on compte quarante décès.

---

(1) *Une donnée locale sur les ravages de la peste pendant la première partie du XVIIe siècle* (extrait des registres de la paroisse Saint-Floxel), par l'abbé C. Lecouvreur, Caen, 1880.

La peste continue ses ravages en 1627 et fait près de cinquante victimes dans cette paroisse Saint-Floxel, qui n'en compte d'ordinaire que six par an.

Les uns sont enterrés par leur mère, les autres par leur père ou le fils ou la fille enterrent leurs parents. Du 15 au 24 avril, six personnes succombent, dont trois filles de Pierre Lerouget en trois jours consécutifs ; la troisième est inhumée par son père, veuf depuis le 30 mars.

En mars 1628, la mère d'un enfant décédé le mois précédent meurt de la contagion et fut inhumée dans le jardin d'une maison Heuzebroc, sa demeure, par un nommé Renard auquel le curé donna un salaire de cinquante-cinq sols. En 1628, il meurt dix-sept personnes, quinze de la peste, dans l'espace de quatre mois, de janvier à avril. Le fléau n'épargnait pas davantage les autres paroisses : Saint-Symphorien fournit de nombreuses victimes. Des porteurs spéciaux furent créés par l'administration.

L'année 1629 fut le début d'une période de calme ; mais en 1635, 1636, 1637, l'épidémie revint.

En 1635, le 4 février, Jean Lediacre, fils Ollivier, est inhumé par son père.

Le 9, Jacques Lavarelle, fils Martin, est inhumé par sa mère.

Il n'y eut que neuf décès dans l'année.

En 1636, il y a vingt décès.

Le 9 septembre, Guillaume Baril est inhumé par sa mère.

17 décembre, Charlotte Sallen, épouse Philippe Gohin, par son mari et son beau-père.

Le 21, Jacqueline Gohin, fille de Philippe, par son grand-père.

En 1637, vingt décès ; inhumations faites par les parents.

Cette seconde période fut moins meurtrière que la première. L'intensité du fléau était plus grande en hiver qu'en été et la classe pauvre était particulièrement frappée.

BALLEROY. — Balleroy (1), dans l'arrondissement de Bayeux, fut aussi atteint par la peste noire de 1347 à 1348.

L'évêque de Bayeux et un grand nombre de chanoines ne purent échapper à l'épidémie. Robin des Essarts, fils de Guillaume IIe du nom, perdit, enlevée par l'épidémie, Robine de Villers, dont il avait Louis Thézard, chanoine de Bayeux, Thomasse Thézard, novice à Cordillon, puis abbesse de Rheims (Saint-Pierre), Pierre

(1) *Histoire de Balleroy*, par l'abbé Bidot, 1860.

Thézard, dont les descendants possèdent la baronie de Tournebut.

CAEN. — Pendant les XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, la ville de Caen fut cruellement visitée par la peste. Il n'y a pas lieu de s'en étonner outre mesure, car les lois de l'hygiène ne devaient pas y être observées scrupuleusement ; ses rues étroites et n'offrant aucun écoulement aux eaux, les inondations, qui devaient être fréquentes, provenant de l'*Orne* et de l'*Odon*, devaient entretenir des foyers de pestilence difficiles à détruire.

Au début de la guerre de Cent ans, Caen avait supporté le premier choc de l'armée anglaise qui l'avait saccagée et pillée de fond en comble.

Elle était à peine remise de ces malheurs qu'elle se vit atteinte par l'épidémie si terrible de la peste qui désolait, en 1348, la France entière :

« Ravagée par la peste noire, agitée par les discussions » intestines qu'y suscita sous le règne de Jean-le-Bon, Charles-le- » Mauvais, roi de Navarre, la ville vit une seconde fois les Anglais » paraître devant ses murailles (1). »

En 1478, une épidémie nous est signalée (2) comme très meurtrière, elle continua ses ravages pendant les six années suivantes.

En 1499, nouvelle invasion de la peste (3). La ville de Saint-Julien achète un terrain propre à faire un cimetière. parce que la peste et la mortalité avaient rendu les cimetières des paroisses insuffisants. Ce terrain était la pièce de terre qu'on a coupée depuis la Révolution pour faire le chemin qui conduit au jardin des plantes.

En 1547, la peste (4) régnait si généralement à Caen et y produisait de si grands ravages que les professeurs et les étudiants désertèrent les écoles ; que les autres ordres de citoyens, « les

(1) *La France illustrée*, p. 9., par Malte-Brun, 1881.

(2) *Bulletins de la Société archéologique de l'Orne*, phénomènes météorologiques d'après les archives du département et des communes (L. Duval, archiviste).
Nouveaux essais historiques sur la ville de Caen (abbé de la Rue).

(3) Abbé de la Rue.

(4) *Collection d'observations sur les maladies et Constitutions épidémiques de la Normandie* (Lepecq de la Clôture, Docteur Regent..., 1778).

gens d'estat » s'enfuirent dans les campagnes avec une précipitation qui n'appartient qu'à la terreur, laissant leur fortune et leurs richesses à la ville, pour s'occuper uniquement du soin de leur vie. Cette épidémie dura du mois de juin jusqu'à la Toussaint (1). La contagion étant à peu près finie, la Faculté s'assembla au mois de mars 1548.

La ville était encore accablée en 1563, elle eut à supporter de lourdes charges, une requête fut alors présentée à la municipalité par M. Bourgneville (2). Les habitants de la ville et des faubourgs furent tellement assaillis du danger de la peste qu'ils abandonnèrent leurs demeures.

Il y avait encombrement de malades. Le sieur Dumouliu et le contrôleur Gosselin visitèrent la Maladrerie afin de voir s'ils pourraient évacuer un certain nombre de malades auxquels il serait fait une aumône par les habitants. A cet effet furent désignées quelques personnes qui « tournoyront » dans la ville avec la boîte à ce destinée, sauf à employer d'autres moyens.

En novembre 1563, des mesures sont prises contre le fléau. Les pauvres atteints de la peste sont transportés à la Maison-Dieu, en certain lieu limité où ils seront visités par scientifiques personnes Marin Duvic et Marège, docteurs en médecine. Une députation est nommée pour recueillir les aumônes. Les pestiférés riches seront soignés à leurs frais à la Maison-Dieu. Il y aura un médecin et un barbier pour secourir lesdits malades. Les administrateurs se pourvoiront d'un homme de bien qui assistera lesdits malades pour les consoler et les avertir de leur salut. Les maisons, boutiques des bourgeois et personnes notables qui seraient inconvénientées de la peste seront closes et marquées par les fossoyeurs de chaque paroisse d'une croix blanche de la largeur de trois doigts, et si lesdites personnes sortent de leurs maisons, eux et leurs domestiques, devront porter une verge blanche en pleines mains et *appertement* afin que personne n'approche d'eux.

Défense d'avoir en maisons conins (lapins), pigeons ou autres bêtes ou oiseaux.

Défense à tous regrattiers, peuffiers, fruittières, fromagères et autres, de vendre ou exposer aucuns linges, langes, fruittages, fromages et autres semblables qui peuvent causer danger, à peine

(1) *Histoire de la paroisse d'Argentan* (abbé Laurent).

(2) Registres de l'Hôtel de Ville de Caen. Inventaire G. Dupont.

de punitions corporelles. Aux presches et sermons le peuple sera invité à prier Dieu de retirer son ire.

Ordre à tous de purger et nettoyer constamment leurs maisons ; chaque sergent surveillera chacun son quartier. Lecture du présent ordre sera faite à la Cohue de la Vicomté.

Le 30 août 1564, un arrêté désigna une pièce de l'Hôtel-Dieu appelée Millau, qui dut être préparée pour les pestiférés, munie de toutes choses nécessaires et rendue habitable.

En 1565, il fut accordé, sur leur requête, à Jacques le Seigneur et à Calbasse sa femme, qui avaient rempli la charge de garde-malades, même pendant la peste, la jouissance d'un petit jardin entre le cimetière de l'Hôtel-Dieu et les murailles de la ville.

En juillet 1579, sur l'avertissement de M. de la Fosse, qu'il est arrivé au quai un navire d'Angleterre, apportant des laines au sieur Blanchet-Dupont et qu'il est « ventillé » que sur ce navire treize ou quatorze personnes sont mortes de la peste, ce qui pourrait apporter un grand danger pour le public, il est arrêté que... Messieurs de la justice pour y pourvoir ainsi qu'il appartiendra. Même il est rapporté que plusieurs ménages ont fui du Havre et se sont réfugiés dans la ville pour éviter le danger.

M. de la Serre, avocat du roi, vint avertir la municipalité, au mois de mars 1581, qu'il était bruit de quelque commencement de *pestilence* tant à la Délivrande et à Bernières qu'à Vaucelles.

Au mois de septembre 1582, le doyen de la Faculté de médecine convoqua tous les docteurs, les chirurgiens, les barbiers pour choisir quelqu'un destiné à donner des soins aux pestiférés, si ce fléau, qui ravageait les campagnes voisines, venait à pénétrer dans Caen, et les bourgeois proposèrent 25 écus de rente à celui de ceux qui s'en chargerait (1).

La peste éclata en 1584 et fit alors périr dix mille personnes :

« En l'an de grâce 1584, qui estoit de grande merveille et » conjonction de toutes planettes..... fut la contagion de peste » si véhémente en cette ville de Caen, qu'il y trépassa dix mille » personnes, y compris les enfants, selon les extraits et registres » des paroisses ; ce que j'ai bien voulu faire entendre comme » chose fort piteuse, et pour nous esmouvoir, requérir l'ayde du

(1) Le Pecq de la Clôture.

» Seigneur Dieu et nous humilier par prières devant sa Sainte » Majesté (1) ».

C'est ainsi que le testament de Maître Jacques de Cahagnes, D. et P. R. de médecine, daté du 6 novembre 1584, est intitulé :

« Moi, etc..., considérant comme Dieu nous visite à présent » d'un des fléaux de son ire, scavoir de la peste, etc... »

En juillet 1586, la peste est encore à Caen où elle enlève la plupart des habitants bien qu'elle cesse vers la Toussaint (2).

En 1598, l'épidemie affligeait la ville, on fut obligé de rendre un décret pour renvoyer à un autre temps la visite des laboratoires et boutiques des apothicaires.

« L'arrest des grands jours », tenu à Bayeux (3) l'an 1540, nous fait connaître qu'il y avait alors dans l'Hôtel-Dieu, un lieu séparé pour les pestiférès et les malades atteints de maladies contagieuses. Ce lieu fut depuis employé à d'autres usages, car la ville étant affligée de la peste en 1599, et n'ayant pas de lieu pour recevoir les malades, le dixième jour de juillet de cette même année, le Parlement de Rouen donna un arrêt par lequel il ordonna que les pestiférés de la ville de Caen seraient renfermés dans une grange qui était derrière les jardins de l'Hôtel-Dieu et qui, depuis, a été l'hôpital des *pauvres renfermés*. Mais la ville, trouvant ce lieu trop petit, en acheta un autre par contrat du 29 juillet 1606, dans la paroisse de Sainte-Paix, nommé la Gobelinière, et fit bâtir ce grand logis qui fut régi par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu qui fournirent aux besoins de ce nouvel hôpital dans les temps de peste et autres maladies contagieuses. Ce lieu relevait de l'Abbaye de Fécamp, à cause de la baronnie d'Argence et les religieux de cette abbaye firent opposition à l'acquisition que la ville voulait faire pour y établir un lieu de santé, mais ils en furent déboutés par un arrêt du Parlement de Rouen, du 6 mai 1606. Cet hôpital se trouvant inutile, on y mit les *pauvres renfermés*, vers l'année 1632.

L'année qui précéda l'achat de la Gobelinière, la Faculté et les magistrats de la ville ordonnèrent qu'il fut choisi un sujet

---

(1) *Les Origines de la ville de Caen*, édité à Rouen, MDCCII, par Charles de Bourgueville, sieur de Bras.

(2) *Manuscrit de M. d'Avesgo,* cité par Latour-Montfort.

(3) De Bras.

zélé, parmi les chirurgiens-barbiers, pour soigner les pestiférés dont il se trouvait un grand nombre dans les différents quartiers et dans les campagnes voisines, avec promesse et offre d'être reçu gratuitement, si c'était un élève, et d'une pension de 25 écus. Jacques Guilbert, citoyen de Caen, fut choisi et la Faculté l'instruisit : 1° des précautions qu'il avait à prendre pour lui-même ; 2° des secours qu'il devait administrer dans les premiers jours ou dans les différents temps de la maladie, dans le traitement du *charbon* et des *bubons ;* et enfin la Faculté dressa les formules convenables pour exciter les sueurs et soutenir les forces vitales, formules auxquelles tous les apothicaires furent assujetis, dont nous devons sans doute regretter les *recettes* ainsi que l'histoire de cette espèce de peste. »

En 1621, nombreux étaient les malades atteints de la funeste maladie, ce fut une occasion pour un certain nombre de capucins de déployer leur zèle auprès des malheureux.

« Les premiers qui se dévouèrent (1) au service des pestiférés aux environs de Caen, furent les Pères Illuminé, de Rouen, et Simon, également de Rouen. Ils commencèrent leur charitable ministère, en octobre 1621, dans les villages les plus éprouvés par la peste et les plus privés de secours.

« La contagion s'étant répandue dans plusieurs provinces de France, particulièrement à Paris, Rouen et Caen ; les Pères étant assemblés en chapitre, délibérèrent d'écrire à sa Sainteté, parce qu'ils étaient appelés et désirés dans ces lieux cy dessus nommés pour assister les pestiférés, pour leur administrer les sacrements de l'Eglise, non seulement des peuples, mais des principaux qui nous désiroient ardemment à l'exclusion des autres Religieux et Prêtrailles, afin d'obtenir de sa Sainteté la permission et bénédiction pour accomplir les demandes et requêtes de ces peuples. Ce qu'ils firent par l'entremise du Très Révérend Père Jérôme de Castelferret, qui présenta à sa dite Sainteté leur supplique et leur en envoya la réponse. »

« Etant venus sous le mérite de la sainte obédience, dans ces lieux dangereux, dit le manuscrit (2), assister ces pauvres malheureux, aiant été recevoir la bénédiction de Monseigneur l'Evêque, ils commencèrent les premiers à renouveler cette sainte assistance

---

(1) *Les Capucins de Rouen pendant les pestes du XVII[e] siècle*, par le P. Edouard d'Alençon.

(2) Manuscrit, Bibliothèque nationale. Fonds Français. — 25.044.

aux pestiférés, qui ne s'était point présentée depuis dix ou onze ans, n'y aiant point de ces maladies dans cette province. Ils montrèrent un courage admirable et une merveilleuse ferveur, car voiant qu'il n'y avait personne qui voulut leur donner le couvert, ils se résolurent de demander deux *tonneaux* pour se mettre dedans et ils y demeurèrent trois jours et trois nuits sans trouver où se mettre. Ils avaient l'intention d'en faire leurs chambres et de demeurer et loger à la campagne, et comme ils étaient sur le point d'exécuter leur dessein, Notre Seigneur voiant leur zèle et la ferveur de ces deux braves soldats de sa milice, les secourut dans leurs besoins. Il suscita un gentilhomme à leur prêter sa maison qui était inhabitée au village de Douvre, joignant l'Eglise de Notre-Dame-de-la-Délivrande, où ils se retirèrent et elle leur servit de retraite pendant deux mois et demi que dura ce cruel mal. Ils travaillèrent jour et nuit avec une merveilleuse diligence et étoient tellement employés que souvent ils ne pouvoient pas revenir dans leur retraite, étant contraints de se reposer dans quelque caverne et étant quelquefois jusqu'à minuit sans avoir rien pris le jour précédent. »

Ils échappèrent à la contagion et retournèrent à Rouen où ils rendirent de grands services en 1622.

« D'après le Necrologe de la province de Paris (1), un seul capucin fut victime du terrible fléau dans le couvent de Caen (sur l'emplacement duquel on a bâti le Bon-Sauveur) en 1621. Ce fut un F. Simon d'Evreux, clerc, décédé au mois de septembre. »

Un autre capucin, le frère Elzéar (Jean Halbout), dont nous parlerons plus loin à propos de Vire où il fonda un couvent de capucins, se trouvait à Caen au moment où la peste s'y déclara au commencement de 1626 (2). Bientôt le couvent des capucins, situé dans le faubourg l'Abbé, en fut attaqué. « Frère Elzéar demanda à soigner les pestiférés ; le père gardien s'y opposait et voulait l'envoyer à Dieppe ; mais ses prières furent telles qu'il fallut céder ; il se fit donc le serviteur et le garde-malade d'un frère qui avait été autrefois chevalier de Malte. Rien ne le rebuta, rien ne l'effraya. Lorsqu'on lui demandait si l'image de la mort ne se présentait pas souvent à sa pensée : « Loin que j'appréhende, disait-il, la contagion ou la mort, je jouys maintenant d'une paix

(1) Manuscrit de Biblioth. Nationale. F. Fr. 25.045 (P. Edouard d'Alençon).

(2) *Les La Boderie. Etude sur une famille normande,* par M. le comte H. de la Ferriere-Percy.

si pleine, d'une joye et d'une consolation si parfaites, que quand bien mesme je me trouverais dans le ciel avec les bienheureux, je souhaiterais de toute l'étendue de mon cœur, par l'amour de Dieu, de revenir dans cette petite loge, rendre aux malades de la peste les mesmes offices que je rends à l'un de mes frères » (1).

« La troisième semaine depuis qu'il s'était donné au service des malades, il fut à son tour attaqué par l'horrible fléau. Son corps était si affaibli que la lutte ne pouvait être longue, la maladie marcha si promptement qu'il comprit que la mort était proche, et, se tournant vers les frères qui l'assistaient : « Le lien est rompu, leur dit-il, nous sommes délivrés *(Laqueus contritus est, et nos liberati)*. Durant trois jours une fièvre ardente ne le quitta plus ; le quatrième, l'heure de la délivrance étant enfin venue, il demanda en grâce à être étendu sur le pavé et sur de la cendre. Le père gardien le lui ayant refusé, il obtint seulement d'être couché dans la plus vieille robe qui fût dans le couvent et sur les neuf heures du matin il s'éteignit le sourire sur les lèvres. C'était le 6 août 1626, il n'était âgé que de 33 ans, dont il avait passé 25 dans le monde, 3 dans le mariage et le reste en religion. »

Les capucins devaient, à cause de leur dévouement, exciter la reconnaissance qui se témoignait par des secours de toutes sortes. C'est ainsi qu'il est fait mention, dans les documents de l'église Saint-Pierre de Caen (2) de « 8 bouteilles de vin revenant à 4 livres 18 sols, données en 1626 aux capucins affligés de la contagion. »

La (3) même année, le Recteur de l'Université, Claude Colin du Prignon, fut enlevé par la peste, dans le collège des Arts, ainsi que six religieux Carmes, et la rentrée des classes qui devait se faire à la Saint-Denis, fut renvoyée à cause de la contagion de la peste qui ravageait la ville et les campagnes voisines, au 3 novembre suivant.

Nous avons à relater le dévouement d'un autre religieux, le Père Eude (4) qui, en 1631, revenu depuis peu de Séez, assista les malades.

(1) Annales de Marcellin de Pise, Vie de frère Elzéar.

(2) Archives départementales.

(3) Le Pecq de la Clôture.

(4) *Vie du R. P. Eude, instituteur de la Congrégation de Jésus*, par le P. Julien Martin, eudiste. Manuscrit inédit publié par l'abbé Le Comte, 1880.

Cette année-là une grande partie des habitants fut enlevée par le fléau qui jeta les autres dans la consternation.

Les riches s'étaient retirés à la campagne, les autres étaient restés dans l'enceinte fortifiée sans aucun secours.

« Les curez, vicaires ou autres ecclésiastiques s'étaient enfuis ou cachez, par la crainte de la mort ; très peu eurent assez de générosité pour s'acquitter en présence du danger de leur indispensable devoir. »

« Le nombre des malades augmentait tous les jours, on fut obligé d'en transporter un grand nombre à la Gobelinière. Il y avait là des personnes établies pour soigner les pestiférez, tant pour le corporel que pour le spirituel, quelques jésuites et quelques capucins s'y dévouèrent avec beaucoup de générosité, et il y en eut qui y trouvèrent une mort glorieuse. C'était d'ordinaire les plus pauvres et les locataires que l'on transportait dans ce lieu, car pour les propriétaires, c'est-à-dire ceux qui habitaient leur propre maison, on ne pouvait pas les contraindre d'y aller, mais on leur défendait de sortir. C'était ceux-là que le P. Eude demanda d'aller visiter, consoler et assister ; ils étaient, en effet, les plus abandonnés et il en mourrait un grand nombre. »

Le P. Eude ayant obtenu avec beaucoup de difficulté de son supérieur, le P. de Répichon, la permission de s'exposer à la contagion, à condition qu'il revint assister ceux de ses confrères qui en seraient atteints, donna des preuves d'un zèle infatigable.

« Mme de Budos, abbesse de Sainte-Trinité de Caen, lui envoya des secours pour sa nourriture, qu'il accepta, étant fui de beaucoup de gens qui craignaient la contagion, il n'eût pu facilement s'en procurer. »

« On convint de lui apporter un *tonneau* dans la grande prairie qui est au-dessous de l'Abbaye de Saint-Gilles, près de la rivière de l'Orne où il se retirait la nuit pour prendre un peu de repos, et où on lui apportait tous les jours de quoi vivre. La chose fut ainsi exécutée, et ce fut là qu'il établit son logement ; pendant tout le temps que la peste dura, son tonneau lui servit de réfectoire, de dortoir et d'oratoire.

« Ceux qui lui faisaient le plus pitié étaient ceux qui avaient été enfermez dans leurs maisons et qui se trouvaient privez de tout secours. »

Ces pauvres infortunés, à demi-morts, accouraient aux fenêtres, et, avec des cris lamentables, le conjuraient d'avoir pitié de leur âme et de venir entendre leur confession.

Il fut rappelé à la Maison de l'Oratoire pour soigner deux des frères tombés atteints par l'épidémie. Il assista le P. de Répichon qui fut enlevé à cette époque par la contagion.

Les pestes de 1631 et de 1635 sont les dernières dont parlent les historiens de Caen (1) ; c'est à cette époque (1635) que la ville se trouvant cruellement décimée par le fléau, les capucins se rendirent processionnellement à la Délivrande afin d'en implorer la cessation.

Ils y vinrent au nombre de quarante, portant chacun une croix de bois. Cette procession, qui s'est faite jusqu'à la Révolution, avait lieu dans l'octave de la Fête-Dieu. Le clergé de Saint-Pierre venait en grande pompe au-devant des capucins jusqu'au haut de la rue du Vaugueux.

On eut, en 1668, des craintes pour une nouvelle épidémie, mais la Faculté prit les plus grandes précautions pour préserver la ville du fléau qui affligeait plusieurs provinces du Royaume et quelques villes voisines (2).

Citons maintenant quelques extraits des registres de l'état civil de plusieurs communes des environs de Caen ; ce sont des documents de valeur indiquant le passage de la peste dans ces diverses localités, quelques-uns sont fort curieux.

GARCELLES. — 5 novembre 1625 est décédée Aignan Perrée de la peste, dans *un tonneau*, au haut de la brière de Garcelles, et a été inhumée le lendemain par un nommé Leloup et sa femme, de Saint-Aignan-de-Cramesnil, qui ont été guéris de ladite maladie de peste.

24 mai 1625, décès de Guilmette Perrée, femme de Vigor Palais, dans une petite loge de gleu, à la brière de Garcelles, et le même jour furent vidés de sa maison son mari, son fils et sa fille, tous ensemble furent menés à ladite Bruyère, par le commandement de M. de Garcelles, assisté de deux de ses archers pour le sel.

A tali peste libera nos Domine (du curé de Garcelles).

D'après ce qu'on vient de lire, il est facile de conclure qu'un lieu de santé avait été installé sur la Bruyère de Carcelles pour isoler les malades qui y étaient logés misérablement dans des tonneaux ou de petites cabanes de paille.

---

(1) *Histoire de la ville de Caen* (Vaultier, 1843).

(2) Le Pecq de la Clôture.

BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE. — Décès de peste ou contagion en 1696, 1627, 1632.

VIEUX. — 1er novembre 1635, décès de Baptiste Denis, de contagion, inhumé derrière l'église « par les Goublinières de Caen » le lendemain vers six heures du soir. En 1638, décès de la contagion.

MARTRAGNY. — Le 15 juillet 1637, « nota touchant la mort de Guillaume Mouillard et sa femme, que la main et justice de Dieu a paru ensuite de leur mort sur ceux qui l'ont causée. Or, une personne de cette paroisse ayant le fléau de peste dans sa maison, appela un sorcier ou magicien pour en estre délivrée. Le magicien lui commanda de donner la peste, ce qu'il fit, et alors la peste saisit celui auquel il l'avait donnée, lequel était allé parler à lui avec ledit Guillaume Mouillard, son allié, on fit prières pour celui-ci, et la peste lui fut ostée ; le premier donneur la redonna audit Mouillard, lequel en mourut et sa famille ; comme moi, curé, j'en ai eu défiance, j'allai trouver ce donneur de peste, et, après réprimande, je lui défendis l'entrée de l'église jusqu'à ce qu'il eut fait pénitence. La main de Dieu fut suspendue comme sur un autre Caïn ; il devint comme insensé et odieux à tous, il mourut de male mort quelque temps après, il se pendit dans l'an et tous ceux qui trempèrent au... en furent châtiés manifestement de Dieu, et fut ainsi reconnu... la mort dudit Mouillard fut advouée avoir été causée de la manière susdite par ledit malfaiteur avant qu'il se procurât la mort, et la main de Dieu fut sur lui pendant tout le reste de sa vie, quoiqu'il fit pénitence tous les jours pendant icelle. J'ai écrit ceci après que j'eus remarqué toutes ces choses et l'ai sçu signé afin qu'y ait esgard pour redouter la justice de Dieu et pour ne se servir des sorciers. J. Mouillard. »

Les 24, 28 septembre 1637, décès de Guillaume Mouillard fils, Robert, âgé de 35 ans, et de Jeanne sa femme, âgée de 32 ans, « ils avaient bien vescu et sont morts chrestiennement de la peste. »

LYON-SUR-MER. — 1 décès de mal contagieux en 1598.

OUEZY. — En 1638, nombreux décès de contagion, inhumation de Marie Levigneur, par les *éventeurs* de Caen.

LECQUEVILLE-LA-CAMPAGNE. — En 1660, épidémie de flux de sang (le flux de sang pouvait être la dysenterie ou une forme de peste hémorragique, on regardait et désignait alors cette affection comme la peste).

VACOGNES. — 14 août 1626, décès d'Anne Le Berruier, mariée le 6, la première qui soit morte de peste à Vacognes ; après elle, 7 décès en août, 16 en septembre, 7 en octobre, 6 en novembre.

En 1635, 17 juillet, décès de la fille de la Cauvette, de Landes, qui apporta la peste à Vacognes, partant de chez M. de Longuemarre, de Feuguerolles.

SAINTE-HONORINE-DU-FAY et Vacognes. — Epidémie de flux de sang en 1765, à Vacognes, 8 décès dont 6 enfants.

SAINT-MARTIN-DE-SALLEN. — (Archives communales G. G 1). Ensuit la déclaration des décédés de la contagion en ladite paroisse depuis les festes de Noël 1625 jusqu'aux festes de Noël ensuivant 1626. Longue énumération de décès. En 1627, décès de contagion. En 1638, 1er mai, décès de Guillaume Authan, « inhumé au village de Soubs-le-Mont » par crainte de la contagion.

TROISMONTS. — (Arch. comm. G. G. 2). En 1631 et 1632, décès de la contagion, inhumation dans le jardin et devant l'huis de la maison des décédés.

GAVRUS. — (Arch. comm. G. G. 1). En 1626 et 1627, nombreux décès de maladies contagieuses ou de pestes ou « de la maladie » ou de la contagion.

CARCAGNY. — « En septembre 1609. commença la peste à Saint-Leiger, chès Nicollas le Bouteillier. » Liste de décès de la peste. En 1631, autres décès de la contagion ; la femme de Jean Martine n'a pu être apportée au cimetière ; Jean Maresq, mort de contagion, apporté de Caen, inhumé près de la chapelle Saint-Léger. En 1632, 15 septembre, décès de Louis Laisné, bourgeois de Caen, par maladie de peste par lui apportée.

CHEUX. — (G. G. 1). « Attestation que l'on me bailla pour aller au Mont Saint-Michel, 1626. » Attestation des curé, vicaire et

trésoriers de Cheux, que tels et tels sur lieu ont fait vœu de visiter le Mont Saint-Michel, moyennant le secours divin, par quoi ils supplient les moines de leur permettre d'y entrer pour rendre leurs vœux à Dieu et implorer les faveurs de Monsieur Saint-Michel, assurant que les dénommés ne sont infectés d'aucune maladie contagieuse, vu qu'il n'y en a pas dans la paroisse. En 1619, 26 novembre, « une femme décéda au portal de l'église et enterrée auprès, on avoit dit que c'étoit la peste, jé baillé quatre quars d'ecu à Jehan Angot pour le mestre à la fosse. »

SAINT-MANVIEU. — (G. G. 2). En 1625, 20 novembre, « Décéda Robert Marc, de la paroisse de Tilli (fameuse de nos jours pour ses apparitions), au bout du pré de M. de Saint-Mauvieu, près Cheux, estant un pauvre homme et mendiant, et à cause du flux de sang qu'il avoit, ne se trouvant personne qui le voulut porter au cimetière, il fut enterré audit lieu où il mourut. Le corps est enterré, Dieu veuille que son âme soit en Paradis.

En 1628, 5 février, cérémonie du baptême de Michel Rouxel, baptisé auparavant, sa mère l'ayant produit estant dans le danger de la contagion.

La pièce suivante indique bien que les fièvres paludéennes qui étaient regardées comme pestilentielles causaient une grande mortalité dans ces parages aux époques anciennes (G. 4275) 1777. Les habitants de Colleville-sur-Orne, demandent l'autorisation de faire à leurs dépens les ouvrages de défrichement afin d'éviter les fièvres résultant de l'odeur infecte produite par les eaux stagnantes et bourbeuses. Un certificat de Deliée, médecin du Roi, inspecteur royal et général de santé pour la généralité de Caen, atteste que pendant les grandes marées, la mer abandonne beaucoup d'eau dans les marais de Colleville, que de ce mélange d'eau salée (qui contient beaucoup d'animalcules) avec l'eau douce qui y stagne, il résulte une putréfaction insoutenable, qu'en juillet, août et septembre, on observe au coucher du soleil des essaims, en forme de nuages, d'insectes nommés vulgairement maringouins ou cousins, qu'aux premières gelées blanches, ces insectes périssent et forment sur la surface des marais une croûte très sensible, que, lorsqu'elle vient à se putréfier, il en résulte une odeur si fétide qu'on ne s'imaginerait pas devoir l'attribuer à cette cause de corruption qui paraît bien au-dessus de la proportion de la masse corruptible, que dans cette saison, il règne presque tous les ans, dans la paroisse, des fièvres intermittentes très opiniâtres, qui

affligent plus de la moitié des habitants, qu'il en était de même dans la paroisse d'Hermanville avant le défrichement du marais, que, depuis ce temps, il est démontré par les registres qu'il y est mort beaucoup moins de personnes et qu'il y a eu beaucoup moins de malades (1778). Un certificat de la Faculté de médecine de Caen, constate que les exhalaisons des marais d'Ouistreham, Colleville et Hermanville sont la cause des fièvres qui affligent si fréquemment les paroisses voisines. Les habitants n'en pourront être définitivement libérés qu'après le défrichement des marais (1780).

HONFLEUR. — En consultant les archives de la ville de Honfleur (1), on voit que la peste en 1582-1583 y faisait des ravages et que les précautions pour la combattre étaient prises avec soin. Voici un document puisé dans une pièce de comptes à cette époque : « Payé au gardien de l'hôpital, 8 écus 20 sols et demi, une robe de drap *pers* merchée au devant et dereyère ensemble sur les manches de grandes croix blanches pour démontrer au peuple que led. gardien visitait et fréquentait aux lieux et maisons étant pestiféréez. » (2).

En 1635, la peste désola la ville et le nombre des morts y fut si considérable que la plupart des habitants désertèrent. Pendant ce temps, des tempêtes ravageaient les côtes et faisaient un tort énorme à la ville et au commerce.

En 1649, elle sévit d'abord dans les campagnes entourant Honfleur et malgré les précautions prises pour empêcher le fléau d'entrer dans la ville, on eut à déplorer de nombreux décès. Voici les ordonnances faites aux habitants le 5 mai 1649 : « Vu le péril où les habitants se trouvent par la maladie contagieuse dont les villages de Saint-Sauveur et de la Rivière sont infestés. » Commandement à tous ceux qui ont fréquenté les habitants de ces villages « de se retirer de la conversation du peuple et de se tenir dans leurs maisons. Défense à ceux qui naviguent dans les bateaux de Saint-Sauveur et de la Rivière de faire leur demeure à Honfleur ; aux riverains de la Rivière et de Saint-Léonard d'apporter leur poisson à peine de 100 livres d'amende. Ordre de tenir nettes les maisons, les rues et les ruelles à peine de la même amende. Ordre de procéder au nettoiement des places du côté de la mer, proche de l'hôpital. »

(1) Archives de la ville de Honfleur.

(2) *Histoire de Honfleur,* par Cathérine.

Ce fut à l'occasion de cette peste de 1649, qui causa une grande mortalité, que l'on put voir les capucins au chevet des malades, distribuant partout les secours spirituels et temporels, ensevelissant les morts et donnant l'exemple d'un courage et d'une charité sans bornes.

Les pestiférés furent aussi assistés par les courageux membres de la Confrérie de charité de Notre-Dame-de-la-Couture, de Bernay (1). Un ancien livre appartenant à Notre-Dame-de-la-Couture nous apprend qu'en 1417 les Anglais se rendirent maîtres de Bernay, et que la Confrérie de charité de cette paroisse se sauva à Verneuil, au Perche, avec l'argenterie et ornements, où elle demeura depuis le 4 août jusqu'à la Toussaint. Il y a une tradition au sujet de cette Confrérie qui dit que dans un temps de peste qui ravageait la ville de Honfleur, cette Confrérie eut le courage d'y aller et d'ensevelir les morts, et depuis ce temps elle y va tous les ans pour y recevoir les offrandes des habitants et elle-même y est reçue avec joie.

5 juillet. Ordonnance de police. Election d'un prêtre pour confesser les malades de la contagion, d'un chirurgien pour les soigner, de deux « corbeaux » pour marquer les maisons attaquées de la maladie, porter et mettre en terre les morts et de deux personnes pour « repurger » les maisons.

7 juillet. Louis Le Sénécal élu chirurgien de santé, n'ayant pas comparu, est déclaré déchu des privilèges de la corporation, ordonné qu'il fermera sa boutique à peine de 500 livres d'amende. En son remplacement est nommé Guillaume Castel.

Nouvelle épidémie en 1651.

1652. 29 décembre. Il est arrivé que la perte de plusieurs navires pris par les ennemis, l'interruption de la navigation, la *maladie contagieuse* « quy a ravy et moissonné grand nombre et la meilleure partie des principaux habitants, » ont fait que la ville demeure chargée de la somme de 18.370 livres qu'elle ne peut payer.

En 1665, la peste exerçait encore ses ravages dans Honfleur (2). C'était la troisième fois depuis trente ans.

1669. 9 mai. L'assemblée communale délibérant sur la maladie contagieuse qui augmente de jour en jour dans les villes de Dieppe et d'Amiens, arrête que « deffenses sont faites de rechef de

(1) *Histoire de Bernay*, par Veuclin.

(2) *Histoire de Honfleur*, par un enfant de Honfleur.

trafiquer, négotier ni avoir aulcun commerce avec les habitants de Dieppe et d'Amiens, à peine de 10 livres d'amende pour la 1re fois, comme aussi deffenses sont faites de nourrir aulcunes bêtes porchines, pigeons ny lapins ny autres bêtes immondes, à peine de confiscation et de 60 sols d'amende. »

TOUCQUES. — La petite ville de Toucques était infestée en 1559, il fut interdit à Rouen de recevoir les marchandises qui en provenaient.

LISIEUX. — Lisieux est aussi sur la liste des localités atteintes par les épidémies de peste. Les années 1469, 1583, 1584, 1616, 1624, 1625, 1628, 1635, 1633, 1651, 1693 furent particulièrement funestes. De 1693 à 1694, trois à quatre mille personnes furent enlevées, tant par la peste que par la famine. On en enterra jusqu'à 20 dans la même fosse. Dans la paroisse Saint-Germain, il y eut 1.260 morts.

En 1637, le fléau ravageait non seulement Lisieux mais encore Orbec, Bernai, Montreuil-l'Argilé et Honfleur. En 1624, la ville possédait une Confrérie dont les membres portaient le nom de *Pères de la Mort*, qui se chargeaient d'administrer les pestiférés, de les ensevelir et de les inhumer; ils rendirent en ces douloureuses circonstances d'éminents services à la population (1).

Dès l'année 1584, un arrêt du Conseil d'Etat (2), daté du 14 juin, autorisa la ville à prendre sur les deniers de son octroi jusqu'à la somme de 400 écus, pour acquérir un emplacement afin d'édifier un hôpital de pestiférés, et la somme de 100 écus pour *l'entretennement* des barbiers apothicaires.

Différentes pièces des archives des hospices nous apprennent que les malades étaient soignés au lieu de santé, dans la paroisse Saint-Jacques, où il y avait une chapelle élevée à saint Roch et un cimetière pour les pestiférés.

1721. Hôpital de Lisieux (3). Déclaration des revenus temporels de Lisieux...

---

(1) *Histoire de Lisieux*, par Louis Dubois.

(2) Cartulaires, Archives départementales, Archives civiles de la Seine-Inférieure, Chambre des Comptes de Normandie.

(3) Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Calvados. Archives ecclésiastiques. Série H. Série B. Benet, archiviste.

« Une pièce de terre en herbe servant de cimetière, sur laquelle est bâtie une chapelle pour les malades de la peste, en la paroisse Saint-Jacques, ferme de la chapelle du Bois. »

H. Supplément 4. B. 44 liasse. 1787. Copie de lettre en interprétation des conditions de l'adjudication de la ferme du lieu de santé ou de la chapelle du Bois, appartenant aux hôpitaux et concernant l'indemnité reçue pour le terrain pris par la route de Pont-l'Evêque. Mémoire des meubles pour les saint Roch à la chapelle du Bois. H. Supplément 167. Réception pour servir les pauvres de la sœur Catherine Duval, qui a été tirée de l'Hôpital général pour servir les pauvres malades dans les années fâcheuses de 1693 et 1694 et qui a demandé à y retourner.

H. Supplément 195. 1625. Payé 7 livres 10 sols à Ollivier Ledoux, prêtre chapelain de la chapelle de la Santé. 76 sols à Philippe Gruchey, pour l'inhumation de Charles Marie, décédé de la peste dans une des loges du bois.

En 1639, les religieux qui détenaient l'hôpital, se conduisaient un peu trop en maîtres et dédaignaient les droits des habitants; l'hôpital était fermé et rempli de fagots « inventaires des lettres et escriptures appartenant au bureau des pauvres de Lisieux, concernantz l'hopital et la Maison-Dieu et la Maladrye Sainct-Blaise et Sainct-Clair de la dite ville de Lisieux. » Les habitants avaient préféré imposer sur eux plus de 40 livres par semaine, plutôt que de plaider avec les religieux qui détenaient l'Hôpital, y exerçaient des malversations dans l'administration de l'établissement et refusaient d'y recevoir les pauvres malades. Mais comme les pauvres avaient augmenté par la « cherté des grains, *peste* et guerre et que des pauvres non logés, périssaient et mourraient dans les halles et les rues, » ils obtinrent qu'ils seraient reçus à l'hôpital, les Mathurins s'étant appropriés leurs biens.

En 1658, un chirurgien fort instruit de Lisieux, Marin-Hamel, fit imprimer son discours sur la Peste. « Discours sommaire et méthodiste de la cure et de la préservation de la peste. » C'était avec autant de courage que d'habileté qu'il avait donné ses soins à ses concitoyens pendant les épidémies qui, en 1635, 1637, 1651 affligeaient si cruellement la ville.

Il y a près de Lisieux, sur l'ancienne route de Paris, une petite éminence nommé Mont Saint-Ursin, où se trouve une croix. Là, tous les dimanches de Quasimodo, la paroisse Saint-Jacques fait une procession en l'honneur de saint Ursin dont les reliques, apportées à Lisieux, arrêtèrent la Peste vers le XVI[e] siècle. La

légende ajoute qu'après la fin de ces calamités, on voulut renvoyer les reliques, elles furent placées sur un charriot traîné par des bœufs, mais au sortir de la ville, près de cette éminence, les bœufs refusèrent d'avancer et on fut obligé de retourner dans la ville. Les reliques sont conservées dans l'église Saint-Jacques et un vieux tableau placé dans une des chapelles, consacre ce souvenir.

ORBEC. — Nous avons vu précédemment que la peste, qui faisait, en 1651, des ravages à Lisieux, affligeait aussi la ville d'Orbec et les campagnes voisines.

En 1649, nous dit E. Lacour, une épidémie vint porter le ravage et la désolation dans la ville d'Orbec et y fit un grand nombre de victimes. Ce fléau commença vers les fêtes de la Pentecôte; une grande partie des bourgeois alla chercher un asile à Lisieux et à Bernay. On fit un pèlerinage à Saint-Sébastien-de-Préaux pour obtenir par l'intervention de ce saint la cessation du fléau qui dura six semaines (1).

Les archives d'Orbec (1782-1783, B 39) possèdent le factum d'un procès qui nous montre qu'au XVI[e] siècle le plus terrible fléau qui puisse affliger l'humanité, la peste, désola les habitants; la plupart désertèrent cette misérable petite ville. Des sentences furent rendues aux *pleds* d'Orbec, tenus à Meulles (paroisse voisine), pour cause de la peste, le 7 octobre 1546. Le fléau de la peste ou maladie très contagieuse et épidémique qui, en désolant les habitants d'Orbec en 1546, en chassait les officiers de justice pour tenir les *pleds* à Meulles, dura longtemps ou se renouvela dans le même siècle, continue le mémoire, car il existe des sentences rendues le 27 septembre 1582, aux assises de la Vicomté d'Orbec, tenues à Chambrois (aujourd'hui Broglie, Eure), pour raison de la contagion et maladie de la peste étant à Orbec. Le 3 juillet 1651, les assises d'Orbec sont encore tenues au bourg de Chambrois, en raison de la contagion qui est « de présent au dit Orbec » (2).

FALAISE. — En 1551, Falaise était désolé par la peste, ainsi que nous l'apprend la note suivante extraite du fonds de l'Abbaye de Barbery (Liasse H. 1551), concernant Espins. Le 10 octobre 1551,

(1) *Notice historique sur la ville d'Orbec* (E. Lacour. Lisieux, 1867).
(2) *Gerbes de notes historiques sur Bernai et ses environs* (Veuclin).

les procédures eurent lieu devant le Vicomté de Falaise, à Saint-Pierre-du-But (commune au sud de Falaise), « pour le danger de la peste ayant cours à Falaise. »

De même en 1582, l'épidémie de peste empêcha la tenue du bailliage à Falaise même, elle eut lieu, nous disent les Archives de l'Abbaye de Villers-Canivet, au bourg de Bazoches. « En extraordinaire de bailliage tenu au bourg de Bazoches pour inconvenyent de peste de présent à Falaise, 7 novembre 1582 » (1).

Si l'on en croit les vieillards, dit Galeron (2), à une époque qui n'est pas encore très reculée, la population de la ville avait été en partie détruite par une contagion. Ils en racontent quelques détails vagues, et ils montrent les champs funèbres où l'on déposait les morts ; ils indiquent même une croix à demi renversée et presque détruite, à peu de distance d'un chemin public, comme un monument destiné à perpétuer la mémoire de cette grande calamité.

Selon eux, il y a cinquante ans, on parlait beaucoup plus de cet événement qu'on ne le fait aujourd'hui, et l'on en redisait les circonstances, les plus anciens en avaient presque été les témoins.

En rapprochant cette tradition du récit de Masseville (3), qui rapporte l'existence d'une peste qui survint en Normandie en 1693, on peut penser que la grande peste de Falaise date de cette année 1693. « Il mourut alors près de 15.000 personnes dans la seule ville de Rouen, » dit l'historien ; s'il en périt à Falaise dans la même proportion, on peut porter le nombre des morts à deux ou trois mille environ. Quelle horrible dépopulation pour une petite ville. Doit-on s'étonner après cela que le souvenir d'un semblable désastre se soit conservé chez un grand nombre de générations successives.

« Le prix du boisseau de blé, pendant cette année, s'éleva à 8, 9 et même 10 livres. Mais dans le cours de ce siècle il s'était maintenu à 25, 30, 40, 50 sols et par intervalles seulement. » (Masseville).

La peste régnait à Falaise ou aux environs en 1636, le peuple, comme nous l'apprend un procès-verbal recueilli aux Archives du Calvados (H. 27), espérant que la peur de la contagion empêche-

(1) Archives de l'Abbaye de Villers-Canivet. Archives du Calvados. H. 27.

(2) *Statistique de l'arrondissement de Falaise,* Tome I, 2e cahier (Galeron, 1826).

(3) *Histoire de la Normandie,* Masseville.

rait l'exécution d'une sentence du cardinal de Richelieu, vint soutenir les moines de l'Abbaye de Saint-Jean. « Procès-verbal de Charles de Bonenfant, ec., s[r] du Breuil, lieutenant civil et criminel du Bailli de Caen, en la Vicomté de Falaise, et Charles Du Mesnil, ec., s[r] de Mesley, procureur du Roi en lad. Vicomté, concernant la tentative par eux faite, de réintégration en l'Abbaye de Saint-Jean-de-Falaise, des religieux réformés, précédemment expulsés. « Led. Gontier et consortz (religieux non réformés, opposants), grand nombre de personnes, au nombre de environ deux centz, dont partie avoient des verges blanches, ayantz ou faignantz d'avoir la peste, et même de ce qu'ilz auroient faict plusieurs cris et proféré plusieurs injures, jettant leurs verges parmy nous pour empescher que nous ny lesd. relligieux réformez ne penssions entrer dans lad. Abbaye... qui acquipole à une vraye rebellion faicte à la justice et mespris de la volonté de sa Majesté et de son Eminence, mise en posession desd. réformés en leurs charges et dignités et en posession du temporel de l'Abbaye, à charge de continuer par eux les penssions des autres religieux non réformés. Attestons que nous estant transportez en lad. Abbaye pour l'exécution dud. jugement, nous avons trouvé la porte d'icelle Abbaye bordée et investie d'une multitude de peuple jusques à 40 ou 50, tant hommes, femmes que petitz enfantz, la plupart desquels avoint des verges blanches en leurs mains. qui est la marque propre ordonnée par la police de la ville, estre portée par les personnes qui sont affligez de la maladie de peste et qui sont dans l'inconvenyent de lad. maladie, lesquelz, quelque commandement que nous leur ayons faict, ne se sont voulu retirer de devant lad. porte, au contraire, se sont efforcés à faire plusieurs crys et menaces contre les relligieux de la réforme qui estoint, avec nous, les termes desquelles menaces nous n'avons peu discerner à cause du grand bruict qu'ilz faisoint confusément, nous ayant mesme aucuns d'iceux jetté leurs verges blanches sur nous et lesd. relligieux réformés, et présumons comme il est bien probable, que cet amas de personnes avait esté practiqué par lesd. relligieux non reformez pour nous empescher de l'entrée de lad. Abbaye, etc. » (1636, 25 juin).

L'année suivante, la maladie était encore à Falaise, car elle enleva le P. Modeste de Nantouillet, capucin qui soignait les pestiférés (1).

(1) P. Edouard d'Alençon.

CONDÉ-SUR-NOIREAU. — On ne trouve aucune trace de la peste à Condé au xvie siècle. La *Tour des Normands* était alors occupée par les soudards de Louis de Rohan, qui consacraient leurs loisirs à toute autre chose que de livrer à la postérité des notes sur les événements de l'époque.

Quant à la peste du xviie siècle, les documents existent et ils sont intéressants. Ce ne sont ni une légende, ni la création plus ou moins problématique d'une chapelle placée sous le vocable d'un saint imploré par des populations justement affolées, mais la statistique officielle du fléau, mais une autorité incontestable. En un mot, ce sont les registres de l'état civil de Condé.

Ces registres commencent au samedi de Pâques 1613, jour de l'installation d'un nouveau curé, Maistre Isaac Matrouillet qui gouverna la paroisse pendant les jours calamiteux dont nous allons faire le récit.

La population de la petite bourgade de Condé pouvait être alors de 1.500 habitants dont 1.200 catholiques desservis par un seul curé, ayant leur église, leur cimetière, leur maison curiale à *Saint-Martin* et 300 protestants ayant, depuis 1621, un temple au hameau des Isles, à une lieue de Condé. Le ministre demeurait dans ledit hameau, près du temple, tandis que le cimetière des réformés était dans l'intérieur du bourg, à Saint-Martin, vis-à-vis celui des catholiques.

Avant la Révocation, protestants et catholiques tenaient séparément les registres d'état civil, chaque culte avait le sien. Celui des réformés a disparu dans la tourmente religieuse, et la ville ne possède que les livres dits de catholicité, desquels nous extrayons ce qui suit.

La peste se déclara à Condé dans le mois de juillet 1626. Le premier décès fut constaté le 19 dudit mois. Le curé Isaac Matrouillet consigna la note suivante en regard du nom de la victime : « Le premier mort de la peste, 19e jour de juillet 1625. » La victime du fléau était Pierre Chinard, âgé de 32 ans, « inhumé dans le cimetière. »

Avant d'aller plus loin, il est bon d'indiquer que depuis 1613 la moyenne des décès à Condé, s'élevait annuellement à 42 dans la communion catholique. L'année 1625, qui précéda la peste, comptait par exception 69 inhumations dont 30 dans le seul mois de novembre.

La peste dans les premiers jours se montra bénigne ; du 19 au 31 juillet, elle ne fit que dix victimes. En août elle s'accentua

pour tuer 24 personnes. Dans le mois de septembre et d'octobre, elle sévit avec fureur. En septembre, on relève 89 inhumations et en octobre elles atteignent le chiffre maximum de 96, égal au douzième de la population. Dans la seule journée du 1er octobre, on enterra 9 personnes. Le fléau perdit de son intensité en novembre, mais il s'acharna sur les enfants. Dans les premiers jours dudit mois, 15 de ces chers petits êtres, dont le plus âgé avait 9 ans, furent enlevés par la peste ; des maisons entières demeurèrent vides d'enfants, tel fut le cas de Pierre Leconte qui, dans la même journée, perdit les deux siens ; l'un avait un an, l'autre cinq. Toutes ces victimes furent enterrées dans le cimetière qui sert aujourd'hui d'emplacement au square Saint-Martin.

Voici le tableau des décès de la peste de 1626 :

1626.	Juillet.............	10 décès
—	Août..............	24 —
—	Septembre.........	89 —
—	Octobre............	96 —
—	Novembre.........	58 —
—	Décembre.........	26 —
1627.	Janvier............	14 —
	Total........	317 décès

26 0/0 d'une population de 1.200 habitants.

Suivant l'usage du temps, les gens d'extraction noble furent inhumés dans l'église, ce qui était un moyen infaillible de propager la peste.

A un moment donné on sembla avoir perdu la tête : le 16 novembre, une femme de Vassy, venue à Condé, dut mourir dans la rue. On la porta de suite au cimetière. L'acte de décès, rédigé par le curé, fut des plus sommaires, il se borne à dire :

« Novembre, 16e jour, item du dit, fut inhumée une femme de Vassy. »

Condé ne fut pas ravagée seulement par la peste mais aussi par le *flux de sang* maladie épidémique aussi meurtrière et qui dans beaucoup de localités était regardée comme une manifestation de la peste. Du 25 août jusqu'au 6 décembre 1647, il mourut cent personnes.

« Vingt-neuf ans plus tard, le même fléau s'y fit sentir depuis le 12 août jusqu'au 21 décembre 1676 : cent soixante-seize personnes furent victimes de l'épidémie (1). »

VIRE. — La première apparition de la peste à Vire, qu'elle devait ravager pour la dernière fois en 1669, eut lieu dans les derniers mois de l'année 1316 (2). La mortalité avait déjà été très grande les années précédentes. Elle était due à une épizootie désastreuse qui avait enlevé une quantité considérable de bestiaux. Les hommes avaient gagné le même mal et le nombre des décès s'était accru d'étrange façon.

Les habitants, que cette première épidémie avait terrifiés, furent consternés lorsque la peste fit une nouvelle invasion dans la ville, en 1341 ; la plupart s'enfuirent dans la campagne. Les désastres furent cependant moins effrayants qu'en 1316.

En 1348, la *peste noire* atteignit la ville. Pendant plusieurs mois, Vire lui paya un trop large tribut. Pendant plus de deux siècles il n'y eut pas d'épidémie et cependant la peste n'avait pas complètement disparu de la localité, quelques cas s'y montraient de temps à autre. N'a-t-on pas baptisé du nom de peste quelque affection épidémique qui n'avait pas les caractères de cette terrible maladie ?

« En 1548, viron la Madelaine, commença une peste à Vire » qui fut fort violente.

» En 1581, il y eut une autre peste très violente, qui dépeupla » entièrement la ville. »

Ces courts renseignements sont extraits d'un manuscrit de la bibliothèque nationale. Il a pour titre « Le petit livre de chez nous » et fut envoyé à Michel Mauduit, religieux de la Congrégation de l'Oratoire, à Paris, qui était originaire de Vire. Ce petit « livre de chez nous » doit émaner d'un nommé Le Grand, qui était

(1) *Histoire de Condé-sur-Noireau* (Abbé Barette).

(2) *Mémorial Virois ou Histoire sommaire de Vire jusqu'en 1789* (M.-C.-A. Séguin, 1892). Sources : Manuscrits de l'Abbaye de Saint-Sever, *id.* de Daniel Polinière; Livres du Trésor de Notre-Dame, de Vire ; Mémoires inédits de Hermant. — Auteurs imprimés : *Histoire Ecclésiastique de Normandie* (Trigan) ; *Mémoire des Antiquaires de Normandie*; *Histoire du Bocage* (R. Séguin) ; *Histoire militaire du Château de Vire* (d'Isigny) ; et autres auteurs modernes.

prêtre à Roullours, et qui transmit à son compatriote les documents qu'il put se procurer sur Vire.

En 1584, la peste revint tout à coup avec fureur. D'après les manuscrits, cette invasion est appelée *grande peste*. Ses ravages furent effrayants. La population, bientôt décimée, fut obligée de fuir. Les uns se retirèrent dans leurs maisons de campagne ou dans la paroisse d'Etouvy (1) les autres dans la bruyère des *Monts de Blon* (commune de Vaudry, à l'est de la ville) « ainsi qu'ils avaient coutume de le faire et qu'ils savaient que leurs pères le faisaient lorsque la peste entrait en ville (2). » La cité devint déserte au point qu'il ne se trouva pas vingt personnes à la messe de minuit. L'herbe poussa dans les rues à une hauteur telle qu'on pouvait la faucher. Ce fut cette année qu'on établit, dans les Monts, le cimetière des pestiférés. On prenait la sage précaution d'y transporter tous ceux qui étaient enlevés par cette cruelle contagion. Ce cimetière était situé dans un endroit appelé la *Mare-Piret*, dont l'emplacement est occupé actuellement par un petit herbage au milieu duquel se trouve un ruisseau, et au-dessus un jardin légumier et une maison d'habitation. Autrefois, il y avait, au milieu de ce cimetière, une croix de carreau (granit grossier), placée par les soins et aux frais de Me Julien Chantreuil (3) prêtre anjuinier, prêtre de l'église Notre-Dame de Vire, et chapelain de la Chapelle Saint-Roch, en l'an 1683. En 1849, on fit des travaux de terrassement dans le terrain occupé autrefois par le susdit cimetière. Ces travaux amenèrent la découverte de nombreux ossements et d'une jolie bague sur laquelle, dans le sens de l'anneau est placé un crucifix en or, finement travaillé. Cette bague, fort intéressante, est actuellement au musée de Vire.

L'épidémie revint les trois années suivantes, en 1587, elle sévit aux mois de juillet, août et septembre.

En 1598, nouvelle apparition.

On la voit encore en 1621 et pendant les huit années consécutives, avec plus ou moins de violence et avec tous les symptômes et les mêmes caractères que celles des siècles précédents. En 1625, elle régna depuis le 3 août jusqu'au 16 novembre ; en 1627, du 15 août jusqu'au 20 décembre.

---

(1) *Collections d'observations sur les maladies et constitutions épidémiques de Normandie, 1763-1768* (Le Pecq de la Clôture).

(2) *Notice sur la Chapelle Saint-Roch* (Cazin).

(3) Manuscrit de Crespin Etienne, greffier au Tribunal de Vire.

La population de Vire, parmi laquelle la peste, depuis sept ans (1627), prenait annuellement un plus ou moins grand nombre de victimes, était tellement accoutumée à cet état de choses qu'elle ne faisait rien pour s'en préserver. Les échevins ordonnèrent alors que les pauvres atteints de la contagion, qui ne pourraient se faire soigner dans leur demeure seraient transportés dans les Monts de Blon. Aucune trace d'abri, de maison ayant pu servir de refuge aux pestiférés ne se voit actuellement, nous dit M. Cazin. Cependant, il y a un endroit sur le sommet des Monts, appartenant à la commune de Roullours, qui porte le nom de *Champ-d'Asile*. Ne pourrait-on pas supposer que ce nom rappelle l'emplacement où les pauvres pestiférés étaient transportés et logés sans doute dans des cabanes de planches ou des huttes de paille comme on le faisait dans beaucoup d'autres localités ? Dans ces monts de Blon « des cadavres, tombant de pourriture, n'étaient pas enterrés, n'y ayant personne pour le faire ; des femmes grosses y accouchaient sans les secours des médecins et de la religion, et leurs enfants mouraient sans baptême ; aucun de ceux qu'on y portait n'en revenait ; on fuyait les médecins et autres personnes qui avaient eu des rapports avec les pestiférés. Le peuple, souvent aveugle, injuste et même cruel lorsqu'il est exaspéré par de grandes souffrances, menaça, parfois, la vie de ceux que la charité et un zèle extrême portaient à secourir les malades, et il lui arriva d'accuser de ses maux des personnes les mieux intentionnées à son égard ».

Le *champ d'asile* est voisin d'un emplacement de sinistre mémoire, le gibet, où l'on exécutait les criminels.

Le service du transport des malades et des enterrements furent souvent interrompu à cause du décès de ceux qui s'en étaient chargés et de la difficulté de les remplacer, « ce qui n'avait lieu que par grosses sommes d'argent. » Une nouvelle épidémie eut lieu en 1629, toujours au mois d'août, mais sans violence, elle dura environ six semaines.

En 1641, 1642, la population décimée par la maladie qui s'acharnait sur elle, demanda à Dieu sa délivrance et entreprit dans ce but de nombreux pèlerinages. Une chapelle dédiée à saint Roch fût bâtie au nord-ouest et à environ deux cents mètres du cimetière des pestiférés. Le manuscrit de Crespin nous dit : « Demoiselle Suzanne Deslandes, veuve du sieur de la Giletière, Bourgeois de Vire, pour préserver la ville de la peste, fit bâtir, en 1647, une chapelle dans la commune des Monts, qui est à l'extrémité de la ville de Vire, quelle dédia en l'honneur de saint Roch,

dont on réclame le secours contre ce fléau et la dota de 50 livres de rente qu'elle affecta sur la terre de la Tigerie qui est proche de ladite commune. Il se fait à cette chapelle, tous les ans, le dimanche qui suit là fête Saint-Roch, une procession en l'honneur du patron » (1).

Cette chapelle fut détruite pendant la tourmente révolutionnaire, les statues de saint Roch et de saint Sébastien qui l'ornaient, furent sauvées et cachées non loin, au lieu appelé le Manoir, puis portées à l'hospice Saint-Louis. Des débris de la chapelle furent employés à la construction d'une fabrique du voisinage.

La chapelle actuelle, qui n'est plus sur l'emplacement de l'ancienne, fut bâtie en 1843. La statue de saint Roch y fut rapportée processionnellement. Celle de saint Sébastien, en bois, fort belle, est restée dans l'église de l'hospice Saint-Louis.

La peste, qui perdait de sa malignité, apparut encore à Vire en 1646, en 1668 et enfin pour la dernière fois en 1669, les pauvres ne furent pas alors expulsés de la ville.

Vire, comme beaucoup de localités de la Normandie, eut des évacueurs de peste. Nous lisons, dans l'ouvrage de M. de Renneville (2), l'*Inquisition Française*, un passage où il est fait allusion à un sieur Montlien, *évacueur de peste*. « Montlien, dont vous avez fait mention dans votre assignation, était autrefois un Evacueur de peste; et il y est couché comme tel dans les registres de la Maison de Ville de Vire, qui lui donnait 50 livres de gages pour cet honorable emploi, et pour l'exercer on lui avait permis de bâtir un petit apenty haut de 12 pieds, proche de la maison de santé, pour s'y loger. »

Nous avons parlé précédemment, à propos de la peste à Caen, du frère Elzéar, capucin, qui mourut de la contagion en soignant les malades dans cette ville en 1623. Frère Elzéar fut le fondateur du couvent des Capucins de Vire. Avant d'entrer en religion il s'appelait Jean Halbout, son portrait, dont nous donnons la reproduction, nous a été obligeamment prêté, il provient d'une assez mauvaise gravure du XVIIe siècle, qui devait servir de frontispice à la deuxième édition de la *Vie de F. Elzéar*, par Lechevalier, et dont nous avons lu le manuscrit. On remarque sur cette gravure le mauvais état du vêtement du capucin, à la manche droite et à la

---

(1) Cazin, *loc citato*.

(2) L'*Inquisition Française* ou l'*Histoire de la Bastille*, par M. de Constantin Renneville. MDCCXXIV



Portrait du B. frère ELzeard, capucin de vire, decede à caën, en odeur de saintete le 6. août. 1625.

robe se voient de larges pièces. Le blason de Jean Halbout est très net. Il est d'azur à chevron d'or, chargé de 3 pieds de biche en $\frac{2}{1}$

Voici ce qu'on lit à la première page du manuscrit des capucins de Vire (1).

« Etablissement des PP. Capucins dans la ville de Vire, ensemble, l'adieu au monde de M. de la Becquetière et de madamoiselle sa femme.

« Le 13e jour de janvier 1622, M. Jean Halbout, écuyer, sieur de la Becquetière, inquisteur pour le roy dans la Vicomté de Vire, prit la résolution de quitter le monde pour prendre l'habit des capucins de l'ordre de très vénérable frère Saint-François. Après avoir été marié trois ans entiers avec demoiselle Anne de la Boderie, fille de noble home Nicolle de la Boderie, interprète des langues étrangères et gentilhomme du service de M. le Prince de Condé, frère du sieur de la Boderie, ambassadeur extraordinaire pour sa Majesté en Angleterre. Auquels Halbout et demoiselle Dieu donna 2 enfants, lesquels ne furent dans ce monde chacun que 5 ou 6 heures après le baptême. Ce que considerant sieur Halbout et femme après avoir comploté ensemble et noble homme Michel de la Boderie, frère de la dite demoiselle partirent de ceste ville de Vire au desçu de leurs parents et amis, assistés seulement de demoiselle Anne du Rozel, femme de M. le lieutenant du Bailly de Caen et Vire, lesquels s'en allèrent dans l'Abbaye des religieuses de Villers-Canivet, Vicomté de Falaize, là où le dimanche 16 de janvier 1622, la dite demoiselle entra religieuse dans l'ordre de Saint-Bernard, après quoi son mary ayant donné ordre à ses affaires, s'en alla dans la ville de Rouen prendre l'habit des frères capucins où pour lors le R. P. Josaphat à Rouen était gardien au dit Rouen. Mais avant que le dit Halbout fist profession aux ordres, il fist son testament par lequel il instituait son légataire testamentaire le sieur noble homme Robert le Chevalier son frère en loy auquel il donna à connaitre ses intentions, lui donna la libre disposition de tous ses biens meubles pour être employés à des œuvres pieuses et selon l'intention des principaux habitants de Vire, à la fondation d'une famille de Cordeliers dans la dite ville, et acheta à cet effet une pièce de terre des Hoguettes, avec maison et jardin qui furent acquis au fauxbourg de la ville, destinés à fonder un couvent, les fonds affectés furent de 2.500 livres. Il est à remarquer que le sieur de la Becquetière était âgé de 24 ans et

(1) Archives départementales.

la demoiselle de 22 lorsqu'ils quittèrent le monde et que la même année le frère aussi de la dite demoiselle et Suzanne sa sœur, quittèrent aussi le monde, le frère avec le frère et la sœur avec la sœur. »

Le départ précipité de Jean Halbout et de sa femme laissa les habitants de Vire dans la consternation. On avait pour eux une véritable affection. Ils envoyèrent à Villers-Canivet un messager pour faire savoir le profond chagrin ressenti par les Virois à l'annonce du départ de « ces deux illustres personnes. » On les suppliait de renoncer à leur détermination. Jean Halbout était profondément charitable, « pendant une famine fort fâcheuse, il avait nourri une infinité de personnes qu'il avait retirées des portes de la mort, au plus fort de la peste, il n'avait refusé aux affligez aucun secours qui fut en son pouvoir... Aussi tout le monde pleure à Vire, dit cet homme qui en venait » (1).

« Pendant une épidémie de peste, Mme Halbout avait transformé sa maison située rue de l'Hospice, en une véritable infirmerie et elle y soignait elle-même les pestiférés » (2).

On a peine à comprendre une telle détermination de la part de personnes jeunes et qui avaient l'une pour l'autre un réel attachement. Halbout rencontra du reste chez sa femme une grande résistance lorsqu'il voulut la faire renoncer au monde, ce ne fut qu'à la longue, lasse de lutter, qu'elle se résigna. Si le sieur Halbout avait la vocation religieuse, il est fâcheux qu'elle lui fût venue si tard et non avant son mariage (3).

---

(1) *La Vie de F. Elzéar*, clerc capucin, par F. Joseph Lechevalier, religieux de l'ordre de Citeaux. Caen, 1696, p. 246.

(2) *Mémorial Virois*, par Seguin, p. 67.

(3) Des exemples d'époux qui s'étaient juré fidélité, qui avaient solennellement promis devant l'officier de l'état civil et devant les autels de rester unis et de s'entr'aider pendant toute leur vie et qui dans la suite se sont séparés à tout jamais pour entrer chacun de leur côté en religion, ne seraient pas rares. Un curé d'une paroisse de l'une des plus grandes villes de France, aurait été jadis marié et sa femme serait actuellement dans un couvent. Un capucin, émule de Jean Halbout (frère Elzéar), se serait aussi séparé de sa femme, qui serait entrée dans un couvent, dans cette même grande ville, également de nos jours. Mais où la chose devient amusante, c'est que la dame n'ayant aucune vocation, n'est pas restée au couvent. Elle a voulu reprendre son excellent époux. Hélas, le digne homme avait prononcé ses vœux. L'inconsolable a dû louer un appartement dont les fenêtres dominent le jardin du couvent, de là elle contemple son ancien époux. Lorsque celui-ci prêche dans quelque église, sa femme est toujours devant la chaire. Ce qui ne laisse pas de causer un certain trouble au prédicateur. La malheureuse femme se console de cette séparation forcée en contemplant son mari et en écoutant ses sermons. Il lui a interdit son confessionnal.

Le couvent des capucins, qui se trouvait à l'est de la ville, à l'extrémité du cimetière Saint-Thomas, fournit aux habitants pendant les épidémies de peste, des hommes charitables qui rendirent de grands services. Le manuscrit cité plus haut nous donne les noms des capucins qui se dévouèrent en 1625 et 1627.

« Le vénérable frère Hyacinthe de Longueville s'exposa à la peste l'an 1625 et y fut cinq mois, son compagnon, frère Jacques de Fatouville, y mourut et il est enterré dans le chœur de l'église des PP. Capucins. »

Il mourut le 6 *aoust* 1625, son nom figure sur la liste des 29 décès de frères ou de pères, de 1625 à 1729, consignée dans le manuscrit. « Le même vénérable frère Hyacinthe s'y exposa de rechef l'an 1627 et y fut près de six mois dans l'hospice des frères qui s'en allèrent dans le presbytère du... depuis la Nativité de Notre-Dame en septembre jusques à la présentation de la dite Vierge en novembre, qu'on les conduisit solennellement à leur couvent neuf. »

« 1629. En cette présente année, la peste a recommencé à à Vire et n'y est allé aucun des nôtres tant pour n'avoir pas esté aussi furieuse et n'en n'avoir point été requis comme aussy pour oster la croyance qu'ils avaient que nous fussions obligés. Le sous-vicaire de Saint-Thomas leur a administré de loin les sacrements, ce qui a retardé le bâtiment et une quête pour faire achever donner leurs promesses verbales. »

Le couvent était encore inachevé et les habitants furent peu disposés à rendre service aux capucins qui, pendant cette épidémie, s'étaient montrés vraiment peu empressés. C'est en cette année 1629 que mourut de la peste une dame de la famille Halbout, une cousine germaine du F. Elzéar, fondateur du couvent; son tombeau, dont nous donnons la gravure en tête de cet ouvrage, se trouve actuellement placé à l'entrée de la chapelle Saint-Roch dans les Monts de Vaudry, près Vire.

Cette pierre tumulaire, en granit grossièrement travaillé au marteau, représente un cercueil. Elle affecte, vue de profil, la forme pyramidale tronquée. Une croix plate, dont les bras supportés par des consoles sculptées dans le corps du granit forment saillie sur les côtés obliques du tombeau, recouvre le dessus de la pierre. Une autre croix, très mince et demi-ronde, est couchée sur le dessus de la première dans toute sa longueur. Les extrémités de cette croix sont terminées par des boules peu accentuées. L'inscription suivante : « Damoiselle Anne Halbout, femme du sieur de la Basse-

tière, décéda de la peste le 28 septembre 1629, » composée de quatre lignes, est sculptée en relief sur les plans inclinés du tombeau et scindée en deux parties dont chacune comprenant deux lignes, occupe un des côtés de la pierre. Près de la tête, sur le même plan que l'inscription, sont placés deux écus français en relief. Celui de droite a un chevron en relief et deux ossements en chef et un en pointe ; celui de gauche a également le même chevron et en chef un ossement à dextre et une étoile à six pointes arrondies à senestre. Une hallebarde bien fruste et peu reconnaissable est en pointe. D'autres au lieu d'ossements verraient des pieds de biche. Nous préférons cette interprétation plus originale : Le chevron étant souvent employé comme brisure, à l'époque où l'on brisait, pourrait indiquer une vie brisée, tandis que les ossements sont généralement l'image de la mort. Sur l'autre écusson, où deux des ossements se trouvent remplacés par une rose et par une quenouille, la rose indiquerait les charmes et la tendresse de la personne morte, et la quenouille la femme mariée.

Cette pierre tumulaire recouvrait la fosse de la dame de la Bassetière, dans le cimetière de Saint-Thomas. Lorsque vers 1840, on abaissa et nivela ce cimetière pour en faire une place publique, les familles furent autorisées à retirer les tombes de leurs ancêtres. Celle-ci fut rendue à un membre de la famille Halbout qui en a fait don à la chapelle Saint-Roch. Cette dame était fille de Christophe Halbout, frère de Thomas Halbout, frère de Jean, qui se fit capucin, et de damoiselle de Beauvoisin. Elle avait épousé en premières noces, le 3 février 1609, Gilles Halbout, sieur de Montigny, et en secondes noces, le 18 juin 1621, Nicolas Jouenne, sieur de la Bassetière, escuyer, conseiller assesseur.

Ce tombeau est intéressant parce qu'il est un des très rares spécimensqui rappellent les épidémies de peste. Bien que M. Cazin nous dise « qu'il est peu de cimetières voisins où on ne lise sur quelque pierre tombale couchée sur le gazon ou servant de pavé à côté de l'une des dates ci-dessus indiquées, un nom et ces mots « *Mort de la contagion* », nous avons en vain visité un grand nombre d'églises et de cimetières sans découvrir ces souvenirs qui ont disparu.

Il existe dans le cimetière de Vaudry une pierre tombale de la même forme que celle de la chapelle Saint-Roch qui porte la curieuse inscription suivante : « Priez pour celuy qui m'a fait mettre ycy et pour F. Mesguet reposant en cet endroit, 1627. »

Le manuscrit des capucins où nous avons puisé ces divers renseignements, riche en documents sur la ville de Vire, contient encore des règlements et ordonnances pour la peste.

« Réglements faits par la définition au chapître de Falaize. le 25 juillet 1636. » (On appelle, chez les Capucins : *définition*, le Conseil du P. Provincial composé de quatre membres dits *définiteurs*. Ils doivent définir ou terminer toutes les affaires). — « A raison que la contagion est à présent respandue en plusieurs endroitcs et que plusieurs pères nous ont demandé quelques réglements pour estre gardés par les couvents au cas que quelque frère en fut atteint. Nous ordonnons que :

» Par tous nos couvents où il n'y a point de maison de santé on tasche d'y en faire bastir une selon le modèle qu'en donnera le plus proche des Pères Fabriciens, et où l'on ne peut en bastir sytost, s'il y a de la peste en la ville et que le couvent en soit menacé, que l'on en fasse faire une petite de planches au bout du jardin, laquelle soit toute prête et divisée en deux chambres et qu'estant disposée, s'il arrive qu'un frère tombe malade de fièvre avec vomissements et autres signes de mal contagieux, que le P. Gardien luy fasse transporter promptement avec un père propre à son assistance, et ostant tout ce qui estait dans sa chambre qu'on nettoye bien partout et qu'on y fasce fumer quelques fortes odeurs. Et s'il arrive que ledit malade soit vraiement atteint de la peste, et est ainsi séparé de bonne heure, qu'il ne soit point permis à aucun frère de vouloir sortir du couvent ou prétendre pouvoire estre envoyé en quelque autre lieu ou se refugier chez les séculiers, mais que chacun, se confiant en Dieu, s'employe à bien nettoyer le couvent de toutes sortes d'ordures ; parfumant les dortoirs, les chambres, les habits et passant tout ce qui se pourra sur le feu, après quoy les experz sont d'avis que l'on peut demeurer en assurance et converser sans péril avec les séculiers comme sy rien estoit arrivé ; et sur ce nous exhortons les pères et frères de s'entre secourir et assister les uns et les autres charitablement comme ils voudraient eux-mêmes être assistés, chacun de nous étant obligé par la Reigle et par les loixs de la Nature, d'avantage de tenir les couvents et ustensiles bien nets de toutes ordures et puanteur, l'expérience montrant que la saleté et les infections sont ordinairement matières de la peste et surtout de tenir leur conscience bien nette de peur d'être surpris d'une maladie si soudaine et mortelle. »

Le couvent des Capucins de Vire possédait une statuette de la Vierge, en bois, fort curieuse ; elle venait, comme celle qui était chez les capucins de Rouen, du village de Foy, près de Dinant, en Belgique ; elle était en chêne sculpté avec le bois d'un arbre dans lequel, en 1679, on avait découvert une petite statue en terre cuite qui fut regardée comme miraculeuse et qui servit de modèle à un grand nombre d'autres. On la vénérait sous le nom de Notre-Dame-de-Sainte-Foy ou de Notre-Dame-de-la-Santé. Pendant les pestes on venait en foule prier devant cette statue.

« Les couvents de Vire et de Dieppe (1) possédaient également chacun une statue faite avec le bois de Notre-Dame-de-Foy. C'était le P. Josaphat, de Rouen, qui avait donné au couvent de Vire celle qu'on y vénérait. Nous avons retrouvé l'acte de cette donation (2) où le R. Père dit avoir offert cette statue au couvent de Vire « à cause de son affection pour ce lieu *prae singulari meo erga hunc locum affectu exponendam obtuli.* » Elle lui avait été donnée par M. Pierre de Bermond, écuyer, trésorier général du roi à Soissons, et Mme Elisabeth l'Aisné, son épouse, à leur retour du pèlerinage de Notre-Dame-de-Foy. « Le sixieme d'avril 1642, lisons-nous dans le *Livre des Annales des Capucins de Vire* (3), se fit la collocation de l'image de Notre-Dame-de-Foy en la chapelle de cette église par M. le Curé de Vire, accompagné de de son clergé et de toute la ville, le tout suivant la permission de M. de Bernay, lors grand vicaire de Monseigneur l'Evesque de Bayeux, Le T. V. P. Jacques de Bordes qui preschoit le caresme en la ville y fit le sermon. Elle fut donnée par le R. P. Josaphat qui estoit lors Provincial. »

Pour en finir avec le Couvent des capucins, citons encore cette note, prise dans le manuscrit, relatant l'inhumation dans l'église, d'une dame descendant de Jean Halbout, en mémoire du pieux fondateur de la maison.

« Le 18 janvier 1773 a été inhumé dans notre église, au haut de la nef du côté de la chapelle, à 5 pieds de l'estrade collatérale, noble dame Jacqueline Charlotte de la Mariouze, femme de Mr Thomas Halbout, sieur de la Becquetière. Son corps a été porté par le clergé de Vire, à l'église paroissiale de Notre-Dame et rapporté ensuite à notre église sur les 4 heures du soir, exposé

---

(1) *Les Capucins de Rouen* (P. Edouard d'Alençon).

(2) Aux Archives du Calvados, Fonds des Capucins.

(3) *Idem.*

enfin sur des tréteaux au milieu de la nef. Après quoi, M. Roger, vicaire de Vire, ayant fait sont compliment et le père Gardien y ayant répondu, le clergé s'est retiré et la communauté a fait l'inhumation. *Requiescat in pace.* F. Saturnin d'Avranches, gardien. » Cette dame devait être la fille de Tanneguy de la Mariouze, lieutenant du Bailli de Caen en 1726.

Les registres de l'état civil de Vire relatent ainsi ce décès : « Le 17 janvier 1773, le corps de noble Jacqueline-Charlotte de la Mariouze, veuve de Thomas Halbout, sieur de la Bectière, décédée d'hier, âgée d'environ 83 ans, a été apporté dans l'église et après l'office chanté a été conduit par nous vicaire soussigné dans l'église des Révérends Pères capucins pour y être inhumé, en présence de Messieurs Etienne Decaen et Bertrand Le Franc, diacres.

» Roger, vic. Etienne Decaen. B. Le Franc. »

Ainsi qne nous le verrons plus loin, Vire fut comme le foyer des épidémies de peste qui, à diverses époques, sévirent dans la plupart des communes environnantes. Si la peste y regna si souvent qu'on pourrait dire qu'elle y était endémique, c'est que les lois de l'hygiène y étaient fort peu observées. Comme dans toutes les villes fermées, les ruisseaux qui se trouvaient au milieu des rues extrêmement étroites, remplaçaient les égoûts, des cloaques infects existaient de tous les côtés. Pas de lavage à grande eau ; le fumier, les immondices s'accumulaient. Les maisons étaient sombres et étroites, l'air se renouvelait difficilement par les ouvertures quelquefois très restreintes et garnies de barreaux de fer. Lorsque la peste entrait en ville, elle y trouvait un terrain tout préparé pour se développer à son aise et il était malaisé de l'en déloger.

On peut s'imaginer l'extrême insalubrité de Vire aux xive, xve, xvie et xviie siècles, en lisant cette délibération du Conseil municipal datée du 2 mars 1790 : « Vous le savez, Messieurs, dans toutes les rues et les places publiques, on rencontre à chaque pas des monceaux de boue et d'ordures les plu-dégoûtantes. Ces abus proviennent de ce que depuis longtemps les citoyens négligent de balayer, ce dont ils devraient s'acquitter régulièrement. Aux portes même d'un grand nombre de maisons on voit un tas de fumiers qu'il conviendrait d'en écarter... La négligence que nous vous dénonçons est d'autant plus alarmante qu'elle influe nécessairement sur la santé des citoyens. Il est

reconnu qu'il ne périt communément dans les campagnes, chaque année, par toutes les causes de mortalité, que la 42e partie des habitants; dans les petites villes, cette perte va à la 32e partie, tandis que dans les grandes villes elle s'élève jusqu'à la 24e partie. Des proportions différentes ont conduit tous les vrais physiciens à dire qu'elles tiennent infiniment au plus ou moins de propreté, et qu'elle est absolument nécessaire dans les villes, parce que l'air y étant moins libre, se renouvelle et s'épure beaucoup plus difficilement que dans les campagnes... Chaque jour on voit lesciver du linge sale, netoyer des pots de chambre et plonger des vases absolument malpropres dans les auges qui reçoivent les eaux des fontaines publiques. » Sur la demande des médecins de cette ville, une sentence de police intervint il y a quelques années et proscrivit ces abus.....

Aujourd'hui ces reproches ne peuvent plus être adressés aux Virois. Depuis longtemps la municipalité, soucieuse des lois de l'hygiène, a su les faire appliquer. Des réservoirs immenses fournissent une eau de source saine et limpide (condition indispensable à la santé), pour l'alimentation et pour le lavage des rues qui sont larges et bien pavées. Le gaz, l'électricité versent la lumière à flots.

Des améliorations considérables se font chaque jour.

Vire est devenue une ville propre ou l'air pur circule de toutes parts la peste n'y reviendra jamais. Comme ils s'esbaudiraient, s'ils sortaient aujourd'hui de la tombe, les échevins, bourgeois et manants qui vivaient en cette ville et faubourgs il y a des centaines d'années en voyant un si bel arrangement des places et des rues si droites et si nettes !

Nous avons parlé des communes voisines de Vire atteintes par la contagion, passons-en quelques-unes en revue :

NEUVILLE, qui borne la ville au nord et à l'est, fut fortement éprouvée. « Nous lisons dans les Annales de Vire (1) que, de 1678 à 1725, la peste y fit des ravages tels que tous les travaux furent suspendus (réparation de l'église de Neuville) attendu que la moitié des ouvriers en étaient morts et que les autres avaient fui le pays. A toutes les époques où ce fléau sévit sur le Bocage Virois, Neuville en souffrit plus que plusieurs des paroisses voisines : On retrouve encore dans son cimetière et dans le pavé de son

(1) Article du Journal *Le Virois* du 30 avril 1857, signé Cazin.

église plusieurs pierres tumulaires de personnes de ses principales familles dont les inscriptions indiquent qu'elles sont mortes de la contagion. » Ces pierres n'existent plus aujourd'hui. Que sont-elles devenues ?

A Neuville, comme dans beaucoup d'églises, on a fait un pavage neuf, on a modernisé partout. Et les antiques tombeaux des ancêtres, chose vraiment révoltante, ont été vendus à l'encan. Ils servent maintenant de pavé dans les cours, dans les étables à porcs. On peut voir actuellement au village de la Masure, à Saint-Germain-de-Tallevende, sur le bord de la route nationale de Vire à Sourdeval, la cour d'un maréchal, dont le sol est formé de pierres tumulaires en granit provenant pour la plupart, de l'église d'une commune voisine. Parmi les inscriptions à demi effacées par le piétinement des chevaux amenés chaque jour à la forge, nous avons copié les trois suivantes : « TOMBEAU. DE MARIE AMAND. FEMME. DE. GILLES. LEPILEUR. MARCH. DRAPIER. DÉCÉDÉE. LE. 2. AVRIL 1679. LED. LEPILEUR. DÉCÉDÉ. LE. 11. NOV. 1698. — TOMBEAU. DE. ME. CHRISTOPHLE. DUHAMEL. PBRE. CURÉ DE BURCY. FONDATEUR. DU. ROSAIRE. DECE. LIEU. DÉCÉDÉ LE. 16 MARS. 1672. — TOMBEAU. DE. DENIS. VAUTIER. FOND. DE. LA. CONFRÉRIE. DES. SS. SEBA. ROCH ET HUBERT. DECEDÉ LE 20 AOUST 1707 ».

LA GRAVERIE (Commune située au nord de Neuville, dont l'église est à plus de 6 kilomètres de Vire). — Au sujet de cette commune, voici le récit que nous donnent les *Contes populaires du Bocage.* « Le village de la Léverie. C'était dans les temps anciens, une famine horrible règnait dans le pays..... Une peste épouvantable se joignit à la famine (vers l'an 1300), chacun fuyait les maisons ou un malheureux succombait à ce fléau ; on se réfugiait partout, et les cadavres des morts tombaient en putréfaction sur le grabat où ils avaient exhalé le dernier soupir. Le drapeau noir était arboré sur les églises des villages les plus contaminés. Il flottait au clocher de l'église de La Graverie, village atteint des premiers.

« Or, les prêtres de ce lieu étaient morts emportés par ce terrible fléau, et nul n'avait encore pris possession de la cure au nom de l'abbé de Fontenay. Alors mourut de la peste une dame, châtelaine au village de la Léverie, qui dépendait de la paroisse de La Graverie. Les parents demandèrent que le corps de la défunte fut inhumé à La Graverie, mais nul n'était là pour accéder à leur demande.

« Les prêtres de Coulonces s'offrirent au lieu et place de leurs collègues non installés et leurs services furent acceptés.

» Toutefois une difficulté fut soulevée par eux ; ils refusèrent formellement, en effet, de porter le corps, soit au cimetière de La Graverie, à cause de la contagion dont ils pouvaient être victimes, soit au cimetière de Coulonces, à cause du fléau auquel avait succombé la défunte. Ils chantèrent simplement, dans la chapelle du château, les offices accoutumés, puis procédèrent à l'inhumation à l'extrémité du parc de la Léverie ; et une croix de bois, remplacée plus tard par une croix de pierre, fut plantée à l'endroit de la sépulture. Elle existe encore et porte le nom de la victime de la peste : la « Croix-de-Caen ». Et cette inhumation, faite par des prêtres étrangers à la paroisse, eut un singulier résultat, celui de faire attribuer à la paroisse de Coulonces le village de la Léverie qui jusqu'alors avait dépendu de la paroisse de La Graverie. »

SAINTE-MARIE-LAUMONT (Plus au nord-ouest, à 10 kilomètres de Vire). — « En l'an 1300, dans le mois de mai, la peste affligea la paroisse de Lautmontville (Sainte-Marie-Laumont) environ la moitié des habitants mourut de cette contagieuse maladie qui détruisit près de quatre cents personnes de tout sexe et de tout âge (c'était la peste noire qui dut sévir en 1348), note de l'auteur. Le cimetière, pour enterrer les pestiférés, fut établi sur le haut de la Roque-Blanche (Blanche Roche) côté du couchant, par une délibération exercée par les paroissiens et par le curé Avenel de ladite paroisse, qui de ce moment prit le nom de Cimetière-des-Pestiférés, lequel lieu étant reconnu pour être le plus à l'air et le plus éloigné des maisons. Au mois de septembre suivant, une chapelle y fut bâtie. — Le fléau de cette maladie dura trois mois. Deux ans après (1350), la peste revint mais fit moins de ravages (1). »

On prit la sage précaution de ne plus enterrer dans le cimetière de la paroisse une fois la maladie déclarée. Depuis cette époque, on fait tous les ans, une procession solennelle, le lundi de la Pentecôte. Elle se rend au pied de la statue de saint Roch érigée en l'église de Bény-Bocage.

LE TOURNEUR. — Les registres de l'état civil de cette commune qui borne Bény-Bocage au nord-ouest, nous offrent quelque

(1) Notes manuscrites de M. Lemarchand. Bibliothèque de Vire.

intérêt. Pour l'année 1635, le registre lui-même n'existe plus, mais il en est resté un extrait qui nous donne la liste des victimes dans cette localité. Chaque décès attribué à la peste est indiqué.

En janvier il y a 2 décès.

En février et mars pas de décès.

En avril il y a 8 décès.

En mai 7 décès.

En juin 4 décès.

En juillet 1 décès.

En août commence l'épidémie : 8 décès, dont celui d'un prêtre, le sieur Nicolas Pinel.

En septembre 47 décès.

En octobre 92 décès.

En novembre 53 décès, dont le curé de la paroisse.

Le dimanche 4e jour de novembre, viron 8 heures du matin, mourut de la peste le sieur Louis Duhamel et son corps fut inhumé en l'église du Tourneur, le mardy jour Saint-Léonard, six dudit mois et an.

En décembre 10 décès.

La personne qui a fait l'extrait ci-dessus ajoute cette réflexion : Il paraît que, sauf erreur de calcul, il serait mort 230 personnes dans la paroisse du Tourneur, depuis le 1er janvier jusqu'au dernier jour de décembre 1635, mais il se peut bien faire que le tout n'ait pas été enregistré. Le nombre des décès de l'année suivante est de 34, chiffre ordinaire.

VIESSOIX (à 6 kilomètres à l'est de Vire). — Dans les registres des inhumations de cette commune, en l'année 1625, 29 décès dont *13 de la peste* sont inscrits. Les décès causés par la peste commencent le 25 juillet pour finir le 1er novembre.

L'année 1629 il y a seulement 1 décès de la peste sur 9. « Jean Rivière, fils Thomas, fut inhumé dans le cimetière de Viessoix, le 25e jour d'août 1629 et mourut de la peste. Dieu ait son son ame s'il lui playe, » ajoute le curé à la suite de l'une de ces inscriptions.

MAISONCELLES-LA-JOURDAN (autrefois Saint-Amand-de-Maisoncelles-la-Jourdan), petite commune à 5 kilomètres au sud de Vire, fut ravagée par la peste en 1641 d'après les registres mortuaires. Il y eut cette année-là 42 décès dont 26 de la *contagion*. L'épidémie commença en août. Voici une inscription assez

intéressante : « Le septième jour du mois de septembre au dit an 1641, André Barbot et Anne Houel sa femme, ont en la communion de notre mère Sainte-Eglise, rendus leurs âmes à Dieu après avoir reçu le Saint-Sacrement de pénitence, desquels les corps sont inhumés de dans le cimetière, et le jour précédent Marie Fremont, la mère en loy du dit Barbot, après avoir aussi reçu le Sacrement de pénitence a rendu aussi son âme à Dieu, par l'accident du feu, estant affligés tous trois de la maladie de contagion, le corps de laquelle femme Fremont est demeuré dans sa maison consumé totallement par le feu. » Y a-t-il eu ici accident ou crime, l'incendie de la maison peut être attribué à l'une ou l'autre de ces causes.

LA LANDE-VAUMONT (commune très peu importante, voisine de la précédente et un peu plus au sud-ouest). — En 1629, cette petite localité perdit 44 de ses habitants, le curé avait inscrit en marge du registre, en gros caractères, le mot peste. En 1628, il n'y eut que 7 décès et 4 en 1630. Les décès de la peste commencent le « lundy 27e du mois d'aoust. » Voici quelques noms indiquant la disparition de toute une famille en quelques jours.

« Le 1er jour de septembre, Marie Hamel, fille de Gilles Chardin fut inhumée avec un petit enfant à elle appartenant, elle trépassa le jour précédent.

» Le 16e jour du mois de septembre, Suzanne Porquet, fille de Michel Porquet, fut inhumée.

» Le 25e jour, Marguerite Porquet, fille de Michel Porquet, fut inhumée et enterrée.

» Le 27e jour du mois de septembre, Perrine, fille de Michel Porquet, fut inhumée.

» Le 8e jour d'octobre, Jacqueline Marion, femme de Michel Porquet, fut inhumée et enterrée. »

Les communes suivantes à l'ouest et nord-ouest de Vire, à des distances variant entre 12 et 20 kilomètres, ont été désolées par la peste ainsi qu'en témoignent le nombre des décès de certaines années.

CLINCHAMPS. — En 1628, il y eut 66 décès, 13 décès en octobre, tandis qu'en 1626 il y en eut 30, 20 en 1629 et 14 en 1640. Par exemple :

« Le douzième jour d'aoust au dit lieu a été inhumée Perrine, femme de Guillaume Chapdelaine.

» Le vingt-troisième jour du mois, Guillaume Chapdelaine.

» Le vingt-quatrième jour du mois, Marguerite, femme de Gilles Chapdelaine.

» Le vingt-sixième jour du mois, Gilles Chapdelaine.

» Le 10e jour d'aoust a été inhumée Marie Trempu, femme de Jean Vaudry.

» Le 23e jour de décembre, une fille pour Jean Vaudry.

» Le 11e jour de septembre, Jean Vaudry.

» Le 4e jour d'octobre, Michel Gautier.

» Le 13e jour du mois, une fille pour Augustin Gautier et le 15e jour a été inhumé aussi un fils pour le dit Gautier.

» Le 11e jour de septembre a été inhumé Jean Savary.

» Le 24e jour d'octobre, Guillaumine, femme de Jean Savary.

» De 26e jour d'octobre, la femme de Pierre Juhel avec ses deux enfants.

» L'onzième jour de novembre a été inhumé Jean Vaudry Blandolière.

» Le 16e jour du mois a été inhumée une fille pour Jean Vaudry Blandolière. »

SAINT-SEVER. — Il y eut, en 1628, 60 décès, quelquefois plusieurs par jour.

En 1629, il ne mourut que 23 personnes et 5 en 1641.

Exemple : « Le xxve jour de juillet furent enterrés Denis Martin et sa femme qui moururent de la peste.

» Le sixième jour de septembre furent enterrés trois des enfants de Pierre Fauvel fils Thomas, morts de la peste.

» Le 27e jour de septembre, f. inh. P. Gaultier et ses deux enfants.

» Le 29e jour du mois, la fille de P. Martin et le jour suivant la femme de P. Martin et sa petite fille. *Requiscant in pace.* »

LE GAST. — En 1628, nous comptons 48 décès, tandis qu'en 1626 il n'y en eut que 17; en 1627, 20 et en 1629, 5. La peste de 1628 fit surtout des ravages en août, septembre (10 décès), en octobre (13). Plusieurs membres de la même famille périrent.

COURSON perdit, en 1628, 62 paroissiens au lieu de 34 en 1629.

BEAUMESNIL fut dépeuplé en 1629, des familles entières disparurent. Sur 300 habitants environ que l'on y compte aujour-

d'hui, il y a 5 à 6 décès par an. L'épidémie tua 130 personnes en 1629 : en janvier, 5 décès ; en février, 5 décès ; en août, 19 ; en septembre, 38 ; en octobre, 42 ; en novembre, 21. En 1641, 5.

CAMPAGNOLLES perdit 21 habitants en 1629 et 24 en 1628, au lieu de 10 ou 13.

LANDELLES vit périr 47 personnes de la peste en 1628.

« Le troisième jour de janvier et an 1628, Gilette, fille de Léopold Gaillard, fut inhumée, morte de la peste. *Cum beatis quiescat anima sua.*

» Une fille pour Gilles Mauger fut inhumée, *eodem morbo — Sit in pace anima sua.*

» Une fille pour Jehanne Marin fut inhumée du mal de peste.

» Marie, fille de Colasse Hamel fut inhumée, décédée de la peste.

» Tiphaigne Muris fut inhumée, décéda de la peste, *sit in pace.*

» Un enfant pour Gilles Mauger fut enterré, décéda de la peste. »

La note qui suit nous appren l que Landelles eut recours aux services d'un *évacueur de peste.*

« Jean Poulain, bourgeois de Coutances, fut inhumé et enterré, lequel estoit venu pour evacuer la peste au bourg de Landelles, il mourut dans la maison de Perrin Durand, il s'endormit devant le feu et fut brûlé tellement qu'il en mourut, il fut enterré catholiquement au cimetière du dit lieu et l'enterrement fet par le dit curé, présence des prêtres et chapelains du dit lieu, le dix-huitième jour de mars, l'an mil six centz vingt huit. »

Nous avons déjà exprimé le regret de n'avoir pas trouvé dans beaucoup de communes les registres paroissiaux complets. Beaucoup ont malheureusement disparu. Un grand nombre portent des marques évidentes de négligence, car l'ordonnance de Louis XIV, en 1667, qui ravivait les instructions de François Ier et de Henri II, fonda l'état civil en France, et rendit obligatoire l'inscription de tous les décès sur deux registres timbrés, dont l'un serait déposé au greffe ; cette ordonnance, disons-nous, étant trop nouvelle, n'avait pu triompher des vices d'une longue routine et son exécution laissait fort à désirer.

ORNE

TINCHEBRAY. — D'après l'abbé du Maine (1), en 1622 et 1623, la famine se fait sentir à Tinchebray et bientôt la peste lui succède.

« Le mal vint de Caen par Condé et de là se communiqua à Domfront, la mortalité y fut telle que le cimetière devint insuffisant, et que dans l'effarement de la peur, on enterra ça et là les victimes que le fléau moissonnait chaque jour. Un drapeau noir fut même, dit-on, arboré à la flèche de Saint-Rémy, afin que de loin ce signe lugubre pût prévenir les étrangers du danger de la contagion. Car, en pareil cas, la mort et la peur dépeuplaient chacune de leur côté les villes qui restaient presque désertes pendant de longs jours et où ne règnait plus qu'un silence de mort. Toute la contrée dut payer son tribut au fléau, car, dans les comptes de 1626, il fut arrêté que les *Deniers à Dieu* seraient baillés et aumônés ainsi qu'il suit : aux pauvres de Mortain, cent sols ; aux Capucins de Vire, treize livres (2). C'était grande pitié de voir le pauvre peuple ainsi décimé par le fléau sans qu'on put y remédier d'une façon bien efficace. »

DOMFRONT. — D'après l'*Orne pittoresque* (3), les épidémies et épizooties étaient assez fréquentes dans l'arrondissement de Domfront. Ces épidémies concouraient souvent avec la disette. De 1625 à 1638, la peste causa d'horribles ravages. Elle était venue de Caen et de Condé-sur-Noireau par Tinchebray.

« Les paroisses de la Haute-Chapelle, Juvigni, Lonlai, Saint-Marc, Passais, Saint-Fraimbault, Lucé, Saint-Bômer, Saint-Front

(1) *Tinchebray et sa région au Bocage Normand* (Abbé du Maine, 1883).

(2) Archives de la Manche, A., n° 256. année 1626.

(3) *Orne Pittoresque* (Léon de la Sicotière et A. Poulet, 1845).

et Domfront (1) furent maltraitées. Quelques curés quittèrent leurs presbytères.

» En 1625, la peste sévit à la Haute-Chapelle, elle y revient en 1629, 1632, 1633.

» En 1628, à Juvigny sous-Andaine et à Champsecret, depuis le 15 août jusqu'au 23 septembre, il y eut un grand nombre de victimes. Au *Gué-Besnard*, le 2 octobre, seize personnes furent mises en terre.

» En 1628 également, à Lonlai-l'Abbaye, les moines s'enfuirent de leur abbaye, le 13 juillet ; pendant quatre mois l'office divin fut célébré dans les villages où la contagion n'avait pas pénétré, comme au Tertre, à Saint-Nicolas, aux Croix-Brisées et Gripon, à la Mancellière et à la Télinière. La veille de la Toussaint, on brûla une partie des bancs et l'on fit une fumigation de genièvre et autres plantes odoriférantes pour purifier l'église et en chasser le mauvais air. Le lendemain on y célébra l'office divin.

» En septembre, octobre et décembre, ce fléau reparut dans cette paroisse et y moissonna un grand nombre d'habitants qui furent enterrés dans les closets, jardins, chapelles et aux croix les plus près des décédés.

» En 1631, François Poisson apporta la maladie d'Avranches à Saint-Mars-d'Egrenne et en mourut, ainsi que sa femme, le 7 juillet ; huit jours après un autre Francois Poisson, ainsi que sa nièce, en moururent aussi ; leurs corps, abandonnés dans leurs maisons furent privés de sépulture. Cent vingt personnes de cette paroisse sont mortes de la peste et ont été enterrées dans différents endroits, notamment à *l'Air-Souvre* et à la croix de la Tremblais.

» Le mal se fit sentir également à Passais et à St-Fraimbault.

» En 1632, l'épidémie revient à Domfront, Lucé et Saint-Bômer ; fin juillet et août, à Saint-Front.

» En 1638, cette dernière paroisse est encore ravagée. Il y eut de nombreux décès. Le prêtre qui a inscrit le décès de Juliette Romagni, fait un crime à Henri Ruault, son mari, de l'avoir enterrée dans son jardin à choux, *comme un ingrat*, mesure qui s'était déjà pratiquée ailleurs pour ne pas propager l'épidémie. »

ARGENTAN. — Les maladies contagieuses causèrent de grands ravages à Argentan, de 1531 à 1638. « En 1531, la ville étant

(1) *Histoire de Domfront* (Abbé Caillebotte).

ravagée par la peste, on fut obligé, suivant le journal du maître et administrateur de l'hospice en cette année, de recueillir les pestiférés dans l'Hôtel-Dieu. On ignore la durée et les progrès de la maladie à cette époque, mais il résulte d'anciens titres des plus authentiques que l'impossibilité de donner asile à un grand nombre de malades, obligea l'administrateur de l'Hôtel-Dieu de faire placer des tonneaux dans la campagne pour y loger une partie des pestiférés (1).

En 1550, la ville fut désolée, des rues entières furent dépeuplées. C'est à cette époque qu'un médecin généreux, nommé Lamotte, consacra ses jours à soigner les pestiférés (2).

Les officiers, conseillers, gouverneurs et bourgeois de la ville se réunirent en assemblée générale au mois de juillet 1554 et délibèrèrent que, « pour avoir lieu et place à mettre et loger les malades inconvenientés de peste cy-après, » le maître de l'hospice achèterait une pièce de terre, sise au réage des Tertres, à 1 kilomètre au nord d'Argentan. L'achat fut conclu moyennant le prix de « huict-vingt livres tournois » (3). Une maison était édifiée sur ce terrain, mais ses proportions étant restreintes, il fut décidé que de nouvelles constructions seraient élevées.

Ces constructions n'avaient point encore été commencées lorsque la peste, en 1559, éclata avec une nouvelle fureur. La plupart des habitants s'enfuirent de la ville, et la justice même. durant quelques mois, fut contrainte de transporter ses assises à Ecouché, à 8 kilomètres d'Argentan (4).

Ce ne fut que vingt années plus tard que les bourgeois d'Argentan purent enfin mettre leurs projets à exécution et construire des locaux suffisants pour recueillir le nombre croissant des malades.

En 1580, voyant la ville menacée d'une nouvelle contagion, l'administrateur de l'hôpital, Thomas le Coifferel, s'adresse à Louis du Moulinet, évêque de Séez, pour le prier de bénir un cimetière, près de l'asile des Tertres, où pourraient être inhumées les victimes de la peste. Il fut procédé à cette cérémonie le 18 mars 1580.

On voit par les comptes de l'hospice de 1582 que la peste y éclata au mois d'octobre de cette année. « On barra et cramponna

(1) Chartrier de l'Hôtel-Dieu.

(2) Le Pecq de la Clôture.

(3) Chartrier de l'Hôtel-Dieu.

(4) *Manuscrit de M. Pigeon* et *Histoire de St-Germ. d'Argentan,* par l'abbé Laurent.

les portes de la maison. » Une partie des malades fut conduite aux Tertres et le prêtre sacriste se chargea de leur fournir des provisions, ainsi qu'à ceux qui étaient restés à l'Hôtel-Dieu. Le garde-malade des Tertres venait donner la sépulture aux morts.

L'épidémie de 1587 dura du mois de mai à la fin de décembre. Un seul des frères de l'Hôtel-Dieu était resté à la maison, tous les autres s'étaient retirés à la campagne (1).

Les officiers des juridictions d'Argentan s'étaient retirés à Trun ou à Exmes, notamment Jehan Billard, sieur de Merry, maître des eaux et forêts d'Argentan et Exmes qui, avec les autres officiers du siège, le 3 septembre 1587, dressa au bourg de Trun, un procès-verbal de l'état des titres du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge « pour l'inconvenient de la contagion survenue en la ville d'Argentan » (2).

La construction d'une chapelle, sous le vocable de saint Roch, avait été commencée aux Tertres quelques années auparavant, elle ne fut achevée qu'en 1587 (3).

En 1558, la ville reconnut de nouveau l'utilité de l'hôpital Saint-Roch ; la peste reprit alors plus cruellement que jamais et ne s'apaisa qu'après avoir enlevé un grand nombre d'habitants (4).

Les bourgeois échappés à ce cruel fléau qui avait cessé depuis quelques années, commençaient à espérer de voir la ville se repeupler, lorsqu'en 1597, la peste ramena avec elle la consternation et l'effroi. L'épidémie dura de septembre à janvier, mais cette fois la maladie fut localisée daus une seule partie de la ville (5). On lit. en effet, dans le Chartrier de l'église Saint-Germain que « la peste était dans le fauxbourg Saint-Jacques, par delà la porte Saint-Jean. » Aujourd'hui, cet ancien faubourg est traversé par la rue de l'Orne et le boulevard Carnot.

En 1598, nouvelle épidémie qui exerce ses ravages pendant trois mois : juillet, août, septembre (6).

Depuis la fin du seizième siècle l'espérance commençait à renaître. La ville qui avait été tout à la fois ruinée et dépeuplée par la peste et les guerres de religion, semblait être entrée, avec

(1) *Hist. de St-Germ. d'Argentan.*

(2) *Archives de l'Orne*, H. 3348.

(3) Cette chapelle existe encore à l'endroit dit Saint-Roch-des-Tertres.

(4) *Mémoires de Thomas Prouverre.*

(5) *Mémoires de Prouverre, Chartrier de l'Hôtel-Dieu.*

(6) *Hist. de la paroisse St-Germain d'Argentan*, Abbé Laurent

le nouveau siècle, dans une période de paix et de tranquillité. Malheureusement, cette accalmie ne fut pas de longue durée Dès l'année 1636, en effet, on constate sur les registres de l'Hôtel-Dieu une dépense de 600 livres « pour la maladie contagieuse arrivée en cette ville » (1).

Le dimanche 21 septembre de cette même année, le corps de ville réuni en assemblée générale, délibère que l'on « nommera à la Chapellenie de Saint-Roch, le sieur Gilles le Molinet, condonné (2), à la charge par lui de visiter les malades de la peste, leur administrer les sacrements à toutes occasions, tant au dit lieu de santé (Saint-Roch) que maisons particulières, devra en outre, ledit sieur le Molinet, sortir par la porte qui est vers le cimetière et s'abstiendra de toute fréquentation et communication avec toutes sortes de personnes non infectées. » Le sieur le Molinet accepta ces fonctions, à condition toutefois que « durant l'inconvenient, il lui serait fourni ses vivres par l'administrateur de la Maison Dieu, » ce qui lui fut accordé.

Mais ce fut surtout en 1638 que le terrible fléau multiplia ses ravages. Un étranger venant de Caen et qui descendit à l'auberge des « Trois Sauciers » l'apporta avec lui. Les progrès de la peste furent si rapides que du 1er juin au 15 novembre, elle enleva plus de deux mille habitants qui moururent à l'hôpital Saint-Roch. La désolation fut telle que les officiers de justice et tous les habitants opulents abandonnèrent leurs hôtels et se retirèrent dans les campagnes. Presque toute la population s'enfuit et l'herbe couvrit les rues.

Le peuple resté à la ville fut réduit à une grande misère et menaça d'entrer dans les maisons abandonnées afin de se livrer au pillage. Les tribunaux restèrent sans action malgré deux arrets du parlement qui restèrent sans effet. La ville déserte n'offrit plus que l'aspect d'une affreuse solitude. Dès le commencement de cette contagion, les habitants avaient évacué le centre de la ville, foyer de l'épidémie pour se réfugier dans les faubourgs, mais la peste poursuivit ses victimes et un grand nombre de malheureux périt sans secours (3).

Maître Jean Ango, docteur en médecine, qui donnait ses soins aux pestiférés, fut lui-même atteint par la terrible maladie

(1) *Hist. de St-Germain d'Argentan.*

(2) Les condonnés étaient des prêtres habitués vivant à l'hospice.

(3) Manuscrit Bailleul.

à laquelle il succomba le 24 juin. Il laissait par son testament une somme de 500 livres pour bâtir une infirmerie à Saint-Roch, elle fut construite en 1640 (1).

Au siècle dernier, ainsi qu'il résulte du manuscrit Bailleul, on voyait dans la chapelle Saint-Roch, sur une tombe, l'épitaphe de « M. Jean Ango, médecin, mort de la contagion, le jour de St-Jean-Baptiste son patron, universellement regretté des habitants d'Argentan, pour sa probité et son expérience dans l'art de la médecine (1). Aujourd'hui on ne distingue plus dans la nef qu'une pierre tombale. Elle recouvre le corps « d'honneste femme Margueritte Matrot, décédée de la maladie contagieuse le 3 juillet 1638. »

Le 10 juillet, le condonné qui administrait les sacrements aux malades, mourut atteint par le fléau.

Le 4 août suivant, Charles Vallet, garde malade, épuisé de fatigue et à peine guéri d'une violente attaque qu'il avait éprouvée, s'adressa aux habitants de la ville pour leur demander la permission de se retirer et de renoncer à ses fonctions qu'il ne pouvait plus suffisamment remplir (2).

Thomas Prouverre, qui a laissé des mémoires sur cette dernière contagion, demeura seul d'apothicaire dans la ville. Il fut aidé dans les secours qu'il donna généreusement à ses compatriotes par Charles Eudes, élève en chirurgie, qui servait à l'Hôtel-Dieu (3). L'hospice dépensa cette année-là plus de dix mille livres au-delà de son revenu pour subvenir aux besoins des malades de la ville.

M. Bailleul, au sujet de cette épidémie s'exprime ainsi dans son manuscrit : « On voit par le dénombrement du xv[e] siècle que la population de la ville d'Argentan, était bien supérieure à celle du temps présent, et les pertes occasionnées par la terrible épidémie ne sont pas encore réparées » (4). La ville délivrée depuis près d'un siècle de ces maladies contagieuses a fini par négliger les bâtiments de Saint-Roch-des-Tertres.

---

(1) *Histoire de Saint-Germain, Chartrier de l'Hospice.*

(2) *Histoire de Saint-Germain, Chartrier de l'Hospice.*

(3) Charles Eudes, chirurgien, était frère de François Eudes Mezerai, historiographe de France et de Jean Eudes, prêtre de l'Oratoire, fondateur de l'ordre des Eudistes, qui se dévoua aux pestiférés à Séez et à Caen. Les trois frères étaient nés à Ri, près d'Argentan, et sur une place de cette ville un monument leur a été élevé. Charles Eudes chirurgien, devint par la suite échevin d'Argentan.

(4) M. Bailleul écrivait en 1788.

Quand la salubrité publique était rétablie, les maisons et les terres de Saint-Roch étaient affermées au profit de l'Hôtel-Dieu, mais il y avait toujours dans les baux une clause particulière portant que, « en cas de peste, le fieffataire devra aussitôt se retirer des bâtiments destinés au service des malades. » Cette clause se trouve encore dans un contrat du 2 décembre 1720. Enfin, en 1723 et 1728, les petites maisons bâties autour de la chapelle ainsi que l'infirmerie construite en 1640, n'ayant pas été entretenues et se trouvant dans un état de complet délabrement furent démolies. « L'emplacement et une partie du cimetière furent usurpés par les fieffataires et incorporés aux héritages voisins (1, 2). Aujourd'hui la chapelle seule existe encore, et chaque année, le second dimanche de septembre, elle est le but d'un pèlerinage.

SÉEZ. — Dans les derniers mois de l'année 1626, le diocèse de Séez fut aussi ravagé par la peste (3). L'épidémie diminua de violence pendant l'hiver 1626-1627, mais avec les chaleurs, elle reprit une nouvelle activité.

Ce fut à cette époque que le P. Eudes (4), dont nous avons vu le frère se dévouer aux malades à Argentan, vint donner pendant l'épidémie l'exemple d'un complet dévouement en assistant les pestiférés à Séez et aux environs.

« Durant l'été de l'année 1627, nous dit le manuscrit du P. Julien Martin, eudiste (5), tandis que le P. Eudes faisait sa demeure à Saint-Honoré, il reçut une lettre de son père qui lui mandait que la peste désolait tout dans le diocèse de Séez, principalement aux environs d'Argentan et que les peuples y étaient dans le dernier délaissement et destituez de tout secours, tant pour le spirituel que pour le corporel. »

Le père Eudes supplia son supérieur, M. de Berulle, de le laisser aller au secours des malades. Il obtint enfin cette faveur. Tout le monde voulait le détourner de son projet. « Il dit qu'il ne craignait pas la peste, puisqu'il était plus mauvais qu'elle. »

---

(1) *Bailleul* (Abbé Laurent).

(2) *Chartrier de l'Hôtel-Dieu.*

(3) Maurey d'Orville.

(4) Né le 14 novembre 1601, à Ri, diocèse de Séez.

(5) *Vie du R. P. Eudes, instituteur de la Congrégation de Jésus*, par le P. Julien Martin, eudiste (Manuscrit inédit publié par l'abbé Le Cointe, 1888).

« Il partit à pied pour Caen et de là à Argentan, ne portant qu'un petit sac et son bâton.

« Il se rendit à Séez où on lui indiqua les lieux où le fléau sévissait le plus : les paroisses de Saint-Christophe, de Saint-Pierre et Saint-Martin-de-Vrigny, d'Avoines et quelques autres du même canton. Il s'y transporta aussitôt et vit de ses yeux la désolation où ce pays était réduit. Plusieurs pasteurs, vrais mercenaires, voyant le danger s'étaient enfuis ou cachez et avaient laissé les peuples confiés à leur conduite sans secours et sans consolation. A peine put-il trouver quelqu'un qui voulut lui prêter le couvert seulement pour une nuit (1).

« Il alla trouver un saint prêtre, l'abbé Laurent, de la paroisse de Saint-Christophe, qui s'était dévoué à l'assistance des pestiférez. Ce charitable prêtre le reçut dans sa maison avec toute la cordialité possible, le regardant comme un ange qui lui avait été envoyé de Dieu pour le secourir dans un si pénible ministère.

« Ils convinrent de se séparer tous les matins pour aller chacun de son côté. Il y avait par bonheur, assez proche de là, une chapelle dédiée à saint Evroult où ils pouvaient dire assez commodément la messe. Ils y consacraient des hosties. Le P. Eudes qui nous marque ces particularités dans son *Memoriale beneficiorum Dei*, ajoute qu'il mettait une partie de ces hosties consacrées dans une petite boîte de fer blanc, qu'il portait à son cou, pour aller plus commodément où la nécessité le demandait »..............

... « Il trouvait les villages presque entièrement abandonnez, excepté de quelques-uns de ces pauvres afligez qui imploraient son secours d'une voix lamentable. »

Il secourut ainsi les malades sans trève ni repos depuis le 25 du mois d'août jusqu'après la Toussaint, l'épidémie ayant pris fin. Il retourna à l'oratoire de Caen où quatre ans plus tard, il se dévoua à nouveau comme nous l'avons vu précédemment.

ALENÇON. — En 1585, la peste désola les environs d'Alençon et sans doute cette ville. Le 22 janvier de cette année « les plaids de la Chatellemie d'Essai et Sainte-Scolasse (commune au nord-est d'Alençon) furent tenus à Aunou à raison de la contagion étant audit lieu (2) ».

---

(1) « Il ne put obtenir aucun hospice (hospitalité) de Messieurs les Curez, ny des seigneurs des paroisses. » Hérambourg, livre II., chapitre XXIII.

(2) Archives de l'Orne, série H., Almenèche fief de Macé, Aveux Decaen.

Nous avons eu la bonne fortune de trouver aux archives de l'Orne, différentes pièces relatant le passsage de la peste à Alençon, qui dut être éprouvée aux XVIe et XVIIe siècles, comme toutes les villes de la Basse-Normandie.

Voici une notice historique sur l'abbaye royale de Sainte-Claire-d'Argentan pour faire suite à l'histoire de Marguerite de Lorraine, par l'abbé Laurent, chanoine honoraire de Bayeux, curé de Saint-Martin de Condé-sur-Noireau (1857).

En 1518, Marguerite de Lorraine renonce à créer un couvent à Alençon à cause des épidémies de peste qui y sont fréquentes :

« Ce oyant et considérant plusieurs et biens qui en pourraient ensuivre à l'honneur de Dieu : Voyant même que la peste était à Alençon, qui m'empêchoit mettre à effet mon bref et mes obédiences, et que toutes les fois qu'elle s'y mettait c'était toujours pour trois ou quatre ans, comme appert maintenant ; car voyons ja la *troisième année* qu'elle y continue ; délibérai d'élire ledit hôpital pour y faire mon couvent à perpétuité selon le congé que j'avais de Notre Saint-Père le Pape et du cardinal ministre général qui est couché dedans le bref avec Notre Saint-Père le Pape et consent à tout ce qu'il ordonne. »

En 1636, la peste menaçant la ville d'Alençon, on dut prendre de sages précautions, voici le règlement de police qui fut arrêté le 7 novembre (1) :

« Règlement de police fait et arrêté en la chambre de ville, par Louis d'Erard, écuyer, sieur de Ray, conseiller du roy, lieutenant au bailliage et siège présidial d'Alençon, en présence des échevins, syndics, conseillers de ville et autres notables habitants à la réquisition du procureur du roy, sur le sujet de la crainte de la malladie contagieuse, pour remédier au mal qui semble en menacer ladite ville.

» 1° Il sera proposé un prêtre pour assister les mallades et il lui sera fourni des vivres, meubles et ustensiles.

» 2° Il sera proposé un chirurgien pour assister les mallades.

» 3° Les médecins de la ville seront conviés de donner des mémoires et instructions pour gouverner les mallades selon les diverses occasions.

» 4° Que lesdits ecclésiastiques et chirurgiens s'abstiendront de la hantise des autres personnes sans pouvoir entrer ni venir en ladite ville.

(1) Archives d'Alençon, I. E.

» 5° Le sieur Mahault est maintenu en son poste de concierge de la maison de santé.

» 6° Les mallades sont tenus d'advertir les échevins ou préposés à la police sous peine de punition corporelle et 500 livres d'amende.

» 7° Les pauvres seront menés ou portés dans la maison de santé pour y être gouvernés jusqu'à parfaite guérison, en cas de décès seront inhumés dans le cimetière de Sainte-Catherine et de Sainte-Blaise, l'inhumation se fera de dix heures du soir jusqu'à quatre heures du matin.

» 8° A l'égard des autres pauvres qui ne sont mallades, mais qui ont été ou conversé avec ceux qui sont mallades, seront mis dans des loges qui seront construites au lieu de la *Roche-du-Sablier* au dépend du public.

» 9° Ceux qui feront l'enterrement seront tenus de porter un flambeau ou chandelle allumée avecq une clochette sonnante afin d'être connus et de faire retirer le monde.

» 10° Défense aux mallades ou leurs serviteurs d'entrer dans la ville, soit de nuit, soit de jour.

» 10° Les maisons d'où sont sortis les mallades seront fermées, cadenassées et marquées d'une croix blanche.

» 12° Seront, les maisons, purgées et nettoyées celles des pauvres, au dépend du public.

» 23° Enjoint aux habitants de retirer chez eux et mener hors ladite ville leurs porcs, enjoint de n'avoir ni pigeons, ni lapins, ni chiens.

» 24° Nettoyer les rues devant leurs maisons au moins trois fois par semaine.

» 25° Enlever les fumiers et immondices dans les vingt-quatre heures.

» 26° Défence de vaquer dans la rue avec armes.

» 27° Les personnes qui ont du bien et qui peuvent se suffire ne pourront être contraintes de sortir de la ville. Leurs maisons seront cadenassées en telle sorte qu'elles ne puissent sortir des dites maisons. En cas qu'elles voulussent sortir, il leur sera désigné un lieu où elles feront bâtir, à leurs dépends, des loges et ne pourront entrer en la dite ville et faux bourgs sous peines ci déclarées.

» 28° Enjoint à toutes personnes de porter flambeaux, lanternes ou fallots où il y aura de la lumière après toute heure du soir, seront punies comme voleurs ou pertubateurs du repos public.

» 29° Nomination des échevins qui devront faire exécuter le présent règlement. »

Les archives possèdent également la sentence suivante, extrêmement difficile à lire dans le texte, un peu longue, mais très intéressante :

« Du lundy 17e jour de juin 1637.

» Nous, Louis d'Erard, écuyer, sieur de Ray, conseiller du roy, lieutenant général au bailliage et siège présidial d'Alençon étant en la salle du Palais,

» Sur l'avis qui nous aurait été donné par quantité de personnes de cette ville d'Alençon que, ce jourd'hui matin, demoiselle Le Boucher serait décédée de malladie contagieuse et qu'après son décès, maître Jacques Le Boucher, son frère, aurait voulu la faire enterrer dans l'église de ce lieu pourquoy le procureur du roy parlant par l'avocat de sa Majesté aurait été contraint requérir en audience qu'eussions à faire défence audit Le Boucher de commettre tel abus qui eust pu être fort préjudiciable au public ce qui nous aurait obligé d'ordonner à Robert Sergent de se transporter dans ladite église pour faire lesdites défences audit Le Boucher et souffrir l'inhumation de sa dite sœur jusqu'à ce qu'elle eust esté visitée. — A quoi ayant obéi, le corps mort aurait esté transporté audit lieu et faux bourg de Saint-Blais et ayant esté trouvé couvert *d'espi demy*, le préposé pour les mallades de la contagion l'aurait enterrée. Que maître Jacques Le Boucher audit lieu de s'abstenir de la conversation du peuple de peur de porter la contagion dans la ville et pour ceste effet, se retirer en lieu éloigné, aurait prins la liberté, assisté d'un nommé Le Gros, drapier, son beau-frère, de se retirer dans la sacristie de ladite église de Notre-Dame ce qui nous aurait obligé de nous transporter ds ladite église, et en la présence du sieur lieutenant civil assisté de maître Odet Chesné, commis au greffe, et de Robert Chesné, Jean Lenoir Sergent, présence aussi de maître Guillaume Leconte et Jean Lebain, huissier, où estant, aurions vu la fosse que ledit Le Boucher aurait fait faire au haut de la Nef de ladite église, proche les balustres du chœur et vis-à-vis du maistre ostel et ayant fait appeler ledit Le Boucher par Lenoir Sergent, se serait présenté ledit Le Gros qui incontinent serait allé quérir ledit Le Boucher auquel et aussi Le Gros, son beau-frère, nous aurions enjoint de se retirer présentement hors ladite église et ayant fait réflexion de converser avec le peuple à peine de 5 livres d'amende pour la première fois et de punition corporelle en cas de récidive, et pour l'abus commis par

ledit Le Boucher et Le Gros et le *despect* contre les ordonnances de la police tant de fois réitérées par lesquelles il est enjoint auxdits inconvénientés de se retirer hors la conversation publique, nous les avons condamnés chacun solidement (solidairement) en 60 sols d'amende applicable à la nourriture des pauvres mallades de la contagion,

« Et sera la présente sentence exécutée nonobstant aucune opposition ou appellation quelconque et sans préjudice d'icelle cour étant question de police. Et s'estant les dit Le Boucher et Le Gros retirés hors de la dite église, aurions enjoint à Robert, sergent de se transporter en la maison du sieur Pasqué, curé de la dite église Notre-Dame pour lui donner avis de travailler à faire évacuer la dite sacristie jusque.. .. de peur de contracter le mal, qu'aucune personne n'y entrât jusque.....

» Et le dit jour sur les 4 heures après le midi devant nous juges susdit sont comparus François Collet et Jean Leroux, demeurant au fauxbourg de Cazeaux de cette ville d'Alençon, lesquels nous ont fait entendre que le dit Le Gros est à présent demeurant en un jardin situé proche la ruelle Bourdon fauxbourg de Cazeaux et assez proche des maisons des dits Leroux et Collet dans lequel jardin le dit Le Gros fait construire un logis pour se retirer avec sa femme et les enfants de Le Boucher. Et d'autant que la dite habitation pouvoit leur causer la mort et à quantité d'autres habitants ses voisins, en cas que le dit Le Gros y veuille se retirer en la dite habitation pour aller se chercher des nécessités.

» — Nous, ayant égard à la dite remontrance, avons fait défendre de sortir pour converser avec le peuple. Ayant enjoint au dit Leroux et Collet de leur faire apporter les viandes et autres choses nécessaires et ordonnons que la présente leur soit signifiée. » —

L'ordonnance suivante de 1637 est relative à un évacueur de peste et visiteur de malades; elle prouve que cette fonction avait bien des inconvénients et exigeait un certain courage. « Sur l'avis à nous donné que Denis Mato, préposé à la visitation des malades, soupçonné de maladie contagieuse assistant et gouvernant les dits malades de contagion, et inhumation des corps décédés de la dite maladie au préjudice des ordonnances sur le fait de la police et défense à lui faite d'aller par les rues porter et inhumer aucun corps mort plutôt qu'après la nuit fermée ni au matin, et nettoyer aucune maison que la nuit, contrevenant journellement aux dites ordonnances, avons fait itérative défense

audit Mato, de divaguer par les rues de jour, tirer des maisous et inhumer aucun corps mort de contagion, ni éventer et nettoyer les maisons inconvénientées que la nuit, ni jetter aucun immondice dans les rues à peine de la vie, et où il en userait autrement et un chacun des habitants permis pour leur conservation de le repousser par la force sauf à procéder par justice contre le dit Mato, ainsi que de raison et selon la rigueur des ordonnances. » (1)

Alençon avait bien la réputation d'être une ville visitée fréquemment par la peste. Nous lisons, page 304 du chapitre 3 de la troisième partie du *Roman Comique* de Scarron, ces lignes : « La troupe de comédiens (qui était au Mans), persiste dans le projet de prendre la route d'Alençon à l'ordinaire, sur l'assurance qu'ils avoient eue que le bruit de peste qui avait couru était faux. »

Les capucins dont nous avons relaté le dévouement dans plusieurs villes, ne firent pas défaut à Alençon. Les PP. Yves de Montfort et Louis de Saint-Saens, nous dit le P. Edouard (2) s'y firent remarquer par leur charité.

---

(1) Archives d'Alençon.

(2) P. Edouard d'Alençon *(loc citato)*.

EURE

VERNEUIL (1) 1633. — On trouve sur les registres de la paroisse de la Madeleine, cette note écrite en 1633, de la main de M. Nicolas Pinard, prêtre, vicaire en la dite église. « 1633 le premier d'octobre *l'an que la ville de Verneuil fut affligée de la peste* de laquelle maladie il en mourut *huit cents* ».

Les autorités mêmes abandonnèrent la ville et tinrent leurs séances à Mandres. Les morts furent enterrés dans un champ situé à Saint-Martin, qui a conservé le nom de *cimetière des pestiférés.*

Aujourd'hui une croix brisée, gisant sur le sol marque encore la place. Les anciens documents attribuent d'ailleurs la diminution progressive de la population de Verneuil aux épidémies multipliées qu'occasionnaient « les vapeurs et infections des étangs et eaux croupissantes et malsaines de toutes parts comme au dedans. »

Verneuil vit ses malades assistés par les PP. Capucins que nous retrouvons souvent en faisant le récit de ces temps calamiteux (2). Vers cette même époque (1624), « la peste prit dans la ville de Verneuil au Perche qui est du diocèse d'Evreux où l'on demanda des Capucins pour assister les malades. Le R. P. Hyacinthe de Longueville et le P. Damase d'Argentan, prédicateurs, les assistèrent jusqu'à ce que la peste fut cessée. »

EVREUX. — Les archives d'Evreux nous apprennent que des cas de peste existaient dans la ville en 1515.

« La peste fit en 1516, de grands ravages à Evreux, particulièrement dans la paroisse de la Ronde, pour faire cesser le

(1) *Histoire de la ville de Verneuil*, par Camille Le Chat, Verneuil, in-8°, L. K. 7. 26.085, et *Histoire des Antiquités de la ville de Laigle*, Vaugeois.

(2) P. Edouard d'Alençon.

fléau, on pria les religieux d'Acquigny d'apporter dans la Cathédrale les chefs des saints Maux et Vénérand » (1). « Cet usage s'établit dans les calamités publiques (pestes, sécheresses) et les comptes de l'Hôtel de Ville mentionnent le vin offert à cette occasion par les bourgeois aux religieux d'Acquigny lorsque sur la demande des députés de la ville ils vinrent à Evreux pendant la peste de 1517. » (2)

Le dimanche 27 février 1546, il y a assemblée des habitants à l'Hôtel de Ville, autorisée et présidée par le lieutenant du Bailli, d'Evreux, où il est arrêté et ordonné que pour obvier au danger de la peste, il sera établi un banneau pour l'enlèvement des ordures et immondices. On dresse la liste des habitants établis, par paroisse, sur lesquels il a été ordonné de prendre *un double* par semaine, tant pour subvenir aux pauvres que pour l'établissement d'un banneau destiné à l'enlèvement des immondices (3).

En 1547, le lieutenant général rend une sentence qui condamnait la ville à payer le prix d'une maison qui avait été achetée par les Echevins pour être affectée au logement des pestiférés en cas d'épidémie.

L'ordonnance de police suivante est rendue le 9 juillet 1561 (4).

« De par Monseigneur le Bailly d'Evreux ou son lieutenant général, il est enjoint et commandé, instant le procureur du Roy, à tous et chacun les bourgeois, manants et habitants de ceste ville et fauxbourg d'Evreux, chacun en son endroit, nettoyer ou faire nettoyer les ruisseaux de leurs maisons, chambres et cours, de jetter ou faire jetter par chacun jour, le matin sur les 5 à 6 heures, et le soir sur les sept heures de l'eau fraîche et claire pour raffraîchir les rues avec quelques feuilles de vigne ou de chêne devant leurs maisons, pour icelles tenir nettement sur peine de 100 sols d'amende dont l'accusateur aura la moitié. »

« Défendu aux dits Bourgeois, manants et habitants de jetter ou faire jetter par leurs serviteurs et chambrières aucunes ordures et immondices dedans les rues et chemins publics, ni sur les rivaiges d'iceux ne icelles garder dedans leurs dites maisons

---

(1) *Dictionnaire Historique de l'Eure*, par Charpillon et Caresme.

(2) Notes historiques de l'abbé Lebeurier sur la commune d'Acquigny.

(3) Archives de l'Hôtel de Ville d'Evreux. Pièces de comptes. Communication de M. Chassant, conservateur des Archives municipales.

(4) Parchemin-Archives de l'Hospice d'Evreux.

ains (1) les faire porter au champ *Durand* ou ailleurs hors ceste dite ville et fxbourg sur pareille peine de 100 sols tournois d'amende à appliquer comme dessus.

» Défendu aussi à tout tavernier, hostellier ou cabaretier de ceste ville et fxbourg de recevoir en leurs maisons, hostelleries, cabarets et tavernes aulcuns des habitants de ceste ville de quelque estat ou condition qu'ils soient, ne pour quelque cause que ce soit pour y boire, manger, jouer ni bancqueter sur peine de 50 livres tournois d'amende dont l'accusateur aura la moitié, comme dessus, et ne recevoir aulcuns autres passants étrangers pour y coucher, boire ou manger, qu'ils n'aient connaissance du lieu dont ils viennent et sureté de leur dite personne, sur pareille peine que dessus aux dits hostelliers. »

« Défendu aussi à tout marchand tant de la dite ville que forains et aultres personnes des villages circonvoisins d'apporter vendre au marché et carrefour de ceste dite ville, ne exposer en public aucun fruit nouveau, comme cerise, merise, guigne, prune, poires ou pommes nouvelles, ne par semblable pois et fèves et aultres légumages sur peine de confiscation d'iceux et de 100 sols tournois d'amende et à tous les dits habitants d'en acheter aucunement sur pareille peine à appliquer comme dessus.

» Item est défendu à tout regrattier et regrattière, porter pour revendre ou autrement, aulcuns accoustrements, vestements, linges ne aultres meubles et ustensiles par les rues de ceste dite ville et fx bourg sur peine du fouet jusqu'à ce que autrement en ait été ordonné par justice.

» Item défendu à toute personne de quelque qualité qu'elle soit de faire *carrouge ?* et assemblées de danse ne aultres jeux dissolus soit à la ville, fx bourg ou villages des environs en public ne privé sur peine de 100 sols d'amende pour chacun tel de ceux qui auront contrevenu à la dite défense.

» Item défendu à tous les dits bourgeois, manants et habitants de ceste ville et fx bour et à toute personne de quelque qualité qu'elle soit d'avoir et nourrir en leurs maisons aulcuns pigeons, oisons, connins (lapins) et bestes porcines sur peine de confiscation d'icelles et de 10 livres tournois d'amende dont l'accusateur et dénonciateur aura la moitié et au cas où il y eut aulcun locatif. es dites maisons contrevenant aux présentes défences, en répondront les propriétaires des dits lieux et maisons.

(1) Veut dire mais.

» Item est défendu à tous les dits manants de jetter, ne souffrir être jetté par leurs serviteurs et chambrières aulcunes eaux puantes et infectes par les rues ne de jour ne de nuit ne icelles garder en leurs maisons et chambres sur peines de 100 sols tournois d'amende.

» Item pour ce qu'il y a de présent, plusieurs maisons en divers lieux et endroits ja infectées de peste en ceste dite ville et fx bourg pour éviter aux inconvénients d'icelle peste, être aussi inhibé et défendu aux personnes infectées de peste de sortir de leurs maisons ains, tenir icelles fermées et closes, ni aller ou fréquenter avec le peuple par les rues jusqu'à un mois après leur parfaicte guairison et portant une verge blanche éminente en leurs mains adce que se puisse s'en donner de garde sur peine de confiscation de biens aux contrevenants à la présente défence.

» Lesquelles ordonnances, injonctions, défences et inhibitions avons ordonné être lues et publiées aux banquets des halles de ce lieu et au grand carrefour d'iceluy lieu à son de trompe et cri public adce que aulcun n'en prétendre cause d'ignorance. Fait à Evreux, le 4e jour de juillet 1561. *Signé :* Bense. » Probablement greffier du bailly.

Les archives de l'hospice d'Evreux contiennent encore plusieurs documents relatifs à la peste, pièces de comptes, délibérations, etc.

Secours aux pestiférés : « 4 deniers de pain qui leur sera baillé cuit, oultre 3 sols et 4 deniers d'orge. »

« Délibération de 1625, pour des secours donnés à un individu ci-devant affligé de la contagion, etc. ».

D'après les archives du couvent des capucins d'Evreux (1), nous voyons que cette ville doit être reconnaissante à ces braves pères pour les services qu'ils rendirent pendant les épidémies. « En 1624, la peste estant en ceste ville d'Evreux, le Très Vénérable Père Marc d'Andely assista les malades de peste. »

En 1627, Messire Jean le Jau (pénitencier et depuis grand doyen du chapitre) « ne trouvant aucun prestre séculier pour confesser les pestiferez, demanda deux capucins ; le R. P. Claude de Rouen les assista et mourut en les assistant ; Frère Hilaire, son compagnon, eust la peste et fut assisté par le R. P. Prothais, de Lisieux. »

---

(1) Le *Couvent des Capucins d'Evreux*, par Edouard d'Alençon, 1894.

Pendant cette peste (1), deux capucins « reçurent le testa-
» ment d'une veuve qui léguait 100 livres une fois payées aux
» capucins et 100 livres de rente à la fabrique de St-Pierre
» d'Evreux ; le testament fut jugé bon par arret du 26 février 1630,
» parce qu'en cas de nécessité on ne pouvait exiger l'accomplisse-
» ment de toutes les formalités. »

LIEURAY, près Evreux, a gardé le souvenir de la peste. Saint-Roch y est en grande réputation pour les guérisons de cette maladie.

VERNON. — La ville de Vernon fut à diverses reprises visitée par la peste, mais d'une façon particulière en 1694, où elle enleva une partie de la population, elle fut suivie d'une disette épouvantable.

1621. Les frères de Charité demandèrent qu'il leur fut permis d'inhumer les membres de la Compagnie et d'ensevelir les personnes emportées par la contagion, ainsi qu'ils l'avaient toujours fait et nonobstant les défenses faites le 23 novembre 1620 (2).

GISORS. — En 1615, Gisors fut frappé. « On était lors en grande cherté de vivres et malladies tellement qu'il était mort dans ces dernières années grand nombre de personnes tant de faim que de malladies, 25 ou 30 mil hommes, ce qui avait été un grand fléau de la divinité pour l'offense et l'entreprinse de ces malheureux jours. » (3)

Les épidémies de 1608-1621 donnèrent lieu à un règlement du lieutenant particulier du Bailli de Gisors, séant à Vernon, relatif à la sépulture des pestiférés : «... Cy après au cas que la contagion
» arrive en ce lieu, les corps des contagiés, *ayant demeuré douze*
» *heures après leur décès à refroidir*, seront ensevelis par iceux
» du logis ou par les personnes qui seront gaigez à ce destinées
» pour ce faire avec lui ceulx qui leur seront baillez et prins hors
» des dites maisons contagiez pour ensevelir les dits corps et les
» mettre en coffre, qui leur sera baillé pour les *encoffrer et*
» *sceller iceux de poix*, pour estre posez et rendus hors la maison,

(1) Note du P. Edouard, prise dans : *Dictionnaire historique, géographique et statistique du département de l'Eure*, par Charpillon et Caresme.

(2) *Histoire de Vernon*, par E. Meyer, 1874-75.

(3) Archives de l'Eure, 1788. *Hist. de Bernay*. Veuclin.

» estre porté par les frères servants de la charité honorablement » à la sépulture, et en cas de la pauvreté des contagiés, seront les » linceuls, coffres et autres choses nécessaires fournis aux frais » de la dite ville ou des omosnes des gens de bien. . » 1621 (1).

LOUVIERS. — En 1622 Louviers et Rouen étaient infectées par la peste, la pièce suivante (Archives municipales de Chartres) en fait foi :

« De par le roy, MM. le bailli de Chartres ou son lieutenant, échevin et gouverneur de la ville. Sur l'avis qui a été donné que le mal contagieux dont la ville de Rouen, Louviers et autres lieux circonvoisins sont atteints, continue.

» Defenses iteratives sont faites à toutes personnes d'amener voiturer et charrier en cette ville aucunes marchandises et meubles venans desdites villes de Rouen, Louviers et autres lieux infestés de la contagion, et aux habitants de cette ville d'en acheter ou recevoir, sous quelque prétexte que ce soit, et aux cabaretiers et hôtelliers de cette ville de recevoir et loger en leurs maisons aucunes personnes venantes des ditz lieux à peine de cinquante livres d'amende.... » (2).

La famine donna naissance à une maladie contagieuse, effet inévitable. « Un (3) grand nombre de personnes périrent à Louviers depuis le commencement de l'année 1694 jusqu'au mois de novembre que les maladies cessèrent. On enterra sur la seule paroisse de Notre-Dame plus de 300 personnes et l'histoire de Normandie atteste qu'il mourut à Rouen plus de 15.000 personnes ».

BERNAY. — Bernay eut à souffrir d'une façon particulière. La peste y fit des apparitions fréquentes, de longue durée et multiplia les victimes. Cette ville est cependant dans de bonnes conditions hygiéniques.

« (4) Gabriel Dumoulin dit que « l'air y est bon » et comme le dit un médecin distingué de cette ville c'est à tort que « depuis longtemps, Bernay jouit d'une réputation d'insalubrité qui s'est propagée au point de devenir, pour les étrangers, un motif d'éloi-

(1) *Manuscrit d'un bourgeois de Gisors* (Lecharpentier et Pitard).

(2) Archiv. mun. de Chartres, registres des Echevins, copie de la société historique d'Eure-et-Loir.

(3) *Histoire de Louviers* par Morin.

(4) *Histoire de Bernay* (Veuclin).

gnement et pour les habitants dans de certaines conjonctures, un sujet d'alarmes ». (Dr Margerie).

« En effet, l'histoire dit bien que la peste noire ou de Florence y fit des ravages en 1348, qu'elle y reparut en 1596 et 1650 et qu'une autre épidémie y sévit en 1583, mais on doit réfléchir aussi que ces maladies étaient pour ainsi dire universelles et n'étaient point circonscrites dans Bernay seulement, et que ce n'est pas là un effet de l'insalubrité de la ville, mais bien par ce que ce fléau s'étendait partout. »

« Ce qui dément encore cette version d'insalubrité c'est que la contagion qui suivit la grande disette de 1693, ne paraît pas avoir sévi à Bernay, et que cette ville fut encore épargnée en 1726, 1740, 1747, 1756, 1766, 1767, 1768, 1773, 1776, 1777, par des épidémies qui ravagèrent les environs. » (1).

« Depuis plusieurs années, dit M. Le Pecq de la Clôture, en » parlant de Bernay, on n'y a vu a proprement parler qu'une » seule épidémie, celle des angines gangréneuses accompagnées » d'une éruption scarlatine. » (2).

Quoiqu'il en soit la peste sévit à Bernay en 1587, 1596, 1624, 1625, 1626, 1627, 1628, 1636, 1637, 1642, 1650, 1693, 1694.

« En 1596, dit l'abbé Blais, la peste sema la mort de tous côtés et enleva une grande partie des habitants de la ville. Les frères de Charité de la Couture, ne purent même faire dans leur *chambrette* leur banquet annuel du 15 août « pour raison, est-il dit, dans leur curieux registre, que la contagion et peste a régné au dit Bernay » (3). Ces confréries de Charité rendirent d'immenses services pendant les diverses épidémies qui ravagèrent la ville.

« Le grand hiver de 1607 fut suivi d'une maladie épidémique qui mit à une faible épreuve les associations chargées du service des morts.

« Mais la contagion qu'enfanta le grand hiver de 1621 et qui sévit d'une façon générale de 1622 à 1624 fut pour les frères l'objet d'un rude apostolat dont ils s'acquittèrent avec honneur.

« Ce n'était rien cependant auprès de la peste de 1636, laquelle permit, pensons nous, de constater l'esprit de solidarité qui

(1) Veuclin.

(2) Le Pecq de la Clôture.

(3) *Histoire des Confrèries de Charité* (Veuclin).

existait parmi les Charités, lorsque certaines d'entre elles se trouvaient écrasées par leurs pénibles fonctions. C'est ainsi qu'en la dite année 1636-1637, lorsque la contagion décimait la ville de Bernay, on vit les Charités de Courbépine, de Chambrois et de Saint-Clair-d'Arcey venir aider les quatre confrères Bernayens à accomplir leur périlleuse mission qui se faisait le plus souvent la nuit. » (1).

Passons en revue diverses notes prises dans l'*Antiquaire de Bernay* (2), documents incontestables fournis par les registres des paroisses de Sainte-Croix et de Notre-Dame-de-la-Couture :

1622-23. — 129 terrages (enterrements) en un an, paroisse de Sainte-Croix (beaucoup d'enfants) ;

1624 (14 mai). — Première mention de la contagion ; vingt inhumations en mai en la paroisse de la Couture ;

1623-24. — 81 terrages en un an, paroisse Sainte-Croix ;

1624. — Payé par le trésor de Sainte-Croix aux *Corbeaux*, pour inhumer les corps contagieux, en plusieurs fois 31 l. 10 s. (compte de la fabrique);

1625 (Paroisse de la Couture). — En mars 35 décès, en juin un homme, sa femme et son valet furent inhumés la nuit d'autant qu'ils sont morts de la contagion.

1626. — En mai, première mention de la contagion à Notre-Dame-de-la-Couture.

La peste, 10 mai, est dans une maison où sont renfermés les titres de l'église Sainte-Croix.

1826. — 18 décès en mars, à La Couture ; plus de 28 en août.

« En ces jours il en est mort plusieurs autres de quoy je ne » scay le nom d'autant qu'ils ont esté enterrez la nuict par » Aubout ». Note du vicaire de La Couture.

« Et en ce temps (juillet), il y eut plusieurs personnes du » Marhaquier qui ont esté enterrez par François Aubout (3), de » qui je ne scez le nom. » Note du vicaire de La Couture.

1627. — Huitième jour de mai, première mention de la contagion à La Couture.

1628 (18 mai). — Une fille est inhumée dehors pour doubte de la contagion. En octobre la contagion dure encore.

---

(1) *Histoire des Confréries de Charité* (Veuclin).

(2) *Antiquaire de Bernay* (Veuclin).

(3) François Aubout devait être évacueur de peste.

« Le 16 septembre, Me Jacques de Malleville, pbre, curé de » La Couture, est inhumé dans la chapelle de Saint-Sauveur, par » la Charité de Courbépine et mourut de la maladie conta- » gieuse. Nombreux décès d'enfants.

» 1636. — Le 25 juillet, le fils bastard de Robert le Maistre » fut inhumé, lequel décéda de la maladie contagieuse et est le » premier de ce temps qui est décédé en cette paroisse (Couture). »

« Le 14 juillet, en la paroisse de Sainte-Croix, inhumation de » l'enfant de Jacques Bréavoine. La nuit suivante, deux enfants et » une servante inhumés par Aubout. La nuit du 6 septembre une » femme inhumée par Aubout. La dite nuit, Hamel, Noël Hamel » et Jeanne sa fille furent inhumés par ledit Aubout, d'autant » qu'ils moururent tous de la peste. En décembre, la peste régnait » encore en la paroisse Sainte-Croix. »

1637 (mars, 16 décès). — « Le 1er juin, la femme d'Olivier » Galtier fut inhumée par la Charité de Saint-Clair, de la conta- » gion, ainsi un enfant ». Le 1er juillet, la servante de M. le vicomte de Monsbreuil, par la Charité de Courbespine, pour soupçon de contagion. Le 7 juillet « la femme de Germain Frasy par la Charité de Chambrois ». Le dit jour du dit mois et an, l'enfant de Louis Viret, par la dite Charité. Le dit jour du dit mois et an, l'enfant de Germaine Lecoq, par la dite Charité à cause de la contagion (Couture). Le 19 juillet, deux enfants pour Louis Viret, inhumés par la Charité de Sainte-Croix. Le 20 octobre, la contatagion sévit encore dans la paroisse de La Couture, de Bernay.

La peste de 1650 éprouva de la plus terrible façon les habitants de Bernay. C'est en cette funeste année que s'organisa la Confrérie de Charité des agonisants ayant pour mission d'apporter aux mourants les secours corporels et surtout spirituels et que la ville eut la joie de recevoir la visite du si charitable prêtre saint Vincent-de-Paul. Il vint, accompagné de deux filles de Charité qui s'établirent à Bernay (1). On sait que saint Vincent-de-Paul organisa les congrégations des filles de la Charité (sœurs de Saint-Vincent-de-Paul), auxquelles il donna un règlement en 1665.

Voici quelques exemples de donations faites en cette année 1650 aux Charités (2). La crainte de la mort invitait chacun à prendre ses dernières dispositions.

---

(1) *Saint Vincent-de-Paul* (Veuclin).

(2) *L'Age d'or des Charités* (Veuclin).

« 17 août. — Christophe Courant, marchand bourgeois de Bernay, lequel dans le temps et quartier dont le pays est agité de la maladie contagieuse, rédige son testament; il donne et lègue aux quatre Charités de ce lieu la somme de 10 livres; aux prêtres qui assisteront à son inhumation et convoy, mesme aux clercs et crieurs des dites Charités, chacun 10 sols.

» 1650 (23 août). — Testament de damoiselle Anne Deslandes, femme de Louis Lemercier, sieur de la Rivière, demeurant à Bernay, estant de présent en peril de la contagion.

« 1650 (1er septembre). — Par son testament, Charles Legoez demande qu'il soit inhumé en terre sainte en l'église de la paroisse de La Couture au lieu et place qu'il sera advisé par le sieur curé ou marguillier; en cas qu'il meure de la maladie contagieuse dont le pays et de présent agité; il donne au trésor 8 tournois de rente foncière. »

1650. — Le 4 octobre, Jacques Billard, bourgeois de Bernay « étant dans le péril de la malladie contagieuse dont il doubte » estre affligé pour cause de la malladie dont son nepveu qui est » de présent mallade en sa maison et est mesme en ce lieu de » Bernay est et a esté extrêmement affligé de deplus trois mois » .... » donne au trésor de La Couture 12 livres 10 sols de rente.

Le triste souvenir de la terrible peste de 1650 fut ainsi conservé dans le registre de la Charité de Sainte-Croix de Bernay :

« Mortel, à nos dépens apprends ta destinée :
» De l'estrange accident d'une funeste année
» Tu verras nos péchez très justement punis,
» Et tes maux (si tu veux) par les nostres finis,
» Après un peu de guerre et un peu de famine.
» Pour combler nos malheurs la vengeance divine
» Nous envoie la peste, et par un triste sort
» Mit un nombre très grand de citoiens à mort.
» Mais aussitôt que Dieu sur ces pauvres victimes,
» Exerçait sa justice en chastiant leurs crimes,
» Sa bonté suscita par un trait merveilleux,
» De pieux chappelains, des frères généreux,
» Qui sans craindre la mort hazardèrent leur vie
» Au milieu du danger, n'ayant point d'autre envie
» Que de glorifier Dieu : Estoient-ils advertis,
» Couraient et par miracle ont esté guarantis.
» Les noms des chappelains, des commis et des frères
» Méritent d'estre escrits d'éternels caractères. »

La peste règna encore à Bernay en 1693, 1694. Deux cent soixante-six décès furent enregistrés à Notre-Dame-de-la-Couture, et trois cent quatre-vingt-quatorze à Sainte-Croix (1).

BEAUMONT-LE-ROGER. — Beaumont-le-Roger était trop proche de Bernay pour échapper à la contagion. Il est fait mention aux Archives départementales de la Seine-Inférieure (C. 1272) d'une épidémie de peste en 1583 et, plus tard, en 1596, la maladie y régnait encore. Le bourg fut presque complètement abandonné.

PONT-AUDEMER. — En quinze années différentes, Pont-Audemer subit les horreurs de la peste.

« Louis XII qui, comme duc de Normandie, était venu faire son entrée à Pont-Audemer le 5 août 1492, avait succédé à Charles VIII. Sous son règne, la peste qui déjà, en 1479 et en 1483, avait ravagé la ville et les faux-bourgs, reparut en 1502. Pierre Crescent, chirurgien, se dévoua pour porter tous les secours possibles à ceux qui furent attaqués. Plusieurs personnes qui *avaient accoutumé de venir faire leur barbe en son hôtel*, l'avaient abandonné dans la crainte d'y trouver le germe du mal. Pour indemniser le courageux chirurgien des pertes qui pouvaient en résulter pour lui, la ville lui fit payer 3 livres 10 sols par son receveur (2). »

En 1512, la peste dura quatre mois, le cimetière St-Germain fut choisi pour la sépulture des pestiférés.

Nouvelle apparition de la peste en 1513.

Les disettes de 1522 et 1524 furent précédées d'une peste qui, en 1518, de Pont-Audemer se répandit dans les villages circonvoisins. Dans cette circonstances on eut recours à l'intercession de *Glorieux ami de Dieu, Monseigneur Saint Sébastien.*

Pour empêcher la peste de franchir les murailles, on imagina de brûler devant son autel un *ceint de cire,* c'est-à-dire une mèche recouverte de 49 livres de cire et roulée sur elle-même, qui, dans sa longueur, donnait la mesure exacte de l'enceinte de la ville. Cela coûta 19 livres 12 sols et 11 deniers. On présenta aussi un cierge de 4 livres et une messe solennelle fut célébrée.

En 1547, la maison de santé fut transférée du lieu d'Espaigne au pré de l'Ostel-Dieu ; elle fut renversée par le vent en 1551. Une

(1) *Antiquaire de Bernay.*

(2) *Essai historique sur l'arrondissement de Pont-Audemer,* par A. Carrel, 1834.

épidémie étant survenue en 1592, on décida d'envoyer les malades à la carrière du Châtelet.

En 1598, la peste revient. En 1602, nouvelle épidémie. Le 4 septembre 1603, Henri IV, par une ordonnance, interdit toute communication avec les Anglais et les Flamands. Le 11 octobre, cet excellent roi avertit qu'il ne toucherait point, à la Toussaint, les malades d'écrouelles, à cause de la contagion.

En 1650, on signale le dévouement d'un ecclésiastique nommé Courel. « Il s'offrit à rendre service aux personnes affligées de la peste, tant par l'assistance de ses remèdes que pour la conservation de leurs âmes ». La communauté lui donna logement et 60 livres dont il se contenta.

Les malades manquaient de secours temporels et spirituels. Ce n'était pas la première fois que le clergé de Pont-Audemer trahissait les préceptes de la religion qu'il enseignait. Les prêtres de la ville ayant refusé d'assister les malades, nous dit une tradition, le curé de Saint-Germain qui s'était empressé de remplir le devoir de ses confrères, fut autorisé à comprendre dans sa cure les maisons où il avait porté secours.

Dix-sept maisons furent atteintes par le fléau. En 1668, le lieu de santé fut établi au-dessus des Champs-Benoist.

La peste qui avait désolé la Picardie et Rouen atteignit Bourg-Achard, Malleville, Rondemarre dépendant d'Appeville-Annebault, où en 2 mois 23 personnes moururent. La première victime fut un nommé Esgret, mendiant scrofuleux et épileptique qui fut trouvé mort dans sa cabane, le 11 octobre, pour avoir mangé de la chair d'une vache viciée qui avait été jetée à la rivière par ordonnance de police et qu'il en avait retirée. On fit éventer la cabane pendant quatre jours. La ville de Rondemarre fut éventée par les pères capucins et les éventeurs. Cette contagion de 1668 est qualifiée par les registres, peste et flux de sang.

En réalité la ville même de Pont-Audemer en fut à peu près préservée. On l'attribua plus à l'existence des tanneries qu'aux mesures prises

L'épidémie de 1694 commença dans la prison. Elle fut très violente, quinze prisonniers moururent du 16 janvier au 28 mars. Dans la paroisse de Saint-Ouen on compte jusqu'à cinq décès par jour. On cite 11 personnes trouvées mortes sur la voie publique. C'est à l'occasion de cette épidémie que fut instituée la procession annuelle de Saint-Sébastien.

La peste ou affection s'en rapprochant revint encore en 1716 et 1725. Le 14 mars de l'année suivante un *Te Deum* fut chanté par suite de la cessation du fléau.

Voici une ordonnance tirée des archives de Pont-Audemer et qui nous a été communiquée par M. Chassant, (1) conservateur des archives municipales à Evreux. — 15 octobre 1668. « Sur l'avis qui nous a été donné, que dans le hameau de Rondemarre, dépendant de la paroisse d'Appeville, située en la vicomté de Pont-Audemer, il y a plusieurs maisons affligéez de la maladie contagieuse et dans lesquelles il est mort jusqu'au nombre de 23 personnes, ce qui a néanmoins cessé depuis 3 semaines, en sorte que présentement il n'y a aucun malade, n'y restant que le mauvais air qui peut être communiqué aux maisons et paroisses circonvoisines qui n'ont point esté affligéez, ce qui serait facile à éviter en aportant un ordre pour esventer les maisons qui ont esté contagiez, et que d'ailleurs, dans la ville de Pont-Audemer, la négligence des habitants qui refusent d'aller en personne à la garde des portes de la d. ville pour empescher le passage à ceux qui sortent de lieux infectez, pourrait causer l'augmentation de ce mal tant dans la d. ville de Pont-Audemer qui est un lieu de passage que dans les autres villages et paroisses circonvoisines, a quoy estant très-nécessaire de pourvoir.

« Nous ordonnons que les maisons et lieux qui ont estez affligez de la contagion dans les hameaux de Rondemarre seront nettoyez et esventez par les pères Capucins esventeurs qui ont estez préposés pour cet effet, dont la despence sera prise sur les fondz des 400 livres qui ont estez donnez par les arrets du Parlement de Rouen du   septembre dernier 1668, qui sera exécuté selon sa forme et teneur et en conséquence d'iceluy. Cesd. 400 livres seront remises en la maison du sieur Jacques Lucas, bourgeois de lad. ville de Pont-Audemer, qui a esté nommé par la communauté d'icelle, à quoy faire ceux qui seront condamnez par led. arrest seront contraincts par les voyes portez par iceluy. Sur lesquels 400 livres sera pris par préférence la dépence qui a esté faite pour l'esvent de la maison du nommé Esgret, qui a esté soupçonné de peste ; et en cas que le surplus ne suffit pas pour l'esvent du hameau de Rondemarre, il y sera par nous pourvu comme aussi sur la récompense des habitants dud. Pont-Audemer, sur ceux dudit Rondemarre qui le pourront porter, et sur la paroisse

(1) Archives de Saint-Jean, de Pont-Audemer.

d'Appeville s'il y eschet : Enjoignant aux habitants du dit hameau de Rondemarre qui ont estez affligez de la peste de souffrir led. esvent, à peine d'estre leur maison fermée et les meubles estant en icelles bruslez sur le champ ; et au regard de la garde de la ville de Pont-Audemer ordonnons qu'elle soit faite en personne par les bourgeois et habitants dud. Pontaud., exempts et non-exempts, et par les veufves qui en pourront supporter la despence, par personnes capables qu'elles envoyeront à leurs frais et despens, à peine par les contrevenants, de 10 livres d'amende chacun, pour la première fois et de 20 livres pour la seconde, lesquelles amendes seront payéez sur le champ pour estre appliquées aux nécessitez de lad. ville et lieux inconvoisins — lesquelles amendes seront reçues par led. sieur Lucas et par luy payéez selon ce qui sera ordonné par le sieur du Réel, lieutenant général au Pontaud, auquel nous enjoignons de tenir la main à l'exécution des ordres de sa Majesté et de notre présente ordonnance et de faire soigneusement et exactement la garde, mesme le nettoyement des rues et maisons de la ville — et sera notre présente ordonnance leue et publiée en l'Hôtel de Ville de Pont-Audemer, en jour d'assemblée et autres lieux que besoin et sera mesme affichée si besoing est, à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance, fait par nous commissaire desparty par sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en la province de Normandie, généralité de Rouen en vertu des ordres de sa Majesté, des 22 Aoust 8 et 20 sept. dernier 1668, au Pont de l'Arche, le 15e jour d'octobre 1608, *signé au bas* Barry, *et plus bas*, moy et Seigneur du Verger (un paraphe).

Présentons, pour terminer, ce que nous avons recueilli sur Pont-Audemer, une requête (1) adressée en 1669 au lieutenant général du bailli de Pont-Audemer et de Pont-Anthou, tirée des archives de l'hospice Saint-Jean, par Jean Costey et Catherine Bunel, sa femme, gardiens de l'Hôtel-Dieu, qui avait eu quatre enfants, deux garçons et deux filles de son premier mariage avec Robert Gossin, qui sont tous morts de la peste ; les deux garçons, âgés l'un de 20 ans, l'autre de 10 ans et les deux filles âgées de 22 à 23 ans.

Voici dans quelles conditions périrent ces malheureux. C'est la requête qui parle : « Il y avait 18 ans environ qu'une femme et son enfant s'estant trevés malades sous la halle à la chair de cette ville, ils furent faictz aportez par le sieur Guérin, lors admi-

(1) *Almanach annuaire de l'Eure* (A. Chassant, 1873).

nistrateur du dit hôpital au dit lieu, sans avoir faict recongnoissance de quel mal ils étaient attaqués, de sorte qu'il treva que c'estoit de la peste, de manière que comme ses 4 enfants les avaient visitez dans led. hôpital, mesme enseveliz, ils se procurèrent le mal contagieux dont ilz décédèrent tous, ne luy estant resté aucuns enfants, pour le support de sa vieillesse et pour descompense luy avait esté payé 30 livres par an, que ceste somme estait trop modique, etc. »

Cette requête, appuyée du lieutenant-général, fut adressée aux échevins qui, ayant égard à la réclamation, portèrent le traitement de cette pauvre mère à 50 livres par an.

Dans l'état où se trouvait alors l'Hôtel-Dieu de Pont-Audemer, réduit à deux gardiens et livré à un prieur bénéficiaire, combien devait se trouver compromis le gouvernement des pauvres malades et la bonne tenue de l'établissement. Les choses en étaient arrivées à ce point de gravité que le prieur de l'Hôtel-Dieu déclara à la commune les faits suivants dans sa requête du 12 janvier 1674.

« Il y a un si grand désordre dans ledit Hôtel-Dieu pour le soing dès pauvres mallades qui sont abandonnez, qu'on en a trouvé plusieurs décédez dans leur lit ; les autres crient qu'on les porte dans la rue, et les mallades dans la ville n'y veulent pas venir, en ayant esté plusieurs fois visitez par le sieur Turbot (le prieur), à cause qu'il n'y a personne qui puisse les garder et soigner dans led. Hostel Dieu, le gardien et sa femme estant aagez de plus de sept vingt ans, ne pouvant plus avoir le soin des mallades, ce qu'ils déclarent publiquement. Lesquels désordres cogneus de toute la ville ont obligé, il y a longtemps, le dit Turbot de se retirer vers M. le Lieutenant Général et MM. les Echevins, qui ont toujours promis d'y remédier. »

C'était en vain qu'on demandait des gardes-malades, la peur de la contagion retenait ceux qui auraient été disposés à cet emploi.

« Alors 4 filles de la ville, douées d'un cœur sachant s'élever au sacrifice, s'offrirent de soigner gratuitement les pauvres de l'Hôtel-Dieu pendant toute leur vie, ne demandant aucune chose pour leur nourriture et entretien, avec telles conditions qu'il plairait aux échevins, « n'agissant en cela, disaient-elles, que pour la gloire de Dieu et l'assistance des pauvres, et par ce moyen remédier à un si grand désordre » (1).

(1) *Almanach de l'Eure* (Chassant).

Les noms de ces charitables filles sont : Marie Dusaussey, Renée Lengeigneur, Marguerite Danet et Marie Delamare *filles d'honneur et de probité* dit la requête qui fournit ces détails.

Cette offre fut acceptée avec empressement par le lieutenant général, l'avocat du roi et les échevins de la ville.

Il fut arrêté en même temps qu' « en considération des bons services rendus par Jean Costey et sa femme, cy-devant gardiens du dit Hotel Dieu, d'ââge fort caduc et infirmes, ils resteraient au dit Hotel Dieu, au lieu et maison qu'ils occupent avec leurs gaiges ordinaires de 50 livres, jusques à leur décez ».

SEINE-INFÉRIEURE

ELBEUF. — Les divers historiens qui ont écrit sur Elbeuf ont fait mention des épidémies de peste qui atteignirent cette ville.

L'épidémie de 1347, nous dit M. H. Saint Denis (1), fut une des plus pénibles dont l'histoire fasse mention. Une note de M. François Dupont consigne une ancienne tradition locale assurant que les pestiférés d'Elbeuf furent, à cette époque, enterrés sur la pente de la côte Saint-Auct, un peu en contrebas de la chapelle Saint-Felix « dont le chapelain en 1653 était qualifié de Saint-Felix et Audact (2) ». Ce qu'il y a de certain, c'est que de nos jours encore quand on bèche un peu profondément les jardins de ce triège, on met à decouvert une grande quantité d'ossements et il n'y a aucune apparence que les hommes auxquels ils ont appartenu aient été placés dans des cercueils, ce qui implique des iuhumations très précipitées. A plusieurs reprises on a transporté des chargements de ces débris humains dans le cimetière actuel de Saint-Etienne.

« La chapelle Saint-Auct et Saint-Félix, fort en vogue au moyen âge fut très certainement un but du pèlerinage dont parle M. Morin, et il se pourrait que les ossements de la côte Saint-Auct provinssent d'une foule de malheureux morts autour de la chapelle dans laquelle ils étaient venus implorer l'assistance divine. »

On peut supposer aussi que ce lieu avait été choisi pour la sépulture des victimes de l'épidémie dont on voulait éloigner les corps de la ville.

« Les juifs accusés d'ètre la cause de cette épidémie furent arrêtés et brulés vifs.

(1) *L'histoire d'Elbeuf* (H. Saint Denis).

(2) *Recherches sur Elbeuf* (M. Maille, 1863).

« La peste de 1546 jeta la terreur dans Elbeuf. Un certain nombre d'habitants abandonnèrent notre lieu pour se réfugier aux environs. Des bourgeois avec leur femme et leurs enfants, nommèment Alexis Mansel ainsi que toute sa famille, cherchèrent un gîte dans le cloître de la Saussaye, mais ils furent mal accueillis par les chanoines, qui craignirent que la promiscuité de cette affluence venue d'un lieu infesté propageât la maladie à la Saussaye. « *Quosdam cum uxoribus et familiâ, in claustrum introductos, pestem, quae tum grassabatur Elbóti, fugientes, expellendos, ne pestilentiâ, promiscuae multitudinis affluentia, totus hic locus inficiatur.... Unus ex illis, praedictus Alexius Mansel, relictis quas habebat œdibus Elboti, pestis vitandae causâ, huc cum totâ familiâ demigrarat....* (1) »

Dans la seule paroisse de Saint-Jean en 1587, 1588, 500 personnes moururent. Des quatorze frères qui composaient la confrérie de Charité, cinq furent enlevés, mais leurs places furent aussitôt remplies par d'autres. La crainte devint telle, dit Dupont, que « tous les habitants s'enfuirent et emportèrent leurs meubles. Cet événement est consigné dans le registre de la Charité, p. 297. »

« En 1624 (2) Elbeuf, Pont-de-l'Arche et Neufbourg, dit Guilmeth, furent attaqués de la peste. « Elle a esté si véhémente au Neufbourg, dit un journal manuscrit, que toutes les maisons y ont été abandonnées et désertées. Il en fut de même à *Caudebec-en-Caux*. A Elbeuf, pour faire cesser le fléau et en prevenir le retour il fut convenu entre les habitants que chaque année on enverrait, ou du moins on contribuerait à envoyer à Saint-Jacques-en-Galice, trois, cinq ou six pélerins, selon que la piété des fidèles se montrerait plus ou moins généreuse. C'est en conséquence de cette décision que le 14 juin 1624, la confrérie des pélerins de Saint-Jacques fut établie dans l'église Saint-Jean. »

L'épidémie de 1636 fut particulièrement grave. Par crainte de la contagion, dit François Dupont, « Mr le bailli crut devoir défendre aux Frères de la Charité d'inhumer les corps morts de la maladie contagieuse (sans doute qu'il entendait que les parents des défunts prissent ce soin); mais en présence de Me Pierre Pollet, curé de la paroisse de Saint-Jean, il fut délibéré que nonobstant l'ordonnance de Mr le bailli, du 23 septembre 1636, les frères continueraient de faire le service, mais que par précaution

(1) *Annales du cloître de la Saussaie* (Maille).

(2) *Histoire d'Elbeuf et de ses environs* (Guilmeth 1842).

ils prendraient des casaques, chaperons et toques de toile gommée, qu'ils déposeraient sous les galleries du cimetière après l'inhumation faite, et qu'ensuite les frères passeraient dans les flammes d'un feu qui serait fait dans *une cuisine du cimetière* pour après vaquer à leurs affaires ».

En 1693, 1694, la contagion, dit le même auteur, enleva un tiers de la province, la paroisse de Saint-Jean perdit trois cent dix habitants. Cette épidémie fut la plus terrible depuis celle de 1347.

« Cette année encore, 1694, suivant une remarque de Jean Genu, curé de Caudebec, vit une grande mortalité dans notre région ; et en effet, les registres paroissiaux mentionnent beaucoup de décès dès les premiers mois de l'année, comme en celle précédente. Avec l'été l'épidémie augmente et arrive à son point culminant en août-septembre. A partir d'octobre la mortalité décrut ; en décembre le nombre des décès devint à peu près normal.

» On a estimé que la population d'Elbeuf, par suite de la révocation de l'édit de Nantes et de la peste de 1693-94, diminua de plus de mille habitants (1) ».

GOURNAY. — Cinq fois la peste sévit à Gournay : en 1581, elle y règne du 20 décembre jusqu'au mois d'août (2) ; elle revient en 1582 et 1583. En 1587-1588 il fut nécessaire d'établir des loges au nombre de soixante-dix dans les bois de Ridonne pour les malades ; cent soixante personnes moururent.

En 1623, l'épidémie revint et on dut construire de nouvelles loges au Bois de Ridonne. En 1650, le cimetière du Bois de Ridonne, inauguré trois ans avant, reçut les nombreuses victimes de l'épidémie. Les sépultures avaient été faites précipitamment, les fosses étaient peu profondes, les loups déterrèrent les cadavres et les mangèrent.

SAINT-SAENS. — En 1638 (3), la peste fit périr les deux tiers des habitants à Saint-Saëns et dans les environs.

A Montérolier, en 18 mois, la peste enleva, en 1693, plus de cent habitants.

---

(1) M. Saint-Denis.

(2) *Recherches sur la Normandie*, par Louis Dubois, 1843.

(3) *Géographie de la Seine-Inférieure. Arrondissement de Neufchâtel* (Abbé Bunel et Abbé Touzard).

NEUFCHATEL. — « Jehan le Charpentier, conseiller à l'Echiquier de Normandie, en 1518, attribue le fléau qui sévit à Neufchâtel à l'introduction sur le marché de pelleteries « mallades » (1). Il y revint encore en 1578 et en 1587 (2). En 1636, l'épidémie fut si violente qu'à une procession générale on ne compta que sept personnes. »

BURES-EN-BRAY (3). — Il se fait, dans cette localité, chaque année, une procession à Saint-Paterne, elle aurait pour origine une peste qui régna dans la région à une époque très reculée dont on ne nous dit pas la date exacte.

CROIXDALLE. — De même à Croixdalle (4), le souvenir de la peste est conservé par une procession qui se fait le lundi de la Pentecôte à Notre-Dame d'Alliermont, en mémoire de celle qui se fit jadis pour obtenir de Dieu par l'intercession de Saint-Adrien d'éloigner le fléau. Un drapeau noir fut, à cette époque, placé sur le clocher pour faire fuir les étrangers.

SAINT-NICOLAS. — *Saint-Nicolas-d'Aliermont* (5). Il y eut une grande épidémie de peste en 1669, on dut isoler les pestiférés. Dans les comptes de la Confrérie de Charité, pour cette année, on trouve plusieurs mentions de décès avec ces mots « décédé de la peste ». Pour l'année 1670 le trésorier de l'église porte au chapitre des recettes : « Vendus les arbres qui servaient de barrières pendant les pestes. IIJL. XVIJ. S. ».

NESLE-NORMANDEUSE. — En 1584, la peste règne dans la région (6) toutes les paroisses de la vallée vont en procession à Eu, implorer l'assistance de saint Laurent.

« Les peuples de cette vallée étaient vêtus de blanc, ils avaient, hommes et femmes, la tête couverte d'un voile ; ils marchaient

(1) Inventaire des délibérations du Conseil de la ville de Rouen.

(2) *Antiquaire de Bernay* (Veuclin).

(3) *Antiquaire de Bernay* (Veuclin).

(4) *Antiquaire de Bernay* (Veuclin).

(5) *Bures-en-Bray*, par l'abbé Decorde, 1872.

(6) *Géographie de la Seine-Inférieure. Arrondissement de Neufchâtel* (Abbé Bunel et Abbé Touzard).

pieds nus ; ils portaient une croix de bois blanc et chantaient de toutes leurs forces :

Amendons-nous, amendons-nous,
Portons nos suaires quanté nous,
Pensons qu'il nous faut tous mouri
Pour aller avec Jésus-Christ.

On remarqua à cette procession les habitants de Bouttencourt, Nesle, Anselme, Monchaux et Gamaches.

AUMALE. — La ville d'Aumale fut décimée par la contagion du mois de mars 1633, jusqu'à Pâques 1634 (1).

La mère du sieur Florimond du Neuf-Germain, curé de Villers-sur-Foucarmont, était décédée à Aumale, la ville devint créancière sur le curé des médicaments fournis à sa mère et des travaux de désinfection faits à sa maison. Le 8 avril 1633, les échevins avaient ordonné au syndic de fournir les vivres nécessaires, tant à la veuve Adrien Timbergue qu'à ses trois enfants, dont le mari avait été la première victime de la peste, ainsi qu'aux autres personnes atteintes du même mal. Le 8 juillet 1633, la ville obtenait condamnation contre la veuve Timbergue, en remboursement des dépenses faites pour la nourriture de cette veuve et de cette famille. Le mal dura plus d'une année, la population s'enfuit.

Un sieur Valery était chargé de porter les vivres aux pestiférés, il reçut des gages à cet effet. Un sieur Joly fut chargé de désinfecter la maison Timbergue où l'épidémie avait débuté. En assemblée générale du 16 juin 1633, on avait choisi un prêtre pour assister les pestiférés et les inhumer et un chirurgien (Semichon), pour les soigner. Un chirurgien étranger, Bonnet, fut appelé et moyennant 73 livres soigna les malades.

Des secours de toute nature furent portés aux pestiférés par le sieur Petit, chargé de ce soin par la ville.

Les pestiférés étaient exilés dans des loges construites le long du bois de l'Ermitage. On avait placé une garde à la porte d'Auchy pour empêcher les malades de rentrer. François Legris, prêtre chapelain de la Charité et Chaumont, diacre, moururent à l'Hôpital, qu'on dut désinfecter. Les plus grandes mesures de précaution furent prises.

---

(1) *Histoire de la ville d'Aumale*, S. I., par Ernest Semichon (1862).

Le sieur Bonnet, médecin d'épidémie et un sieur Glares, qui l'assistait pour soigner les malades, n'avaient pas été payés, une sentence du bailli en date du 13 mai 1634, obligea la ville à leur verser 100 livres. On fit venir d'Abbeville un habile praticien dont le nom n'a pas été conservé ; le procureur-syndic et le sieur Fayolle, échevin, allèrent à Paris demander un spécialiste et consulter les médecins d'épidémie pour ce qu'il y avait à faire.

Des capucins venus de Rouen se dévouèrent au soin des malades, on voulait les rappeler, mais Jean le Cauchois, vicomte d'Aumale, fit le voyage de Rouen pour prier le P. Provincial « d'ordonner aux pères capucins qui étaient venus pour s'exposer au danger de la contagion de ne point désemparer ni quitter Aumale, attendu la grande nécessité de leurs personnes. » Le P. Louis, de Saint-Saëns et le P. Mathias, d'Aumale, se signalèrent par leur zèle au milieu de ces calamités.

La ville d'Aumale avait oublié leurs services, lorsque quelques années plus tard elle refusa de laisser créer un couvent de capucins sur son territoire.

LA NEUVILLE-DU-BOSC. — Le registre paroissial porte cette mention : « 27 juillet 1650, en ce mesme jour, la maladie contagieuse commença. » Il est probable que le curé en écrivant ces lignes faisait allusion à la peste.

EU. — En 1636, le fléau étend ses ravages à Eu, le P. Louis de Saint-Saëns (1) vint y organiser le service d'assistance, il était accompagné du P. Hyacinthe de Longueville, que nous avons vu en 1623 et 1627 se dévouer au service des pestiférés de Vire. La peste éclata au commencement du mois de juin, elle fut violente et emporta plus de 2.000 habitants. Les survivants firent alors le vœu d'une *image d'argent* et de faire une procession générale le dimanche de la Nativité de Notre-Dame pour y être portée (2).

DIEPPE. — Les cimetières devinrent partout insuffisants pour recevoir les nombreuses victimes de la peste en 1348. Il fallut en faire de nouveaux « pour ce que les vieux ne pouvoient soutenir les corps morts ». Ainsi en fut-il à Dieppe, comme nous l'apprend le contrat de donation suivant.

---

(1) P. Edouard d'Alençon.

(2) *Histoire de l'Abbaye de Saint-Michel du Tréport*.. F.-B. Coquelin, Rouen 1888, in-8°. L. K. 7.

Le donateur, Remond de Palemade, paraît, à en juger par son nom, avoir été un étranger que la crainte de l'épidémie avait porté à chercher un refuge à Saint-Saëns, dans le voisinage de la forêt d'Eawy (1).

« A tous ceuls qui ces lettres verront ou orront le bailli de Dieppe, salut. Sachiez que par devant Guillaume Caperon, tabellion des lettres obligatoires de la baillie de Dieppe, juré à ce, si comme il nous à tésmongnié, fu présent Remond de Palemade, demeurant en la paroisse de Saint-Saens qui recongnist avoir donné, transporté, quitié et délessié, tant que li que pour ses heirs, affin de héritage perpétuel à Dieu et aus église Saint-Remy, en la dicte ville de Dieppe, au bout de ycelle ville, devers le manoir de l'Ospital, en laquelle plache grand foyson de corps furent enterrés par la grande mortalité qui fu l'an mil CCC quarante-huyt, après ce que elle eust esté bénesquiée, par ce que es dictes eglyses ne es chymetières d'icelles ne pussent avoir esté enterrez, et à présent y avoir une croys levée en remembrance d'ycé, ch'est assavoir pour l'amour et grant affection que il avoit à Dieu et aux dictes eglyses et espérance es bénéfices et sacremens qui seroient fais et célébrés en ycelles, aveuc ce que il en congnut avoir eu un florin d'or à l'escu, de poys et du coing du Roy notre Sire, dont et par quoy ledit Remond se tint pour bien poié, et contempt par devant ledit tabellion, a tenir et avoir, appourséer d'ore en avant aus dictes églyses et en user et apliquier et maintenir, comme lieu saint, bien et empès, franquement et quitement, sans opposicion ne empeschement dudit Remond, ne de sez heirs (et promist l) aus dictes eglyses et aians cause pour ycelles et chascune d'ycelles la dicte pièce de terre, comme dit est vers tous, contre tous, garantir, deffendre et despescher de tous empeschemens, obligacions, arrérages, du tout entent acquiter et délivrer ou ailleurs escanger à la value, et rendre tous cous, misses et dommages, frais et soustenus en deffaut de garantie, en son propre héritage, où que il y soit trouvé, se mestier en estoit, sauve la droiture et seignorie; et quant à ce l parfaire et enterignier, ledit Remond en obliga tous ses biens et les biens de ses heirs, meubles, immeubles présens et à venir, à prendre, à vendre et à despendre par la justice, sous quelle juridiccion que ils soient trouvez, et à rendre tous coux, missions et dommages fais et soustenus en deffaut de

(1) *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, tome XVI, années 1890-1892, Ch. de Beaurepaire.

garantie, dont le porteur de ces lettrez seroit creu par son serement, sans autre preuve, et jura ledit Remond, par son serement, que jamés contre cest fait, pour quelque cause, voye ou raison que ce soit ou puist estre, il n'ira, ni aler ne fera, par li, ne par autre, renonchant quant à ce à tous priviléges, grâces, exceptions, deffenses, à tout droit escript et non escript, spécialement au droit disant général renonciation non valoir, et à toutes autres choses généralement par quoy il pourrait aler contre la teneur de ces lettres, et se soumist à toute juridicion quant à ce. En tesmong d'icé, nous avons faict meitre à ces lettres le scel de la baillie de de Dieppe, sauf tout autre droict. Chen fu fait l'an de grâce mil trois cent chinquante et un, le dimenche IIIe jour de juillet. »

Signé sur le repli, G. Caperon. Sceau perdu.

La peste avait donc déjà visité Dieppe en 1348 et en 1559; une cargaison de souliers (1) la communiqua de nouveau dans la ville en 1630, nombreuses furent les victimes. Délivrés de ce fléau, les habitants portèrent à l'église de Notre-Dame-de-Liesse un navire d'argent portant cette inscription en lettres d'or : *Vœu public de Dieppe.*

En 1648, la ville est encore frappée et a recours aux précieux services du P. Louis de Saint-Saëns (2).

Une nouvelle épidémie fut apportée de Rouen en 1688 (3) dans un *sac de procédures* qu'un Dieppois fit retirer de chez son procureur, mort à Rouen de ce mal.

Le fléau régna pendant un an et demi, au mois d'avril il était complètement disparu; en actions de grâces et de délivrance, la ville fit une procession à laquelle prirent part les capucins (4).

La ville donna dans la suite aux capucins les planches qui avaient servi à faire les évents. Ils en lambrissèrent leur église. Ils étaient alors peu fortunés, ce que nous prouve la requête suivante adressée au roi pour obtenir une aumône pour du bois de chauffage : « Les religieux capucins de la ville de Dieppe remonstrent très humblement à Vostre Majesté qu'en l'année mil six cens quinze ils avoient estés établis en icelle ville de Dieppe de la demande instante des habitants du lieu dans la nécessité

(1) *Petite Histoire chronologique de Dieppe*, par E. Chevalier, 1886. 20.860.

(2) P. Edouard d'Alençon.

(3) *Petite Histoire chronologique de Dieppe*, par E. Chevalier, 1886. 20.860.

(4) *Mémoires de Guibert* (P. Edouard d'Alençon).

qu'ils avoient des assistances spirituelles des suppliants, à quoy ils se seroient appliqués avec d'autant plus de zèle qu'il y a un grand nombre de huguenots meslés avec les pauvres catholiques en icelle ville, dont la croyance a deub êstre fortifiée dans les temps de peste qui les ont affligés, estant les seuls religieux qui ont exposé leurs personnes dans les fâcheuses années comme en 1627, 1628, 1636, 1637, 1645, 1646, et notamment aux années 1668, 1669, que ce fléau y fit un si cruel ravage que le cart des habitants et beaucoup des dits suppliants exposés pour les assister furent emportez » (1).

Un certain nombre d'habitants qui s'étaient enfuis à Rouen par crainte de la contagion, y propagèrent la peste.

FÉCAMP. — Parmi les épidémies qui atteignirent cette ville, la peste de 1593 fut particulièrement désastreuse (2). Cette année-là le Chapitre donna l'ordre à M. du Boismilon de faire couper des perches pour construire des loges dans la forêt. On interdit l'entrée du fort aux frères de *Charité* de Saint-Léger et de Saint-Thomas qui portaient les morts. On fit fermer la *Taverne de Jean Brébion* et la *Cuisine* de Jacques Docquet. Pendant ce temps le Roi faisait le siège de la forteresse de l'Abbaye de Notre-Dame dont la ligue était maîtresse.

LE HAVRE. — Divers historiens : de Mezeray (3), historiographe de France et Rapin Thoyras (4) entr'autres, rapportent que la peste régnait au Havre en 1563. Ambroise de Warwick était alors gouverneur de la place ; à la tête de sa garnison il lutta quelque temps avec beaucoup de bravoure et d'intrépidité, mais la peste qui décimait ses troupes autant et plus que les assiégeants, le força à capituler. Les soldats anglais qui retournèrent en Angleterre y portèrent la maladie.

« Les Anglais, raconte Ambroise Paré, voyans qu'ils ne pourroient soustenir un assaut, parcequ'ils estoient fort attaints de maladies, et principalement de la peste, se rendirent bagues sauves. Le Roy leur fit bailler des vaisseaux pour s'en retourner

(1) Archives de la Seine-Inférieure, capucins de Dieppe, pièce 3 et 4.

(2) *Histoire de Fécamp*, par Alphonse Martin, 1893.

(3) *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, par le sieur de Mezeray, 1717.

(4) *Histoire d'Angleterre*, par Rapin Thoyras, 1727.

en Angleterre, bien ioyeux d'estre hors de ce lieu infesté de peste. Il en mourut la plus grande part; ils portèrent la peste en Angleterre, qui depuis n'en ont esté exempts. Le capitaine Sarlabous, maistre de Camp, y fut laissé en garnison avec six enseignes de gens de pied, lesquelles n'avoient nulle peur de la peste ; et furent bien ioyeux d'y entrer, espérans y faire bonne chère. Mon petit maistre, si vous y eussiez esté, vous eussiez fait comme eux. »

En 1869, le *British médical journal* faisait le récit de cet événement et rapportait la triste conséquence de la rentrée des troupes en Angleterre.

Pendant les premiers mois de l'année 1563, le Havre était occupé par les troupes anglaises sous le commandement de lord Warvick. Ce fut pendant le siège que la garnison, forte de sept mille hommes, se vit gravement éprouvée. Le 7 juin, Warvick informait lord Cécil qu'une étrange maladie s'était déclarée, et que 9 hommes étaient morts rapidement. Le 27, il y avait 60 décès par jour. « Ceux qui tombaient malades guérissaient rarement ». Le 29, 500 hommes étaient morts. La maladie atteignait particulièrement les simples soldats ; la plupart des officiers y échappaient. Les médecins étaient enlevés. Les troupes étaient non seulement décimées par le fléau, mais encore soumises à de nombreuses privations; elles ne pouvaient se procurer de l'eau fraîche et n'avaient comme boisson que du vin ou du cidre; il y avait disette de légumes verts et de viande fraîche.

A la fin de juin, lord Warwick, sur sept mille hommes n'en avait plus que trois mille pouvant faire le service. Les cadavres, privés de sépultures, flottaient dans le port.

Des troupes fraîches vinrent en grand nombre mais tombèrent rapidement victimes de la contagion.

Le 11 juillet, il ne restait que 1.500 hommes valides. Warwick affirmait qu'avec une telle mortalité, dans dix jours, il n'aurait plus que 300 hommes vivants.

Le 29 juillet, avec la permission spéciale de la reine Elisabeth, Warwick rendit Le Havre aux Français. Lord Clinton, amiral de la flotte anglaise, fit savoir au parlementaire français (envoyé par la reine-mère) que la peste dont l'infection est mortelle, avait fait pour eux ce que toutes les forces de France n'auraient jamais pu faire.

Les soldats anglais survivants furent autorisés à s'en retourner en toute liberté avec armes et bagages.

A leur débarquement en Angleterre, Elisabeth dans une proclamation exhorta la population à les recevoir avec honneur. « Elle voulait que l'on sache et comprenne qu'aucun d'eux du plus élevé en grade au plus humble, n'avait manqué de loyauté, de courage et de grandeur d'âme. Ils avaient combattu les Français jusqu'à leur dernier souffle, mais on devait penser que le devoir de la sagesse chrétienne était de ne pas tenter le Tout-Puissant, de donner entière satisfaction à leur inévitable ennemie, la peste ». (Proclamation du 1er août 1563).

Les soldats, revenus dans leurs foyers, apportèrent la contagion à travers l'Angleterre. Villes et villages furent infectés (déjà en 1348, la peste noire avait été apportée à Londres par des troupes qui avaient fait le siège de Calais).

L'éruption cutannée, qui accompagne ordinairement la peste, ne semble pas s'être manifestée dans cette épidémie. Les premiers symptômes étaient une fièvre violente, une chaleur cuisante alternant avec des accès de frissons. La bouche était sèche, la langue racornie, on ressentait des picotements dans la poitrine et les reins. Puis venait la céphalalgie, la torpeur, l'envie de dormir et après le sommeil, la mort.

Dès qu'on était atteint du mal, on se recommandait au plus célèbre médecin. La saignée était pratiquée au niveau du point douloureux. Le malade buvait de « *aqua contra pestem* » l'eau contre la peste, se couvrait dans son lit et faisait son possible pour transpirer. Pour calmer la soif on prenait de l'eau d'oseille et du verjus, des tranches d'orange et de citron.

On permettait ensuite une nourriture légère (lapin, poulet ou autres oiseaux) et peu abondante.

Pour prévenir la propagation de la contagion, les maisons, les escaliers, les rues furent nettoyés avec soin ; on ouvrit largement les fenêtres, on suspendit dans les pièces des rameaux verts de chêne ou de saule ; les planchers furent jonchés de feuilles d'oseille, de laitue, de rose, de chêne et abondamment et fréquemment arrosés avec de l'eau de source, ou encore avec du vinaigre ou de l'eau de rose. Pendant six heures les maisons étaient parfumées de la cave au grenier à l'aide de fumigations de bois de Santal, de musc, d'aloès, d'ambre, de canelle. Dans les pauvres habitations on brûlait du romarin et du laurier. Aucun moyen ne réussissait.

En juillet, les décès à Londres furent de deux cents par semaine, pendant le mois suivant ils s'élevèrent vite à sept cents,

huit cents ou mille, dans la dernière semaine du mois, à deux mille Le taux de cette mortalité continua mais avec une légère diminution jusqu'à ce que les pluies de novembre eussent nettoyé les égouts et les ruisseaux ; alors la fureur de l'épidémie s'épuisa. Vingt mille habitants de Londres étaient morts.

Les évêques, attribuant ces calamités à des causes surnaturelles et proclamant que la colère du Tout Puissant avait été excitée par les objets qui les choquaient eux-mêmes, désapprouvèrent les théâtres et prièrent le gouvernement d'interdire les jeux et amusements.

Sir William Cécil, accusant moins la Providence que les hommes, trouva que la cause était plutôt dans l'agglomération exagérée des logements, par ce motif que le lucre et l'avarice poussaient les habitants et leurs familles à s'entasser dans leurs chambres trop étroites. Il ordonna donc que chaque maison n'eût qu'un maître et une famille et que les étrangers fussent expulsés.

Ce récit nous expose, avec assez de détails les symptômes de la maladie, le traitement employé pour la combattre et les mesures prises pour arrêter le développement de l'épidémie. Ce qui se passait à Londres pour cette épidémie importée de Normandie peut servir de pendant au triste tableau offert par notre province à la même époque.

Les symptômes observés en 1585 et décrits par le médecin Paulmier, comme nous verrons plus loin, sont bien ceux que présentaient les malades atteints de la peste en 1563.

En 1579, la peste sévissait au Havre, la peur de la contagion fit abandonner la ville à un certain nombre d'habitants qui se réfugièrent à Caen (1).

Elle y revint également en 1638 (2) et en même temps sévit à Caudebec.

ROUEN. — Nous terminons notre lugubre inspection des cités ravagées par la hideuse peste, en exposant le passage des épidémies dans la vieille et si intéressante capitale de la Normandie.

Plus que toute autre, elle était condamnée à souffrir des atteintes du fléau. Son étendue, la disposition des rues, des habitations, sa grande population, son manque de précautions hygiéniques devaient fatalement y préparer un terrain propice à la

(1) Registres de l'Hôtel de Ville de Caen. Inventaire de G. Dupont.

(2) P. Edouard d'Alençon, *loc. citato.*

maladie. Cette ville (*Vastissima hæc civitas et populosissima* (1), devait avoir environ soixante-dix mille habitants au milieu du XIIIe siècle.

Elle paya son tribut tout d'abord en 1348 ; un chroniqueur local a évalué le nombre des victimes à cette époque, peut-être d'une façon exagérée, à cent mille (2).

En 1387 et 1390, les « pestilences » qui dépeuplaient le pays firent de nombreuses victimes à Rouen.

« La ville (les uns prétendent par les eaux croupissantes de ses marais, les autres par ses rapports continuels de commerce avec l'extérieur), semblait garder toujours, apparent ou caché, le germe de la peste (3). »

La maladie paraît donc avoir pu éclore aussi fréquemment grâce à l'extrême malpropreté de la vieille cité dont le docteur Boucher, qui a fait un si émouvant et si pittoresque récit de la peste à Rouen (4) et auquel nous faisons de nombreux emprunts, a tracé un navrant tableau :

« Avec les tanneries au milieu de l'agglomération de ces maisons en bois, inclinées au-dessus de la rue comme pour prendre plus d'air et plus de lumière à l'habitant. Dans l'unique ruisseau s'accumulaient tous les détritus, toutes les fermentations putrides des immondices, balayées irrégulièrement et entraînées encore plus rarement par l'eau de la fontaine qu'il fallait aller chercher à grands renforts de bras. »

« Le 14 avril 1407, on s'occupe d'hygiène, Messieurs de la ville avaient délibéré qu'il serait crié en la ville que nul de quelqu'estat ou condition qu'il fust, ne tenist ou nourrist pourchaulx en icelle ville sur paine d'amende. »

En 1498, une délibération avait eu lieu pour savoir quelles mesures il fallait prendre à cause de la peste « pour aucuns de la communauté qui s'estoient trépassez de la peste comme à Saint-Jean, Saint-Maclou et autres lieux (5). »

---

(1) « Si l'on veut mettre Paris hors de pair et le faire passer pour un monde, Rouen doit passer pour la première ville du royaume ». Gomboust, *Rouen au XVIIe siècle* (*Norman. nov. chronic.*, an 1348, Cheruel).

(2) *Le siège de Rouen par Henri IV* (Puiseux, 1866).

(3) *Ordonnances contre la peste.....*, publiées par Ch. Lormier (Société des bibliophiles normands, 1863.

(4) *La peste à Rouen au XVIe et XVIIe siècles*, par le docteur L. Boucher, 1897.

(5) *Préoccupations municipales pour l'hygiène et la santé publique à Rouen* (Résumé historique de 1389 à 1870, par le Dr Panel, 1888).

Ce fut une occasion pour s'inquiéter de l'état des rues dont la saleté était repoussante (balayage, enlèvement des ordures) « qu'il falloit tenir nectes, oster les porcs et les oysons et avoir quatre benneaux aux quatre quartiers de la ville ».

Le 29 décembre 1500, le Conseil délibère pour savoir « quelle provision sera donnée pour les quatre benneaulx qui ont esté ordonnez pour faire le curage de la ville, lesquels ne font pas leur devoir. C'était pour eschiver la peste qui par cydevant avoit eu cours ».

L'enlèvement des ordures se faisait avec 48 brouettes que la ville fournissait aux brouettiers, et avec des banneaux d'abord au nombre de deux, puis de trois, puis de quatre. — Guillaume Riault avait les clefs de la porte Jean-le-Cœur, afin que « ès heures de la de la nuit il la puisse ouvrir et fermer durant le temps que l'on travaille à y faire les immondices de la ville ».

Le 10 et 12 mai 1578, il est question, pour prévenir la peste, de nettoyer le ruisseau de la Renelle. L'avocat Raulin se plaint des émanations nauséabondes qui s'en échappent. Il y a, expose-t-il dans ses récriminations (1) « quarante maîtres tanneurs et cinq cents fosses le long dé ses rives ». La Renellé, comme tous les petits cours d'eau, était infectée par les résidus des diverses tueries, boucheries, boyauderies, etc. Jacques Auber, lieutenant, commis du bailli, dit à ce sujet que « la Renelle apporte beaucoup d'ordures et d'infection et ce sera bien fait qu'elle passe dessoulz terre pour éviter esdictes infections ».

Le 15 août 1518, on délibère touchant le cours de la « ryviére de Saine qui est empeschée à cause des immondices qui chacun jour se gestent en cours de lad. ryvière tant par dessus le pont de Saine que sur les cays ».

19 mars 1555. « Plainte des habitants de Pontaritaine qui se voyaient obligés d'abandonner leurs maisons par suite des immondices qui avalaient de jour en jour devant leurs portes. »

« La ville, en prévision de la peste, décide qu'elle fera curer à ses frais la Pontaritaine, pour rendre les maisons de facile accès et éviter aux inconvénients de maladie.

» 10 août 1518. Il est décidé qu'on publiera par les carrefours défense de faire des saillies aux maisons que l'on construira sur les rues.

---

(1) Dr Boucher, *loc citato.*

» 5 décembre 1536. On défendra au prieur de la Madeleine et commandeur de Saint-Antoine de tenir en leurs maisons et par la ville aucuns pourceaux, oysons, connins et coulons.

» Juin 1555. Loys Petresmol a dit que l'Hôtel-Dieu estoit difficile d'entrée et presque inaccessible pour la grande abondance des ordures qui y estoient et que à présent les administrateurs ont rendu le lieu nect.

» Le 30 avril 1556, on fait défense à toute personne mectre ne jeter par les fenestres, portes des maisons, ni aultrement, tant de jour que de nuit aucunes immondices, widanges, matières fécales, urines et aultres choses semblables corrompues aux rues de la ville. Ains est commandé et enjoint garder lesd. immondices aux maisons pour estre portées dedans des corbeilles (1) aux benneaulz destinez et appliquez pour les recueillir, lesquels seront menez et conduictz par la ville, sur peine de prison, punition corporelle et amende arbitraire à la discrétion de la justice. Deffense aussi à toute personne permettre leurs enffans, serviteurs ou aultres, leurs subjects, porter, jecter ou faire leurs aisements et matières fécales aux rues de la ville.

» Que chacun tienne la rue necte devant son huys, sans jecter les immondices ailleurs que dans la rivière d'Aubecte.

» Nicolas Briselet ajoute : l'on devrait deffendre aux médechins, à qui sont chacun jour portées eaues (urines) à voir, qu'ils ne les jectent, ne seuffrent jecter par les rues. Il en pourroit et peut advenir graves inconveniens.

» Les bouchers, boyaudiers seront contraincts de aller dorenavant mener leurs bestes ès nouvelles tueries hors la ville et il leur est bien recommandé ainsi qu'aux tripiers et corroyeurs, de ne jecter dans les rues et les rivières aucuns restes d'animaux ou bien du sang, puis si l'on a passé outre, afin que ces débris ne puissent s'arrêter aux râteliers et vannes des moulins, ceux-ci seront levés pendant la nuit. »

On était tenu de garder la nuit les eaux croupies dans la maison, et de jour, de les porter au ruisseau « en les faisant suivre à l'instant d'un seau d'eau necte. »

Défense à toute personne de « laver ny faire laver aulcuns linges aux fontaines et puys publics » et aux brasseurs d'utiliser l'eau de la rivière de Robec pleine d'ordures et d'immondices (1510).

(1) C'est sans doute cette mesure qui donna, il y a quelques années, au préfet Poubelle l'idée de prescrire l'emploi des boîtes à ordures dont on se sert actuellement à Paris.

Bien rares étaient les maisons pourvues de latrines, ce qui était une des principales causes de la continuation de la maladie.

« 1623. Plusieurs maisons de ceste ville n'estoient tenues nettement et d'autant que la plupart d'icelles estoient sans clouaques (1), ordonne de faire recherche et dresser mémoire de celles qui sont sans clouaques, affin de donner exemple, les règlements de police obligent tous propriétaires de maison d'y faire des clouaques. »

Toutes ces ordonnances et défenses avaient bien leur raison d'être et si nous avons reproduit textuellement ces délibérations, c'est parce que, comme le dit le docteur Panel, rien ne peut mieux peindre l'esprit d'une mesure proposée que les phrases par lesquelles son auteur les exprime.

On se demande comment la vie des hommes et des animaux était possible dans un tel foyer de miasmes et d'odeurs répugnantes. Du reste, nous voyons que, même beaucoup plus tard, les animaux aussi furent victimes de ce manque d'observation des lois de l'hygiène.

Le 27 messidor an III, sur le rapport d'un membre chargé de l'examen des lettres du district et du citoyen Blier, artiste vétérinaire, relatif à l'insalubrité des écuries de la vieille tour et des moyens de prévenir la contagion qui s'y manifeste sur les chevaux des militaires qui y sont logés, le Conseil général de ville arrête que le bureau municipal est autorisé à donner ordre à l'architecte de la commune à faire faire promptement aux dites écuries les travaux nécessaires à leur désinfection.

La situation devint surtout épouvantable après les guerres de religion qui bouleversaient les services municipaux et empêchaient de prendre des mesures convenables.

En 1591, lors de la levée du siège « il n'y avait pas moins de quinze mille bannelées d'immondices entassées par les rues et entravant du fait de leur amoncellement toute circulation ».

On fut obligé d'organiser des escouades de balayeurs pris parmi les mendiants, aux frais des bourgeois qui se cotisèrent.

A ces causes d'insalubrité se joignaient « le foyer pestilentiel permanent des charniers entourant les principales églises et dans lesquels les morts étaient souvent recouverts d'une si mince couche de terre que les bêtes allaient les déterrer à la nuit,

(1) Cabinets d'aisances.

ainsi que cela est maintes fois signalé pour le cimetière Saint-Maur (1) ».

La peste n'abandonna pour ainsi dire pas la ville pendant tout le XVIe siècle. Elle sévit en 1503, 1505, 1511, 1518, 1520, 1521 ; en 1522, le dimanche, à la messe de Saint-Maclou, à peine eut-on pu trouver, avec les prêtres, quarante personnes (2) ; elle y revint en 1523, de 1534 à 1539, de 1555 à 1557, de 1566 à 1582. En 1584 disent les annales du couvent de Rouen, peu de temps après leur arrivée dans la ville, plusieurs capucins étaient morts de la peste dans leur couvent de Jéricho, au pied de la montagne Sainte-Catherine. « Une peste violente se glissa dans la cellule de ces bons pères, qui en retira cinq ou six du monde (3) ».

Elle éclata en 1591.

De 1600 à 1619, le fléau fit trêve, l'espoir renaissait d'être pour longtemps débarrassé de ces tortures, quant tout à coup il revint violemment et fit de nombreuses victimes, en 1620, 1621, 1622, 1623. Nouvelle période de calme puis apparition de l'épidémie en 1624, au mois de février, peu meurtrière.

Pendant les dix années qui suivirent, la ville de Rouen put jouir de quelque tranquillité. On crut pouvoir songer que jamais la hideuse maladie ne reparaîtrait. Hélas, au mois de mai 1635, elle venait à nouveau terroriser la population.

A peu près à la même époque la peste sévissait dans une grande partie de la France et l'on suit sa marche sur notre territoire. Elle fut apportée par les bandes affreuses des Bohémiens Croates, Hongrois, venues de l'Extrême-Orient. Elle sévit en Lorraine, en Bourgogne, en Champagne, dès 1631 ; elle revient en 1633, 1635 et fait des milliers de victimes. Saint-Quentin perd trois mille habitants en six mois. Les contrées arrosées par la Saône et le Doubs sont changées en désert. Beauvais, Compiègne sont ravagées en octobre 1636. Plus de quatre cents personnes meurent en six mois dans la ville de Marle (Aisne) ; en 1637, la Lorraine est envahie pour la septième fois. De là, la contagion gagne la Bourgogne, et la ville d'Auxonne paye un tribut de trois mille cinq cents morts. Il meurt tant de personnes à Palaiseau que les cadavres restent sans sépulture faute de bras pour les inhumer, l'infection de l'air est horrible. A Etampes, on ne voit que ruines

(1) Dr Boucher.

(2) Panel (*loc citato*).

(3) *Histoire de la ville de Rouen* (Dom Ignace).

et cadavres. Toute la Brie ressemble à la Lorraine. La cloche des enterrements ne s'arrête pas. La Normandie avait échappé à la guerre elle n'échappa pas à la peste. A Rouen, plus de dix-sept mille personnes sont enlevées en très peu de temps. « Les cloches, dit le poète Rotrou, sonnent pour la vingt-deuxième personne qui est morte aujourd'hui (1) » quelques jours après elles sonnaient pour lui. Il n'avait que quarante-deux ans ce poète qui venait de prendre, dans l'art dramatique, le premier rang après Corneille. C'est que la peste n'épargnait personne et n'avait égard ni au talent ni à la célébrité. Paris n'est pas épargné, vingt-deux médecins et une foule de prêtres et religieux sont enlevés. Le fléau que rien n'arrête ravage le Bordelais, le Bas-Languedoc, Avignon, Toulouse, Marseille, Nîmes, Lyon et vient prendre à revers la Bourgogne et la Lorraine où l'épidémie, qui semblait s'éteindre, reprend avec plus de violence.

Depuis trois ans, la terrible maladie moissonnait les habitants. Le 14 juillet 1637, il avait été fait un vœu pour faire cesser le fléau : « a esté unaniment fait vœu à Dieu soulz l'intercession de la très Saincte Vierge, au nom de toute la communauté de ceste ville, à ce qu'il plaise à la divine bonté par l'intercession de sa sacrée mère, faire cesser la maladie de peste dont ceste ville est affligée, et pour l'accomplissement dud. vœu il a esté arresté qu'il sera offert par le corps de lad. ville, avec toutes les bonnes préparations de vrais chrétiens devant l'image de la glorieuse Vierge qui est auprès du crucifix dans l'église cathédrale de ceste ville, une lampe d'argent d'une valeur de douze cents à treize cents livres (2) ».

Pour toucher d'avantage le ciel, qui restait sourd malgré ce sacrifice, on décréta de faire une procession générale qui eut lieu le 20 septembre 1637. Cette procession, fort imposante, à laquelle prirent part toutes les confréries religieuses, toutes les corporations, tous les corps de métiers, se déroula avec solennité à travers les rues de la ville, les assistants portaient un cierge et chantaient des cantiques. Les bannières étaient déployées, on y remarquait celle des médecins « où Dieu, vêtu d'une longue toge, était représenté les bras étendus, dans une attitude majestueuse. Au-dessus de sa tête brillait le soleil et quelques tiges de plantes s'élevaient sur le

(1) *Histoire de Saint Vincent de Paul* (Monseigneur Bougaud, deuxième édition, 1891).

(2) Dr Panel, *loco citato*.

sol avec la devise : *Medicinam creavit altissimus* (1) ». A la suite de ce brillant cortège venait la foule confuse du peuple. Le docteur Boucher nous a fait de cette procession un tableau très coloré, plein de vie et d'intérêt.

Pendant six années les pauvres habitants respirèrent. Mais en 1648, la peste apparaît de nouveau au mois d'août et décime la capitale de la Normandie durant deux ans. Nous constatons ensuite un long intervalle de dix-huit ans sans manifestation de l'épidémie.

L'année 1668 ramena les terribles épreuves des siècles passés. « La ville de Rouen estoit parfaitement purgée de la maladie contagieuse il y avait beaucoup d'années, lorsqu'elle en a esté afflygée vers la my juillet de l'an 1668. Elle avoit déjà presque oublié toutes les douleurs que cette fascheuse maladie lui avait causé par le passé, et jouissait d'une entière tranquillité lorsqu'elle fut attaquée de ce mal, qui asseurément n'est point provenu des astres ny d'aucune corruption de l'air, mais d'un autre pays qui l'a communiqué à nos provinces ; et comme le venin de ce mal est plus subtil que celuy du basilic, la moindre fréquentation est capable de le porter bien tost de ville en ville et d'une province en une autre où il fait en peu de temps d'épouvantables dégasts, si l'on ne s'employe fortement auprès de Dieu pour appaiser sa colère, et tout ce que l'on peut d'industrie pour empescher le cours du mal (2).

« La peste qui nous a fait ces blessures, qui saigneroient encore si l'on n'y avoit donné un prompt remède, nous fut apportée de Flandres. »

Ce fut un sieur Boujonnier, docteur en médecine et médecin de la santé, qui découvrit le mal. Comme il était venu « par une communication imprudente que des voisins, parens et amis avoient eu les uns avec les autres, Mrs les Magistrats... firent ouvrir le lieu de l'Esvent le 14 de juillet pour y envoyer tous ceux qui auroient communiqué avec les personnes contagiées. »

---

(1) Phrase tirée de la *Bible*, Ancien et Nouveau Testament, chap. XXXVIII, VI. *Honora Medicum propter necessitatem etenim creavit illum altissimus.*

(2) Estat général de ceux qui sont morts de peste au lieu de santé et dans la ville de Rouen..... depuis le 14 juillet que la peste a commencé jusqu'au dernier jour de l'année 1868, avec un extraict de ce qui s'est passé de plus remarquable en la mort des personnes religieuses qui ont définy leur vie en assistant les malades de la peste en la susdite année (Laurens Machuel, 2e édition, Rouen, in-8° de 30 pages, s. d.).

Il est venu dans l'*Esvent* nous disent les documents de l'époque :

En juillet......	146	personnes	
En août.......	428	—	et 7 du lieu de santé.
En septembre..	422	—	et 35 — —
En octobre.....	292	—	et 87 — —
En novembre..	159	—	et 81 — —
En décembre..	96	—	et 58 — —
Total...	1.798	personnes.	

Nombre des malades :

Juillet.................	21
Août...	119
Septembre............	204
Octobre...............	184
Novembre.............	76
Décembre.............	17
Total........	621

Nombre des morts :

Juillet.................	6
Août..................	122
Septembre............	100
Octobre...............	75
Novembre.............	60
Décembre.............	10
Total........	373

Il périt, en outre, dans la ville 150 personnes de la peste. Cela fait un total de 523 décès causés par le fléau.

Nombre des maisons contagiées :

Juillet.................	28
Août........	130
Septembre............	137
Octobre...............	107
Novembre.............	64
Décembre.............	»
Total.... ...	413

Dans la liste des morts du lieu de *Santé* se trouvent compris trois religieux et trois religieuses dont voici les noms :

Le R. P. Tallier, chanoine régulier de Saint-Augustin.

Le R. P. Célestin, d'Eu, capucin.

Le R. P. Moreau, chanoine régulier de Saint-Augustin.

La R. Mère Le Masson, religieuse de l'Hôtel-Dieu.

La R. Mère de la Ferté.

La R. Mère de Ratieville.

Enfin les chirurgiens Boray et Coquerel.

Voici, d'après un autre document (1) l'indication des personnes malades décédées par quartier.

Quartier du Pont. — Aucune.

Quartier de Cauchoise. — Un boucher. Le serviteur d'un prêtre.

Quartier de Saint-Hilaire. — La femme d'un marbreur de papier, la servante d'un compagnon teinturier, un plâtrier, la fille d'une fileresse de laine, la femme d'un manœuvre, la femme d'un marqueur, une couturière, la fille d'un praticien, un savetier.

Quartier de Beauvoisine. — Aucune.

Quartier de Martinville. — Un tondeur, un gaigneliard, la fille d'un savetier, un vendeur de poisson, une pauvre fille, une autre pauvre fille.

Fauxbourg de Cauchoise. — La fille d'un jardinier.

Fauxbourg de Martinville. — La femme d'un jardinier.

Village du Mont-aux-Malades. — Un cordier. La fille d'un homme de journée.

Village du Mesnil-Esnard. — Un homme de journée.

Sur cette liste des malades sont morts :

Paroisse Saint-Maclou	3
— Saint-Vivien	2
— Saint-Denis	1
Fauxbourg de Saint-Sever	1
A reporter	7

(1) Du 5 octobre 1668 iusqu'au 12 ensuivant. Estat des personnes affligées de la maladie contagieuse tant dans la ville de Roüen que Fauxbourgs d'icelle. Et le nombre des personnes qui sont mortes pendant le dit temps. L. K. 7. 8.440. — (Imp. de Z. Viret), s. d. in-4° de 2 pp.

Report.......	7
Fauxbourg de Martainville...........	1
Village du Mont-aux-Malades.........	2
— du Mesnil-Esnard............	1
Total........	11

Mortes d'autres maladies dans le même temps, quarante et une personnes en ville et huit à l'Hôtel-Dieu. Parmi celles envoyées à la Santé et à l'Event, il en est décédé trente-six dans le même temps.

Nous voyons la peste faire de nombreuses victimes en 1669 et en 1670, puis elle disparut enfin de la Province à tout jamais. Elle y avait, hélas ! assouvi sa rage à loisir. Dans certaines épidémies, en 1637 par exemple, elle avait enlevé plus de onze mille habitants (1).

Le chiffre de ses victimes pendant les XVIe et XVIIe siècles a été estimé à un minimum de trois cent mille (2). La mortalité était parfois effrayante. On voyait des familles entières enlevées en quelques jours, en quelques heures. Au mois de mai 1627, en un seul jour, dans la maison Carel, tailleur, près la Crosse, sept « corps mors » furent enlevés par le banneau (3). Dans une même journée également, on vit, suivant un historien (Periaux) « un charriot parcourir la ville à plusieurs reprises et porter à chaque course quinze ou seize corps. »

Que faisait l'administration de la ville devant une telle quantité de malades ?

L'hôpital fut bientôt encombré et l'on dût s'occuper d'installer de nouveaux locaux.

« Au commencement du XVIe siècle, la grande salle de la Madeleine, à l'Hôtel-Dieu, pouvait contenir de trente à quarante lits, et toutes les affections les plus variées s'y trouvaient réunies : « Catarrhe, dysenterie, rhumatisme, coqueluche, fièvres continues, paralysies, phtisie, ulcères, plaies de toute nature, fractures et éruptions diverses » (4).

(1) Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*. N. Périaux, *Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen.*

(2) Les anciens bureaux de police. Gosselin, *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen*, 1873.

(3) Delamarre, *Traité de la police*, 1722.

(4) Docteur Boucher.

« Dans les épidémies de 1503, 1507, 1510, le prieur se plaint de la nécessité d'admettre les pestiférés simultanément avec les autres malades et de l'insuffisance du local qui le force à coucher ceux-ci à trois ou quatre dans le même lit. On imagine difficilement l'horreur d'un pareil état, les contagions qui en résultaient, le moribond râlant à côté de ceux qui partageaient sa couche. »

« Le 31 août 1511, M. de Sauveterre, vicaire de Monseigneur de Rouen, demande un secours en faveur de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine où il n'y avait pas moins de soixante à quatre-vingts malades de la peste, et où il n'avait pas cessé d'y en avoir depuis quatre ans. M. Jacques Bordel, président au Parlement, devant lequel se faisait l'assemblée, prend de là l'occasion de se plaindre du mauvais régime des Hôtels-Dieu, et il annonce qu'un rapport sera présenté à la Cour qui avisera pour le mieux. »

En 1623, on avait pu entasser à l'Hôtel-Dieu jusqu'à deux cent soixante malades.

En 1567, la ville de Rouen acheta au prix de 3.650 livres, hors Cauchoise, le jardin, les prés et les héritages d'un nommé Guillaume Preudhomme, pour loger les pestiférés. En attendant on les envoyait au grand Aulnay, à Quevilly, pendant que le petit Aulnay, sur le terrain en face, servait pour l'évent et des vêtements et des meubles, « des *inficiez* de la contagion » qui y étaient « purgés et mundiffiez. »

Cette terre de l'Aulnay appartenait à l'hôpital de la Madeleine par une donation de Richard Cœur-de-Lion, du 1er juin 1195 ; elle fait toujours partie des biens des hospices qui conservent la Charte originale.

Pour logement, on donnait aux malades de pauvres cabanes de planches goudronnées qui n'avaient aucune durée. « Quand la maladie devenait plus meurtrière, comme elle le fut en 1537, en 1566, en 1580, on désespérait, on voulait une installation solide, on était prêt à tous les sacrifices, mais si l'année suivante la mortalité diminuait sensiblement, l'espoir renaissait et tous les projets étaient abandonnés. »

Dans les jardins du général Preudhomme furent construites de grandes baraques de bois, goudronnées à l'intérieur et recouvertes de paille, ce fut le premier établissement du lieu de Santé. Cet emplacement fut souvent insuffisant, il y eut des encombrements désolants qui donnaient lieu à des scènes fort pénibles.

En 1592, le 11 août, on avait pris une délibération. « Les mallades qui n'auront commodité de demeurer en leurs maisons,

seront conduictz en l'Hostel-Dieu de la Magdeleine. Les inficiez indigènts et pauvres se retireront en la maison du lieu de Saint-Jullian et ceux qui seront riches ou aisez en certaines maisons hors la porte de Martainville, sur le courant de la rivière d'Aubette ou cay du Cellier, auxquels lieux ils pourront faire dresser à leurs despens tentes commodes pour leur habitation. »

Les religieuses, après les épidémies, allaient à l'Event, à la ferme de l'Aulnay et les religieux se rendaient à une petite maison de campagne près du cimetière Saint-Maur où ils séjournaient quelques semaines.

En 1616, on acheta une grande place près des Capucins pour loger les médecins et le personnel dans des maisons avec jardins.

Sur le fonds Preudhomme on construisit l'hôpital Saint-Louis pour les pestiférés et l'hôpital Saint-Roch pour les convalescents. La bénédiction de la première pierre de l'hôpital Saint-Louis fut faite par l'évêque d'Olonne, en présence du duc de Longueville.

En 1758, le 18 juillet, tout danger de peste semblant à jamais disparu et en exécution d'un arrêt de la Cour du Parlement, fut faite la translation des malades de l'Hôtel-Dieu qui menaçait ruine, dans les deux hôpitaux alors dénommés *lieu de santé* et reliés par de nouveaux bâtiments. Cette installation est celle de nos jours.

Un autre local avait encore été choisi pour soigner les malades. la Tour Gobelin « affectée à l'usage de médicamenter les personnes malades de peste. »

Alors pour le service des malades, leur transport, pour la désinfection des maisons, des vêtements, des meubles, furent choisis des hommes appelés sergents de la Charité, serviteurs du danger, qui au nombre de huit, nombre qui varia souvent suivant les besoins, remplirent ces pénibles fonctions sous la direction du prévôt de la Santé. Ils avaient un vêtement spécial, sorte de robe de couleur perse ou violette avec une croix blanche sur la poitrine et sur le dos ou sur les manches.

D'autres, institués aux dépens de la ville (1521-1522), porteurs de robes bleues, attachaient des croix blanches aux maisons infectées de peste. Ces marqueurs ou croiseurs avaient 60 sous de gages.

Les *éventeurs* du danger devaient faire l'inventaire des maisons des pestiférés, les désinfecter et transporter au lieu de l'Event, à l'Aulnay, les habits des gens atteints de la contagion. Ces habits étaient transportés dans des pochons ou des tonneaux

et dans un bateau distingué par une marque particulière. Un marché fut fait en 1544 avec un batelier pour passer les pestiférés à l'Aulnay. C'est Adam Martel qui est institué en 1570 garde de la maison du petit Aulnay, pour éventer, purger, nettoyer les biens meubles pestiférés des habitants de Rouen, aux gages de VI. L. T. (6 livres tournois) par an.

Le 22 août 1646, il est question d'un nommé Jacques, l'un des sergents de Charité. « Lorsqu'il lui sera ordonné, il portera la robe qui lui sera baillée par la ville, fera l'inventaire des meubles des pestiférés, aidera à charger, à mener les dits meubles sur le quai au batelier Jacques Hellot, préposé pour éventer au petit Aulnay, même portera les corps morts aux lieux qui lui seront désignés, les enterrera. Conduira et mènera, étant au quai du lieu de Santé destiné pour passer les préposés et officiers de la contagion de l'autre côté de la rivière de Seine ou ailleurs, où la nécessité les requerra; même passera tous les malades venant de hors le pont pour se rendre au dit lieu de santé, et toutes les autres personnes qui lui seraient comminandées. »

Le transport de ces meubles, de ces hardes infectes à travers la ville excitait la terreur des passants. Aussi Robert Langlois trouve « en tant que sont les abiz des malades qu'ilz soient brullez et que a raison qu'ilz ont esté par cy devant portés par la ville, il en est advenu plusieurs inconveniens, et que quelque jour pour ce que l'on criait : fuyez, vecy les abiz des mors de peste que l'on porte à la tour ! Une jeune fille en estoit à l'instant décédée. »

Cette lettre, du sieur Inard, de l'hôpital Saint-Louis, adressée aux membres du conseil de santé de Rouen, nous édifie sur la façon dont étaient prises les mesures de désinfection à Tourville-sur-Seine (1).

« A nos Seigneurs les Président et Conseillers du Conseil de Santé, à Rouen,

» Messeigneurs,

» Je vous envoye la méthode pour éventer et parfumer les hommes et les marchandises qui sortiront de Rouen pour aller à Tourville. J'ay abbrégé le temps le plus qu'il m'a été possible, mais parce qu'il faut toujours garder la seurté publique, je vous prie, messeigneurs, de leur faire exécuter exactement les précau-

(1) Archives de la Seine-Inférieure (Ch. de Beaurepaire).

tions très nécessaires que je vous escris, quoy que je ne doudte aucunement qu'il y en aura qui en glosseront, mais n'importe.

» Dieu nous continuant ses grâces, j'espère que le commerce se rétablira bien tost, je le propose et l'écris à Mons. l'Intendant après un évent général des maisons qui ont esté infestées et soupçonnées qu'il faudra faire au plus tost, je vous envoyeray un mémoyre du parfum qu'il faudra faire de son usage, et le moyen de parvenir avec facilité aud. évent général qui ne sera point à charge au public, et qui nous produira en toutes sortes de manière un grand bien et des effectz merveilleux.

» Aussy, Messeigneurs, faut travailler bien tost à l'évent de cet hospital, ou je prendray tout le soin imaginable vous assurant que tout ce qui dépendra de moi je suis et seray toujours près de vous faire voir par les effectz que je suis, avec sincérité, Messeigneurs,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

INARD.

» De l'hospital Saint-Loys, le 6 janvier 1669.

» *Parfum pour éventer les marchandises et les habitz des personnes qui les conduiront, sans qu'il altère aucunement lesd. marchandises.*

» Prenez soulfre commun, trente-cinq livres, oliban vray, c'est-à-dire encens masle, cinq livres, ambre sanne cinq livres, euphorbe, trois livres, camphre deux livres ; il faut mettre le tout en poudre, puis les mesler, pour s'en servir ainsy que je vous diray cy dessouz.

» Les personnes qui iront à Roüen avec les marchandises, et pour les conduire, il faut qu'ilz sortent des maisons saines, et auparavant se fairont couper la plus grande partie de leurs cheveux, prendront leur meilleur habit, iront à Tourville, ou estant ilz seront lavez devant le feu despuis la teste jusqu'aux piedz dans une petite chambre bien chaude, avec une éponge imbüe de parties égales d'eau de fonteine et de vinaigre chaulz, cependant un autre éventeur chauffera fort leur linge blanc et habit en les parfumant avec du mesme parfum, lesquelles personnes aprez ces précautions partiront en huict jours en seurté avec lesd. marchandises, moyennant que la fidélité y soit observée on ne doit point craindre qu'il en arrive accident.

Event des marchandises

» Les marchandises suspendues sur des cordes, les feux alumez selon la grandeur du lieu, les fenestres, tuyeaux de cheminées et autres ouvertures bien bouchées, on jettera à proportion dudict parfum dans led. feux, on sortira en fermant la porte, et de tempz à autres on rentrera pour remuer lesd. feux, et la fumée dud. parfum consommée, on réuvrira led. fenestres. Lad. fumée n'est aucunement maligne, mais un peu piquante, c'est pourquoy les éventeurs y entrant pourront se brider le nez et la bouche d'une serviette. La dite vapeur n'altère aucunement les marchandises, surtout qu'elles sortent des lieux sains.

» Notez qu'il n'y faut pas mettre d'ouvrages où il y ait or, argent ou canatille.

» J'espère que nous n'aurons pas longtempz la peine d'envoyer à Tourville, Dieu nous en fasse la grâce.

» Les estrennes que je vous envoye, Messeigneurs, sont mes obéissances et le souhait d'une bonne année et de plusieurs autres en parfaite santé. »

« Je regrette, dit M. Ch. de Beaurepaire, de ne pouvoir dire ce qu'était le signataire de cette lettre. Ce que je puis affirmer, c'est que ce n'était ni un médecin de Rouen, ni un administrateur de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine. L'*Hôpital Saint-Louis* n'est autre que ce qu'on appelait le Lieu de Santé. Le *Conseil de Santé* était une commission qui avait été organisée par le Parlement. L'Hôtel-Dieu avait des biens à Tourville-sur-Seine, et je croirais volontiers que c'est dans une île de cette localité, appartenant à cet établissement, qu'on avait établi un *évent* distinct de ceux du Lieu de Santé et de l'Aunay. »

Le service des morts était des plus impressionnant.

Les nombreux cadavres semés de toutes parts par le fléau étaient alors enlevés des maisons par les éventeurs, marqueurs, croiseurs, évacueurs, aérieurs ou corbeaux, même par les capucins qui se dévouaient à ces répugnantes besognes, et à peine enveloppés d'un linceul, d'une couverture, qui laissait voir bras ou jambe, le visage découvert, entassés à la hâte dans le funèbre charriot noir et blanc étaient conduits au cimetière Saint-Maur. Le char s'avançait lentement accompagné du charretier de l'Hôtel-Dieu qui agitait une sonnette pour faire éloigner les passants, et du prêtre

de la contagion qui récitait les litanies des morts. Spectacle vraiment fantastique lorsque, pour ne pas effrayer la population, on dut faire les inhumations la nuit à cause de la grande mortalité.

« Alors, à la sombre clarté des torches et des chandelles (1), les corps étaient rangés par files dans le grand cerne de quarante-huit pieds carrés sur vingt de profondeur, clos d'une haie de bois mort, d'épines, soutenue et liée avec des pieux, et où l'on accédait par une descente sur l'un des côtés (2). »

Le charretier, la triste cérémonie terminée, fermait à clef la porte massive, abandonnant ces sépultures, à peine couvertes, aux chiens et aux loups qui, passant par les clôtures, venaient gratter la terre nouvellement mise et parfois traînaient les débris humains au dehors du lieu de repos (3).

Aux diverses mesures dont nous avons parlé précédemment, prises dans le but d'améliorer l'état sanitaire de la ville et de faire respecter les lois de l'hygiène, il faut ajouter les ordonnances contre la peste de l'Echiquier de Normandie qui en 1502, 1507, 1512, 1557 étaient promulguées à son de trompe par le crieur public.

« Défense seront réiterez aux mendiants de ceste ville qu'ils n'ayent à quester, ni mendier par les églises, monastères, paroisses, portaulx ny rues, maisons des bourgeois, sous peine de fouet et de bannissement et en cas de récidive d'avoir les oreilles coupées.

» Les hosteliers, taverniers, épiciers chez lesquels se déclare la maladie devront fermer leurs huys et eschoppes et n'exposer en vente aucune de leur denrées ou marchandises sous peine d'amende et en cas de récidive de la hart. »

La vente des fruits était interdite aux revendeurs spécialement sur le trajet du char de l'Hôtel-Dieu. En 1584, une femme est condamnée, par sentence du bailliage, à jeûner au pain et à l'eau et à un casouart ? pour avoir contrevenu à la défence qui avait été faite à toute personne sous peine de fouet « de estaller aulcuns fruicts ni autres vivres soulz les portes et faux bourgs de ceste ville et spécialement sous la Porte Cauchoise, lieu et endroict où passe journellement le chariot de la Magdelaine pour porter les corps morts de la maladie contagieuse au cimetière Saint-Mor ».

---

(1) Registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu, EVIII.

(2) *Le Cimetière Saint-Maur* (de Beaurepaire).

(3) Inventaire et Archives de l'Hôtel-Dieu.

Défense fut faite aux fripiers, chinchiers, marchands et autres de faire le commerce des lits, couvertures, hardes susceptibles de conserver le mauvais air « que premiers ilz n'ayent esté lavez » sur peine de bannissement.

Le commerce des vêtements était bien tentant et facile car les habits d'alors étaient de velours de soie, garnis d'ornements riches ; le prix en était élevé.

Le Conseil de ville fit plus d'une fois enfermer les contrevenants dans une des tourelles de la Muraille affectée à cet usage.

Dans les ordonnances publiées « à l'assise à Rouen, tenue par *Maistre Loysdard*, lieutenant général de M. le Bailly de Rouen », on lit :

« Une défense aux bélistres et maraults.

» Une défense aux taverniers et estuviers.

» Une défense que nul ne porte faux visage.

» Une défense que nul ne sonne de gros tabours parmy les rues après neuf heures de nuyct.

» Autre ordonnance faicte de par le roy nostre sire contre les blasphemateurs du nom de Dieu.

» Une deffense aux chandeliers, bouchers, cordonniers, conrrieurs et autres fondeurs de gresses.

» Et plusieurs autres comme on peut veoir cy aprez. »

Ces ordonnances étaient certes exécutées.

En 1498, un boucher est mis à l'amende pour avoir fait fondre ses graisses environ « l'heure de quatre heures après none ». Aux termes de l'ordonnance, nul ne devait fondre ses graisses qu'il ne « fust dix heures de nuit et que ilz fussent sonnez ».

Les maisons des malades étaient, comme nous l'avons dit, marquées par les sergents de la Charité ou *marqueurs*, d'une croix blanche grande et éminente. La cour défendait à toute personne « de quelque estat ou autorité qu'ils soient, à la peine de 100 livres et de prison, qu'ils ne soient si osez ni si hardis, d'icelles croix oster ». On menaçait même, pour ce délit, de couper le poing.

C'est alors que furent désignés des médecins, chirurgiens, apothicaires de la peste qui devaient pendant une épidémie ne soigner que les pestiférés. Ils étaient logés dans des maisons séparées, à l'Aulnay, au lieu de Santé.

Les membres de leur famille, femmes, enfants, leurs serviteurs ne pouvaient fréquenter les personnes saines ou leur

adresser la parole « aller aux boucheries, tavernes, soit de la ville, fauxbourgs ou champs, sous peine de la hart » (1).

Ces personnes de même que celles qui habitaient les maisons où il y avait des malades devaient porter à la main une grande baguette, verge blanche, et la tenir d'une manière apparente pour faire écarter le public sur leur passage. On a conservé les noms d'un grand nombre de ces médecins qui se dévouèrent aux soins des malades et qui ont institué des traitements particuliers de la peste. Un certain nombre d'entre eux furent victimes de leur devoir professionnel.

La profession médicale n'est-elle pas celle qui offre le dévouement le plus absolu, le plus constant? Ce n'est plus celui que fait naître une épidémie ou une guerre; le danger, l'amour de la gloire peuvent entraîner et soutenir celui qui s'expose; c'est le dévouement obscur du médecin qui, chaque jour, à la ville et à la campagne, s'assied au chevet du malade, le soigne avec un courage et une abnégation sans bornes, au point même, dit Brouardel (2), d'engager, pour couvrir son malade, sa réputation personnelle.

Les illusions et l'enthousiasme des premiers jours s'émoussent vite aux rudes contacts de la réalité. « Il est facile d'être humain une fois, l'héroïsme est de l'être longtemps (3) ».

Pour cela il faut une vertu la plus douce, la plus active et la plus humaine de toutes, une vertu bien puissante, la Charité.

C'est, soutenus par cette vertu, qu'un grand nombre d'ecclésiastiques, jésuites, moines, capucins se signalèrent pendant les diverses épidémies de Rouen. La ville a gardé d'eux un impérissable souvenir. Vingt-deux capucins tombèrent sur la brèche pendant les années 1622, 1623 et 1624.

On voyait autrefois près de la croix du cimetière Saint-Maur, depuis longtemps désaffecté, une pierre noircie par le temps, enchassant une plaque d'ardoise sur laquelle sont gravées les lignes suivantes destinées à transmettre à la postérité le souvenir des services rendus par les capucins. (Cette pierre est actuellement à l'Hôtel-Dieu de Rouen).

---

(1) *Echiquier*, 1504 (D[r] Boucher).

(2) *La responsabilité médicale, Revue des Deux-Mondes* (Brouardel, 1897).

(3) *Discours sur la douleur* (M. A. Petit), prononcé à l'Hospice de Lyon le 18 brumaire an VII.

ICI REPOSENT LES OS
DES PÈRES CAPUCINS QUI S'ÉTANT DÉDIÉS
A L'ASSISTANCE SPIRITUELLE DES MALADES
DE LA PESTE PENDANT LES ANNÉES
1622, 1623 ET 1624
Y ONT FINI LEURS JOURS DANS L'EXERCICE
DE LA CHARITÉ.
LEURS CENDRES ÉLOIGNÉES DICELLES
DE LEURS FRÈRES SONT LES ILLUSTRES
MARQUES D'UN ZÈLE QUI N'A PU ÊTRE
EMPÊCHÉ NI PAR LA CRAINTE DE LA
MALADIE CONTAGIEUSE NI PAR L'AMOUR
QUE LES HOMMES ONT NATURELLEMENT
DE VIVRE.
LE MÊME ÉVANGILE QUI LES AVAIT DÉJA
DÉPOUILLÉS DE TOUS LES BIENS DE LA TERRE
LES A FAIT MOURIR DANS LE LIT D'HONNEUR
PUISQUE Ç'A ÉTÉ EN EXERÇANT LA CHARITÉ
QUI EST LA PREMIÈRE DE TOUTES LES VERTUS.

— PORTE UNE SAINTE ENVIE A LEUR CONDITION
ET SI TU NE VEUX ÊTRE MÉCONNAISSANT, NE REFUSE PAS
TES PRIÈRES A CES AMES GÉNÉREUSES
QUI ONT SACRIFIÉ LEURS CORPS
POUR LE BIEN DU PUBLIC.

Nous ne voulons pas terminer cette partie de notre travail sans parler de la peste qui régna dans la petite paroisse de Saint-Martin de-Fréville, non loin d'Yvetot, dans le canton de Pavilly (Seine-Inférieure).

« C'est, nous dit Prosper Blanchemin (1), pendant une des années qui séparent 1643 de 1647, que Saint-Martin-de-Fréville fut en proie à une maladie pestilentielle qui sema la terreur dans les pays environnants. On y racontait que les oiseaux tombaient morts en volant à travers l'air empesté, les voyageurs en passant par le village. Rumeurs absurdes mais qui formaient une zone de solitude et de terreur autour de la paroisse. Dans ce danger, le pasteur n'abandonna pas ses ouailles et il eut la douleur d'en voir périr un grand nombre. Deux fois il fut lui-même frappé et ne réchappa que par miracle. »

Ce pasteur n'était autre qu'Antoine Corneille un des frères du grand poète, l'auteur du *Cid*.

(1) *Poésies d'Antoine Corneille* (Prosper Blanchemin).

Dans le *Gaulois* du 6 juin 1897, Léo Claretie, sous le titre *Un frère inconnu de Corneille*, a publié, à propos de l'anniversaire du grand poète, un article fort intéressant sur les *Trois Corneille*, Pierre, Thomas et Antoine. On parle toujours de Pierre et de Thomas, dit-il, on oublie Antoine, aussi veut-il en faire l'invention ou plutôt l'exhumation.

Pierre était né en 1606.

Antoine naquit le 10 juillet 1611.

« Devenus grands, Pierre, Thomas, Antoine, tout le monde fit de la poésie dans cette famille. Il furent les trois fils Aymon de la Muse.

» Dans cette maison poétique, ce n'était que chansons et concerts infinis. On martelait les vers tout le jour et les frères s'envoyaient les rimes d'un étage à l'autre, par la trappe du plancher.

» Elle n'existe plus cette maison de cigales. Un propriétaire vandale l'a fait abattre. Il n'en reste que la porte cochère qui est au musée de Rouen. Une petite porte bâtarde était percée dans l'un des grands vantaux, ce qui ne manque pas de faire dire au gardien la plaisanterie coutumière :

» C'est par là que sortait Corneille, un grand homme peut passer par une petite porte. »

Antoine renonça bientôt à la poésie profane mais non à la poésie et entra dans les ordres. Etait-ce par vocation ou bien y fut-il destiné dès sa naissance en sa qualité de fils puîné ? On ne le sait pas.

Au début du Chant Royal qui lui valut le lys au Puy de 1636, il dit, faisant ses adieux à Apollon :

Père du jour, retire ton flambeau,
Je ne suis plus désormais ta bannière,
Un nouvel astre et plus digne et plus beau
Offre à mon cœur sa divine lumière
Pour se conduire au-delà du tombeau.

Deux atteintes du mal terrible qu'il avait contracté au milieu de ses paroissiens avaient fortement ébranlé sa santé. Il fut obligé d'abandonner sa cure pour se réfugier à Rouen dans sa famille où il fut entouré des plus grands soins et où il mourut le 20 mai 1657. Ce qui ferait supposer qu'il mourut des suites de la peste, dit M. Blanchemin, c'est que, dans le mémoire des frais de ses funé-

railles, on trouve les honoraires du prêtre du danger chargé de donner des secours religieux aux pestiférés.

Ses poésies ont de l'harmonie, du pittoresque, un sentiment délicat. Voici comment il termine une pièce écrite pour se consoler des souffrances qu'il endure pendant l'épidémie de peste et qui a pour titre *Elégie sur une recheute dans l'affliction de la peste.* Il s'adresse à Tyrcis :

Pardonne, je te prie aux premiers sentiments
Dont ma plume crayonne ici les mouvements :
Au milieu des langueurs de ceste solitude,
Qui m'oblige à passer les iours dans mon estude,
C'est peu qu'il s'en eschappe en ce charmant mestier
Quelquesheurespour moi à brouiller du papier.

A présent que le temps nous rend d'une humeur sombre
Qu'au pays où je suis on a peur de son ombre,
Peux-tu trouver mauvais dedans l'occasion
Si il souffre à ma veine un peu d'ambition ?
Si ie veux divertir ces fascheuses idées
De nouveaux bruits mortels tous les jours fécondées ?
Si j'estouffe un chagrin qui perdait ma raison,
Me voyant malgré moy si longtemps en prison ?

Après tous nos malheurs ie respirois à peine,
Je ne faisois encore que de reprendre haleine ;
A peine mes esprits étaient-ils bien remis,
A peine on me souffrait de revoir mes amis,
Après tous mes ennuis et mes inquiétudes
De voir ce coup fatal rompre mes habitudes ;
Après qu'en ce malheur mes yeux virent périr
Ceux que nostre union m'obligeoit de chérir ;
Après avoir passé tant de jours dans la crainte
De voir souffrir au reste une pareille atteinte
Quand ie croyais devoir dans la paix de la nuict
Recueillir du sommeil un agréable fruit,
Au lieu que ce repos les deust rendre effacées,
Mes songes bâtissaient sur mes tristes pensées ;
La mort à tous propos, par d'effroyables traits
Ne me représentait que d'horibles portraits
Dont la présence affreuse à mon âme estonnée,
Semblait prophétiser la même destinée.
Enfin, me mettre au lit pour chercher le sommeil,
C'était me renfermer tout vivant au cercueil.

Après avoir souffert si longtemps ceste gesne,
A peine ay ie brisé les cercles de ma chaisne

Qu'à ce premier malheur l'autre vient succéder,
Qui d'un heur renaissant me vient déposséder,
Et ce nouveau péril est d'autant plus à pleindre,
Qu'aux maux plus dangereux, la recherche est à craindre ;
En effet qui croirait à tous les mauvais bruits
Qu'une crainte ignorante en a desia produits.
Il faudrait retrancher du commerce des hommes
Ceux qui respirent l'air du village où nous sommes.

Qui ne s'estonneroit entendant réciter
Que les oiseaux frappés du venin de cet air
Tombassent roydes morts du milieu de la nue,
Si ceste fausseté n'eust esté recongnüe,
Comme ceste autre encor qui donnoit pour certain
Qu'en passant par la rue on y mourait soudain ?
Il est vrai toutefois que l'air de ceste peste
En ses effets malins n'a rien que de funeste ;
Il est encore tout vray que les cruels destins
Font moisson tous les iours de nos pauvres voisins
Et semblent nous promettre en cette horreur extrême
Pour dernière faveur celle de Polyphème.
Chaque jour me fait voir quelque nouveau malheur,
Chaque jour quelque objet de nouvelle douleur ;
La Parque dans ces lieux establit son empire,
Et dans la vérité, si iose bien tout dire,
Pour tous bons traitements d'un si rigoureux sort,
Je ne me voy servy que d'images de mort.

Mais tout cela n'est rien au prix de ceste abscence
Qui prive ton amy de ta chère présence,
Quand ie viens à penser à ces doux entretiens
Qu'une pure amitié faisoit respondre aux miens,
Quand ie songe combien ie dois à tes mérites
Et que ie ne scaurois te rendre mes visites ;
Que mesme ie ne puis t'escrire sans soupçon,
Et n'ose t'envoyer de vers de ma façon,
De peur qu'en te rendant les devoirs de ma veine
De moins hardys que toi ne s'en mettent en peine.
Tyrcis, ie te l'avoue, il est vray que mon cœur
Est aux extrémités pour demeurer vainqueur ;
Au milieu des combats que la douleur me livre,
Je dirois volontiers que ie suis las de vivre,
N'estoit que je cognois qu'il est un Dieu là haut
Qui scait récompenser nos peines comme il faut.
C'est de sa main puissante et toujours adorable
Que vient le coup de fouct qui fait un misérable,
Mais lorsqu'il se conforme aux volontés du ciel,
Il voit lors en douceur convertir tout ce fiel.
C'est lors que ses travaux ne lui sont qu'une paille,
Il prend par le revers ceste triste médaille,

Et son ardeur croissant pour le bien souverain
Il peut avec le sort s'attacher main à main.

Ce sont ces vérités qui font qu'en ceste guerre
J'ose bien dépiter d'enfer avec la terre.
Les pestes, les poisons, leurs plus puissants efforts,
Si Dieu n'est contre moi ne sont pas assez forts.
Mais si pour me sauver il veut que ie périsse,
En vain ie penserai reculer mon supplice,
Et quand ie le pourrois, ie ne le voudrois pas,
L'on me verroit courir librement au trépas ;
S'il m'ordonne la mort, ie renonce à la vie
Et consens de bon cœur qu'elle me soit ravie ;
Au milieu des tourments et de l'affliction
Je luy consacreray ma résignation :
Quand la douleur tiendra mon âme à la torture,
Elle criera, Seigneur, c'est pour vous que i'endure,
Et mon cœur au pressoir, i'usqu'à l'extrémité,
Produira des effets de sa fidélité.

C'est ainsi, cher Tyrcis, qu'il faut que nos disgràces
Monstrent dans le revers tout plein de belles faces,
C'est ainsi qu'un bon cœur doit estre généreux,
Ainsi que nos malheurs peuvent nous rendre heureux :
Bref, c'est encore ainsi que la pire fortune
Ne pourra plus avoir rien qui nous importune
Et qu'en dépit du sort, de la peste et du temps
Nos esprits désormais doivent estre contents.

Mais il est plus aisé de dire que de faire
Et l'on a trop de cœur lorsque rien n'est contraire.
Aussi dans le péril, les consolations
Soustiennent puissamment nos résolutions,
Il n'est rien de si fort pour vaincre nosalarmes
Comme lorsqu'un amy nous met en main les armes ;

C'est de quoy ie coniure icy ton amitié,
Si pour tant de malheurs tu feras quelque pitié ;
Ces raisons me scauraient encore mieux confondre
Si tu veux divertir ta plume à me respondre.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les documents réunis dans les pages précédentes nous montrent combien pendant les XIVe, XVe XVIe et XVIIe siècles, les villes et les campagnes furent décimées par le fléau.

Au XIVe siècle, nous voyons la peste sévissant à la fois, la même année, en 1348, par exemple, à Mortain, Vire, Bernay, Elbeuf, Rouen, Caen, Dieppe.

Au XVe siècle, Coutances, Bayeux, Caen, Lisieux, Pont-Audemer et Rouen sont infestées. Les souvenirs de ces époques éloignées sont clairsemés ou ont été détruits, mais, plus nous nous rapprochons de notre siècle, plus les documents se multiplient.

Au XVIe siècle, nous trouvons un plus grand nombre de villes ayant gardé la mémoire de ces calamités : Cherbourg, Saint-Lo, Coutances, Avranches, Bayeux, Caen, Honfleur, Lisieux, Orbec, Falaise, Vire, Argentan, Alençon, Evreux, Bernay, Pont-Audemer, Elbeuf, Gournai, Neufchâtel, Dieppe, Fécamp, Le Havre, Rouen nous ont laissé de précieux souvenirs.

Pendant ce siècle, l'épidémie visita Caen huit fois, Argentan dix fois, Pont-Audemer sept fois et Rouen quarante fois. Elle était en même temps à Saint-Lo, Caen, Honfleur, Lisieux, Orbec, Vire, Argentan, Bernay, Beaumont-le-Roger, Gournai, Rouen, pour ne citer que les années 1583-84.

Dans le plus grand nombre des villes l'épidémie dure un an, deux ans au plus, mais à Rouen, bien que des trèves de quelques années puissent être notées, nous voyons le fléau s'y cantonner pendant de longues périodes de trois, six, huit années consécutives.

Dans le cours du XVIIe siècle, la peste étend encore davantage son domaine, c'est dans plus de quatre-vingts communes que nos

investigations, bien peu minutieuses, d'ailleurs, nous ont fait découvrir les ravages de cette terrible épidémie. Si des recherches plus longues, plus patientes étaient faites, nous sommes persuadés que l'on serait étonné de voir combien sont en petit nombre les localités épargnées à cette époque.

Les villes les plus fréquemment atteintes sont : Bayeux sept fois, Caen quatre fois, Lisieux huit fois, Vire huit fois, Bernay onze fois, Pont-Audemer cinq fois, Elbeuf quatre fois, Dieppe dix fois, Rouen onze fois.

La contagion sévit en même temps, en 1626, par exemple, dans les villes les plus éloignées les unes des autres. La peste règne à Cherbourg; elle est à Buais à l'autre extrémité de la Manche ; Caen est atteint, Condé-sur-Noireau également, Séez et Bernay sont infestés:

De 1635 à 1638 seize villes sont éprouvées.

Nous avons dit, page 38, n'avoir pu trouver de documents prouvant que le Mont Saint-Michel ait été visité par la peste. On peut cependant supposer que le fléau y fit au moins une apparition au XVIIe siècle. En effet (1) François de Péricard, évêque d'Avranches, ayant annoncé qu'il se rendrait au Mont pour la fête de Saint-Michel, afin d'y rendre grâce à Dieu dans le sanctuaire de l'archange, protecteur de la patrie, de la naissance du Dauphin, depuis Louis XIV (septembre 1638), Dom Jeuardac à qui était confiée à cette époque la crosse abbatiale, en lui rappelant les imunités du couvent, lui manda que plusieurs religieux étaient malades et même *soupçonnés de peste.* L'évêque lui répondit qu'il n'ajournait son voyage qu'à cause de cette maladie et envoya le principal du collège des chanoines, qui s'appelait de Hautmanoir, accomplir son vœu à sa place. C'était faire preuve de prudence.

La peste régnait alors, comme l'indiquent nos documents, à Mortain et dans la région.

D'autres fois, on peut constater les ravages de la maladie dans une ville et en même temps dans presque toutes les campagnes environnantes. Ainsi Vire, où malheureusement les registres des états civils des époques qui nous occupent ont disparu, se trouve, en 1628-29 comme le centre, le foyer d'une épidémie meurtrière qui dépeuple simultanément les communes voisines :

---

(1) *Histoire du Mont Saint-Michel au péril de la mer* (Monseigneur Deschamps du Manoir, 3e édition, 1877.

Viessoix, La Lande-Vaumont, Landelles, Beaumesnil, Courson, Le Gast, Saint-Sever, Clinchamps.

Pendant plus de quatre siècles, le fléau, semblable à l'incendie qui dévaste une forêt et déjoue tous les efforts tentés pour le combattre, s'éteignait sur un point pour paraître à l'endroit le plus éloigné et, tout à coup, au moment où l'on se croyait à l'abri, revenir à son foyer d'origine avec plus d'intensité que jamais. Les malheureuses populations ne purent donc jouir que de bien rares accalmies.

Il serait certes intéressant et fort instructif de montrer d'où vint chaque épidémie, par qui, par quoi, comment elle fut apportée en Normandie, de rechercher si elle n'y prit pas naissance. Démontrer le mode d'importation de la peste, démontrer le mode de reviviscence de ses germes est chose déjà bien difficile à établir lorsqu'il s'agit de faits contemporains. Il ne faut donc pas songer à demander des documents certains à ces époques lointaines où l'observation n'existait pas ou était encore dans l'enfance ; comment prendre au sérieux des récits le plus souvent contradictoires ?

Les pestes qui ont, pendant le moyen âge, ravagé la France, l'Italie et l'Allemagne avaient-elles leur foyer d'origine dans ces pays mêmes, ou étaient-elles venues d'Orient ? Question difficile à résoudre. C'est l'histoire et non la science qui devrait donner la solution, et malheureusement l'histoire ne peut nous édifier d'une façon vraiment indiscutable L'Europe, la Normandie, puisque nous nous occupons de cette province, étaient jadis dans d'aussi mauvaises conditions hygiéniques que le sont aujourd'hui les villes de Bombay ou Kurachie, dans l'Inde anglaise ; il n'y a donc rien d'impossible à ce que les mêmes causes aient produit les mêmes effets.

Interrogeons l'histoire, elle nous donnera rarement le récit du mode d'importation de la peste. Jean Puichon l'apporte à Cherbourg en 1546, mais nous ne savons d'où il l'apporte. En 1626, c'est un navire qui, venant de La Rochelle, y sème les germes de l'épidémie de la même façon qu'un navire portugais en 1613, avait infesté Granville.

En 1579, la ville de Caen voit le poison apporté dans ses murs par un navire chargé de laines. Houppeville et Lhonoré, médecins à Rouen (1), soutiennent que la peste de 1668 eut pour

(1) *Collège des médecins* (Avenel, 1847).

origine des balles de laines infectées qu'un navire avait amenées dans la ville.

La marche de l'épidémie nous est signalée vaguement par les historiens en 1623; elle vient à Domfront, de Caen, en passant par Condé-sur-Noireau et Tinchebray, et c'est un nommé Poisson qui l'apporte d'Avranches, à Saint-Mars-d'Egrenne, près Domfront. La peste est communiquée à Dieppe en 1559 par une cargaison de souliers, et en 1668 par un sac de procédures retiré de chez un procureur de Rouen. Cette même année la peste fut importée des Flandres à Rouen. En 1638, un voyageur venant de Caen et atteint de la peste fit naître une terrible épidémie à Argentan.

Il est fort naturel de penser que les voies d'importation de la peste en Normandie furent multiples. Elle y vint de contrées éloignées, aussi bien que des provinces voisines, de l'Afrique, de la Turquie et pénétra par les ports principaux de son littoral : Granville, Cherbourg, Honfleur, Le Havre, Fécamp, Dieppe furent les portes ouvertes à la contagion. Par la voie fluviale, Caen et Rouen furent infectées et cette dernière ville était menacée par les navires qui venaient de la mer autant que par ceux qui descendaient la Seine depuis Paris.

Par les routes, peu nombreuses il est vrai aux siècles passés, la peste était apportée des provinces voisines : de la Picardie, de Paris, de Chartres, soit par le transport des différentes marchandises qui faisaient l'objet du commerce, soit par les individus voyageant pour leurs affaires ou fuyant les lieux infestés. L'épidémie était donc propagée tantôt par des personnes isolées, tantôt par des troupes de gens de guerre, des armées, des pèlerins. Elle se propageait lentement étant donnés les moyens de communication de ces époques lointaines; on ne voyageait qu'à pied ou à cheval. Les routes mal entretenues ne permettaient pas l'emploi de voitures comme moyen de transport rapide.

*
* *

Nous devons, il nous semble, passer en revue les médecins ou chirurgiens de Normandie dont l'histoire a gardé le nom soit à cause de leurs travaux scientifiques sur la peste, soit à cause de leur dévouement pendant les diverses épidémies, dévouement qui coûta la vie à un grand nombre d'entre eux.

Nous suivrons, pour cette revue rapide, l'ordre que nous avons adopté pour présenter nos documents, c'est-à-dire que nous parlerons des médecins et chirurgiens du département de la Manche, puis de ceux du Calvados, de l'Orne, de l'Eure et de la Seine-Inférieure.

A propos du développement de la maladie à Coutances, nous avons vu que parmi les médecins qui étudièrent scientifiquement la peste, il faut citer Brohan, Paulmier, de Saint-André et Héroard.

Jean Brohan, né à Coutances au XVIe siècle, médecin et botaniste distingué, fut recteur de l'Université de Caen.

Il publia divers écrits, entre autres : *Description d'une merveilleuse et prodigieuse comète, et apparition effroyable d'hommes armés et combattants en l'air sur l'horizon, Coutances en Normandie et autres lieux circonvoisins* (1508).

Julien de Paulmier de Grantemesnil, né à Coutances ou près de Saint-Lo en 1520, était d'une famille noble et ancienne. Il donna ses soins à Charles IX et fut attaché, comme médecin, au duc d'Anjou. Sur la fin de ses jours il se retira à Caen où il mourut en 1588. Ce fut un praticien renommé et un grand partisan, comme boisson et comme spécifique, du cidre, en l'honneur duquel il écrivit un livre fameux intitulé : *De vino et pomaceo*. Mais l'ouvrage qui doit surtout attirer notre attention est son livre, écrit en latin, sur les maladies contagieuses, dont un chapitre, fort intéressant, est consacré à la peste (*de febre pestilenti*), il parut en 1578.

Jean Heroard, né en 1551 à Hauteville-la-Guichard, mourut en 1628, à Paris. Il fut reçu docteur en médecine à Montpellier, puis vint à Paris. Sa réputation attira l'attention du roi Henri IV qui le nomma, en 1601, premier médecin du Dauphin, depuis Louis XIII. A la mort d'Henri IV il devint premier médecin du roi.

François de Saint-André, né à Coutances au XVIIe siècle, fut médecin ordinaire du roi.

Thomas Forster, né à Avranches au XVIe siècle, fut contemporain de Rob. Cenalis, se retira à Rouen après avoir parcouru l'Europe, et publia un mémoire sur le tétanos et un traité sur la peste.

Regimen pauperum contra pestilentiam, fluxum ventris dyssentericum et tenesmum, Rouen 1590.

Nous avons parlé longuement, à propos de la peste à Bayeux, de Marc Le Barbey. Il était né dans cette ville au XVIe siècle.

A Caen, les médecins chargés du soin des pestiférés furent, en 1563, Marin Duvic ou Duviquet, né à Meuvaines, près Bayeux, au xvi[e] siècle ; Marèges et Jacques Guilbert, en 1605, ce dernier n'était encore qu'élève en médecine.

Heurtaut Pierre, chirurgien juré, né au xvi[e] siècle, écrivit son traité de la peste, publié à Caen en 1621 ; il a pour titre : *Le préservatif contre la peste avec le moyen de garir ceux qui en sont affligez, receuilly des écrits des médecins tant anciens que modernes.*

Jacques de Cahagnes ou *Cahaignes*, né à Caen en 1548, y mourut en 1612. S'il n'écrivit rien sur la peste, on lui doit la traduction du traité de la peste, de Julien Le Paulmier, travail qui parut en 1586. Il a pour titre : *Brief discours de la préservation et de la curation de la peste*, par Julien Le Paulmier, docteur en médecine, traduit du latin par J. de Cahaignes ; Caen, Le Chandelier, 1586.

Louis Le Sénécal, fut déclaré déchu des privilèges de sa corporation pour n'avoir pas répondu au choix qui avait été fait de lui comme chirurgien de la peste. On a vu que les habitants de Honfleur ne plaisantaient pas à cette époque avec qui leur manquait et ce chirurgien fut condamné à une amende s'il ne fermait pas sa boutique. Le sieur *Guillaume Castel* fut élu à sa place.

Hamel Marin, né pendant le xvii[e] siècle à Lisieux se distingua comme chirurgien pendant les épidémies qui ravagèrent la ville en 1635, 1637, 1650, 1651, et à Rouen en 1659. Il a publié un livre : *Discours sommaire et méthodique de la cure et préservation de la peste*, utile à toutes sortes de personnes (Rouen 1658).

Dalechamp Jacques, né à Caen en 1513, mort à Lyon en 1588, a laissé un nom distingué comme érudit et botaniste. Son épitaphe se voit dans l'église des Jacobins de Lyon où il fut inhumé. Il a écrit un traité de la peste : *De peste libri tres* (Lyon 1552).

A Argentan, un médecin nommé *Lamotte* se dévoua au soin des pestiférés en 1550, nous dit Le Pecq de la Clôture, et d'après le manuscrit Bailleul un autre médecin nommé *Angot* se signala aussi pendant les épidémies du xvi[e] siècle et mourut de la peste.

Eudes Charles sieur d'Houay, né en 1611 à Ry, mort en 1679 à Argentan, était fils de Isaac Eudes qui était un chirurgien distingué à Ry. Il avait pour frères Eudes Jean, fondateur des Eudistes, et Eudes de Mezeray, célèbre historien. La peste de

1638 fit de sérieux ravages à Argentan ; ce fut une occasion pour Eudes de donner des preuves de son dévouement.

« Etant échevin d'Argentan, Eudes reçut l'ordre du gouverneur, le maréchal de Grancey, de commencer la démolition des fortifications. Arrivés au pied de la tour de l'Horloge, monument utile et curieux et qu'à ce double titre il était convenable de respecter, les ouvriers reçurent l'ordre du gouverneur de continuer les travaux et de démolir cette tour. Les échevins veulent s'y opposer, mais le gouverneur persiste et veut être obéi. Les magistrats municipaux assemblés et troublés veulent s'incliner devant sa colère ; un seul lui résiste, c'est le chirurgien Eudes. « D'où viens-tu et qui es-tu, dit le gouverneur, pour oser résister à mes ordres ? » Et Eudes de répondre fièrement : « Nous sommes trois frères adorateurs de la vérité, le premier la prêche, le second l'écrit et moi je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir (1) ».

Goevrot Jean, né à Bellême au xve siècle, mourut en 1550. Il fut médecin de François Ier et de Marguerite de Lorraine, et également médecin de Henri II. Il mourut après avoir été anobli et fait vicomte du Perche et châtelain de Sables.

Le seul ouvrage qu'il ait jamais écrit avait pour titre : « *Sommaire très-singulier de toute médecine et chirurgie, spécialement contre les maladies survenantes quotidiennement au corps humain*, composé et approuvé par M. Goevrot, docteur en médecine, médecin du très-chrestien roi de France, François, premier de ce nom. *Item un régime singulier contre la peste...* 1530 ». (Ce livre serait un des premiers sortis des presses d'Alençon).

Desgenettes, né à Alençon le 23 mai 1762, mourut à Paris le 2 février 1837. Il fut une des gloires les plus pures de la médecine militaire française.

« Son dévouement, son talent connus et appréciés de Napoléon, lui valurent d'être attaché comme médecin en chef à l'armée d'Orient. Il fit aussi les campagnes d'Egypte et de Syrie, et y montra un zèle, un dévouement au-dessus de tout éloge. Arrivée en Egypte, l'armée ne tarda pas à être atteinte et décimée par la peste, d'où une terreur qui aggravait la maladie

(1) *Les Médecins normands du XIIe au XIXe siècle*, par le docteur Jules Roger. — Cet ouvrage et la *Peste à Rouen*, du docteur Boucher, nous ont fourni en grande partie les notices sur chacun des médecins normands qui nous intéressaient au sujet de la peste.

en déprimant toute force morale. Desgenettes donna alors l'exemple d'un dévouement héroïque : par une double piqure faite dans l'aine et au voisinage de l'aisselle, il s'inocula à Jaffa, en présence des soldats, le pus d'un bubon pestilentiel. Cet acte de généreuse témérité rassura les hommes et les guérisons s'obtinrent plus facilement. » Il a donné sur la peste les documents les plus précieux, résultats d'une expérience de trois ans et demi sur une armée de 30.000 hommes, transportée d'Europe en Afrique. Tous les écrivains qui ont écrit depuis sur cette maladie ont cité ces documents. « La peste, dit le baron Desgenettes dans son *Histoire médicale de l'armée d'Orient*, est endémique dans l'Egypte-Inférieure et le long des côtes de la Syrie, puisqu'elle y règne depuis des siècles et qu'elle a été cent fois observée dans cent lieux qui n'avaient entre eux aucune communication... La peste est évidemment contagieuse... On a vu la contagion cesser en passant d'une rive à l'autre du Nil ; on a vu un simple fossé, fait en face d'un camp, en arrêter les ravages, et c'est surtout sur des observations de ce genre qu'est fondé l'isolement avantageux des Francs. »

« Un pestiféré que soignait Desgenettes et qui allait mourir le conjura de partager avec lui un reste de la potion qui lui avait été prescrite. Sans hésiter, Desgenettes prend le verre du malade, le remplit et le vide, action qui donna une lueur d'espoir au pestiféré, mais qui fit pâlir et reculer d'horreur tous les assistants : seconde inoculation plus redoutable que la première, de laquelle Desgenettes lui-même semblait tenir si peu compte. » (Parizet).

Il a publié en 1802 son *Histoire médicale de l'armée d'Orient*, fort instructive au sujet de la peste.

Daviel Jacques, né à la Barre (Eure), en 1696, mourut à Genève en 1762. Fils d'un médecin, il vint à Rouen commencer ses études médicales, sous la direction de son oncle Salon, chirurgien à Rouen. « En 1789, lors de la peste de Marseille, on détacha de cet hôpital quelques étudiants pour aider à combattre la peste en Provence. Daviel se distingua par son savoir et son courage. Il reçut divers témoignages de reconnaissance, et les maîtres chirurgiens l'agrégèrent à leur corps. Le roi lui envoya une décoration spéciale portant l'image de Saint-Roch avec la légende : *Pro fugata peste* ». Il se fixa à Marseille où il devint un chirurgien éminent. Il étudia particulièrement les maladies des yeux et eut l'honneur d'être *l'initiateur des perfectionnements de l'opération de la Cataracte...*

Duval Jacques, né à Evreux en 1555, mourut à Rouen en 1615. Il fut médecin à Rouen pendant les pestes du XVIe siècle. Il attira sur lui l'attention plus par la hardiesse de ces conceptions que par leur réelle valeur. — Dans son ouvrage des *Hermaphrodites* il donne l'histoire plus ou moins fondée d'un homme mal conformé qui se faisait passer pour une femme, et dans cet ouvrage se fondant sur l'autorité de quelques rabbins, va jusqu'à dire qu'Adam était hermaphrodite. Riolan attaqua vivement ce livre qui fut saisi par le Parlement en 1612 et la vente en fut suspendue.

Yvelin, naquit à Evreux au XVIIe siècle. On le vit également à Rouen pendant les pestes.

Gui de la Brosse, naquit à Rouen en 1550 et mourut à Paris en 1641. Il fut médecin de Louis XIII et fonda le jardin du roi devenu depuis le *jardin des plantes* dont la réputation fut universelle.

Il a publié en 1623 un *Traité de la Peste*.

Les renseignements sur les médecins ayant exercé à Rouen, au début du XVIe siècle, sont peu nombreux, dit le docteur Boucher. Les premiers cités par lui sont : Jacques Turgis et Alain de Bourges grands partisans de la Thériaque.

Robert Nagerel, né au XVe siècle à Rouen, y mourut le 24 octobre 1555. Il était diacre lorsqu'il prit possession de la cure de Caudebec qui lui fut cédée en 1512 par Robert Malaprins, curé de Caudebec, en 1490, chanoine de l'église de Rouen, docteur ès-arts et en médecine.

Il « médicinait » les pestiférés en 1517. Allié aux cardinaux d'Amboise, il fut en 1524 pourvu d'un canonicat dans la cathédrale de Rouen et de l'archidiaconnat du Vexin Normand ; le pape Jules II le nomma même à l'évêché de Vence qu'il refusa pour demeurer à Rouen. Après le décès de Georges II d'Amboise, en 1550, il fut élu vicaire capitulaire.

N'ayant que fort peu de confiance dans la médication qui était en vogue à l'époque, pour la peste, il répondit au conseil de la ville qui lui demandait son avis, que la peste étant universelle le principal était de se recommander à Dieu et aux saints.

Après lui sont cités les noms de *Jean Bulletot* et de *Jacques de Bethencourt*, le dernier que l'on suppose né à la fin du XVe siècle était un médecin distingué et un calviniste convaincu.

« Bethencourt est regardé comme le premier médecin qui ait écrit sur la syphilis... Il assure que cette maladie n'était connue

en France que depuis trente ans lorsqu'il publia son ouvrage. Il fixe l'époque de l'introduction de cette maladie, en France, à peu d'années après la conquête de Naples par Charles VIII en 1495, date fameuse dans l'histoire, époque des grandes inventions et des grandes découvertes et d'une fermentation nouvelle dans les esprits et dans les corps..... Il est regardé comme le premier qui ait appelé *vénérienne* la maladie à laquelle on avait donné jusqu'alors le nom de mal français. Bethencourt fait dériver la syphilis de la colère céleste, d'influences astrales, et de la corruption de la semence (1). ».

En 1523, les médecins de la peste sont : *Laurent de Pacy* et *Erblanc Bourdon*. En 1527, c'est *Jehan Regnard*.

Le sieur *Provost* se trouve seul en 1445, et le Parlement le condamne à soigner les pestiférés. Après lui viennent *Gilles Michault* et *Robert du Breuil*.

En 1561, *Georges Nagerel* et *Marin le Pigny* exercent à Rouen. Ce dernier était chanoine, archidiacre, vicaire général honoraire de Rouen, prédicateur de Henri III, docteur en médecine et en théologie. Il fut député aux Etats de Blois en 1588. Un médecin du nom de Robinet, son élève et son admirateur, lui fit frapper une médaille de son vivant. (Elle existe à la bibliothèque de Rouen). Il fonda la fête de Saint-Luc, patron des médecins.

Ensuite le docteur *Jouyse*, qui a laissé quelques ouvrages, et *de Lampérière* se distinguent pendant les épidémies de peste. Ce dernier était né à Rouen en 1553, il y mourut en 1631. — Il était premier médecin de la reine Marie de Médicis et médecin ordinaire du roi.

A la suite de l'épidemie de peste qui désola Rouen en 1622, il écrivit un livre qui souleva avec le docteur *David Jouysse* une vive polémique.

« *Traité de la peste, de sa cause, de sa cure, avec les moyens de s'en préserver et les controverses sur ce sujet*. Jouyse s'empressa d'attaquer le livre et l'auteur dans un ouvrage dont voici le titre dans toute son excentrique prolixité :

« *Examen du livre de Lampérière sur le sujet de la peste avec un bref et fidèle discours de la préservation et cure de la maladie suivi d'un avertissement à Lampérière, ouvrage autant enrichi de la sagesse des cabalistes et philosophes hermétiques, que de la doctrine reçue au lycée, auquel Lampérière est*

(1) *Les Médecins Normands* (Roger).

invité de répondre ou obligé d'avouer que son livre est suffisamment convaincu d'erreurs (Rouen 1622).

« Lamperière répondit à cette attaque par cet écrit : *L'ombre de Nécrophore de son vivant Chartier de l'Hostel-Dieu de Rouen, au sieur Jouyse, médecin de Rouen, déserteur de la peste, sur la sagesse de sa cabale et autres grippes de son examen* (Rouen 1622).

« De Lamperière et Jouyse. Nous retrouvons ces deux noms accolés au bas des statuts du collège des médecins de Rouen ; par un effet du hasard, ou par leur ordre de réception à l'agrégation ? Ces deux noms sont restés tristement célèbres par leur *invidia medicorum*. Non contents de s'être déshonorés par leur haineuses querelles, à l'occasion de la peste, ils portaient chacun un poignard pour s'entr'égorger à la première rencontre. L'origine de cette querelle était une question d'amour-propre, une plainte de Lampérière contre Jouyse, qui, suivant sa grotesque expression, lui charlatanait ses malades (1) ». La jalousie des médecins est aussi une peste, dont malheureusement on n'a pas encore aujourd'hui trouvé le microbe et préparé le serum curatif !

Lazare Bouette, en 1578, recevait la somme de 800 livres outre le louage de sa maison ; *Me de May* exerçait à Andely sous le contrôle du Conseil de Rouen.

Le 19 août 1586, les médecins de Rouen : *René de l'Aigle, Guérante, Le Pigny* et *Anquetil* appuyèrent la candidature de *Robert Anger*, natif des environs de Toulouse qui désirait remplacer *André du Breuil*, lequel n'exerçait aucunement sa charge.

Ensuite viennent : *Me Lecoq, Pierre Michel* qui était chargé du soin des malades dans les villages voisins ; et *Mathieu Bazire* en 1597.

Gilles et *Vasseur* dit *Vaugosse* fut adjoint dans la suite à *Jouyse, Jean Hugueau* de la paroisse de Sainte Croix, fut nommé en 1619 par les curés, pour assister les inficiés de la contagion. — En 1620, *Jacques de l'Ecluze*, docteur en médecine, reçut le titre de médecin de la contagion (il devra porter la robe de taffetas violet). — *Robinet Pierre* en 1622, régent de la Faculté de Paris prend la place de *de l'Ecluze*. La même année *Emmanuel Jouyse* prend la place qu'avait occupée son père.

Le 24 septembre 1648, par précaution *Pierre Levesque* fut choisi comme médecin de la santé pour remplacer *Bance quand*

---

(1) *Médecine normande* (docteur Roger).

il sera mort, et touchera 500 livres pour le présent et 1000 quand *Bance* ne sera plus.

A *Varembault* avait succédé *Bance* en 1649. « Les Hôpitaux et les maisons regorgeaient alors d'inficiés. *Bance*, médecin de la contagion, soldé par la ville, succomba à son tour, et la difficulté était de le remplacer par un médecin aussi capable..... Le médecin qui se présenta était de la Religion ; et aux députés du collège des médecins venus à la grand'chambre pour lui faire connaître son choix, « *Taschez* (disait le Parlement) *d'en trouver un catholique Romain, pour la conséquence* ». — *Mais (répliquaient ces docteurs, tous bons catholiques), c'est un homme très-capable, dont on ne peut dire que du bien et de l'honneur* » ; sans compter que le fléau sévissait pendant ces pourparlers, infectait ça et là les demeures et en moissonnait sans merci les malheureux habitants. On prit son temps à l'aise ; et lorsqu'enfin arriva de Paris un médecin catholique, je ne sais s'il restait encore dans Rouen des inficiés à visiter et des morts à ensevelir. » — (1)

Après lui vinrent : *Le Boujonnier* qui meurt de la peste en 1688, puis *Lenoble*.

Parmi les chirurgiens il faut retenir le nom de *Hemmery*, du bourg de Darnetal.

Le chirurgien *Fierabras*, celèbre par son baume, était né, parait-il, à Alençon au XVIIe siècle. Il eut pour successeur *Guillaume Lefèvre*, *Lecoureux*, en 1568 *Jean le Hue* et en 1612 *Charles Le Hue*.

Louis de Renty, chirurgien du lieu de santé en 1620, fut atteint de la peste, mais en guérit.

En 1621, *Pierre Moissan*, *Chevalier*, *Vincent*, ce dernier étant mort de la peste, *Philippe Lemoine* fut *condamné* à le remplacer.

Sallais, *Marçeau*, *Bouchard*, *Prevôt*, *Jean du Roc*, *Audierne*, *Fremimot*, *Duchemin*, *Mallet*, *Hamel de Lisieux*, *Gallot*, *Fizet*, *Debeauray* et *Coquerel* terminent la liste donnée par le docteur Boucher, des chirurgiens qui soignèrent les pestiférés de 1636 à 1676.

Les victimes de leur dévouement professionnel furent : Ango à Argentan, Le Boujonnier, médecins; Debeauray, Pellé, Coquerel, Le Prevost, chirurgiens à Rouen.

Le 5 avril 1088, le Conseil de ville fait une pension viagère de 400 livres à demoiselle Voyrot, veuve de Jacques le Boujonnier

(1) Docteur Roger.

dont la nomination comme médecin de la santé remontait à 1649. Elle même avait failli mourir de la peste, et son fils unique avait été enlevé par cette maladie. Elle jouira de la maison des médecins de la contagion au clos des Marqueurs.

Les registres de délibérations de l'Hôtel-Dieu portent la mention suivante : « A Jeanne de la Gaze, veuve de Beauray, une année de traitement, son mari ayant succombé à la peste.

« Il sera également payé une gratification à la veuve du sieur Pellé, chirurgien. »

Les apothicaires de la santé furent : Nicolas le Hérault, Louis Ragot en 1619, Pierre Locquet en 1622, Richard Desperrois, Michel Ballé en 1635, Guillaume Aubour en 1636.

Longtemps encore la ville de Rouen se souvint du dévouement de ses médecins, la délibération suivante qui leur accorde une faveur, le prouverait assez :

« 6 juillet 1779. — Exemption de logement des gens de guerre, sauf le cas de foule, en faveur des docteurs agrégés au collège des médecins de Rouen et de leurs veuves. »

Il nous reste à parler de De Foville, médecin rouennais fort distingué. Il naquit à Rouen, en 1831, et mourut à Paris, en 1887. Ce médecin, notre contemporain, se fit un nom comme médecin aliéniste et médecin légiste. Il a laissé des travaux fort instructifs.

Dans une communication verbale, sur la peste, faite à l'Académie de Rouen, il dit : « On est bien fixé depuis longtemps sur les caractères spéciaux constants qui font de la *peste d'Orient* une espèce pathologique distincte, dont la peste de Marseille paraît la dernière explosion.»

Il croit trouver les foyers originaires de la peste dans les montagnes de la Mésopotamie, d'où le fléau se répand en Perse, en Turquie et en Asie. Quant aux causes directes, il les voit dans la misère, la disette et la malpropreté des habitants, les conditions météorologiques ne venant qu'en seconde ligne. (1)

*
* *

Pendant toutes ces épidémies, on a pu signaler de nombreux actes de dévouement, mais aussi combien sont restés ignorés.

---

(1) Docteur Roger.

On doit certes honorer la mémoire de tous ceux qui mirent leur activité au service des malades et aussi s'employèrent à combattre l'épidémie par tous les moyens dont on disposait alors. L'histoire n'a pu garder leurs noms et il ne faut pas s'en étonner.

Nous avons cité, dans le cours de notre travail, les nombreux religieux qui se distinguèrent par un zèle sans pareil dans le soin des malades.

Masseville (1) a conservé les noms des capucins qui se dévouèrent pour soigner les pestiférés pendant la contagion qui sévit au XVIIe siècle.

Un autre auteur, Dumoulin (2), confirme ce que dit Masseville : « La Normandie a fourni beaucoup de prêtres et de religieux qui ont exposé leur vie avec un zéle apostolique à assister les malades pendant la contagion..... entre lesquels plus de quarante capucins sont morts. »

On n'a pas oublié ce religieux, Pierre Leblond, qui mourut de la peste en 1640, à Rouen. On a toujours et en tous lieux remarqué le sang-froid et l'abnégation des capucins. Partout où il fallait exposer sa vie, on a vu les capucins marcher hardiment. Ils furent nommés *hommes de feu et de peste* (3).

« Le père Fidèle, de Vernon, dit Masseville, qui était gardien des capucins de Dieppe, lorsque cette ville fut bombardée, apprenant que l'église Saint-Jacques était fort ébranlée (1593) et presque brûlée par les bombes, alla quérir le Saint-Sacrement dans le tabernacle et le rapporta heureusement, sans avoir été endommagé ny du feu ny des débris des voûtes qui tombaient de toutes parts. »

On se souvient assurément des grands services rendus à Versailles pendant la guerre de 1870 par les capucins. Ils remplacèrent les employés des pompes funèbres et les fossoyeurs qui vinrent à manquer, pour enterrer les nombreuses victimes de la guerre et de la variole. La peur de la contagion avait éloigné ceux qui ordinairement s'acquittaient du service des inhumations.

Les sœurs Delaporte, Jeanne Lerat, Marie Boissart en 1637 ; Marie de Sermental en 1648 furent les religieuses qui moururent de la peste à Rouen. Il faut y joindre le nom de Marie Dufour,

---

(1) *Histoire sommaire de Normandie,* MDCCIV (Masseville).

(2) *Description de la France par généralités* (Dumoulin).

(3) *Les Capucins d Evreux* (P. Edouard d'Alençon).

pieuse femme affiliée au tiers-ordre séculier de saint François, qui succomba à la maladie en 1668.

Nous n'avons pas oublié Gratien Bouillon, curé de Cherbourg, qui eut un moment de faiblesse et s'enfuit, mais revint bientôt au milieu de ses paroissiens où il trouva la mort en 1626. Son dévouement rappelle celui du lieutenant particulier Rotrou, l'auteur de *Venceslas*, qui refusa de se soustraire à l'épidémie qui décimait ses concitoyens à Dreux, jugeant de son devoir de les encourager par sa présence et de les seconder par son activité ; il mourut au milieu d'eux en 1650. A Pont-Audemer, l'ecclésiastique Courel s'offrit pour le service des pestiférés en 1650 également.

Il y eut aussi bien des défaillances, bien des preuves d'une désolante faiblesse à laquelle il ne faut pas trop se hâter de jeter le blâme, la terreur plus encore que la peste est contagieuse. Ceux qui indiquaient la fuite comme le meilleur moyen d'éviter la peste, qui voyaient les plus grands dévouements presque toujours aboutir à la mort, comprenaient trop le danger pour ne pas songer à leur propre conservation. On vit donc ceux-là même qui auraient dû donner l'exemple du sang-froid, prêtres, médecins, magistrats, en proie aux mêmes terreurs que le peuple.

En 1668, à Reims, l'administration des sacrements ne peut se pratiquer, même dans les cas ordinaires, que sur la présentation d'un certificat du médecin attestant que le mal n'était pas de nature contagieuse. On connaît les bizarres précautions recommandées alors dans l'administration des sacrements : pour donner la communion « le prêtre doit avoir une petite verge de la longueur de 13 à 14 pouces, portant à son extrémité un petit croissant d'argent, à l'aide duquel il introduira l'hostie dans la bouche des malades ; qu'il serre fortement la manche de son habit et de son surplis afin de n'éprouver aucun côntact ; qu'il se tienne debout ; que le flambeau le sépare de celui qu'il exhorte ; que le bord de son habit ne touche pas la terre (1) ».

Voici les recommandations faites par une ordonnance d'un chapitre provincial des capucins de Lyon au commencement du XVIIe siècle : « Seront advisés les religieux de n'approcher de trois pas les infectés en leur administrant les sacrements et de choisir toujours l'endroit du vent le plus favorable pour divertir l'aleine venant de la personne malade... Seroit expedient pour divertir

---

(1) *La peste à Reims,* Dubourg Maldan (*Chronique de Champagne,* 1837).

plus aisément l'air infesté d'avoir un flambeau allumé, fait de cire, qui servit de vental entre le malade et le prestre pendant qu'il le confesse ou le communie » (1).

Pendant la peste qui décimait Annecy, sainte Chantal écrivait en 1630, étant au couvent de la Visitation d'Annecy, aux sœurs du couvent de Lyon : « Si quelqu'une eût eu besoin de se confesser, il (le confesseur) l'aurait entendue, *mais de loin;* et pour la communion, il aurait mis le très saint Sacrement *entre deux petites tranches de pain* et l'auroit posé sur le lieu préparé pour cela, où celle qui servoit les malades serait venue le prendre le plus respectueusement qu'elle auroit pu, car c'est ainsi que l'on confère les sacrements en ce pays aux pestiférés » (2).

En 1841, on a vu la frayeur s'emparer à un tel point des moines du presbytère italien au Caire qu'ils ne faisaient communier les malades qu'à l'aide de petites pincettes avec lesquelles ils saisissaient l'hostie et la portaient dans la bouche du moribond (3).

Nous tenons d'une personne absolument digne de foi qu'un prêtre, pendant une épidémie récente de variole, n'approchait des malades qu'avec la plus grande circonspection, et que, pour faire les onctions saintes à des mourants, il employait un bâtonnet suffisamment long pour éviter tout contact avec les malades.

La même crainte de la contagion s'emparait certes des médecins. Guy de Chauliac, un des médecins les plus remarquables du XIVe siècle, faillit périr de la peste. Il ne doutait pas qu'elle ne fût contagieuse. « Pour la préservation, il n'y avait rien de meilleur que de *fuir* la région avant que d'être infect ». « Pourquoi, dit-il, la peste fut inutile et honteuse pour les médecins ; d'autant qu'ils n'osoient visiter les malades de peur d'être infects, et quand ils les visitoient ny faisoient guières et ny gaignoient rien, car tous les malades mouroient, excepté quelque peu sur la fin qui en échappèrent avec des bubons meurs...

» Et moi, *pour éviter infamie, n'osay point m'absenter;* mais avec continuelle peur, me préservay tant que je pûs. Ce

(1) *Archives départementales de la Drôme, Capucins de Romans.* Documents recueillis par le P. Apollinaire de Valence, capucin (P. Edouard d'Alençon).

(2) *Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation* (Abbé Bougaud, 1879).

(3) *Rapport sur la peste,* du docteur Perron, directeur de l'Ecole de médecine du Caire.

néanmoins vers la fin de la mortalité, je tombay en fièvre continue avec un apostème à l'aisne et maladiay près de six semaines, et fus en si grand danger que tous mes compagnons croyaient que je mourusse ; mais l'apostème estant meury et traité comme j'ai dit, j'an éschappay au vouloir de Dieu » (1).

Un médecin de Louis XIII, Charles de l'Orme, né en 1580 à Montpellier, médecin extrêmement original, dont les faits et gestes nous ont été transmis par un de ses admirateurs, aussi original que lui, messire Michel de Saint-Martin (2), écuyer, sieur de la Mare du Désert, protonotaire du Saint-Siège apostolique, docteur en théologie de l'Université de Rome, agrégé à celle de Caen, marquis de Miskou dans la nouvelle France, et mandarin du premier rang du royaume de Siam, lequel fut pendant quarante années du règne de Louis XIV le jouet de la Basse-Normandie et particulièrement de la ville de Caen, M. de l'Orme, disons-nous, fut remarquable par les précautions qu'il indiqua et les mesures qu'il prit contre la peste.

» Il vouloit que ceux qui visitoient ou qui assistoient les malades fussent habillés de camelot, de sarge d'Arras ou d'autres semblables étoffes, et que ceux qui avoient assez de bien se vêtissent de maroquin ou de trillis d'Allemagne. »

En 1619, la peste régnait avec violence à Paris, voici les moyens employés par ce médecin pour exercer sa profession sans crainte :

« Comme toutes choses sont prises diversement, dit Michel de Saint-Martin, selon la diversité des esprits, il pourra se faire que ceux, entre les mains de qui ces mémoires tomberont, feront une raillerie de ce que je vais dire ; mais les lecteurs qui feront une sérieuse attention, se souviendront que *omnis honesta ratio est expediendæ salutis*, et qu'on ne doit ometire aucune chose légitime pour conserver sa vie et celle des autres : Si on ne trouve point à redire qu'un cavalier s'arme de fer de pied en cap pour se deffendre des coups des ennemis, on doit faire cas de l'invention de M. de l'Horme, qui pour être utile à la capitale du Roiaume et la garantir d'un des fléaux de Dieu, se fit faire un habit de maroquin, que le mauvais air pénètre très difficilement, il mist en sa

(1) *La grande chirurgie*, de M. Guy de Chauliac, restituée par M. Laurent Joubert, Lyon MDCLIX.

(2) *Moiens faciles et éprouvez dont Monsieur de l'Orme... s'est servi pour vivre près de cent ans*, par Michel de Saint-Martin, prestre..., deuxième édition, à Caen chez Marin Yvon, à Froide rūe, MDCLXXXIII.

bouche de l'ail et de la rüe, il se mit de l'encens dans le nez et les oreilles, couvrit ses yeux de bésicles et en cet équipage assista les malades et il en guérit presque autant qu'il donna de remèdes. »

L'hilarité que devait provoquer, sur son passage, ce bon M. de l'Horme, ainsi accoutré, devait chasser les humeurs noires de ses malades et hâter leur guérison, à moins qu'il n'excitât la terreur chez ceux qui, en proie au délire, croyaient voir en lui un être surnaturel, fantastique.

« L'invention dont il se servit, dit le même auteur, au siège de La Rochelle, ne fut pas moins merveilleuse : une infinité de soldats de l'armée du roi mouraient du flux de sang, et le désordre auroit été entier sans le secours de M. de l'Horme ; il en guérit plus de dix mille en faisant faire du feu de vieilles savates sous des sièges sur lesquels il les faisait seoir touts nuds, et il arrêta tout à fait le cours de ce mal dangereux qui faisait un désordre si universel. »

Michel de Saint-Martin nous donne plus loin (page 179) quelques détails sur le costume de M. de l'Horme :

« Il noubliait jamais son habit de maroquin dont il était l'auteur, il l'habiloit depuis les pieds jusques à la tête, en forme de pantalon avec un masque du même maroquin où il avait fait attacher un nez long de demi-pié afin de détourner la malignité de l'air, on en voit encore le modèle chez Mademoiselle Renaud, fille unique de feu Monsieur Renaud, premier chirurgien du grand roi *Louis le Juste* ; feu Monsieur de l'Horme aiant voulu gratifier son intime ami de ce modèle d'habit après avoir garanti bien des milliers d'hommes de la mort..... »

M. de l'Horme ne fut pas l'unique inventeur de cet habillement carnavalesque, d'autres eurent la même idée.

Un médecin génevois, *Jean Manguet*, publia, en 1721, un traité de la peste qui a comme frontispice une gravure représentant le costume des médecins et autres personnes qui visitent les pestiférés en voici la description :

« Cet habit n'est pas une chose de nouvelle invention et dont on a commencé l'usage dans la dernière peste de Marseille ; il est de plus vieille date et MM. les Italiens se sont servis d'un costume à peu près semblable depuis de longues années. La robe est tout en maroquin du Levant, lequel est l'étoffe qui, à cause de son odeur et de son poil, est la plus capable de résister au venin pestilentiel. Le nez, empli de parfums et oint intérieurement de matières balsamiques, n'est percé que de deux trous, un de chaque

côté ; mais cela peut suffire pour la respiration et l'air que l'on respire ainsi n'arrive à l'odorat qu'imprégné du parfum des drogues renfermées dans le bec. Les ouvertures nécessaires pour la vue sont pratiquées sans danger au moyen de petites fenêtres fermées par du cristal. Sous la robe, on porte ordinairement des bottines à peu près à la polonaise, faite du même moroquin du Levant, et des culottes de peau unie qui s'attachent aux dites bottines, et une



Cette gravure qui sert de frontispice au « Traité de la peste », *de* J. Manguet, *représente le costume des médecins et autres personnes qui visitaient les pestiférés (1721).*

chemisette aussi de peau unie ; enfin le chapeau et les gants sont aussi en maroquin. »

On a prétendu que le bâton porté à la main servait à tâter le pouls des malades, ses indications devaient être vraiment précises !

N'était-ce pas plutôt la baguette blanche qu'étaient tenus de porter ceux qui fréquentaient les malades ?

Et quelle affreuse migraine devaient éprouver les malheureux qui s'affublaient de cet accoutrement ridicule !

Dans nos recherches, nous n'avons trouvé, relativement aux vêtements dont il était fait usage dans les pestes, que des documents indiquant l'obligation de revêtir des robes de différentes couleurs, bleue, perse, violette, marquées de croix blanches sur le bras ou sur le dos, simplement dans le but de faire connaitre la fonction de ceux qui les portaient ; les médecins avaient la livrée de la mort, la casaque noire avec une croix blanche devant et derrière. Toutefois, pendant l'épidémie de 1636 à Elbeuf, les frères de la *Charité* furent autorisés, malgré la défense du bailli, à continuer à faire les inhumations des pestiférés en prenant la sage précaution de se vêtir, pour leur triste et dangereuse besogne, de *casaques, chaperons* et *toques de toile gommée*. L'inhumation terminée on désinfectait ces vêtements en les passant dans « *les flammes d'un feu fait exprès dans une cuisine du cimetière* » — Cuisine peu appétissante en vérité !

La peur de la contagion à toutes les époques se manifestait de mille façons : au lazaret de Marseille, de malheureux pestiférés, lisons-nous dans l'ouvrage du docteur Proust, mouraient sans avoir vu un médecin ou un chirurgien. Les malades devaient se soigner eux-mêmes; à l'aide du bistouri qu'on leur jetait de loin, ils devaient avoir le courage d'ouvrir eux-mêmes leurs bubons. Un moribond étant tombé de sa couche resta trois jours sur le carreau, on n'osa l'approcher et ce fut avec de longs crochets qu'on le tira sur un matelas.

Il y a, parait-il, au lazaret de Ratonneau à Marseille des pinces de 1m80 et un chariot de 2m40 qui servait à transporter les pestiférés. Au lazaret du Frioul, on montre des bistouris de 0m65 de long qui permettaient d'ouvrir à une distance respectueuse les bubons pestilentiels de l'aine ou de l'aisselle. Le chirurgien devait certes prendre des leçons d'escrime pour acquérir le talent de percer de loin, à bras tendu et du premier coup, l'abcès gonflé de pus.

A une époque relativement récente, on poussait la bravoure jusqu'à examiner le pestiféré au bout de six jours seulement et avec une lunette d'approche.

Si on ne voyait pas, si on ne touchait pas ces instruments qui sont une preuve incontestable des faits dont on a fait le récit, si

on n'avait pleine confiance dans l'autorité de ceux qui les rapportent, on croirait vraiment être le jouet d'un rêve. On est stupéfié par ces manifestations d'une terreur irrésistible.

* * *

Mais laissons de côté tous ces témoignages d'une peur qui n'était que trop justifiée pour porter notre attention vers les manifestations plus consolantes de la Charité, de la philanthropie.

Dans un grand nombre de localités, nous avons vu qu'il était fait mention des services rendus par les *Confréries funéraires de Charité.*

Ce fut principalement pendant les terribles épidémies de peste qui ravagèrent la Normandie au moyen âge que ces confréries s'organisèrent; elles avaient pour but d'ensevelir les morts partout où ce service n'est pas organisé et elles continuent encore aujourd'hui à remplir ces fonctions surtout dans les campagnes environnant Evreux, Bernay, Pont-Audemer et Lisieux.

Pendant ces épidémies, les cadavres restaient abandonnés dans les maisons, dans les cabanes quelquefois isolées au milieu des campagnes. Tout le monde fuyait et tous ces corps en se putréfiant propageaient la maladie. C'est alors que des gens charitables et courageux formèrent des associations ayant pour but de rendre les derniers devoirs aux victimes du fléau.

« L'institution de la confrérie a été à cette fin d'ensevelir et et inhumer les trépassez en la foy et religion catholique, apostolique et romaine, avec les prières accoutumées en la sainte Eglise, lequel devoir ils sont tenus d'exercer en personne, jusque-là que nonobstant toute contagion de peste ou aultre maladie. » (1)

L'antiquité nous donne également des exemples d'associations formées pour inhumer les morts. Ces associations fondées par le paganisme ont été transformées par le christianisme. Les villes du Nord et du Midi ont aussi des associations semblables. Béthune a ses *Charitables.* C'est à Lisieux que se fondèrent les premières Charités. L'exemple fut suivi et les confréries furent créées par centaines en Normandie bien avant celles des autres régions.

(1) *Les Charités*, par L.-H. de Forge (*Le Monde moderne*, septembre 1897).

La terrible peste de 1348 fut une occasion pour toutes ces associations de déployer un zèle qui ne devait plus se ralentir dans les années suivantes et se manifester surtout au XVII[e] siècle, époque à laquelle elle jouirent d'une considération des plus grandes.

On appréciait hautement leurs services et l'exonération des impôts, les bulles Pape, les indulgences, etc., furent d'éclatants témoignages de gratitude envers les frères de la Charité.

Malheureusement, après les épidémies qui avaient suscité tant de courage et de dévouement, survint une longue période de calme pendant laquelle les confréries furent nécessairement condamnées à l'inaction. La discipline se relâcha. Le recrutement des frères devint difficile et les associations ne tardèrent pas à disparaître.

La Révolution survint et abolit les Charités que l'on vit renaître en 1797, mais leur nombre diminue d'année en année.

Si l'on ajoute foi à la tradition, leur origine serait très ancienne : Orbec aurait vu s'organiser sa confrérie en 1006, Chambrois en 1014, Econei en 1020, Sainte-Croix de Bernay en 1040, Saint-Pierre de Lisieux en 1055, celle de Beaumont-le-Roger remonterait à l'an 800.

Dans un grand nombre de villes de la Normandie, nous avons vu les frères de la Charité remplissant leurs pénibles fonctions, à Cherbourg en 1626, à Coutances en 1630, à Bayeux en 1466, à Honfleur en 1649, à Lisieux en 1624 (les charitables s'appelaient *pères de la mort*), à Vernon en 1620, à Gisors en 1621, à Elbeuf en 1587-1588, à Saint-Nicolas d'Alliermont en 1669, à Aumale en 1633-1634, à Fécamp en 1593.

A Vire, la première confrérie, fondée en 1130 (1), fut celle de la Passion « qui avait pour servants douze frères chargés de faire les fosses pour enterrer les morts et les porter à l'église » (2). Elle obtint un succès éclatant et marqua le début d'une ère nouvelle pendant laquelle les habitants sentirent davantage le besoin de s'unir et de s'entr'aider. Dans l'église Notre-Dame, on remarque dans le chœur un cartouche en granit artistement ciselé qui, nous dit M. Gilbert, représente les armoiries de cette confrérie. On y voit des anges soutenant des écussons où sont sculptés les instru-

(1) *Mémorial virois*, par Seguin.

(2) *Notes sur les anciennes corporations et confréries* (L. Gilbert, avocat), *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1897.

ments de la Passion : le marteau, les clous, la couronne d'épine.

La *confrérie de la Charité* qui était une branche de celle de la Passion fut fondée à Vire de 1390 à 1400. Elle s'occupait davantage des intérêts spirituels de ses associés. Les trois majors, dit Seguin, devaient, le jour de la mort d'un de leurs confrères, faire crier par les rues de la ville les *patenôtres des trépassés*; l'admission coûtait un *carolus*.

Les statuts de la Charité n'avaient pas été sanctionnés depuis sa fondation. Elle fit une demande pour les faire approuver par l'autorité et chargea six de ses membres de la présenter à l'official de Saint-Lo, qui les approuva par une décision en date du 22 décembre 1530.

Un grand nombre d'autres confréries furent fondées à diverses époques. Nous les voyons réunies en 1602 pour aller en pèlerinage au Mont Saint-Michel. Le but de cette manifestation était de remercier Dieu du triomphe dans notre ville du catholicisme sur le protestantisme. Elles marchaient dans le même ordre qu'aux processions, bannière en tête et les majors avec leurs chaperons.

Chaque confrérie fut obligée, d'après le règlement paru en 1653, de fournir à son tour et rang six de ses membres pour accompagner le Saint-Sacrement, lorsqu'on le porterait aux malades. Le manquant payait une amende après deux ou trois absences; après quatre ou cinq, deux cierges de cire blanche d'une demi-livre chacun (1). A la Révolution ces confréries furent abolies. Elles essayèrent ensuite de se reformer, mais, en 1804, sur la demande du curé de la ville, par ordre de l'évêque, elles furent suspendues.

Nous avons parlé plus haut d'un pèlerinage fait par les confréries de Vire au Mont Saint-Michel. Les Charités ont coutume dans certaines régions de se réunir également en pèlerinage. Le lundi de la Pentecôte, un pèlerinage a lieu à Notre-Dame-de-la-Couture de Bernay; à Saint-Sébastien-de-Morsan, près d'Evreux; à Saint-Sébastien-de-Préaux, près d'Orbec, et à une autre époque à Notre-Dame-du-Valais, près Le Sap (orne). Dans certaines fêtes et aux processions faites en l'honneur de leur patron qui est presque toujours saint Sébastien, elles se présentent avec leurs traditions et leurs costumes.

---

(1) Seguin *(loco citato)*.

Les frères portent une sorte de surplis ou une tunique de velours noir avec manches bouffantes, un col noir avec rabat blanc en dentelle ou étoffe ; le fameux chaperon, ornement brodé avec luxe ayant la forme d'une bande élargie aux deux extrémités, se place sur l'épaule gauche. Un bonnet carré couvre la tête.

Les cliqueteurs marchent en avant dans les processions et agitent en cadence deux sonnettes (Campanelles). La bannière est richement brodée elle représente les *images de Dieu et de la benoiste Vierge Marie et de Monsieur Saint-Sébastien* (1).

Les autres attributs sont : la *boîte*, coffre richement ciselé qui sert à recueillir les amendes ; le *baston* ou *chapelle*, bâton en bois sculpté terminé par une niche qui renferme une statuette de la Vierge ; enfin les *torches*, lourds et grands bâtons portés par les simples pères ou charitons, destinés à supporter une bougie.

La confrérie possède deux livres : le *Règlement* et le *Martrologue* ou *Livre de majesté*. Elle se compose d'un échevin, d'un prévot, d'un chapelain (prêtre de la paroisse du ressort de la confrérie), d'un porte-bannière, d'un porte-bâton, d'un porte-clefs, d'un porte-torche, de frères gagistes, d'un cliqueteur et d'un clerc dont les fonctions sont multiples.

Certaines nuits, le 31 décembre par exemple, le *cliqueteur* et le *clerc* parcouraient les rues et, aux carrefours, ce dernier faisait entendre au milieu du silence de la nuit quelque patenôtre comme celle-ci :

Bonnes gens qui dormez
Réveillez-vous, réveillez-vous,
Et priez pour les trépassez,
Que Dieu leur veuille pardonner (2).

La fête du patron, l'élection d'un échevin sont des occasions d'un long et plantureux festin auquel assistent tous les membres de la confrérie, y compris le curé qui en est le chapelain. Ce repas se prolonge bien avant dans la nuit et recommence le lendemain sous prétexte de finir les restes. On n'y observe aucune tenue et les convives s'y montrent trop souvent fervents disciples de Bacchus. Ces sardanapales ont lieu dans un local

(1) *Les Charités* (de Forge).
(2) *Les Charités* (de Forge).

spécial appelé *chambrette*, où se font les réunions ordinaires de la confrérie. On a vu pendant la peste de Bernay, en 1596, que ce festin ne put avoir lieu à cause de l'épidémie. Il y a plusieurs exemples d'*agapes* ayant eu lieu dans l'église même.

Parmi les règlements auxquels obéissent ces confréries, citons quelques articles curieux : *Règlement des frères de la noble Charité érigée en l'église de Landepéreuse en 1082* (1), article 26 : « Les frères commenceront à terrer après avoir pris une pelle et en avoir baisé le manche ; en quittant leur outil ils diront *requiescat in pace* et baiseront encore le manche. Celui qui ne s'y conformera pas, qui poussera le corps avec le pied, appuiera le bras ou le manche sur sa cuisse pour terrer, ou crachera dans sa main, sera à l'amende de 1 sol ».

Ces gens devoués rendirent, on doit le penser, d'inestimables services aux malheureuses familles dont quelqu'un des membres avait succombé et qui se voyaient dans la triste alternative d'abandonner le corps et de fuir la maison ou d'accomplir elles-mêmes la triste besogne de l'inhumation. Cela s'est vu dans maint endroit et notamment à Bayeux, comme le prouve le mémoire laissé par l'abbé Lecouvreur.

*
* *

Le sentiment qui dominait donc les habitants en Normandie, ainsi que les peuples de l'Occident, était la peur, sentiment qui, en leur faisant oublier les devoirs de l'humanité et se rendre coupables de toutes les lâchetés, les livrait comme une proie plus facile à la mort qui les guettait.

C'était la férocité de la peur qui faisait massacrer, en septembre 1627, le malheureux Marin Leblond qui avait rempli les fonctions d'évacueur de peste à Cartigny, près Saint-Lo, scène d'une atrocité vraiment révoltante qui peut être rapprochée du sombre drame qui dut se passer à Maisoncelles, près Vire, en septembre 1641. La peste règne dans le village, la maison où habitent André Barbot, sa femme et sa belle-mère, est une des premières atteinte par le fléau. Ces trois malheureux, frappés par la contagion, gémissent sur leur lit de souffrance. Les fenêtres sont closes, la porte condamnée. Ce n'est pas assez, on

(1) *Les Charités* (de Forge).

met le feu à la chaumière ; on les croyait sans doute morts, on voulait anéantir l'épidémie au début. Des trois malades qui se trouvaient dans la maison, deux s'échappent à grand'peine, assez gravement brûlés, pour mourir le lendemain de leurs brûlures ou de la peste, s'ils ne sont pas achevés par les habitants. La belle-mère de Barbot est restée sous les décombres.

Cependant il ne faudrait pas attacher une trop grande influence à la crainte qu'inspirait le fléau comme devant prédisposer les individus aux atteintes du mal. La peste fauchait sans miséricorde aussi bien ceux que la crainte terrorisait que ceux qui bravaient tout. Au moins ces derniers, ne redoutant pas le danger, pouvaient secourir les malades, ensevelir les morts, rendre service à leurs concitoyens. Le mépris souverain de la vie et l'insouciante fatalité des musulmans leur font au contraire regarder non seulement comme inutiles et ridicules, mais encore comme criminelles, les précautions prises contre la peste par les populations d'une autre religion. Lorsque la mort frappe de tous côtés, ils montrent la plus grande tranquillité, la plus parfaite résignation ; ils soignent eux-mêmes les malades qui leur sont chers, et se croiraient coupables d'expulser de leur maison un de leurs domestiques ou un de leurs esclaves, à plus forte raison un *muçafir* (hôte) (1). Et cependant cette insouciance du danger ne les met aucunement à l'abri des atteintes du fléau.

*
* *

On comprendra facilement en jetant un coup d'œil d'ensemble sur le récit des événements accomplis dans les différentes localités de la Normandie, quelle perturbation fut apportée par les épidémies de peste successives, et dans les affaires publiques et dans la vie privée.

Rouen voyait fuir le Parlement qui se réunissait à Louviers, de même que celui de Bordeaux en 1524 était transféré à Libourne et celui de Nantes en 1625 à Guérande.

(En 1665, pendant la peste qui fit périr à Londres 100.000 habitants, les membres du Parlement tenaient leurs séances à Oxford.)

Les tribunaux des villes moins importantes étaient également obligés de s'éloigner des lieux infectés. Les assises du bailliage de

(1) *Neuf années à Constantinople* (A. Brayer).

Carentan, paroisse du Désert, sont en 1625 renvoyées à une autre session pour l'inconvénient de la peste. Les assises d'Avranches se tiennent à Genêts en 1515. Les assises d'Orbec se tiennent à Meules en 1546 et à Chambrois en 1582 et 1651 ; les assises de Falaise à Bazoches en 1582. Les autorités de Verneuil se réunissent en séance à Mandres, etc.

Pour l'inconvénient de peste également l'état de la Taille des finances ne put s'établir à Mortain en 1538, ce travail dut se faire à Saint-Hilaire.

Les officiers des juridictions d'Argentan se retirèrent à Trun ou à Exmes. — Les synodes ne purent avoir lieu à Avranches à plusieurs époques. Dans d'autres villes, à cause de l'épidémie, nous voyons les écoles fermées, à Caen, à Rouen, par exemple, et à diverses reprises. Ailleurs les offices religieux ne se célèbrent plus dans les églises. Les moines, comme ceux de Lonlay, abandonnent leur abbaye. — Les foires, les marchés sont supprimés. Dans maint endroit, les notaires ayant fermé leurs *boutiques*, comme on disait alors, des prêtres, des capucins furent choisis comme dépositaires de testaments.

L'abbé Depoytiers, à Bayeux reçoit en 1626 le testament d'une dame de Saint-Vigor-le-Grand, de même que deux capucins d'Evreux reçurent le testament d'une veuve, testament jugé bon par arrêt du 26 février 1630.

A Rouen, les capucins furent chargés de mettre sous scellés les biens des défunts pour les défendre contre la cupidité des voleurs et même des employés au service des sépultures, *ne aliena manu bona diriperentur sigillo regio signantes* (1).

L'histoire nous montre le spectacle terrifiant qu'offrait une ville dans ces temps calamiteux.

La cité qui la veille était pleine de vie et de mouvement, dont les rues, les places étaient animées par la foule insouciante et gaie devenait tout à coup triste et désolée ; on ne rencontrait à chaque pas que l'image uniformément lugubre de la maladie et de la mort.

Les maisons étaient closes. Ici et là apparaissaient sur les portes fermées de grandes croix blanches. Ces demeures étaient infectées, il fallait s'en éloigner. Impossible de pénétrer dans cette rue barricadée à ses extrémités, défense est faite aux habitants d'en sortir, défense aux autres habitants de communiquer avec

(1) *Histoire du Parlement de Normandie* (Floquet).

eux. Des gardiens établis à ces barricades écartaient les rares passants, veillaient à l'exécution des défenses et étaient chargés de faire passer des aliments aux malheureux soumis à cette séquestration funèbre. De ces maisons aux portes cadenassées, aux volets clos, venaient des cris, des lamentations ; la peste avait pénétré dans ces demeures, il y avait une ou plusieurs victimes ; de là le désespoir des familles. Que voulait cet homme au visage amaigri au regard étincelant qui appelait à une fenêtre et faisait des gestes désordonnés ? Il demandait du secours ; lui et les siens étaient atteints par le fléau. Plus loin des malheureux réclamaient de la nourriture. Dans leur habitation isolée devenue une prison, ils manquaient de vivres on les avait oubliés. . Puis, tout à coup, au tournant d'une rue, on se trouvait en présence d'un religieux, prêtre ou capucin portant le saint viatique, il allait seul ou accompagné d'un frère, son compagnon portant une croix de bois. Il se hâtait il avait hélas trop de besogne.

D'un autre côté venait rapidement le médecin de la peste vêtu d'une robe de couleur perse, marquée d'une croix : à lui aussi était réservée une rude tâche. Quel dévouement le soutenait lui qui connaissant mieux que personne le danger, devait passer tout le jour au milieu de centaines de malheureux dont un si petit nombre échappait à la mort. L'idée exagérée que l'on avait de la contagion, la rigueur des quarantaines lui faisaient comme à ceux qui fréquentaient les malades, un sort effroyable et en dehors des conditions humaines. On le fuyait plus qu'une bête féroce ; plus de serviteurs, de parents, d'amis voulant communiquer avec lui. Ce n'est qu'au bout d'une longue gaule, à travers une porte entrebaillée qu'on lui passait une nourriture officielle dans la misérable demeure mise à sa disposition où il rentrait le soir accablé de fatigue. Il devait s'éloigner du peuple, ne converser avec personne, et, à la moindre infraction, au moindre oubli, il devait craindre la vengeance barbare des règlements ou la vengeance plus cruelle encore d'une foule ameutée par la peur.

Ambroise Paré disait des médecins que « ceux qui ont marque d'avoir été constitués à panser les pestiférés, tout le monde après les fuit comme la peste, et ne sont plus appelés à l'exercice de leur art ».

On voyait bientôt passer des groupes d'hommes aux costumes étranges, aux robes de diverses couleurs. Dirigés par les sergents de la Charité ou les prévôts de la Santé, les uns marquaient les maisons infectées, d'autres transportaient sur des civières les

malades, les mourants. On s'imagine quelles tristes scènes se passaient lorsque ces mercenaires enlevaient les pestiférés de leurs demeures : d'un côté les larmes, les cris de désespoir de la famille qui ne reverra plus l'être aimé ; de l'autre ces gens grossiers, bien souvent ivres, s'acquittant brutalement de leurs fonctions. Dans beaucoup de villes ils se montrèrent hideux par leur impudeur, leur ivrognerie, leur corruption, leur brutalité ; il se rendirent souvent coupables de vol, de rapine. « Parmi ces marqueurs, ces éventeurs, évacueurs de peste, dit Floquet (1), il s'en était rencontré qui détournaient des meubles, des hardes infectées, qui, avec un égoïsme stupide autant que féroce, une atroce et froide préméditation, conservaient comme un feu sacré ce qu'il fallait encore de venin pour maintenir la mort dans la ville et le deuil dans les familles décimées. Les registres de l'Hôtel de ville et ceux du Parlement sont là pour le dire : la Normandie eut comme la Bourgogne ses *saccards* qui volèrent les morts qu'ils avaient charge d'ensevelir ; elle eut comme Lyon ses *engraisseurs* qui propageaient le venin et la mort ».

Ceux qu'on appelait *engraisseurs*, *enduiseurs* étaient ces gens infâmes qui furent pris maintes fois occupés à frotter les portes, les fenêtres, les murs, les rampes d'escalier avec des linges souillés de pus de pestiférés, afin d'entretenir l'épidémie.

Mais la peur de la contagion envahit les esprits et bien des innocents furent arrêtés. Un grand nombre payèrent de leur existence de simples soupçons ou d'ignobles accusations.

Si le sort de ceux qui restaient enfermés chez eux en proie à la terreur et aux effets d'un air vicié par la présence continuelle des habitants de la maison, privés des choses les plus nécessaires de la vie, n'osant regarder les passants que par l'entrebaillement des portes et parler à ceux du dehors que par les fenêtres les plus élevées, était misérable, bien plus affreux était celui des victimes entraînées brutalement au lazaret, au lieu de santé. Presque toujours y régnait le plus grand désordre, causé par l'encombrement. On pouvait se croire dans le voisinage d'une grande bataille ne finissant jamais et fournissant sans cesse des blessés à l'ambulance. Les blessés étaient hélas presque toujours mortellement atteints. L'ennemi, la mort terrible, multipliait ses coups et les victimes s'entassaient. Hommes, femmes, enfants étaient réunis dans une promiscuité désolante.

---

(1) *Histoire du Parlement de Normandie,* tome IV (Floquet).

Cette multitude d'êtres en proie à la maladie offrait un lamentable spectacle. Les uns, agités par un violent délire, hurlaient, gesticulaient, devaient être maintenus par la force ; les autres, anéantis gisaient inertes sur le sol. Ce qu'il y avait de plus horrible, c'est que la même couche était occupée par plusieurs pestiférés. Un malade se trouvait souvent près d'un mourant, d'un mort, qu'on tardait à enlever.

Le lourd chariot s'emplissait vite, hélas, et faisait de nombreux voyages là où on enfouissait à la hâte ceux qui quelquefois la veille encore étaient pleins de vie et de santé. On tremble à la pensée que peut-être un grand nombre de ces malheureux furent enterrés encore vivants, tellement la précipitation était grande. Quelles tristes funérailles.

Tout le monde fuyait avec épouvante le char des morts. Un religieux l'accompagnait parfois en récitant les prières ; peut-être, dans quelques jours, le lendemain, serait-il à son tour semblable à l'un des cadavres, roidis par la mort, au visage noirâtre, gardant le rictus de la convulsion, qui en grand nombre étaient amoncelés sur ce chariot !

Non seulement les maisons particulières étaient fermées, mais également les boutiques des marchands, les écoles, les tribunaux. Dans les églises, quelques rares personnes en prières. Le glas funèbre ne cessait de se faire entendre, mais bientôt on l'interdit pour ne pas augmenter la terreur du peuple.

Dans les rues, sur les places de grands feux allumés exhalaient le braî, le goudron, le genièvre, la thérébentine. Antidotes impuissants contre le poison subtil qui infectait la ville (1) et impuissants à masquer l'odeur des cadavres en putréfaction qui se trouvaient oubliés dans quelques maisons. Ces feux n'étaient qu'un surcroît de dépenses et d'embarras, leur âcre fumée était même une cause de l'altération de l'air, elle provoquait la toux et le larmoiement chez les rares personnes qui s'aventuraient dans les rues.

La ville maudite semblait donc dépeuplée : parmi les habitants, les uns étaient morts, les autres mourants ; ceux qui vivaient soignaient les pestiférés ou se cachaient en leurs demeures ; d'autres cherchaient dans l'ivresse l'oubli de tant de maux, ils trompaient la surveillance des autorités et se réunissaient dans quelque taverne isolée pour se livrer à leurs débauches, suivies quelquefois d'un triste lendemain, lorsque la fumée de l'ivresse

(1) Floquet *(op. cit.)*

étant dissipée, les malheureux se voyaient frappés à leur tour !

Ce n'est pas de nos jours seulement que l'on voit des adorateurs de Bacchus en Normandie ; dans une délibération du 14 avril 1595, le conseil de la ville de Rouen constate que « c'est grand mal de ce que à présent il n'y a de si petit village où il n'y ayt trois ou quatre tavernes de vin, en quoy les gens du village se détruysent et en advient beaucoup de maux (1) ». La fraude n'est pas de date récente non plus, car le 18 janvier 1555 « deffense, est faite, de mesler le bon vin vieil soulbz peine de confiscation ».

Dans quelle situation déplorable se trouvaient les petites villes où les moyens de secours manquaient.

La grande difficulté était l'installation du lieu de santé, de baraques d'isolement. On choisissait presque toujours le penchant d'une colline, un lieu élevé, en se guidant sur la direction la plus ordinaire du vent, afin que les miasmes ne fussent pas portés de ce lieu de maladie et de mort sur la ville déjà contaminée. C'était dans ces enclos, où les malades ne trouvaient que de mauvaises huttes de feuillages, de planches mal jointes, des tonneaux pour s'abriter, que régnaient le désordre, la famine, la malpropreté et la terreur.

Les habitants des villes qui s'étaient réfugiés dans les campagnes et qui ne faisaient à la ville que de rares apparitions entrant et sortant en courant ou montés sur des chevaux rapides, ne purent bientôt plus communiquer avec les habitants. Les villes, en effet, fermèrent leurs portes, s'isolèrent, s'entourant de gardes qui repoussaient impitoyablement tous ceux qui voulaient entrer. On comprendra sans peine, que ces mesures jointes à la suppression des foires et des marchés, à l'interdiction du commerce, ne tardèrent pas à préparer la famine, fléau égal à la peste qu'il se chargeait de renouveler.

Effroyable aussi était le sort des habitants des pauvres villages.

Pour eux c'était l'abandon complet, le défaut de secours de toutes sortes. Ceux que la peste épargnait succombaient à la faim. Les cadavres pourrissaient sur place ou étaient dévorés par les loups. Des bandes de ces animaux, attirés par l'odeur cadavéreuse qui s'exhalait, pénétraient dans les bourgs et les villages et souvent se jetaient sur les femmes et les enfants.

---

(1) Docteur Panel *(op. cit.)*

La dépopulation fut donc effrayante. Elle fut surtout beaucoup plus sensible dans les campagnes que dans les villes. Dans certaines contrées, la diminution du nombre des habitants est certaine. La tradition a conservé le souvenir des pestes qui ont ravagé le Bessin et les manuscrits les confirment. Ainsi, sur le littoral, au nord-ouest de Bayeux, les églises, à Surrain, Formigny (église romane et ogivale), et Vierville-sur-Mer (église du XVI[e] siècle) avaient des bas-côtés dont quelques-uns ont disparu. Ces annexes indiquent qu'il y avait une population nombreuse qui fréquentait ces églises devenues à cette heure trop spacieuses pour la population actuelle. Les traditions locales indiquent positivement que la peste en enlevant une partie des habitants rendit les églises trop grandes.

Les populations ignorantes et à demi barbares du moyen âge étaient donc opprimées par la terreur ; elles acceptaient ces calamités comme le châtiment des crimes de l'humanité, elles ne songeaient, devant ces maladies mystérieuses contre lesquelles aucun remède n'était efficace, à se défendre que par la prière et l'intercession des saints.

Aussi nous voyons de tous côtés des processions solennelles s'organiser. Et, contradiction étrange, là où l'on interdit les rassemblements on voit réunies dans ces circonstances des centaines, des milliers de personnes.

Ces rassemblements, quelque touchants qu'ils fussent par la piété et la grande confiance des assistants dans une protection surnaturelle qui ranimait leur courage, n'étaient pas moins le véritable moyen de développer le mal en favorisant par ces contacts multipliés la diffusion des germes infectieux. Aussi, bien souvent, après ces magnifiques cérémonies, on avait à constater la recrudescence de la mortalité.

Dans le chant royal sur la peste où Guygnart (1), apothicaire, résume les principales idées de son époque sur le fléau, il recommande comme ses contemporains la prière :

De la vapeur d'oraison assouvye
Deité fist ung air imputrescible.
Il avait dit avant :
Cest air si pur que je veulx dire

(1) *Chant royal présenté aux Palinods de Rouen*, par Guygnart, apothicaire, XVI[e] siècle. *La Peste et les Charlatans*, par le docteur Panel, Rouen 1891.

C'est Marie........................

....

Par ce moyen nature est restablie
En gran santé et lyesse paisible.

On faisait des vœux. On se cotisait pour offrir aux églises de magnifiques présents : à Rouen c'est une lampe d'argent, à Eu une image d'argent, à Dieppe un navire d'argent, objets d'un prix élevé pour l'époque.

Pont-Audemer en 1518 fit faire un cierge avec un ruban enduit de cire dont la longueur était égale à la circonférence de la ville. On imitait les consuls de Montpellier qui, en 1348, pour implorer la miséricorde de Dieu firent mesurer les murailles de la ville avec un fil et ce fil fut employé à faire un cierge qui brûla sur l'autel de Notre-Dame : « e daquest fil am d'autres feron far i rezench sur l'autar de Nostra Dona en aut en la roda que y era et fon facha l'an LXXXIIII per so quel dich rezench y creme nuech et gorn ad honor de Dieu e de benezecta Verges Maria que lur plassa fas cessar aquesta mortalitat, e la empidimia de bossas renhant e daver pas de cel en terra e salvar los frutz de la terra (1) ».

*
* *

Les saints que l'on invoque en tous lieux pour la peste et les maladies épidémiques sont saint Roch et saint Sébastien.

Saint Roch, né à Montpellier vers l'an 1294 ou 1295 d'une noble famille, fut regardé comme voué à Dieu dès sa naissance à cause d'une tache, rappelant la forme d'une croix, qu'il présenta sur sa poitrine. Elevé très dévotement par sa mère, il passa sa jeunesse dans la pratique de la vertu et de la piété. A vingt ans, ayant perdu son père et sa mère, il distribua le plus qu'il lui fut possible de ses biens aux pauvres, confia le reste à son tuteur qui était son oncle et, déguisé en pèlerin mendiant, partit pour l'Italie.

Arrivé en Toscane, il y rencontra le fléau de la peste qui ravageait la ville d'Aquapendente. Il se fit alors le médecin et le consolateur des pauvres et des malades. Il mit son dévouement au service de l'hôpital. Il alla ensuite rendre les mêmes services à

(1) *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 1840.

Cesène, à Rimini et à Rome où il fut reçu comme un sauveur et guérit beaucoup de gens qui « estoient frappez de peste à mort ».

Après un séjour de trois ans à Rome, il reprit le chemin de la France. En route, il soignait les pestiférés. A l'hôpital de Plaisance, il fut lui-même atteint par la maladie : « saisi d'une fièvre violente, il ressentit une douleur en la cuisse gauche, comme si on la luy eust percée d'une flèche ».

C'était la peste à n'en pas douter avec son début fébrile et sa localisation ganglionnaire, si douloureuse que le saint, malgré toute sa résignation, ne pouvait s'empêcher de crier. Le mal fit de rapides progrès et bientôt un délire violent se manifesta.

L'agitation nerveuse du malheureux pèlerin fut extrême; sans pitié pour ses souffrances, on l'expulsa de l'hôpital. Il se coucha alors dans la rue d'où il fut bientôt repoussé. Il se traîna alors, soutenu par son bâton, jusqu'à la forêt voisine où il se laissa tomber au pied d'un arbre pour y mourir.

La Providence ne l'abandonna pas. Il put apaiser sa soif et laver sa plaie à la source qui coulait près de lui. Le chien d'un gentilhomme, nommé Gathar, le découvrit et lui apporta chaque jour un pain dérobé à la table de son maître. Ce dernier ayant un jour suivi son chien, se trouva en présence du pauvre abandonné auquel il se hâta de porter secours et qu'il recueillit dans sa demeure. Saint Roch guérit malgré toutes ses misères et s'achemina vers sa patrie. Il arriva aux environs de Montpellier dans un tel état de maigreur et de dénuement et si déguenillé qu'il ne fut pas reconnu par les siens, mais, au contraire, pris pour un espion. Arrêté et conduit à Montpellier, on le jeta en prison où il édifia son geôlier par sa résignation et sa piété. Bientôt le bruit se répandit qu'il y avait un saint dans la prison. Le peuple y courut en foule. Saint Roch était mourant, atteint de nouveau de la peste, disent les uns, d'une maladie infectieuse, disent les autres. Il meurt bientôt. « Sa grand'mère venue aussi poussée par la curiosité croit reconnaître son petit-fils; elle découvre sa poitrine et retrouvant la tache rouge apportée en naissant n'a plus aucun doute. Il mourut le 16 août 1319 ou 1327. Il devait avoir trente-quatre ans ».

On lui fit de magnifiques funérailles. Il fut enterré dans la grande église de Montpellier où il opéra des miracles. On raconte que le corps du saint apparut enveloppé d'une lumière surnaturelle et qu'on découvrit près de lui cet écrit : « Ceux qui, frappez de peste, invoqueront le secours de Roch, en seront guéris ».

Son culte s'étendit. Ses reliques sont aujourd'hui conservées à Arles et à Venise. Elles sont sorties du trésor de Montpellier, les premières par un don, les autres par un vol. En 1435, des aventuriers vénitiens enlevèrent furtivement ses restes ou plutôt une partie et les portèrent à Venise, menacée de la peste à cause de son commerce avec le Levant.

Pour avoir de ces précieuses reliques, la ville de Montpellier a dû recourir, en 1838, par l'entremise de son évêque, à l'église d'Arles, et, plus récemment, par celle du Souverain Pontife, à Venise.

A Rome, on vénère un os de l'un de ses bras dans l'église qui lui est dédiée. A Saint-Marcel on garde la tasse de bois dans laquelle il buvait.

L'église de Villejuif, près Paris, possède encore de ses reliques. Aucun saint n'eut plus d'églises et de chapelles sous son invocation.

Les nombreuses images qui lui sont consacrées le figurent sous le costume du pèlerin, son bourdon d'une main, soulevant de l'autre les plis de sa tunique pour mettre à découvert le membre inférieur qui porte les marques du fléau. Souvent c'est une sorte de plaie sur le milieu de la cuisse et qui n'offre rien de bien caractéristique. D'autres fois, au contraire, on peut reconnaître les éruptions charbonneuses et les bubons pestilentiels.

Charcot et Paul Richer dans leur ouvrage (1) ont signalé plusieurs statues et tableaux très significatifs à ce sujet dont quelques-uns ont été reproduits, avec un article du docteur Henry Meige dans la *Nature* (2) et dans l'ouvrage du docteur Proust (3).

Les statuaires et les peintres surtout ont fait preuve d'un véritable talent dans les diverses manifestations qu'ils nous ont laissées de la peste dans l'art. Ils ont même reproduit fidèlement la nature et les symptômes du mal qui sont figurés d'une manière saisissante.

Le docteur Pierre Marie, de Paris, possède une statuette en bois du xve siècle représentant saint Roch. Le bubon est parfaitement figuré c'est une tuméfaction surmontée d'une fente oblique dont les bords sont relevés. Cette tumeur se trouve à l'union du quart supérieur de la cuisse droite avec les trois quarts

(1) *Les Difformes et les Malades dans l'art* (J.-M. Charcot et Paul Richer, 1889).

(2) *La Nature*, numéro du 10 avril 1897.

(3) *La défense de l'Europe contre la peste.*

inférieurs ; elle est le point de départ d'un réseau de vaisseaux lymphatiques enflammés, traînée de lymphangite qui accompagne les abcès ganglion naires et se continue jusqu'au soulier.

Un volet de tryptique du XVIe siècle appartenant au même médecin, représente saint Roch. Sur la cuisse, demeurée nue, se voient une douzaine de pustules à centre blanchâtre, avec une auréole inflammatoire. Un ange agenouillé, tenant dans la main gauche un pot de baume, applique avec les barbes d'une plume un peu de celui-ci sur la pustule supérieure d'où s'échappent des gouttes de pus.

Un tableau de 1513, par Pietro da San Vito, dans l'église de Provesano (province d'Udine), représente saint Roch, découvrant le haut de la cuisse gauche où se trouve près de l'aine une tumeur de la grosseur d'un œuf environ, bien clrconscrite et figurant d'une façon très exacte le bubon pestilentiel. Un ange de toute petite taille s'avance pour panser la plaie.

De nombreux tableaux sont signalés comme représentant Saint-Roch visitant et soignant les pestiférés.

Mais revenons à la Normandie. On y rencontre un grand nombre de chapelles élevées en l'honneur de saint Roch et il s'y trouve, ainsi que dans toutes les églises, des statues de ce saint.

Nous avons fait reproduire la statue qui est actuellement dans l'église de Coulonces, petite commune près Vire.

Saint Roch est en pierre calcaire peinte, assez bien sculptée, sauf la main droite qui tient le bourdon (du mot italien *bordone*, bâton). Elle a un mètre de hauteur. Le saint est revêtu d'une tunique avec pélerine à grand collet, il est coiffé d'un vaste chapeau, aux bords relevés sur lesquels sont figurées les clefs du Paradis, il porte à son cou une chaîne avec croix dorée, une aumônière est suspendue à son côté gauche ; la cuisse gauche est découverte, la robe relevée et le bas amené au-dessous du genou. De l'index de la main gauche le saint montre le bubon pestilentiel, que l'artiste a figuré un peu trop bas ; c'est une tuméfaction entourée d'une zône inflammatoire qui présente à sa partie déclive une ouverture d'où s'échappe le pus. D'un côté se voit un ange de petite taille qui, de sa main gauche, s'apprête à toucher la plaie pour la guérir ; de l'autre un chien se dresse pour présenter au pestiféré le pain qu'il tient dans sa gueule.

Dans la salle des malades de l'Hôtel-Dieu de Vire, un tableau ancien nous montre saint Roch à genoux, en costume de pèlerin, près de lui se trouve un chien. Un ange, descendu sur une nuée,



SAINT ROCH

Statue en pierre (église de Coulonces, près Vire, Calvados).

tient dans sa main droite une tablette sur laquelle on lit ces mots : *Eris in peste patronus* (Tu seras le saint invoqué dans la peste).

Ce tableau a du être copié sur celui de Rubens (Saint-Martin-d'Alost, Belgique), peint en 1630.

Dans la chapelle Saint-Roch, près de l'ancien cimetière des pestiférés de Vire, se trouve également un saint Roch en bois, fort ancien. Il est accompagné d'un chien et d'un petit ange, le bubon n'est pas figuré, c'est une simple tache rouge sur le genou, sorte d'ulcère.

Sur le mur de cette chapelle on lit l'hymne suivant :

Ave Roche sanctissime, Nobili natus sanguine, Crucis signatus schemate Sinistro tuo latere.	Salut très-saint Roch, qui d'une noble origine, porte sur le côté gauche le signe de la croix.
Roche peregre profectus, Pestiferos curas tactu ; Aegros sanas mirifice, Tangendo salutifere.	Roch parti à l'étranger, tu guéris les pestiférés en les touchant, tu rends la santé aux malades, d'une facon merveilleuse ta main leur apporte le salut.
Vale Roche angelicæ Vocis citatus flamine, Qui potens es deificé A cunctis pestem pellere.	Salut Roch, qui, par le souffle d'une voix angélique, as le pouvoir grâce au don qui te vient de Dieu, de chasser la peste loin de nous tous.
AMEN	AINSI SOIT-IL
Ora pro nobis beate Roche Ut digni mereamur preservari a peste.	Prie pour nous bienheureux Roch afin que nous soyons dignes d'être préservés de la peste.

Saint Sébastien est également invoqué dans les pestes.

La Confrérie de Charité de Thiberville (Eure) l'a choisi pour son patron.

Il était né de parents établis à Narbonne, mais originaire de Milan où il fut élevé. Ayant reçu, avec la foi de Jésus-Christ, un désir ardent de mourir pour lui, il se transporta à Rome parce que la persécution y était plus grande qu'à Milan.

Dioclétien, de qui il fut aimé, le fit capitaine de la première cohorte et le saint n'accepta cet emploi que pour servir plus facilement les fidèles. En effet, ce généreux soldat de Jésus-Christ,

caché sous les livrées d'un soldat de l'Empereur, s'occupait entièrement à secourir les chrétiens dans leurs besoins, et à encourager les martys. Il convertit même un grand nombre de païens à la foi et il trouva enfin la couronne qu'il était venu chercher, car il fut pris et mené devant Dioclétien qui, n'ayant pu l'ébranler ni par les caresses, ni par les menaces, le condamna à mort.

On l'attacha à un poteau, on le perça de flèches de toutes parts et on le laissa pour mort sur la place.

Irène, veuve de Castule, officier dans le palais de l'Empereur, qui avait logé le saint et qui avait depuis peu souffert le martyre, étant venue pour l'enlever, le trouva vivant et l'emmena chez elle où il recouvra en peu de temps une parfaite santé.

Il se présenta ensuite à Dioclétien pour se plaindre de l'injustice avec laquelle ses pontifes le portaient à persécuter les chrétiens qui priaient sans cesse pour lui. L'empereur surpris et irrité le fit assommer à coups de bâton et on jeta son corps dans un cloaque à l'extrémité du cirque. Mais le saint apparut bientôt à une dame appelée Lucile et lui ordonna de l'inhumer dans un endroit des Catacombes qu'il lui indiqua. On y a bâti depuis une célèbre église sous le nom de ce saint martyr, mort vers l'an 288.

Un grand nombre d'églises ont leur autel à saint Sébastien. Genêt (Manche) avait le sien dès le temps de la peste, avec une prière peut-être composée à cette époque, car on y lit :

HYMNUS IN HONOREM SANCTI SEBASTIANI MARTYRIS

O sancte Sebastiane,
Semper, vesperè et manè,
Horis cunctis et momentis,
Dum adhuc sum sanæ mentis,
Me protege, me conserva,
Et a me, martyr, enerva
Infirmitatem noxiam
Vocatam épidémiam.

O saint Sébastien, toujours, soir et matin, à chaque heure et à chaque instant, pendant que je suis en santé, protège-moi, conserve-moi, éloigne de moi, martyr, cette maladie nuisible appelée épidémie.

Tu de peste hujus modi
Me defende et custodi,
Et omnes amicos meos
Qui nos confitemur reos
Deo et sanctæ Mariæ,
Et tibi, o martyr pie.

Défends-moi de ce fléau et garde-moi, ainsi que tous mes amis, qui nous avouons coupables à Dieu et à sainte Marie et à toi, o pieux martyr.

Tu Mediolanus civis,
Hanc, pestilentiam, si vis,
Potes facere cessare
Et a Deo impetrare
Quià a te est scitum
Quod de hoc habes meritum.

Toi, citoyen de Milan, tu peux, si tu veux, faire cesser cette peste et l'obtenir de Dieu parce qu'on sait de toi-même que tu as ce pouvoir.

Zoe mutam tu sanasti,
Et sanatam restaurasti
Nicostrato ejus viro,
Hoc faciens modo miro.
In agone confortabas
Martyres et promittebas
Eis sempiternam vitam
Et martyribus debitam.

Tu as guéri Zoé qui était muette et l'as rendue délivrée à son époux Nicostrate, faisant cela d'une manière admirable. Tu réconfortais les martyrs dans le combat et leur promettais la vie éternelle due aux martyrs.

O martyr Sebastiane,
Tu semper nobiscum mane
At que per tua merita
Nos qui sumus in hàc vità
Custodi salva et rege,
Et a peste nos protege,
Praesentans nos Deo Patri
Et Virgini sanctæ matri
Et sic vitam finiamus
Quod mercedem habeamus
Et martyrum consortium
Et Deum videre pium.

AMEN

O martyr Sebastien demeure toujours avec nous, garde-nous, et, par tes mérites, sauve-nous et dirige-nous, nous qui sommes dans cette vie, et protège-nous de la peste, nous présentant à Dieu le père, à la Vierge sainte qui fut mère, et que nous terminions notre vie de telle sorte que nous ayons la récompense de partager le sort des martyrs et de contempler Dieu miséricordieux.

AMEN

Les anciens livres lithurgiques contiennent d'ailleurs de nombreuses pièces en l'honneur de saint Sébastien.

Citons le verset suivant tiré d'un hymne appartenant au *Bréviaire ambro sien :*

Nunc cœli in arce considens
Bellator o fortissime
Luem fugando civium
Tuere clemens corpora.

Maintenant assis dans les hauteurs du ciel, vaillant guerrier ! éloignez la peste et gardez même les corps de vos concitoyens.

La ville de Caen s'est mise d'une façon toute particulière sous la protection de saint Sébastien. Il existe un hymne composé en en son honneur, dont voici un verset : « *Preces audit, Cadomique*

pestem moenibus arcet (Il écoute les prières et éloigne la peste des murs de Caen). »

Une procession solennelle, dont l'origine remonte aux épidémies de peste et à laquelle prennent part toutes les paroisses voisines, à lieu à Saint-Sébastien-de-Vacognes, près Caen, tous les ans au mois de janvier.

* * *

C'est surtout à l'occasion des grandes épidémies qui désolèrent les provinces méridionales de l'Europe que les représentations figurées de la peste commencèrent à se multiplier.

« On comprend, disent Charcot et Paul Richer, que l'art, qui vit d'émotions, ait trouvé dans de semblables malheurs une inépuisable d'œuvres puissantes. Et dans la peinture de ces grandes calamités, où les sentiments les plus divers se faisaient jour, où les scènes les plus terribles pouvaient prendre place à côté des plus touchantes, les artistes trouvaient l'occasion de déployer toutes les ressources de leur génie. »

Aussi vit-on paraître de nombreux chefs-d'œuvres. Nous ne citerons que quelques-uns d'entre eux : *Une peste* peinte par Raphael, gravée par Marc-Antoine, inspirée de l'*Enéide* et connue sous le nom de *Il morbetto*. *La peste de Marseille*, de J.-F. de Troy, montrant le Chevalier rose commandant les forçats qui jettent les cadavres des pestiférés à la mer. François-Gérard Mansiau célèbre le dévouement de Monseigneur Belzunce, évêque de Marseille.

Nicolas Poussin a peint une *Peste de Marseille* et également la *Peste des Philistins*, tableau remarquable qui est au Louvre. A Mignard, nous devons la *Peste d'Epire* et *Saint Charles communiant les pestiférés*.

Toutes les écoles ont fourni des tableaux du plus grand intérêt. Mais c'est surtout l'Italie, où la peste a tant de fois et si cruellement sévi, le centre artistique le plus florissant de l'Europe, qui offre la plus grande abondance des manifestations de la peste dans l'art.

Dans toutes ces œuvres sont représentés divers épisodes de ces grandes calamités. Les rues, les places publiques sont remplies de morts et de mourants. Les gestes de douleur et d'effroi, les convulsions de l'agonie, les plaies, les ulcérations, la putréfaction

des chairs sont rendues avec un réalisme impressionnant. Là, un jeune enfant recherche le sein de sa mère qui vient de succomber; un médecin tombe frappé par le mal au moment où il donne ses soins à un malade ; un homme en proie au délire s'enfuit sans vêtements de sa maison; des malheureux cherchent à calmer aux fontaines publiques la soif, la fièvre qui les dévore.

Pour terminer, il ne faut pas oublier un tableau de Gros, la *Peste de Jaffa* qui se trouve au musée du Louvre. Napoléon visite les pestiférés. Le médecin qui accompagne le général en chef, veut lui faire voir le signe caractéristique du mal, le bubon ; sur un ordre, un pestiféré, se dépouille d'une partie de ses vêtements qu'il retient encore de la main gauche, pendant que le bras droit levé met à découvert l'aisselle. Napoléon touche le malade pour lui rendre confiance et, par cet acte de courage, remonter le moral des malheureux au milieu desquels il se trouve.

Dans une conversation que Napoléon eut avec le docteur Warden à bord du navire le *Northumberland* qui l'emmenait en Angleterre avant son départ pour Sainte-Hélène, il parla de la peste; cette maladie, d'après lui, se communiquait par les voies respiratoires. Il n'allait jamais, dit-il, visiter les pestiférés sans avoir pris la précaution de manger et de boire quelques verres de vin et se plaçait toujours entre le vent et le malade.

*
* *

La danse macabre. — L'obsession de la mort, lors des épidémies et des désastres, hantait tous les esprits ; on avait toujours devant soi l'image de la terrible moissonneuse. Aussi on s'explique pourquoi la *danse macabre* fut tant de fois reproduite en peinture et en sculpture. On en fait remonter l'origine à l'an 1000. A cette affreuse époque, dont le moine Glaber nous a laissé la triste peinture, les divertissements lugubres se multipliaient. L'occupation anglaise et toutes les horreurs qu'elle traîna à sa suite furent favorables à la *danse macabre.* Le moment était bon de célébrer les fêtes de la mort. Ce fut au XIVe siècle (1348, 1375), que prirent naissance ces danses des morts dans la terreur inspirée aux chrétiens par les maladies meurtrières et les pestes terribles qui, dans ces temps malheureux, désolèrent si fréquemment l'Europe. C'est un avertissement chrétien sur la

fragilité de la vie. Le principal personnage, la Mort, y est profondément et implacablement ironique.

Le bibliophile Jacob énumère plusieurs étymologies du mot *macabre* sans se décider pour aucune. En arabe, *magbarah* veut dire cimetière ; en vieux français *ma cabre* se prend pour ma chèvre ; d'autres ont prétendu que Macabre était le nom de l'inventeur de cette danse.

Quoiqu'il en soit, la danse macabre ou danse des morts est la représentation, en sculpture ou peinture, d'une foule de personnages qui se livrent à ce divertissement aux sons d'un violon, la Mort est le Ménétrier. Du XIVe à la fin du XVIe siècle, les églises, les cimetières, les vitraux, les miniatures des missels, les prie-Dieu et jusqu'aux gardes des épées présentent des danses macabres bouffonnes ou terribles. On la vit en gravures. Hans Holbein le jeune, qui mourut de la peste à Londres au milieu du XVIe siècle, l'interpréta d'une façon sérieuse ; Albert Durer l'a traitée en bouffonnerie.

Le cimetière des Innocents avait la sienne en 1524 ; elle fut peinte en 1502, sous Louis XII, dans la cour principale du château de Blois. Une autre remarquable était celle qui décorait la *Chapelle des Machabées*, dans la cathédrale d'Amiens, et qui fut détruite en 1819. Elle se composait, outre la Mort, de cinquante personnages de tout rang, de toute condition. Au-dessous de chaque figure un huitain expliquait le personnage représenté. Sous le roi, il y avait :

Venez noble roi couronné
Renommé de force et prouesse,
Jadis fustes environné
De grans pompes, de grand noblesse.
Mais maintenant toute hautesse
Laisserez-vous n'êtes pas seul
Peu aurez de votre richesse :
Le plus riche n'a qu'un linceul.

Le musée de Bâle, dit Leo Claretie (1), renferme dans la salle des dessins un petit croquis à la plume et lavé. C'est un modèle de ciselure pour une gaîne de poignard. « Le sujet était cher à cette

(1) Hans Holbein. — *Echo de la semaine* (Leo Claretie, 7 novembre 1897).

race ! » C'est une danse des morts qui s'allonge en panneaux hauts d'un pouce, sur une longueur de 15 centimètres. Ce sont, en images, les plus hautes leçons de philosophie, le mépris ironique de la Mort. Elle est là qui gambade et qui rit sur les panneaux de la gaîne ; et elle a un air bon enfant qui force presque la sympathie. Elle semble prendre la peine pour vous persuader que rien n'est si drôle que de mourir ; tout comme Carmen devant José, elle chante, elle danse « pour amuser monsieur » et monsieur n'a pas l'air de participer, il reste froid. Pourtant quelle obligeance et quel zèle.

Elle débarrasse son voyageur de tout ce qui pourrait le gêner, au cas où il voudrait esquisser un léger pas, et elle porte ses *impedimenta* comme ferait un simple larbin. Au besoin elle se fait bonne d'enfant : car voici un bébé qu'elle emmène, et elle lui a pris sa pelle et son fouet pour lui épargner un poids. Dans le compartiment voisin elle conduit un moine dont elle garde la besace et le bourdon ; à côté elle invite une belle dame à la contredanse, et elle lui joue galamment de la viole d'amour..... elle demande au roi la permission de lui porter sa sphère : et ce dernier compartiment nous amène tout près de la garde du poignard, auxiliaire et pourvoyeur de la Mort.

« La Mort tient une place considérable dans l'œuvre de Holbein, comme dans toute l'école allemande, empreinte d'une mélancolie endémique ».

La Normandie a conservé de rares vestiges des danses macabres. Une danse des morts avait été vue à Fécamp par Dibdin et Jubinal. Langlois du Pont-de-l'Arche qui a écrit un livre sur ce sujet, n'a pu la découvrir après eux.

Cherbourg possède une procession des morts sculptée en pierre calcaire, dans son église. Elle remonte à la fin du xve siècle, et se compose de douze panneaux semblables. Des gens de toute condition y figurent. Un tambour, à l'extrémité semble battre le rappel.

Rouen conserve dans l'aitre Saint-Maclou, l'ancien cimetière de l'église, une danse macabre qui date de 1525.

Les colonnes du cloître qui ceint le cimetière, sont au nombre de trente et une Chacune d'elles porte à son chapiteau deux figures sculptées représentant un personnage vivant entraîné dans la tombe par un cadavre et réalisant ainsi la phrase de la juridiction de Louis XI : *Mortuus saisit vivum.* La danse des morts se développe ainsi en petits groupes sculptés au milieu de chaque

colonne, squelettes et personnages, papes, rois, seigneurs ou religieux, tous bien abîmés, rouillés, ou mutilés. La mort y paraît tantôt persuasive et tantôt violente ; les vivants y montrent un caractère constant de tristesse et de résignation. Ces sujets lugubres forment les chapiteaux de gracieuses colonnes Renaissance ornées d'arabesques délicieusement capricieuses, car cette danse macabre a été exécutée en pleine Renaissance. « Et tout à coup, dit Robida (1), pendant que l'on regarde cette décoration sinistre, de squelette en squelette, voici qu'une porte s'ouvre et qu'une ribambelle de petites filles se précipite avec des rires et des bousculades, sans se soucier des os en croix ou des lamentables têtes de mort. L'aitre Saint-Maclou est maintenant un préau d'école ; ici où tout finissait jadis, la vie commence maintenant ».

La littérature a aussi fourni quelques livres très curieux, très impressionnants traitant ce sujet : l'extrême épouvante y côtoie l'extrême grotesque. On attribue également son origine à la manifestation ironique et désespérée du sentiment démocratique. Le peuple pillé, vexé, massacré, souriait à cette Mort décharnée qui entraînait au son de son rebec ou de son violon l'empereur comme le pauvre, le pape comme le juif. Il pensait que si la vie n'était point égale pour tous, la mort du moins le serait et que les persécuteurs, pêle-mêle avec les persécutés, allaient s'engloutir dans l'égalité suprême du tombeau.

La musique n'est pas restée étrangère à ce sujet. Un artiste de talent qui excelle dans les descriptions poétiques et dans les imitations des bruits de la nature, au style brillant, aux idées bien développées et dont les effets d'orchestration ont autant de puissance que de variété, Saint-Saëns, a composé de nos jours la *Danse Macabre*. On ne pourra jamais mieux l'expliquer qu'en prenant connaissance de la poésie de Henri Cazalis qui a inspiré le musicien. Saint-Saëns l'a suivie mot à mot :

Zig et zig et zig, la Mort en cadence,
Frappant une tombe avec son talon,
La Mort, à minuit, joue un air de danse,
Zig et zig et zag, sur son violon.

Le vent d'hiver soufle, et la nuit est sombre ;
Des gémissements sortent des tilleuls ;

(1) La *Vieille France* — *Normandie* (A. Robida).

Les squelettes blancs vont à travers l'ombre,
Courant et sautant sous leurs grands linceuls.

Zig et zig et zig, chacun se trémousse,
On entend claquer les os des danseurs.

....
Mais psit ! tout à coup on quitte la ronde,
On se pousse, on fuit, le coq a chanté.....

Les accords impressionnants de l'orchestre nous transportent au milieu d'un vaste cimetière. La nuit est sombre, les tombes apparaissent vaguement çà et là dans le gazon, le vent fait frémir les branches des noirs cyprès.

On entend d'abord les douze coups de minuit. Les morts sortent des tombeaux :

Mais quelquefois dans le grand cimetière
Sous les cyprès chargés d'acres parfums
Un tombeau s'ouvre et deux ou trois défunts
S'en vont, faisant la tombe buissonnière.

Alphonse Daudet.

La Mort commence alors à accorder son violon. Quel grincement ! Au lieu de la quinte juste que nous sommes habitués à entendre jouer aux violonistes qui s'accordent, c'est une horrible quinte diminuée qu'elle râcle avec fureur. Ceci fait, elle joue le thème principal de la *Danse* qui serait une valse assez banale sans le puissant développement orchestral que Saint-Saëns lui a donné et qui dans son esprit représente la danse effrénée de tous les squelettes ; poussant le pittoresque réaliste aussi loin que possible, il fait entendre le bruit des ossements au moyen du xilophone (instrument à lames de bois percutées par un maillet). Plus on avance, plus la danse devient échevelée, tourbillonnante ; elle s'arrête brusquement. Quelques notes claires du hautbois évoquent le chant du coq, tout s'évanouit, et c'est avec une merveilleuse finesse que Saint-Saëns, en quelques lignes, ramenant des bribes effacées de sa danse furieuse, nous donne l'impression de choses surnaturelles qui disparaissent.

C'est vraiment une des œuvres les plus réussies de Saint-Saëns.

*
* *

Les flagellants. — Ce furent encore les calamités causées par les grandes épidémies de peste qui donnèrent naissance à ces hérétiques du XIIIe siècle, sectateurs d'un moine nommé Rainier qui s'assemblaient chaque nuit, nus jusqu'à la ceinture, avec un capuchon sur la tête et une croix à la main, pour se donner la discipline, ils se fouettaient aussi deux fois le jour. Leur discipline avait des cordes munies de pointes de fer. Ils se formaient en cercle sur les places et lisaient une lettre qu'ils prétendaient avoir été apportée par un ange et par laquelle Jésus-Christ irrité contre les péchés du monde engageait chacun à se bannir de chez lui et à se flageller pendant trente-quatre jours.

Ces sectes mystiques dont les hordes venues d'Allemagne envahissaient la France, dures à elles-mêmes et terribles à ceux qu'elles rencontraient, ces *flagellants*, ne semaient-ils pas partout le germe de la peste ? Le roi de France, Philippe VI, manda par ses lettres qu'on les prît partout son royaume où on les trouverait faisant leurs cérémonies. Malgré cela ils continuèrent leurs folies et on évalue leur nombre à huit cents mille. Ils quittèrent la France et se retirèrent en Flandre, Hainaut et Brabant.

Ce fut avec peine que l'autorité des papes parvint à arrêter ces désordres.

*
* *

Le peuple si facile à tromper dans les circonstances ordinaires de la vie devait être pendant ces périodes de terreur et de désolation une mine d'une richesse inouie que ne manquèrent pas d'exploiter les astrologues, alchimistes, devins, sorciers, charlatans de toutes sortes qui s'établirent dans plusieurs villes de la Normandie et particulièrement à Rouen.

Les portes de ces charlatans étaient surmontées d'inscriptions menteuses de toute espèce. Une foule d'hommes et de femmes de différentes conditions assiégeaient ces portes du matin au soir. Chacun voulait savoir s'il périrait de la peste, s'il devait quitter la ville, quelles mesures il devait prendre. Ils donnaient des remèdes merveilleux.

On leur faisait fête. Ils chevauchaient à travers la cité « couverts de riches vêtements et montés sur des mules et genêts d'Espagne, coursiers de Naples ou courteauds d'Allemagne, portant chaîne d'or au cou et casques brillants » (1).

Ils prirent une grande autorité, s'entourèrent d'un tel prestige qu'on leur accorda beaucoup de liberté. Les plus fameux furent : *Desideria Descombes*, distillateur et opérateur italien qui dressa un théâtre en 1621 sur les quais de Rouen, pour y vendre plusieurs drogues souveraines contre toutes sortes de poisons, même contre la peste. En 1641 place est accordée également sur les quais à *Gilles Barry* et à *Jacques Duhamel*. En 1656, on y voit *Bernard de Bordeaux* dit *Beauregard* et, en 1719, *Claude Bénelin*, opérateur.

Toutes les belles paroles de ces gens habiles et tous leurs remèdes merveilleux n'arrêtaient pas la mortalité. La médecine était également presque toujours impuissante. Les remèdes que prescrivaient les médecins étaient parfois extraordinaires. Cependant nous ne devons pas tourner en dérision leur médication quelle qu'étrange qu'elle soit; nous ne devons pas mépriser leur ignorance, notre science est de trop fraîche date. Notre thérapeutique était, en effet, il y a quelques années, bien peu armée contre la peste.

*
* *

Il nous suffira de résumer rapidement le livre de Pierre Heurtault, chirurgien juré à Caen : *Le préservatif de la peste avec le moyen de garir ceux qui en sont affligez, recueilly des écrits des médecins tant anciens que modernes*, publié en 1621 à Caen, pour avoir une idée de la façon dont à cette époque les médecins en Normandie comprenaient la peste et la soignaient.

Les théologiens affirmaient qu'elle était envoyée par Dieu comme punition de nos péchés.

Les astrologues prétendaient que la cause en devait être attribuée à de mauvaises constellations et à de pernicieuses conjonctions des astres.

Enfin il existait une troisième cause mystérieuse connue de Dieu seul.

La médecine trouvait la vraie cause dans la pourriture.

(1) *La peste et les charlatans* (Panel).

« Hyppocrate le témoigne au troisième livre des épydymies, section 3, escrivant une saison pestilente et très pernicieuse où il recognoist autre cause d'icelle que la putréfaction. »

Il y a trois formes de peste :

1° La peste *hectique* résidant dans la substance solide du cœur;

2° La peste *humorale* ayant son siège aux humeurs ;

3° La peste *spirituelle* ayant son siège aux esprits, elle est longue ou courte selon la durée; attaque les hommes ou les bêtes.

Les symptômes sont : la prostration des forces, la défaillance du cœur, la syncope, les vomissements, la perte de l'appétit. Le pouls est petit pour la plupart du temps, languide et inégal, parfois modéré et semblable aux sains; la respiration est difficile, fréquente et petite. Souvent survient un *endormissement* et assoupissement, puis, l'humeur étant rendue âcre par pourriture, surviennent les veilles, resveries et frénésies. La chaleur au toucher est âcre et mordicante. Le visage est hideux et fort changé en couleur, consistance forme et figure. Quelquefois le charbon, le bubon, le pourpre et autres corruptions sont adjointes à la peste.

Voilà quant aux signes diagnostics desquels aucuns conviennent à certaines espèces et différences de peste : Car celle qui est seulement aux esprits est sans grande chaleur, sans grande soif et sans fièvre manifeste; mais seulement elle est avec défaillance de cœur ou pouls petit et fréquent, ou vomissement continuel ou veilles et inquiétudes.

En celle qui est aux humeurs, outre les précédentes, les parties externes sont froides et les internes ardentes. Elle est souvent conjointe aux pustules, ulcères, bubons et carboncles. La peste hectique a deux marques particulières, scavoir : le pouls modéré et semblable aux sains et n'a nuls paroxismes, la chaleur étant toujours en le même état.

Le pronostic est favorable ou presque toujours défavorable (*mauvais succez*). Favorable quand l'esprit est rassis et constant, l'appétit bon, si le malade est sans inquiétude, s'il ne vomit ni aliments ni médicaments, et si l'humeur sort en dehors en produisant « plusieurs tumeurs grandes, suppurantes, aux glandes et émonctoires », si les bubons précèdent la fièvre.

Défavorable si le bubon *survient* à la fièvre, et surtout s'il y a flux de ventre, sueurs abondantes et hémorragies.

Les précautions à prendre sont : de quitter le pays. C'est le conseil d'Hippocrate et de Rasis, médecin arabe; c'est l'*electuaire des trois adverbes : cito, longè, tardé : tost, loin, tard :* s'enfuir

tôt, loin et revenir tard. Ceux qui restent exposés au fléau doivent purifier l'air, se fortifier, débarasser les maisons et les rues des immondices et ordures, éloigner ou tuer les animaux domestiques, user des fumigations.

Il conseille des purgations légères ; l'emploi des pilules de Rufus composées de : aloès hépatic, ammoniac choisi, aa deux dragmes, myrrhe choisie un dragme, avec très bon vin, faites vingt pilules — une avant les repas, depuis un demi dragme jusqu'à un dragme.

Mélanger : thériaque, racine de tormentille, semences de genièvre et chardon bénit, bol d'Arménie, poudre d'Electuaire de (gemmis) et de deux (margaritis frigidum), semences d'oseilles, raclure d'ivoire, coral rouge, sirop d'écorces et suc de citron, pour électuaire en forme d'opiat. Chaque matin en prendre gros comme une aveline avec eau de roses ou de vinette, vinaigre et beaucoup d'eau de fontaine.

Autre antidote dont la formule provient du puissant et scavant roi Mytridates, laquelle fut trouvée, après sa mort, dans son cabinet, écrite de sa main, contre la peste et toute espèce de venin : Prenez deux noix fraîches, deux figues, vingt feuilles de rhüe et un grain de sel, pilez le tout ensemble et faites des pilules de la grosseur d'une petite noix que vous imbiberez d'eau de roses ou de vinaigre rosat et les prendrez trois heures avant de manger.

Il trouve que la saignée est fort utile pour empêcher la pourriture causée par l'abondance du sang. On peut encore employer les scarfications, les sangsues, les cautères.

Remèdes internes : Pour la curation de la peste on fera usage de thériaque, de mithridate on provoquera les sueurs.

Le sieur de la Minorité, gentilhomme, demeurant proche Avranches, a guéri plusieurs personnes à l'aide du remède suivant : Ellebore noire, macérée dans de l'eau-de-vie avec cannelle, galougal, enule campane, girofle, gingembre zedoare, gentiane, poivre, muscade, angélique, bézoard, piler le tout, l'ajouter à l'eau-de-vie et à prendre par cuillerées pour guérir et par demi-cuillerées, comme préservatif.

Remèdes externes : Epithêmes, liniments, cataplasmes, médicaments rubéfiants, astringents, aromatiques.

Si la peste se présente sous la forme hectique, la saignée est indiquée et non si elle est humorale.

Il faut une nourriture tonique : le malade mangera de la viande avec ou sans appétit, on devra le contraindre.

Comme boisson il recommande le vin en cas de faiblesse, ou l'eau de rose, l'oxymel, la décoction de chiendent, l'eau d'orge; pour le flux de ventre, l'eau ferrée avec du sirop de grenade ou d'épine vinette.

Lorsque les bubons qui peuvent se former sous les aisselles, aux aines, à la gorge, sous les oreilles, évoluent bien, arrivent à suppurer, le pronostic est favorable.

Les fomentations, les cataplasmes hâtent l'éclosion des bubons et favorisent leur suppuration. On peut aussi les recouvrir avec le poumon d'animaux fraischement tuez. « Un jeune coq coupé en deux et ouvert sera à l'instant appliquez sur le bubon, ou mieux on lui plumera le cul puis on le mettra entier et en vie sur le bubon, luy serrant le bec afin qu'il attire d'avantage. Iceluy estant mort, il faut en mettre d'autres jusques à tant que nous ayons fait suffisante attraction. »

(Ambroise Paré recommandait de prendre des poulardes et de leur mettre du poivre dans le boyau culier pour que la bête fit une attraction plus forte).

D'autres moyens peuvent servir : liniments, emplâtres, ventouses, sangsues, vésicatoires. Lorsque le bubon sera mur, l'ouvrir avec la lancette ou le cautère potentiel. Si le malade craint le chirurgien on appliquera pour déterminer l'ouverture spontanée des cataplasmes de moutarde, de la fiente de pigeon ou de chien avec jus de scabieuse.

Les charbons avec ou sans pustules réclameront la saignée, les scarifications, les cautérisations ou les caustiques : (chaux vive, savon mou et salive), qui déterminent une escharre que l'on pansera avec du beurre frais ou de l'huile ou on aurait encore recours aux sangsues et à l'emploi des *volailles* comme ci-devant :

Soli Deo honor et gloria, dit, en terminant son livre, le chirurgien Heurtaut.

Julien le Paulmier, dont le docteur Guibert, dans *Le Médecin charitable* paru en 1621, parle en ces termes :

« Julian Paulmier, célèbre médecin de Paris, surnommé pour sa grande suffisance en son art, le second Fernel de la France (1), ayant esté longtemps disciple de ce grand et renommé personnage

(1) On voit quel cas on faisait de Paulmier dont nous avons parlé page 151. Fernel était un célèbre médecin, né à Montdidier en 1497, mort en 1558. Il fut premier médecin de Henri II. On a de lui plusieurs travaux remarquables autant par l'élégance du style que par la solidité des doctrines.

duquel le mérite surpasse les louanges qu'on pourroit luy donner. »

Julien le Paulmier avait étudié avec soin les fièvres pestilentielles, voici comment il les décrit :

« *Pestifera venenati aeris labe perculso corde, membrorum validissimo ac nobilissimo, vires omnes corporis, sed praecipue vitales statim infringuntur et elanguescunt,* etc...... » Nous traduisons : « Lorsque le cœur, le plus valide et le meilleur des organes, a été atteint du mal pernicieux de l'air empoisonné, toutes les forces du corps, mais principalement les forces vitales sont aussitôt brisées et deviennent languissantes ; il en résulte que le pouls est beaucoup moins sensible et beaucoup plus faible que dans les cas d'autres fièvres. Il est aussi plus inégal et plus irrégulier. Les pulsations ne sont cependant pas toujours, comme dans les autres cas de fièvre, plus fréquentes et plus précipitées. Donc l'inégalité de la pulsation artérielle, la faiblesse du pouls, se manifestant dès le début d'une fièvre persistante, tels sont, si l'atmosphère est pestilentielle, les indices que l'on peut sans erreur considérer comme des symptômes très certains de la peste. Beaucoup plus sûr aura été le diagnostic si, fréquemment, sans cause apparente et déterminée se produisent des syncopes alarmantes, des vomissements continus ou des nausées, des hoquets....... Le malade cependant nie avec insistance qu'il soit pris de la fièvre, parce qu'il n'en ressent ni l'ardeur brûlante, ni la soif intolérable. Mais qui oserait nier davantage que la fièvre soit là ? Elle y est très pernicieuse, comme en témoignent les évanouissements ou les syncopes, ou les vomissements incessants, ou les nausées, ou les hoquets, l'insomnie, l'agitation continuelle du corps, la prostration de toutes les forces, mais surtout des forces vitales, prostration qui ne vient pas d'ordinaire à l'improviste ni sans apporter une sensation de douleur. S'il arrive que le ravage du mal soit plus grand, il pénètre durant un temps dans les humeurs ; moins fort, il y porte la fièvre maligne et pestilentielle simple ; mais plus fort, il se manifeste par le charbon, ou le bubon, ou les pustules d'exanthème. *Voilà les signes symptomatiques vrais et exacts de la peste.*

» Mais les fièvres pestilentielles suivaient le cours que voici : Au début de l'affection, un mal de tête très violent ; de la tête, l'endolorissement gagnait aussi quelque partie voisine qu'il affectait d'une façon terrible, mais sans aucune tumeur ; l'insomnie, des selles fréquentes ; chez les uns les urines étaient épaisses et un

peu noires, d'une teinte plombée, ou plombée nuancée de rouge, avec séparation de matières épaisses et tenant en suspension des matières troubles ; chez les autres elles étaient semblables aux urines naturelles ; chez peu, troubles, la plupart n'éprouvaient ni chaleur ardente, ni soif intolérable et le pouls n'était pas très différent du pouls normal. Chez presque tous, le mal de tête disparaissait vers le quatrième ou septième jour, et cela avec d'abondants saignements de nez ou la diarrhée chez les uns, chez les autres sans évacuation sensible. Alors aussi, et les urines étaient plus pures, attestant une digestion faite, et les malades délivrés de la souffrance et de l'inquiétude, assuraient constamment qu'ils étaient loin du danger de mort, alors que cependant le ravage pernicieux du poison caché anéantissait peu à peu leurs forces, sans souffrance indicatrice de putréfaction ils succombaient bientôt..... Les uns, le quatrième ou le septième jour, s'échappaient en proie au délire et mouraient ainsi..... Les autres étaient pris, dès le début du mal, de la diarrhée lientérique ; et sans doute à beaucoup fut utile la déjection volontaire de matières crues, aliments et médicaments d'estomac qui réconfortaient ; mais chez beaucoup la suppression de la diarrhée provoqua le délire et la mort ; au contraire, beaucoup d'autres, pour obtenir des selles plus abondantes prirent des purgations trop énergiques, perdirent toutes leurs forces et en moururent..... Ainsi de ceux qui perdaient abondamment leur sang ; presque tous, brisés, anéantis, mouraient misérablement..... Quelques-uns étaient atteints de ce seul mal pestilentiel qui tuait par oppression du cœur, sans souffrance, sans manifestation de chaleur ou d'inflammation interne..... Beaucoup avaient, répandues sur tout le corps, des taches d'éruption. Mais, chez ceux qui étaient tourmentés de maux de tête et qui évacuaient des urines épaisses, le mal pestilentiel était compliqué de putréfaction, et le septième, le onzième, le quatorzième ou le dix-septième jour, la putréfaction étant achevée, ils étaient terrassés sans bruit et à l'improviste.. ..

» Voici quels signes communs apparaissaient chez tous : Nausées, hoquets, anéantissement, déperdition complète des forces beaucoup plus grande qu'en raison de la gravité des symptômes, le pouls faible et languissant mais guère plus fréquent et plus précipité que le pouls normal ; le pouls inégal et irrégulier chez tous. »

Ce tableau des symptômes observés par l'illustre médecin en 1586-87, n'est-t-il pas admirablement traité et n'indique-t-il

pas une science d'observation parfaite ? Il nous édifie certes sur le genre de maladie qui sévissait alors.

Cytois (1), médecin de Richelieu, que nous citons pour donner une idée de la justesse des descriptions que nous ont laissées les loimographes de l'époque, décrit ainsi les symptômes principaux de la peste :

C'était d'abord un grand sentiment de chaleur au dedans et de froid au dehors, la fièvre ardente et le frisson de toutes les infections, que l'on a ingénieusement appelé « le cri d'alarme », de l'organisme menacé. Le visage enflammé prenait un aspect livide, et dès le début, les forces, subitement prostrées, s'accompagnaient de fortes douleurs de tête et même de délire. Après cette première phase de la maladie, *des bubons ou bosses* apparaissaient vers le 2ᵉ ou 3ᵉ jour à l'aine, à l'aisselle, sous la gorge ou derrière les oreilles, avec des taches de couleur pourprées ou violettes, suivies de pustules phlegmoneuses, *les charbons*, se développant par poussées irrégulières sur le dos, la poitrine et les membres.

La dysenterie et les vomissements apparaissant au début sont l'indice d'une issue fatale pouvant survenir dans les 48 heures. Le pronostic est aussi mauvais lorsqu'il y a apparition précoce des éruptions sanguines et des hémorragies.

Ces formes autrefois prenaient le nom d'éphémères.

En étudiant les descriptions de l'époque du XVIᵉ et du XVIIᵉ siècle, on peut reconnaître quatre types bien nets :

Infectieux d'emblée et foudroyant.

Hémorragique.

Ganglionnaire à marche rapide.

Ganglionnaire à marche lente, suivi d'un état adynamique, dû à la suppuration, résultat de la rupture des bulles hémorragiques ou charbons, couvrant la plus grande partie de la surface du corps. C'est à ce moment que survenaient des paralysies, la mort subite.

Cette description pourrait à la rigueur s'appliquer à toutes les maladies infectieuses.

Dans l'analyse rapide que nous avons donnée du traité de la peste de Heurtault, on a pu se faire une idée de la maladie et aussi du traitement. Il est parfois étrange. A côté d'une médication assez rationnelle sont fréquemment indiqués des moyens bien répugnants et qui stupéfient.

---

(1) Cytois, *Cardinal, duc de Richelieu, medic. opuscula* (Paris 1632).

M. le Duc, médecin français, pour se garantir de la peste, s'appliquait quatre crapauds séchés sur les aines et sous les aisselles. Ils lui servaient de vésicatoires (1). D'après Van Helmont la poudre de crapauds « s'enfle par le venin de la peste qu'elle a la propriété d'absorber et comme celle-ci n'est que le venin de notre archée, il y a pour ainsi dire substitution de crainte. » De Lamperière prescrivait un pigeon détrempé avec du jus d'ail, que l'on appliquait sur le côté gauche de la poitrine pour calmer l'excitation du cœur. Une certaine dose de sublimé pris à l'intérieur complétait le traitement.

Jouyse rejeta ce traitement et blâma l'emploi des pierres précieuses Elles s'administraient à l'intérieur et également s'appliquaient à l'extérieur, elles faisaient alors sortir le poison.

« Si ces pierres, dit Jouyse, nous font quelque bien par leur lucidité, à cause de la similitude de nos esprits, cette lueur se perdant en leur trituration..... pour en obtenir bon effet, il les faudrait avaler tout entières. »

L'anneau du pape, faisait également sortir le poison, si l'on en croit Chalin de Vinario, cité par Astruc. « *Si teneatur (smaragdus) in mensa, virtutem veneni debilitat, et, si in ore, virtutem inficiendi diminuit* (Gentilis de Fuligno). »

Jouyse désapprouvait *l'armure de brassards d'écrevisses* dont l'odeur devait chasser celle de la peste. L'écrevisse avait grand crédit dans la matière médicale de l'époque. Arnauld de Villeneuve qui avait composé un livre pour retarder la vieillesse, recommandait ces crustacés : « *Animal quod de naturâ suâ se innovat, innovat etiam nos* ».

C'était alors le moyen en usage ; la méthode de Brown-Sequard l'a remplacé.

Les perles recommandées par les uns étaient rejetées par d'autres :

« C'est icy une des plus vieilles erreurs et des plus absurdes tromperies que la superstition des Arabes ait introduite en la médecine, de dire que les perles ayent une faculté cardiaque et corroborative. C'est le gain seul et le profit qu'ils en tirent qui leur fait tenir ces discours sçachans bien en leurs âmes qu'un bon bouillon à la viande, qu'un pot de bonne gelée, ou un verre de vin bien trempé peut plus resconforter et resjouyr, voire mesme défendre le cœur d'un malade, qu'une prise de poudre de perles,

(1) *Dictionnaire universel français-latin* (Trevoux, MDCCXLIII.

qui se vendra 50 ou 60 escus, à la confusion de ceux qui le permettent et l'endurent (1). »

Cette opinion devait être partagée par Varembault qui demanda le premier, pour l'infirmerie, à Rouen, de la viande pendant le carême. Bance, qui recommandait fortement le jus de citron, prescrivait aussi aux convalescents de la peste des consommés de veau et de volaille, des viandes légères.

« Les médecins conseillaient comme préservatifs de ne rien changer à ses habitudes, de séjourner plutôt en chambre haute que basse, de ne sortir de la maison qu'après soleil levé et de rentrer avant la tombée du jour. »

Hamel recommandait de boire de l'eau additionnée d'un peu de vinaigre.

Les antidotes « la thériaque et le mithridat sont de souverains remèdes ; leur dose est d'un scrupule, demi dragme pour les plus robustes et naturels, on en use quatre ou cinq heures le matin ou le soir avant le repas », dit le docteur Louis Guyon Dolois, sieur de la Manche, dans son cours de médecine en français (MDCLXXVII). La thériaque surtout avait une réputation considérable tant pour préserver les sains que pour guérir ceux qui étaient pestiférés ; ce précieux antidote se composait, d'après Paul d'Egines, de soixante-quatorze substances. Dès 1509 on en vantait les vertus. Tous les traités qui se publièrent pendant deux siécles en font mention.

Quant à l'électuaire des trois adverbes : fuir *tôt* et *loin* et revenir *tard*, on doit reconnaître qu'il est bon. Guibert, médecin à Paris, en 1621, dit que si la peste venait « le souverain préservatif pour ceux qui auroient commodité d'en user, seroit de se retirer bien tost en un air salubre et revenir seulement quand Aquilon, le balay du monde, auroit nettoyé ces ordures et chassé de la ville toute la corruption dont elle auroit été souillée ».

On recommandait aussi de porter, pendu au cou, un tube rempli de vif argent ou un sachet de taffetas contrepointé rempli quelquefois d'arsenic, et le plus souvent d'un mélange de poudres odoriférantes. D'autres préconisaient les pommes de senteur composées de styrax, de benjoin, angélique, muscade, santal,

---

(1) *Toutes les œuvres charitables de Philibert Guybert, écuyer, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris,* 1620. Ouvrage fait dans le but de réduire la thérapeutique à la fameuse devise : *Pauca, sed selecta et probata remedia,* et aussi de porter un coup mortel aux apothicaires.

ambre gris, musc, eau de roses. On tenait ces pommes à la main et on les portait fréquemment aux narines.

Les mauvaises odeurs qui s'exhalaient alors étaient vraiment bien repoussantes. On en a gardé le souvenir et de nos jours n'entend-on pas fréquemment employer les expressions *cela pue la peste, c'est une peste*, pour exprimer une odeur nauséabonde au plus haut degré ?

Pour combattre cette mauvaise odeur et pour se préserver de la contagion, le savant Isbrand de Diemerbrooek, célèbre professeur en médecine, pendant la peste de Nimègue en 1635 et 1637, faisait grand nsage du tabac.

« De la même manière, dit-il, que tout le peuple se règle sur l'exemple du roi, de même en temps de peste chacun a les yeux sur les médecins pour se conformer à leur manière de vivre, afin que prenant les mêmes précautions on se puisse mettre à couvert des traits effroyables de cet horrible mal.

» Lorsque je me sentais le moins du monde incommodé de la puanteur des malades ou des maisons infectées, je quittais toutes mes affaires, quelqu'importantes qu'elles fussent et à quelque heure du jour que ce fût, pour tirer la fumée de deux ou trois pipes de tabac, car, à vrai dire, j'ai toujours regardé cette plante comme le meilleur préservatif contre la peste. » Il recommande le bon tabac en corde bien mûr.

*
* *

Terminons ce passage relatif aux précautions prises pour se mettre à l'abri de la contagion, en citant quelques lignes d'une poésie curieuse composée par N. Habicot, médecin-chirurgien (1). Elle se termine ainsi :

....
Rechange de linge et d'habits souvent,
Fais tant que tu sois plus debout qu'assis,
Regaillardis toi, chasse tout souci,
................, veille plus que dors,

(1) *La peste chassée* (Habicot M. Ch. MDCXIX). Le même qui a pratiqué, le premier, l'opération de la bronchotomie publia, sous le titre prétentieux de *Gigantostéologie*, une dissertation en règle sur les géants, à propos de la découverte d'un gigantesque mammifère fossile.

Garde le serein et le temps humide,
Sois plus chaud que froid et plus plein que vide,
Si le mal est près, cherche un autre lieu,
Recommande toi au surplus à Dieu.

* * *

On a beau jeu, peut-être, pour se rire de l'impuissance de la science médicale à cette époque. Le public a, depuis fort longtemps guidé par Molière, cultivé cette douce manie. Mais on ne peut nier les réels progrès accomplis par la médecine depuis des siècles. Les doctrines pasteuriennes en fournissent d'éclatantes preuves et, si l'on ne fait pas partie des détracteurs de cette science qui établissent d'autant plus vite leur jugement qu'ils ignorent les questions dont ils parlent, on est frappé de la diminution considérable et progressive des maladies épidémiques.

Oui la science médicale a progressé et c'est la foule des ignorants qui, elle, est restée en arrière de plusieurs siècles. N'en fournit-elle pas la preuve en allant chaque jour demander aux charlatans, aux tireuses de cartes, des remèdes aussi ridicules que peu efficaces et souvent dangereux !

* * *

En examinant les différents règlements de police sanitaire, publiés à Caen, Honfleur, Alençon, Evreux, Rouen on voit que les magistrats avaient une certaine conformité d'idées, ils suivaient l'exemple de Paris. On faisait choix de prêtres, de médecins, de chirurgiens et apothicaires spécialement chargés des secours spirituels et temporels des malades, on créait un personnel particulier pour rechercher les personnes atteintes de la maladie, les transporter au lieu de santé, inhumer les morts, marquer et désinfecter les maisons. Les règlements étaient certes bien sévères pour les malades forcés d'avertir eux-mêmes les échevins dès qu'ils étaient atteints. Et ce système de séquestration forcée ou dans la maison ou au lieu de santé avait quelque chose d'odieusement inhumain. Exiger que les maisons, les cours, les rues fussent tenues avec la plus grande propreté était parfait, mais accorder à l'accusateur la moitié de l'amende encourue par celui qui n'avait pas

observé une ordonnance était le vrai moyen d'encourager des dénonciations souvent fausses qui firent de nombreuses victimes dont l'innocence eut été facile à établir. Mais la peur de la contagion aveuglait tout le monde.

Partout on interdisait les jeux, dés, cartes, etc., les danses. Singulier contraste des siècles et des opinions.

Rome en temps de peste, instituait des réunions, des rassemblements, des *lectisnernes*, où tous les citoyens, chacun selon ses facultés, devaient tenir table ouverte pour leurs amis et surtout pour les étrangers. Tandis qu'à l'époque où le fléau ravageait la Normandie, on ne voyait de salut que dans les séquestres, que dans les clôtures.

Plus tard, c'est en payant des violons et des tambours pour tenir en gaieté les habitants de Marseille, pour éloigner d'eux la tristesse et la mélancolie que Chirac, premier médecin de Louis XV, entreprendra de la garantir de la peste. On peut se demander où est la vérité en présence de ces perpétuelles versatilités de l'esprit humain !

Les premières atteintes de la peste trouvèrent des populations affolées et nullement préparées à la combattre. Les mesures prises contre l'épidémie au XIVe et même au XVe siècle furent peu efficaces étant souvent contraires au but que l'on voulait atteindre. Il faut arriver au XVIe siècle pour trouver un système de précautions complètement organisé pour s'opposer aux invasions de la maladie.

On mit alors en œuvre dans les villes et les localités atteintes du fléau des moyens raisonnables pour arrêter la maladie et en empêcher la communication des personnes atteintes aux personnes saines et aux localités indemnes. Les aérieurs, les éventeurs furent chargés de la désinfection des maisons.

On donna toute sa confiance à l'emploi des parfuns et à leurs émanations protectrices. Les fumées du genièvre, des résines, des baumes, du soufre, de la poudre à canon, quelquefois de l'arsenic, prévenaient alors, corrigeaient, pourchassaient, anéantissaient les miasmes pestilentiels. Il y avait les parfums doux et les parfums forts. On enfumait les personnes, on enfumait les choses, les tribunaux, les confessionnaux, les maisons, chambres, lits, ameublements, marchandises, linges sales et blancs, greniers à grains, caves et celliers.

On connait le vinaigre des quatre voleurs, d'une force extrême et très aromatisé. L'ail et le camphre en font la base. Il fut

inventé par une bande d'assassins qui pillaient les maisons pendant la peste de Toulouse en 1720. Ils se frottaient avec ce vinaigre et pénétraient impunément dans les maisons pestiférées où ils commettaient leurs crimes.

Pour désinfecter une maison « il faut, nous dit Hamel, de Lisieux, balayer tous les lieux de la maison jusqu'aux araignées et aux moindres ordures qu'on brûlera tout ensemble dans les cheminées, dans la cour du logis ou devant la porte, avec les pailles des lits «. fixer alors des cordes dans l'appartement ou bien au bout de perches, pour y étendre tous les habits, les couvertures, les draps et autres linges ayant servi aux malades.

« Si les matelas ont été souillés, on fait tremper la futaine, laine ou autre étoffe dont ils sont couverts, dans des chaudières d'eau bouillante; dans le cas contraire, il suffit de les ouvrir au côté et au milieu avant que de les disposer sur les cordes. Les coffres seront vidés et ouverts. Les meubles précieux, les tableaux avec or et argent seront protégés par une enveloppe d'étoffe.

» Les choses étant ainsi disposées, on fait, dans chaque pièce, un petit tas de cinq à six livres de foin sec, plus ou moins selon la grandeur du lieu, dans un espace moyen d'un pied et demi de diamètre et, par dessus, on répand deux livres et demie de parfums environ. L'on bouche exactement toutes les cheminées de la maison avec draps, couvertures, tapisseries, que l'on cloue devant leurs ouvertures.

» Un des parfumeurs, en commençant par le grenier, à l'étage le plus élevé, met le feu aux tas de foin et sort en fermant la porte derrière lui. Il agit ainsi pour chaque pièce de chaque étage de haut en bas jusqu'à la cave. On attend deux heures que le parfum ait produit son effet, puis tout le monde rentre dans une des pièces avec les gens de la maison S'il y a quelqu'un qui soit suspect, il prendra une chemise et un caleçon blanc. Les hardes sont étalées et on allume encore dessous quelque parfum.

» Et comme ils ne peuvent supporter longtemps la fumée, ils entrent et sortent trois ou quatre fois jusqu'à ce que celle-ci soit complètement dissipée. Ils s'habillent alors pour quitter la maison où ils peuvent rentrer alors deux jours après en toute sûreté. »

Nous avons dit qu'avec les années les mesures devenaient plus rationnelles, plus efficaces. Dès le xve siècle, Venise avait un lazaret pour recevoir les pestiférés (1403) ; Gênes, Marseille, Genève suivirent son exemple. Ce fut en 1526 que Marseille installa un lazaret véritable avec un port spécial à l'île de Pomégue, dans la

rade, afin d'y isoler les navires et les passagers et de les y soumettre à la quarantaine, à l'aération, à la purification.

Les précautions furent prises non seulement contre les personnes, mais surtout contre les hardes des pestiférés, contre les vieux chiffons, les marchandises et, en général, contre tout objet venant d'un pays contaminé ou suspect de peste. On avait d'abord réuni tous ses efforts pour chasser la peste d'une maison, puis de la ville ; on voulait l'éloigner de la province, de la France ; on arrivera plus tard à l'écarter de l'Europe.

Ces mesures prises sur une vaste échelle ne vinrent que tardivement.

En 1746, pour empêcher la propagation, non pas de la peste, mais d'une épizootie qui régnait sur les bestiaux du Maine, on établit, à l'aide de troupes cantonnées à Couterne et à Juvigny, un cordon sanitaire. Les ordres les plus sévères de l'intendant d'Alençon interdirent le passage des bestiaux du Maine en Normandie. La liberté du commerce ne fut rétablie qu'en 1749.

Les côtes furent l'objet d'une surveillance toute particulière au point de vue de la peste.

Les archives départementales nous montrent qu'en 1757 et années suivantes les autorités étaient généralement bien prévenues des épidémies qui régnaient dans les pays étrangers ; les navires suspects étaient repoussés loin de nos côtes.

De 1557 à 1783 (1), nous trouvons diverses ordonnances et instructions des intendants de la généralité de Caen et des sièges d'amirauté.

L'intendant de la généralité de Caen prescrit aux maires et échevins des villes maritimes et syndics de la côte diverses précautions à prendre pour prévenir l'introduction en Basse-Normandie du mal contagieux qui afflige le Portugal :

« Dans tous les ports, rades et autres endroits de la côte, il sera établi un bateau ou chaloupe portant le pavillon de Saint-Roch, pour aller au devant des vaisseaux qui paraîtraient venir au mouillage; le capitaine demandera, avec le porte-voix, l'endroit d'où il part, la route qu'il a suivie et s'il a communiqué avec quelque autre navire venant du Portugal ; d'après sa réponse, il lui sera fait défense d'avancer sous peine de la vie. Et si quelque bâtiment, sans venir du Portugal, paraît suspect, soit par la

(1) Inventaire des états civils des communes du Calvados. Archives départementales du Calvados antérieures à 1790, publiées par ordre de Son Excellence le comte de Persigny, ministre de l'intérieur.

maladie ou par son chargement de marchandises, il sera sommé de retourner d'où il vient, si mieux il n'aime passer dans la Méditerranée où les lazarets peuvent le recevoir sans danger. »

Le même Intendant défend aux habitants des côtes et notamment aux pêcheurs, matelots, gens de mer, de rapporter aucuns effets ou marchandises provenant des prises anglaises, dans la crainte d'être infectés de la peste dont est atteint le corsaire anglais *Le Royal-Georges*.

Les juges de l'amirauté de Caen font défense à tous pilotes, lamaneurs tant de la baie et rivière de l'Orne que de celles de Courseulles et de Dives, d'aborder aucuns bâtiments, quels qu'ils soient, venant des mers du Nord.

Les juges de l'amirauté de Bayeux prennent la même délibération pour le ressort de cette élection.

Toute communication est interdite avec les vaisseaux venant de la Baltique, ils peuvent être infectés par la peste. Les villes maritimes, les ports sont prévenus que la peste règne à Lisbonne.

Le maire, les échevins et officiers de santé de Granville font un rapport sur la saisie de deux navires, le *Victoria* et le *Cinq-Frères* venant de Dantzick que l'on soupçonne atteint de mal contagieux.

A la même époque, l'Intendant de Fontette obtient des officiers municipaux de la ville de Caen l'envoi d'un bateau de santé à l'embouchure de l'Orne. Ce bateau, une bisquine montée par un capitaine et trois matelots, devait surveiller les côtes et en interdire l'approche aux navires soupçonnés de contagion. La même mesure fut prise à Honfleur le 10 octobre 1711, des chaloupes gardaient la côte.

Cherbourg également établit une surveillance active. Voici le texte de l'ordonnance :

« De par le Roy,

» Nous, maire et échevins de la ville de Cherbourg et inspec-
» teur et juge de santé, pour empêcher que quelque navire infecté
» de la peste ne la communique dans ce port, avons, en consé-
» quence des ordres de la Cour statué et réglé ce qui suit :

» Article premier. — Qu'aussitôt qu'apparaîtra un navire
» faisant voile pour la rade, le bateau de santé ira au devant, et

» se tenant au vent à lui, à toute portée de la voix, il lui demandera
» sous le serment de dire la vérité, à peine de la vie :

» D'où venez-vous ?
» Où allez-vous ?
» Y a-t-il longtemps que vous êtes parti ?
» Avez-vous des malades à bord ?
» Combien en avez-vous ?
» Quelle est leur maladie ?
» Vous est-il mort du monde pendant votre voyage ?
» Combien vous est-il mort d'hommes ?
» De quelle maladie sont-ils morts ?
» Y a-t-il longtemps que le dernier est mort ?
» Avez-vous rencontré des navires partant de la Méditerranée ?
» A quelle hauteur les avez-vous rencontrés ?
» D'où venaient-ils ?
» Dans quels ports de cette mer avaient-ils relâché ?
» Avez-vous communiqué avec eux ?
» Y a-t-il longtemps ?
» Avez-vous communiqué pendant votre voyage avec quelque
» navire du Maroc ou qui en venait ?
» Y a-t-il longtemps que vous avez communiqué ?

» Art. 2. — Si le navire vient de la Méditerranée ou de
» quelque port du royaume de Maroc, ou a communiqué avec
» quelque navire qui en partait, en un mot, pour peu qu'il soit
» suspect, le patron du bateau de santé lui ordonnera de mouiller
» au large et lui interdira, sous peine de la vie, toute communi-
» cation avec la terre jusqu'à nouvel ordre.

» Art. 3. — Si, malgré la défense du patron, le navire
» continue d'approcher et fait toujours route vers le port, le
» bateau de santé lui tirera un coup de pierrier pour le faire
» arrêter et si, nonobstant ce, le navire avance encore, le bateau
» de santé fera feu sur lui et arborera le pavillon noir pour
» donner signal qu'il faut user de violence pour le repousser.

» Art. 4. — Le patron du bateau de santé, après avoir
» vérifié que le navire qui se propose de mouiller en rade ou
» d'entrer n'est dans aucun cas de suspicion, arborera aussitôt un
» pavillon blanc pour faire connaître aux pilotes et tous autres
» qu'ils peuvent l'aborder.

» Art. 5. — En cas que le patron trouve un navire suspect, » il arborera aussitôt un pavillon noir pour faire connaître aux » pilotes et à tous bateaux et navires qu'il faut qu'ils s'éloignent » et qu'ils ne doivent pas l'aborder, et il viendra aussitôt nous » faire son rapport pour qu'il soit par nous statué ce qui se » trouvera appartenir.

» Fait en l'Hôtel de Ville de Cherbourg, le 12 Août 1784.

» *Signé* : de Mons. de Garaulot, de Fontenelle,
» Postel, de Chantereyne, Avoyne. »

« Article ajouté. — Si, par tempête, un navire venait se » réfugier dans le port sans avoir été arraisonné et visité par le » bateau de santé, nous prions M. Dumouriez, commandant en ce » lieu, de donner ses ordres pour que, dans ce cas, l'officier de » garde prenne tous les moyens possibles pour empêcher la » communication de ce navire avec la terre. »

A l'île de Tatihou, près Saint-Vaast-la-Hougue, on avait installé un lazaret, une chaloupe de santé y avait son port d'attache.

En 1784, le commissaire de la marine, au Havre, M. Mistral, informe M. de Fontette « que des nouvelles de Portsmouth annoncent qu'un vaisseau danois, ayant la peste à bord, mouille devant Guernesey, que, dejà, il y a plusieurs hommes de morts, que ce bâtiment est frété par des juifs de Zante qui ont l'espoir d'entrer frauduleusement en Angleterre au moyen de faux certificats de santé qu'ils se sont procurés dans un port espagnol ».

En 1785, les officiers municipaux de Granville et Cherbourg exposent les dépenses occasionnées par la surveillance des navires suspects. Et plus tard les matelots de Barfleur réclament une indemnité pour les dépenses faites sur le bateau de santé frété en 1770.

La Normandie était donc bien défendue contre les atteintes d'un fléau qui l'avait jadis si terriblement décimée.

*
* *

En Normandie comme dans plusieurs autres régions de la France, d'ailleurs, on observe que les anciennes épidémies se

manifestèrent à la suite d'un certain dérangement dans l'ordre des saisons : pluies excessives et prolongées, étés secs et brûlants, grandes inondations, et à la suite de la famine et de la guerre, fléaux qui avaient comme conséquence une misère atroce. — Les épidémies trouvaient dans ces fléaux de véritables auxiliaires, soit par la prédisposition morbide dans laquelle les unes placent un grand nombre de personnes, soit par une plus grande abondance de miasmes corrompus et favorables au développement du mal, soit par une infection quelconque de l'air et des eaux.

Toutes les causes qui troublent la santé de l'homme, l'air insalubre, les vêtements insuffisants, la nourriture précaire, les habitations en mauvais état, un traitement et des remèdes inefficaces pour arrêter les progrès du mal, des autorités inintelligentes dans les mesures qu'elles prescrivent, contribuent à favoriser les épidémies, hâter leur éclosion, leur développement et à rendre leurs ravages plus considérables. Il est évident que ces causes étaient plus nombreuses et plus puissantes autrefois que de nos jours. Tous les loimographes, qui ont laissé des travaux sur les différentes contrées de la France, sont d'accord sur ce sujet.

A l'époque où la féodalité imposa à la France un régime plus régulier que celui qu'elle subissait antérieurement, le territoire était couvert de grandes forêts et d'immenses marais. Les fleuves et les rivières dépourvus de digues couraient à l'aventure, débordaient fréquemment et en se retirant laissaient à découvert de vastes marécages. Les nombreux étangs que l'on rencontrait partout donnaient lieu à des émanations insalubres pendant les chaleurs de l'été et produisaient des miasmes putrides et délétères. Les villes, les châteaux étaient par précaution entourés de fossés larges et profonds remplis d'eaux croupissantes dont les vapeurs morbides entretenaient sans trêve la source d'un poison souvent terrible.

Les villes se faisaient remarquer par la malpropreté et l'étroitesse des rues. Les maisons étaient basses et malsaines ; on enterrait autour de l'église et même dans l'église, la population s'entassait dans des appartements étroits et obscurs, comme si elle s'était attachée à résoudre le problème de faire tenir le plus de monde possible dans le moindre espace donné Ainsi se trouvait constitué ce marais aérien dont parle Michel Levy, cette saumure respiratoire de Peter qui ont une influence si considérable sur les productions, l'entretien et la propagation des maladies contagieuses.

Le donjon n'offrait pas de meilleures conditions hygiéniques. Les chambres ne prenaient jour que sur des cours intérieures, la vue sur le dehors n'avait lieu que par d'étroites meurtrières réservées au combat. Les malheureux serfs avec leurs familles, leurs animaux domestiques étaient groupés autour de la forteresse, habitant pêle-mêle dans de mauvaises cabanes, des huttes, sans nul souci des lois de l'hygiène.

L'agriculture était dans l'enfance et ne faisait produire à la terre mal cultivée que des céréales et encore de mauvaise qualité dans les contrées peu fertiles, des légumes peu variés, des fruits sauvages. Si la récolte était mauvaise la disette survenait et bien souvent suivie de la famine, que la rareté, la lenteur des moyens de transports, l'absence de routes, de communications d'une province à une autre empêchait de combattre. La nourriture du peuple était grossière. L'industrie très peu développée produisait du drap et du linge lourds et mal tissés ; le commerce était presque nul, l'instruction faisait défaut. Les habitants aux mœurs rudes, aux habitudes brutales étaient avilis par le servage, abrutis par la superstition. Toutes les conditions se trouvaient réunies pour rendre le peuple misérable et le réduire presque à l'état sauvage.

Cette situation déplorable où se trouvaient les villes et les campagnes était sans cesse aggravée par la guerre, la famine ou la peste, λοιμος μετα λιμον : *la peste après la famine*, disait le proverbe grec. Un aphorisme célèbre a résumé le concours de ces causes dans une forme saisissante : « La peste est due à la barbarie, la civilisation en est le remède », disait Aubert-Roche, il y a près d'un demi-siècle. Depuis, les observateurs des épidémies de l'Asie antérieure, de la Cyrénaïque, comme ceux de l'Himalaya et du Yun-Nan ont répété la même chose.

Avec la guerre, les populations voyaient leur malheureux sort augmenter. Sans cesse les princes voisins étaient en lutte, les seigneurs combattaient entre eux et venaient massacrer les serfs de leur ennemi et ravager ses terres. Villes et châteaux devaient donc conserver leurs murailles. C'est derrière elles que se réfugiaient les belligérants. Elles servaient aussi d'abri aux malheureux habitants des campagnes qui fuyaient devant un ennemi implacable dont le plaisir consistait à incendier les habitations et à fouler les récoltes aux pieds de ses chevaux.

Souvent le peuple, réfugié dans les places fortes, devait subir les horreurs du siège, la famine se faisait sentir. L'issue de la

lutte était désastreuse quelle quelle fût. L'ennemi vainqueur prenait la place d'assaut, pillait et massacrait les habitants; l'ennemi vaincu se retirait laissant partout la ruine et la désolation.

Les armées n'étaient composées que de soldats mal nourris, mal équipés par les princes féodaux qui les regardaient comme des bêtes de somme. Les camps étaient souvent établis sur le champ de bataille même ou dans son voisinage, c'est-à-dire qu'il était au milieu de monceaux de morts.

On négligeait d'inhumer les cadavres qui restaient exposés longtemps à l'air après les batailles et tombaient en putréfaction. Ambroise Paré, en 1557, accompagnant les officiers chargés de retrouver sur le champ de bataille de La Fère le corps de M. de Bondauphin, raconte les difficultés qu'ils rencontrèrent « attendu que les corps estoient tous effondrés par la pourriture et dévisagés. Nous veismes plus de demi-lieue autour de nous, la terre toute couverte de corps morts et n'y demeurasmes guères, pour la grande puanteur cadavéreuse qui s'élevoit des corps, tant des hommes que des chevaux. Et croy que nous fusmes cause de faire élever de ces corps une si grande quantité de grosses mouches qui s'estoient procrées de l'humidité des corps morts et de la chaleur du soleil, ayant le corps verd et bleu, qu'estant en l'air faisoient ombre au soleil. On les oyoit bourdonner à grand merveille, et croy que là où ils s'assirent, c'estoit pour rendre l'air pestilent et y causer la peste ».

Si peu abrités étaient les camps que les armes furent souvent mises hors d'état de servir par l'intempérie de l'atmosphère. Les archers génois à Crécy (1346) objectèrent que les cordes de leurs arcs étaient détrempées, pourries par la pluie, et qu'ils ne pouvaient en faire usage, on leur passa sur le corps pour arriver à l'ennemi. La noblesse ne voulut obéir à aucun ordre, à aucun commandement.

Les troupes manquaient de discipline, ne recevaient pas de solde. Ces bandes armées n'étant pas payées, vivaient sur le territoire ennemi. On terrorisait, on affamait le pays. On tuait tous les hommes valides, on outrageait les femmes, on détruisait maisons et arbres fruitiers afin de couper les vivres à l'adversaire.

La guerre de *cent ans*, la *guerre de religion*, les *massacres de la Saint-Barthélemy*, les violences commises par les soldats licenciés et sans solde, bandes sauvages, connues sous le nom de *routiers*, de *malandrins*, les crimes des paysans révoltés faisant

la guerre appelée la *Jacquerie*, l'insurrection des *Gautiers*, les désordres suscités par les *nu-pieds*, accablèrent la Normandie de malheurs, de misère pendant des siècles.

Passons rapidement en revue l'histoire militaire de quelques villes de la province du XIVe au XVIIe siècle. Nous verrons que, pendant de longues années, les populations furent loin de connaître les bienfaits de la paix :

En 1346, les faubourgs d'Avranches sont brûlés par Renaud de Gobehen à la tête des Anglais. Quelque temps après, Avranches et le Cotentin sont cédés à Charles le Mauvais, roi de Navarre et rendus à la France en 1404. Les Anglais s'en emparent en 1418, et en 1438 le connétable Richemond en devient maitre. Les calvinistes prennent la ville en 1562 et sont vaincus par les troupes royales en 1562 après une lutte des plus vives.

Coutances partagea le sort d'Avranches, elle vit ses murailles rasées par Louis XI. Les protestants, tiennent la ville de 1562 à 1565.

Cherbourg fut longtemps au pouvoir des Anglais puis de Charles le Mauvais. En 1450 elle est reprise par Charles VII, enfin en 1758 les Anglais y firent une descente.

Granville ne fut qu'un bourg jusqu'au XVe siècle, au commencement duquel les Anglais en firent une place forte. Elle fut prise par les Français en 1450 et brûlée par les Anglais en 1495. Assiégée mais non prise par les Vendéens en 1793 et bombardée par les Anglais en 1803.

Bayeux se rendit aux Anglais en 1450, mais ils l'évacuèrent après Formigny où le connétable de Richemond les battit. Prise par les calvinistes en 1562, reprise par les ligueurs en 1589, la ville ouvrit ses portes au duc de Montpensier l'année suivante.

Edouard III, roi d'Angleterre, prend et pille Caen en 1346. Les Anglais s'en emparent encore en 1417 et l'occupent jusqu'en 1450, année où Dunois la délivre. Les protestants y sont maîtres de 1562 à 1563.

Les débris des tours, des remparts et le vieux donjon planté dans une forte et magnifique position sur la crête du promontoire escarpé qui domine le ravin de la *Vire*, évoquent le souvenir des luttes de jadis. La forteresse, construite au XIIe siècle par les rois d'Angleterre, ducs de Normandie, fut enlevée avec la ville de Vire par les grandes compagnies. Prise par les Anglais au XVe siècle, elle passe plus tard des mains des catholiques aux mains des protestants, de Matignon ou de Montgommery qui, tour à tour,

saccagèrent la ville la brûlèrent ou la pillèrent. Henri IV l'assiégea ensuite et la prit d'assaut. Les murailles de Vire et le château fort après une histoire mouvementée furent démolis par Richelieu. La ville désarmée a gardé comme souvenir un angle des murailles du donjon au-dessus duquel tournoient des voliers de corneilles.

En 1418, le 2 janvier, Henri V, roi d'Angleterre, prend Falaise. Charles VII s'en empare en 1450, les calvinistes, en 1562, et la gardent un an. Coligny y entre en 1563. De 1568 à 1574 elle est occupée tour à tour par Montgomery et Matignon. Les ligueurs y sont maîtres de 1585 à 1590. Henri IV y pénètre cette année-là et et la fait démanteler.

Mortagne fut démantelée par Charles V, en 1398. Prise par les Anglais en 1424, elle leur est enlevée en 1449. Les calvinistes la pillent en 1588, et en 1590 elle fut le théâtre d'un combat sanglant entre les ligueurs et les troupes de Henri IV.

Duguesclin s'empare de Bernay en 1378. — Les Anglais la possèdent en 1417, mais ils en sont expulsés d'abord en 1422, puis enfin en 1449. Les calvinistes y entrent en 1563, et en 1589 elle est au pouvoir des Gautiers.

Evreux se ressentit de la guerre de cent ans, les Anglais lui firent subir leur joug. Cocherel qui n'est qu'à 13 kilomètres de de cette ville, rappelle la bataille gagnée par Duguesclin, en 1369, sur le captal de Buch, lieutenant de Charles le Mauvais.

C'est dans Evreux que le duc de Longueville fut assiégé par les troupes royales pendant la Fronde

Le Havre appartenait aux calvinistes en 1562 il fut cédé aux Anglais et repris l'année suivante par Charles IX.

Dieppe et les villes de la côte subirent la domination des Anglais. Ceux-ci se rendirent maîtres de Rouen en 1418-1419, qu'ils conservèrent trente ans. Ce fut en 1431, le 30 mai qu'eut lieu dans ses murs l'assassinat juridique de Jeanne d'Arc. — En 1552, les protestants sont maîtres de la ville, ils sont battus par le duc de Guise.

La Saint-Barthélemy y fait cinq mille victimes, en 1572. Enfin Henri IV s'en empare en 1593.

La Jacquerie. — Lorsque nous passons au pied de ces antiques forteresses, de ces ruines sombres des donjons du moyen âge et que nous envisageons sur nos têtes, dit Michelet, l'oblique et louche fenêtre qui nous regarde passer, le cœur se serre, nous ressentons quelque chose des souffrances de ceux qui, tant de siècles durant,

ont langui au pied de ces tours. Les âmes de nos pères vibrent encore en nous pour des douleurs oubliées.

Ruiné par son seigneur, le paysan n'était pas quitte. Ce fut le caractère atroce de ces guerres des Anglais (d'ailleurs qui dit guerre, dit tortures physiques et tortures morales) ; pendant qu'ils rançonnaient le royaume en gros, ils le pillaient en détail. Il se forma par tout le royaume des compagnies d'Anglais ou de Navarrais. L'anglais Knolles se rendit célèbre en Normandie. Il mit longtemps la province au pillage.

Le désordre régnait partout, les nobles ne reconnaissaient ni loi, ni roi et menaient une vie d'aventures. Forcer un château, saccager une ville était un passe-temps. Si les habitants des villes tremblaient, on doit penser combien était grande la terreur des paysans.

Poussés par la faim et la misère ces derniers se révoltèrent et à leur tour forcèrent les châteaux et égorgèrent les nobles.

Une telle audace étonna ceux-ci. On avait ri de Jacques Bonhomme. « Oignez vilain, disait-on entre nobles, il vous poindra ; poignez vilain, il vous oindra. »

La vengeance des Jacques fut terrible

Ils avaient à leur tête un nommé Guillaume Callet : « Et en ces assemblées avoit gens de labour le plus, et si y avoit de riches hommes, bourgeois et aultres. »

« Quand on leur demandoit, dit Frossart, pourquoi il faisoyent ainsi, ils répondoient qu'ils ne savoient, mais qu'ils faisoyent ainsi qu'ils veoyent les autres faire ; et pensoient qu'ils dussent en telle manière destruire tous les nobles et gentilshommes du monde. »

Tous les nobles firent donc cause commune contre ces révoltés. Charles le Mauvais les surprit et en fit un grand carnage (1358).

Les Gautiers. — M. Veuclin (1) nous donne dans l'histoire du Pont-Echenfrei et sa forteresse quelques détails sur les *Gautiers* et la situation malheureuse d'une partie de la province. L'horrible famine de 1587, la grande mortalité qui la suivit, l'augmentation des impôts et les exactions des sergents chargés de percevoir *la taille*, amenèrent dans notre contrée, en 1589, le soulèvement d'une foule de paysans appelés *Gautiers*, à cause de leur principal

(1) *Histoire d'un petit coin du pays d'Ouche. Le Pont-Echenfrei, son ancienne forteresse* (1877, E. Veuclin).

lieu de réunion qui était à la Chapelle-Gautier. Ces malheureux, affamés, ruinés et profondément irrités, se réunirent à la ligue ainsi que plusieurs gentilshommes de la contrée, sous les ordres du comte de Brissac. Les seigneurs d'Echenfrei ne se mêlèrent pas à ce mouvement : il n'y eut dans le pays que Gaspard d'Erard-le-Grix, seigneur de Montreuil et d'Echauffour, qui prit part à cette insurrection dont le résultat fut bien funeste aux Gautiers. Ces villageois brutaux, indisciplinés et mal armés furent facilement battus, d'abord à Commeaux, à Villers-Canivet, à Pierrefite et à Vimoutiers, puis le 15 juin 1589, presqu'entièrement détruits dans le sanglant combat qui se livra à Bernay, entre eux (auxquels s'étaient joints les habitants de cette ville) et les troupes du duc de Montpensier.

L'année suivante, Henri de Béarn (plus tard Henri IV) vint en personne mettre le siège devant les principales villes de Normandie qui tenaient encore pour la ligue : Alençon, Domfront, Falaise, Lisieux, Verneuil, etc., se rendirent. Bernay ne fut prise que quatre mois après la mémorable bataille d'Ivry, gagnée par le Béarnais sur le duc de Mayenne, chef des ligueurs, le 14 mars 1590.

Les nu-pieds. — La révolte des *nu-pieds* fut causée en 1639 par l'accroissement continuel des impôts que nécessitaient les guerres civiles et la guerre contre l'Espagne. Le peuple était écrasé par les mesures fiscales. En 1638 les états de Normandie présentèrent au roi le tableau le plus sombre de la province : les campagnes désolées par les soldats et les agents du fisc, les prisons pleines des victimes de la gabelle, les villages déserts, les paysans fuyant dans les forêts, se faisant brigands. Chose particulièrement odieuse, tous les paysans dans une commune étaient solidaires vis-à-vis du fisc, et si l'un ne pouvait acquitter l'impôt, les autres payaient pour lui. Il ferait beau leur demander cela aujourd'hui.

La misère fit éclater l'insurrection. Les paysans révoltés ayant à leur tête *Jean Va-nu-pieds*, marchèrent sur Rouen dont la population qui leur était sympathique ouvrit les portes.

Le cardinal de Richelieu remplaça immédiatement toutes les autorités locales par une commission présidée par un commissaire spécial. Gassion à la tête de 4.000 hommes marcha contre les insurgés. A Caen et surtout à Avranches se livrèrent des combats acharnés. Dans cette dernière ville les paysans retranchés derrière des barricades dans les faubourgs, se défendirent

avec fureur. Ils arrêtèrent pendant cinq heures les troupes royales.

« Le colonel Gassion, dit Dom Huynes, signala en ces quartiers sa valeur par la défaite des nu-pieds.

« L'insurrection qui devait donner lieu à ces événements sanglants, commença à Avranches le 6 juillet 1639, par le meurtre de Charles de Poupinel, écuyer, sieur de la Besnardière, lieutenant au présidial de Coutances, venu à Avranches pour publier et enregistrer un édit bursal établissant un nouvel impôt sur le sel.

« Les coupables pour se soustraire à la punition, dit Dom Huynes, ou D. Louis de Camps, son continuateur, prirent les armes, grossirent leur troupe de tous les mécontents, pillèrent, égorgèrent, rançonnèrent et commirent mille désordres. C'estoit une bande de mutins de 7 à 8.000 rebelles contre le roy. Ils se nommaient les nu-pieds et disaient n'en vouloir qu'aux maltôtiers, dont ils tuèrent plusieurs. Il serait long de déduire les maux et les ravages que ces séditieux causèrent à dix lieues à la ronde (1). »

Trahis et vaincus, la plupart d'entre eux furent pendus ou roués vifs.

Il nous a paru convenable de mettre ce rapide exposé des faits militaires dont furent le théâtre un certain nombre de villes normandes, sous les yeux du lecteur à qui ils ne sont certes pas inconnus, mais qui pourrait ne pas les avoir présents à l'esprit.

Le touriste qui parcourt notre province rencontre à chaque pas des vestiges de places fortes, de remparts qui sont de précieuses reliques d'autrefois. Comment en présence de ces donjons aux ruines imposantes, de ces murailles à demi écroulées ne pas sentir notre âme envahie par une rêverie profonde, et ne pas laisser notre imagination nous faire revivre les scènes tragiques du passé ?

Si ces majestueux débris dont la fière silhouette domine la vallée rappellent les luttes intestines, les combats fratricides, ne peuvent-ils aussi nous donner de profitables leçons de patriotisme? Cette sombre forteresse toujours debout, ne ressemble-t-elle pas à « un vieillard qui a traversé les batailles les plus meurtrières, et qui, quoique affaibli par l'âge et la fatigue, redresse encore avec une sorte de coquetterie martiale, sa grande taille courbée afin de montrer aux générations présentes ce que furent les soldats des

(1) Mgr Deschamps du Manoir *(loco citato)*.

temps héroïques (1) » ? Ces machicoulis, ces créneaux, ces pierres pourraient raconter bien des combats sanglants, bien des scènes d'un admirable héroïsme. Mais. ...

Le Donjon est muet. La bannière éclatante
N'apparaît plus au loin, sur les créneaux flottante ;
La garde au haut des murs ne veille plus la nuit,
Et dans la morne enceinte on n'entend aucun bruit.
Bastions démolis, murailles délaissées !
Vieux remparts, hautes tours jusqu'au sol abaissées,
Une mousse grisâtre et des lichens flétris
Végètent à regret sur vos tristes débris.
. . . .
Et la rose vermeille, au teint éblouissant,
Orne et parfume un sol rougi de tant de sang.
Seul et veuf de ses tours dès longtemps mutilées,
Et par l'ordre d'un roi jadis démantelées,
Parmi tant de débris, le donjon est resté,
Debout, inébranlable et beau de vétusté (2).

* * *

Avec une telle manière de faire la guerre, les soldats parcourant les campagnes au printemps, foulant aux pieds de leurs chevaux les moissons encore en herbe, coupant les arbres fruitiers, brûlant les moulins, la famine suivait presque toujours la guerre.

Elle régna en Normandie à plusieurs reprises : 1085, 1095, 1125, 1141, 1143, 1160, 1162, 1308, 1315, 1635, 1695 furent les années les plus particulièrement éprouvées et dont on a gardé le souvenir. Les vivres devinrent si rares que des malheureux furent réduits à se nourrir d'animaux morts sur les chemins. Un jeune enfant tombé au milieu de compagnons d'un âge plus avancé fut mis en pièces et dévoré par eux. On tint même publiquement, dit la chronique, boucherie de chair humaine en plusieurs lieux. On vit un jour une mère et ses trois enfants occupés à rôtir une couleuvre pour la dévorer.

Les archives de la mairie de Saint-André-de-la-Barre (Eure) contiennent un récit de ces calamités : « En l'année mil six centz

---

(1) *Les Monuments de Vire, le donjon,* discours de M. Joly, professeur au Collège, distribution de prix 1892.

(2) Ces vers harmonieux sur les ruines du château de Domfront sont du poète virois, de Chênedollé.

quatre-vingt-quatorze, il y eut beaucoup de mortalité, en sorte qu'il mourut pendant le cours de cette année presque le tiers du monde. Le flux et le pourpre étoient les maux qui régnoient. Et joint à cela une grande misère et pauvreté parce que le bled fut fort cher, valant douze et traize livres la mesure de ce lieu. Les pauvres devinrent comme des squelettes et il parut en eux comme une espèce de famine car ils ne pouvoient rassasier quant à la plupart! Enfin, cette année fut fort difficile à passer pour les pauvres. La Providence de Dieu agit alors lorsqu'on y pense le moins. Les hommes passèrent d'une extrémité à l'autre, car l'on vit au mois d'aoust un si grand changement que le bled relâcha de prix tout d'un coup, de sorte qu'après l'aoust et l'année ensuivant, il ne vallut que vingt sols le boisseau; l'on vit alors les personnes qui avoient paty devenir tous bouffis lorsqu'ils reprirent nourriture, en sorte qu'on les déconnoissoit. Beaucoup ne laissèrent pas d'en mourir, parce que la nature était trop affaiblie; depuis ce temps-là les fièvres pourprées ont beaucoup raigné et il ne s'est point trouvé presque de maladies où il n'y en ait eu : En ce même temps la guerre ravageait tout en Flandre, en Allemagne, en Savoye et en plusieurs endroits. La jeunesse n'était pas en sûreté parce qu'on les prenoit de force et on levoit de la milice par toutes les provinces du royaume. Ce qui a désolé beaucoup de familles (1). »

Une foule de malheureux, mouraient littéralement de faim, on les voyait nus, languissants, la peau basanée et tellement retirée, que leur dents paraissaient toutes sèches et découvertes, se traîner sans force dans les champs à la recherche de quelque racine. Et pour comble à toutes ces misères, les impôts étaient perçus avec la plus grande exigence, avec les plus grandes violences. On saisissait les troupeaux, on vendait les meubles, les vêtements.

En 1634, les Etats de Normandie constatent que les tailles se sont accrues « jusqu'au point d'avoir tiré la chemise qui restait à couvrir la nudité du corps et empêché les femmes en plusieurs lieux, par la honte de leur propre nudité, de se trouver aux églises ».

Partout règne le désespoir. En 1646, il y a dans les fers, pour non payement des tailles plus de 23,000 prisonniers.

---

(1) *Registre paroissial de Saint-André-de-la-Barre, Jacques Daviel et sa famille*, par Veuclin, 1891.

Déjà depuis longtemps on avait compris l'urgence de secourir les pauvres, de combattre la misère. Vers 1581 les premiers ateliers publics furent créés dans la crainte de voir mourir les pauvres de faim et aussi dans les rapports intimes de la misère avec la peste. « Gilles Anzeray, président en la cour de Rouen, justifie l'existence des ateliers par les mêmes arguments. Il remonstre que le Parlement dès longtemps avoit jugé qu'il n'y avoit autre moyen de chasser la maladie contagieuse qu'en chassant la nécessité du peuple ».

On comprend donc que lorsqu'une épidémie éclatait, favorisée par tant de causes d'insalubrité, abandonnée à son cours par l'impuissance de la combattre, elle faisait et devait faire d'immenses ravages.

Les siècles amenèrent en se succédant quelques améliorations, quelques années de calme et de repos ; mais les causes d'insalubrité restèrent longtemps les mêmes et ne cessèrent que lorsque villes et châteaux eurent jeté bas leurs remparts, lorsque la guerre s'étant regularisée devint moins barbare, lorsque l'agriculture produisant davantage et des routes praticables étant créées, permirent de verser aux pays privés de récoltes l'excédant des pays où régnait l'abondance ; lorsque les grands vassaux eurent courbé la tête devant l'autorité du roi qui put alors entreprendre des travaux d'utilité publique (1). Les siècles derniers virent commencer ces améliorations.

Au XVIIIe siècle la peste fait ses adieux à la France en désolant la ville de Marseille (1720), elle avait ravagé la Normandie une dernière fois en 1669.

* * *

L'observation des lois de l'hygiène et des soins mieux compris amenèrent peu à peu la disparition des maladies épidémiques.

Les archives départementales nous montrent que les précautions étaient prises pour enrayer le fléau et pour distribuer des

(1) Nous voyons qu'il faudra encore des siècles avant que les causes de toutes les épidémies aient disparu. On s'en occupe lentement mais on s'en occupe. Ainsi, actuellement, le Gouvernement en Italie se propose de demander au Parlement un crédit de 240 millions pour le dessèchement des marais du sud de cet état, qui représentent une superficie de 300.000 hectares. Dans un laps de temps pouvant être évalué à une dizaine d'années, les causes premières de *la malaria* seraient supprimées dans la péninsule.

secours aux malades. Les autorités recevaient des informations et des requêtes de tous côtés.

En 1739, dans l'élection de Valognes (C 4392), les maladies populaires emportèrent nombre de personnes de « tous âges et de tous sexes ».

En 1767 (C 462), dans les paroisses de Carentan, Bretteville, Deauville, Fontenay, Le Havre, Lichaire, Laune, Lastelle, etc., une maladie contagieuse était en règne et affligeait de nombreuses familles; aussi adressa-t-on une requête à l'intendant pour obtenir une diminution d'impôts à cause de la misère qui en résultait (C 463).

L'intendant écrit en 1771 au subdélégué de Carentan (C 469), au sujet de la maladie appelée feu Saint-Antoine ou gangrène sèche, occasionnée par l'usage, dans l'alimentation, du blé vicié appelé *blé cornu* (1). Il indique les règlements à observer pour prévenir la communication du mal dans le royaume par les vaisseaux et marchandises venant de Hambourg et autres endroits où règne la maladie. A ce sujet, le bureau de santé du Havre délibéra pour indiquer les précautions utiles à prendre lors de l'arrivée des navires de Hambourg, de Dantzig, de Pologne et de Russie.

En 1748 (C 4465), les habitants de Périers (Manche), représentent à l'intendant qu'en 1710 leur communauté était imposée à 2900 livres de taille, que, depuis, leur état a été totalement renversé par les maladies populaires dont la malignité a enlevé la meilleure partie des contribuables, et par deux incendies; que cependant leurs impositions ont considérablement augmenté, etc.

En 1772 (C 4417), est faite une proposition d'accorder à la paroisse de Balleroy (Calvados), 150 livres de diminution sur la taille; cette paroisse n'a point souffert de pertes particulières, mais les maladies considérables qui ont régné ont réduit les habitants à une extrême misère; proposition est alors faite d'accorder ladite somme pour les taillables imposés à 6 livres de taille et au-dessous.

Dans l'élection de Mortain, en 1772 (C 4485), une remise de 200 livres fut accordée aux habitants de Beauficel pour maladies épidémiques; de même que ceux de Saint-Hilaire bénéficièrent d'une réduction de 400 livres et les particuliers de Périers qui avaient été atteints de maladie épidémique d'une réduction de 50 livres.

---

(1) Ergot du seigle.

L'élection d'Avranches réclame à l'intendant, en 1782, une diminution d'impôts pour la même cause (C 4405).

Voici de sages mesures : Dans chaque paroisse (1782), où il existera quatre ou cinq malades atteints d'affection épidémique, les syndics seront obligés d'en avertir les subdélégués du département, sous peine de 20 livres d'amende. Des instructions sont données pour distribuer les secours accordés par le roi.

Le curé de Courcy, élection de Coutances, en 1785, fait savoir à l'intendant qu'il y a deux ou trois mois qu'une maladie épidémique règne dans sa paroisse et qu'elle continue d'y causer bien des ravages. La misère des pauvres augmente chaque jour ; en conséquence, il sollicite un secours.

Me Henri, chirurgien du roi, dans un rapport, indique le genre de la maladie et les remèdes employés. Un secours de 290 livres 17 sols est accordé par l'intendant.

Le curé de Sainte-Marie-Outre-l'Eau, près Pontfarcy (Calvados), adresse en 1787, à l'intendant, la requête suivante (C 3376) :

« Ce qui achève de ruiner la paroisse, ce sont les maladies qui y règnent actuellement, dont les habitants sont malades des trois mois; et c'est la troisième fois depuis cinq à six ans que les maladies règnent dans cette malheureuse paroisse : d'abord des fièvres putrides vers 1781, qui en emporta *(sic)* beaucoup et attaqua une moitié de la paroisse, maladie très longue et dispendieuse; puis des flux de sang des plus violents, qui en emportèrent jusqu'à trois des plus robustes dans une maison et plusieurs autres; la troisième règne à présent et a déjà attaqué un tiers de la paroisse : ce sont des fièvres malignes, retenant les malades deux mois dans un danger le plus grand, après quoi ils sont un temps considérable à se retirer. Cette maladie achève de les épuiser... »

De même le curé de Contrières, sur la route de Coutances à Gavray, se plaint de la maladie pestilentielle qui dévaste le canton depuis plus de trois mois. Elle est moins terrible que dans quelques paroisses voisines, cependant ses ravages sont affreux. Elle a déjà enlevé plus de personnes que l'on n'en perd dans le courant d'une année, et entre autres, la respectable dame de la paroisse qui, par ses soins généreux, adoucissait le sort des pauvres. Il sollicite donc un secours et ajoute que dans le moment présent il y en a au moins trois en danger de mort.

Citons encore, pour terminer, cette lettre adressée en 1738 à l'intendant de la généralité d'Alençon, à propos de l'épidémie régnant en 1737 et 1738 dans la paroisse du Hamel. La moyenne

des décès qui, en temps ordinaire, ne dépassait pas quinze, atteignit, nous disent les registres paroissiaux, le chiffre effrayant de soixante-sept en 1738, de trente-six en 1739 et de vingt-trois en 1740.

« Monseigneur,

» Connaissant combien vous vous intéressez à tous les » malheurs et calamités publiques, et que vous n'oubliez rien » pour y remédier, j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous » donner avis d'une contagion qui règne depuis plus de quinze » mois dans la paroisse de Notre-Dame du Hamel, diocèse de » Lisieux, élection de Bernay. Cette paroisse, dont je suis curé, » n'était pas composée de quatre cents personnes, dont il en est » mort jusqu'à ce jour plus de cent, du nombre desquelles sont » mes deux vicaires, le clerc de la *Charité* et celui de la fabrique, » preuve que cette maladie est bien contagieuse. Nous avons » perdu presque tous les chefs de famille, cette maladie » s'attachant aux personnes depuis l'âge de vingt-cinq jusqu'à » quarante ans. Nous avons appelé à notre secours les médecins » et chirurgiens voisins qui, après avoir épuisé tout leur art, nous » ont abandonnés.

» Il est difficile, Monsieur, de vous faire un récit juste de » cette maladie ; nous l'avons regardée comme un pourpre, mais » des morts inopinées et arrivées en grand nombre, dans les uns » en douze heures, dans les autres en vingt-quatre, et dans ceux » qui vivent le plus, à la fin du mois de la maladie, ont fait juger » autrement. Les médecins ne balancent plus de dire que cette » maladie a beaucoup de rapport à celle qui règne assez ordinai- » rement en Picardie, nommée la *suette*.

» Cette maladie, qui commença l'année dernière au mois » d'avril, en attaqua plus de trois cents jusqu'au mois d'octobre ; » elle a recommencé au mois de février de la présente année ; » elle a attaqué presque tous les mêmes sujets qui ont éprouvé » sa malignité jusqu'à deux et trois fois. Vous jugez, Monsieur, de » l'état malheureux de la paroisse, dont je n'oserais vous faire » au naturel la peinture dans la crainte que la qualité de pasteur » qui doit me faire prendre intérêt à mes ouailles, ne me rendit » suspect. Si vous voulez, Monsieur, en prendre connaissance par » des personnes désintéressées, vous seriez pleinement informé » que la perte de la paroisse et ses malheurs sont outre mesure ; » on n'y parle que de morts et de misères. Ce pauvre peuple met

» toute sa confiance en vous ; il espère, Monsieur, que votre
» charité vous portera à lui procurer tous les secours dont il est
» digne. Si vous jugiez même à propos d'en informer la Cour,
» elle se porterait peut-être à nous donner des secours de
» médecins et de quoi faire subsister de misérables habitants qui
» ont épuisé tous leurs fonds et qui sont réduits dans le comble de
» la misère : la Cour en a usé de même dans des occasions moins
» pressantes.

» Voilà ce que prend la liberté de vous représenter celui qui
» a l'honneur d'être, avec tout le respect possible, Monseigneur,
» votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» TURPIN,
» *Curé de Notre-Dame du Hamel.*

» Mon adresse est par la poste de Montreuil-Largillé, à
» Montreuil-Largillé. »

Le Hamel, cruellement éprouvé, fut épargné par les épidémies qui décimèrent Le Sap, Heugon et les paroisses environnantes, en 1746, 1767, 1773 et 1776.

Ces épidémies locales n'étaient que le bien faible écho des épidémies meurtrières des siècles passés.

Nous avons vu qu'en 1782 les syndics étaient tenus, dans chaque paroisse, d'avertir les subdélégués du département dès qu'il existait quatre ou cinq cas d'affection épidémique. Cette mesure a été rajeunie de nos jours. La loi du 30 novembre 1892 et l'arrêté ministériel du 23 novembre 1893 ont pour but d'assurer la protection de la santé publique. L'article 15 impose à tout docteur, officier de santé ou sage-femme, son diagnostic établi, de faire à l'autorité publique la déclaration des maladies épidémiques tombées sous son observation. Devront être déclarées les maladies suivantes : fièvre typhoïde, typhus exanthématique, variole ou varioloïde, scarlatine, diphtérie (croup et angine couenneuse), suette miliaire, choléra et maladies cholériformes, peste, fièvre jaune, dysenterie, infections puerpérales (lorsque le secret au sujet de la grossesse n'aura pas été réclamé), ophtalmie des nouveaux-nés.

La déclaration obligatoire se justifie d'elle-même. « Il est impossible, disait le rapporteur de la loi au Sénat, d'organiser l'hygiène dans une ville, dans une commune, si la municipalité, si le bureau d'hygiène qui la représente dans un certain nombre

de nos grandes villes françaises, ne sont pas prévenus au début d'une épidémie, de chaque cas de maladie épidémique qui se présente dans la ville ou dans la commune. Il faut connaître le mal dès son apparition, sa localisation dans telle maison, dans tel quartier, pour y porter un remède efficace ».

L'article 15 n'est du reste pas une innovation ; il étend à certaines maladies épidémiques l'obligation que l'article 13 de la loi du 3 mars 1822, provoquée par l'apparition de la fièvre jaune en Catalogne, impose aux médecins de dénoncer immédiatement tout cas de choléra, de fièvre jaune ou de peste. Ces lois sont excellentes mais l'application en est bien difficile ! Dans les petites villes, dans les campagnes, aucunes mesures efficaces ne sont encore prises ; il n'existe pas d'étuves de désinfection. La déclaration imposée aux médecins leur suscite souvent des ennuis. Il faudra de nombreuses années encore avant qu'un système de désinfection sérieux fonctionne partout et d'une façon satisfaisante.

*
* *

La peste, qui ne devait plus revenir en France, continuait ses ravages dans d'autres contrées. Le XVIII[e] siècle, pendant lequel des mesures prophylactiques furent prises, vit le mal perdre peu à peu son caractère d'universalité et se cantonner dans certaines régions du continent. Pendant quatre siècles, l'épidémie avait perdu du terrain lentement, progressivement.

Le Danemark en 1654, la Suède en 1657, l'Angleterre en 1668, la Suisse en 1669, les Pays-Bas en 1669 et la France en 1720, nous l'avons dit, essuyèrent une dernière atteinte du fléau.

*
* *

A la fin du XVII[e] et au commencement du XVIII[e] siècle la peste fut refoulée dans l'Europe orientale.

Dans le premier quart de ce siècle elle ravage le centre de l'Europe.

Dans le deuxième quart (1726 à 1747) elle occupe surtout les provinces de l'Asie.

Dans la deuxième moitié du siècle elle s'étend en Egypte. L'armée française qui l'occupait alors en 1798 eut à payer son

tribut au mal qui fit périr 2.000 hommes et suivit les troupes en Syrie. La peste s'étendit en 1799 à toute la côte africaine baignée par la Méditerranée jusqu'à Mogador, et à la Nubie.

A la fin de ce siècle elle sévissait surtout en Asie mineure, en Egypte et sur la côte barbaresque, d'où elle menaçait l'Europe.

Ce fut pendant le XVIIIe siècle que des loimographes nombreux et érudits nous donnèrent sur cette affection d'intéressantes relations et éclairèrent d'un jour tout nouveau une étude à peine ébauchée aux siècles précédents.

Pendant la première moitié du XIXe siècle, les épidémies européennes deviennent rares et se localisent de plus en plus. La dernière fut celle de Morée (1828).

Depuis la seconde moitié du siècle, la peste a définitivement quitté l'Europe (Caucase 1844, Vetlianka Russie 1878), sur le Volga.

Nous ne la voyons plus ensuite qu'en Afrique et en Asie où elle forme des foyers endémiques permanents.

AFRIQUE. — La peste a quitté le Maroc, l'Algérie et la Tunisie depuis 1839 ; l'Egypte depuis 1844. En Tripolitaine, elle apparaît en Cyrenaïque, à Benghazi, en 1856 et en 1873-74 sur le plateau de Barca.

ASIE. — Il faut compter sept foyers d'endémie pestilentielle.

1° *Assyr, district de l'Arabie*, où plusieurs épidémies ont éclaté de 1845 à 1895 ;

2° *Irak Arabie ou ancienne Babylonie.* — Nombreuses épidémies de 1856 à 1876 ;

3° *Perse.* — Le Kourdistan et le Khorassan sont les contrées où règne la peste à l'état endémique, à forme atténuée se transformant parfois comme en 1886-87 en épidémie meurtrière.

4° *Afghanistan.* — Apparition du fléau en 1884 à Randahar.

5° *Turkestan.* — La garnisson russe de Merv fut éprouvée de 1877 à 1887.

6° *Hindoustan.* — La peste appelée par les naturels Poot kia rog (en sanscrit : maladie avec tumeur) ou Mahamurree (en sanscrit : grande mort), y règne depuis la plus haute antiquité. Les épidémies particulièrement signalées de nos jours furent celles de 1830-38 à Pahli, Delhi, et de 1853-1885 à Senefraï.

Ces épidémies sont précédées de la mort des rats et d'autres animaux.

7° *Chine méridionale.* — La peste règne dans le Yunnam d'une façon endémique, elle a fait parler d'elle en 1854 et de 1870 à 1872.

Elle sévit encore parfois dans les environs du golfe du Tonkin, à Pakhoï.

Nous arrivons à l'apparition de date récente, faite par le terrible fléau, en 1894, à Canton, Formose, Haïnam, Hong-Kong et à Bombay, dans l'Hindoustan, en 1896.

Canton perdit cent mille habitants en deux mois et Hong-Kong deux mille cinq cents à trois mille. L'émigration des indigènes fut considérable, elle dépassa quatre-vingt-dix mille habitants.

L'apparition de la maladie à Canton et à Hong-Kong fut précédée par la mort des rats. Les Chinois, les regardant comme les messagers du diable, leur firent la guerre. On compta vingt mille cadavres de ces animaux dans certains quartiers. Du 17 avril au 18 mai on a recueilli à Canton plus de quarante mille rats et, dans la journée du 27 mai, deux mille cinq cents.

Un rat valait d'abord dix sapèques, puis sept.

L'épidémie dure quatre mois à Hong-Kong comme à Canton.

Formose fut atteinte d'une façon très sérieuse.

Dans ces régions les épidémies de peste ont presque toujours été précédées d'épizooties atteignant les moutons, les chèvres, les chameaux, les rats. (1).

*
* *

La ville de *Bombay* était atteinte par le fléau dès le mois de juillet 1896 ; mais la peste bubonique ne fut officiellement reconnue qu'au mois de septembre. Le médecin de la Santé avait émis des doutes sur la nature de la maladie. Les docteurs Aoyama. Cantlie et Lowson reconnurent les caractères de l'affection et dès lors il n'y eut plus d'hésitation.

L'épidémie semble avoir été apportée par la voie maritime. La Chine et l'Inde sont en communication continue par les bateaux à vapeur. Ces bateaux transportent forcément de nombreux rats à fond de cale et ce seraient ces animaux atteints de la peste qui l'auraient rapidement propagée en descendant à terre.

---

(1) Proust (*loco citato*), Mircéa J. Riuréanu, Couroubacalis (thèses de doctorat, 1897).

Il y avait dans cette ville, bien peu salubre, d'admirables conditions pour le développement de l'affection.

A Canton et à Bombay, les quartiers salubres habités par des Européens ou par des indigènes aisés et intelligents sont restés complètement indemnes. A Hong-Kong également les Européens demeuraient sur des collines éloignées du quartier indigène.

Les quartiers pauvres de Bombay virent le fléau exercer de grands ravages. Il faut citer la description de ces vastes habitations malsaines, faite à la dernière conférence de Venise par le major général Cleyghoen (1).

« A Bombay, dit-il, la ville est extérieurement propre, l'eau bonne. L'épidémie atteignit surtout les Indiens qui habitaient les grands bâtiments appelés Chawls, ayant cinq à sept étages. L'ensemble du bâtiment est formé d'un long corridor qui traverse toute la maison : sur les deux côtés de ce corridor il y a des chambres. Chaque chambre a huit pieds sur douze; elle est ordinairement occupée par une famille de six à huit individus et même davantage. Au bout du corridor, il y a un robinet à eau et l'endroit du bain : à côté il y a une latrine avec deux ou trois sièges. L'extrémité du corridor est généralement fermée : l'intérieur est donc sombre et sans ventilation. La maison ou Chawl est composée d'une série de corridors et de chambres arrangées horizontalement; chaque étage est une reproduction du rez-de-chaussée. Un escalier commun donne accès aux étages supérieurs.

» La maison, à l'exception du côté qui donne sur la rue, est entourée d'autres maisons de même construction ; du côté ne donnant pas sur la rue, elles sont séparées les unes des autres par un espace de trois à six pieds. L'entrée des maisons ne donnant pas sur la rue est située sur une allée étroite.

» Les chambres sont tellement sombres qu'il faut la lumière artificielle pour y voir.

» Les latrines et les tuyaux ne furent jamais nettoyés par des chasses d'eau. Le nombre des sièges dans les latrines étant tout à fait insuffisant pour les habitants de chaque étage, les locataires se servaient fréquemment du corridor où on jetait également toutes les ordures.

» Le passage étroit entre deux rangées de maisons, avait été réservé aux vidangeurs, mais on l'utilisait aussi comme fossé d'écoulement.

(1) Comité consultatif d'hygiène, séance du 6 avril 1897 (Brouardel).

» Les propriétaires de maisons adjacentes possèdent ce passage en commun et avaient l'obligation de le tenir propre et en bon ordre; ils négligèrent cette obligation. La municipalité n'intervint point ou fut impuisssante à intervenir efficacement. Les passages devinrent donc les receptacles des ordures provenant des diverses chambres, on ne les nettoyait jamais ou presque jamais.

» Chacun de ces bâtiments était occupé par cinq cents et même douze cents personnes : soixante dix pour cent de la population indigène était ainsi abritée. On ne trouve ces grands bâtiments qu'à Bombay..... Les habitations, au lieu de s'étendre sur des grands emplacements, se sont pour ainsi dire étendues verticalement. L'encombrement y est trois fois plus grand que dans les pires quartiers de Londres.

» Il y eut donc, à la fois, encombrement excessif du terrain, et encombrement excessif de chaque chambre. La ventilation était impossible : le double encombrement et l'absence de lumière et d'air rendaient ces bâtiments impropres à être habités, particulièrement dans un climat très chaud. »

Avec un tel entassement d'habitants (overcrowding), on se demande comment la moitié de la population n'a pas été décimée par le fléau.

A Calcutta, la panique a régné à un certain moment, on avait annoncé quelques cas de peste. Il parait que les malades ne présentaient que des bubons simples. Cette frayeur a été utile, on a dû prendre dans cette ville quelques mesures hygiéniques. L'état sanitaire y est fort défectueux, ainsi que nous l'apprend le discours de Sir Alexandre Mackensie, lieutenant gouverneur du Bengale.

S'adressant au Conseil municipal, il s'étonne que la peste ne soit pas à demeure à Calcutta ainsi que toutes les maladies que peut engendrer l'accumulation des immondices. « J'ai, dit-il, sous les yeux le rapport des « *Sanitary commissionners* » délégués par le « *Special medical Board* » à l'effet de procéder à l'examen de Calcutta, jamais je n'ai lu de document contenant plus de constatations épouvantables. En vérité, je n'ose révéler ici les horreurs qu'on rencontre à chaque pas dans cette ville.

« Il faut percer de larges voies à travers ces quartiers et remplacer ces *immondes porcheries, où, à la verité, un porc normalement constitué serait dans l'impossibilité de vivre, par des habitations aérées et saines*. Peu importe d'ailleurs le chiffre de la dépense, du moment qu'il s'agit de faire en sorte que Calcutta cesse d'être une honte à l'Empire et au XIXe siècle. »

Le *British médical journal* du 14 novembre 1896, s'exprimait ainsi : « (the whole town of Calcutta is a foul public latrine) — toute la ville de Calcutta est un infect cloaque public et les indigènes peuvent être comparés à la vermine prospérant dans la saleté et les excrements (and the native inhabitants can only be compared to vermin thriving on filth and excrement) ».

La mortalité causée par la peste à Bombay est considérable. Il est impossible de connaître le chiffre exact des décès pour plusieurs raisons : les autorités municipales ont caché longtemps la cause des décès attribués souvent à la fièvre intermittente, les inspecteurs municipaux chargés de rechercher les personnes atteintes de la peste ne sont pas médecins mais des fonctionnaires d'un rang subalterne, très accessibles aux sollicitations des familles toujours intéressées à dissimuler les cas de peste, dont un grand nombre n'a jamais été signalé.

On a déterminé le chiffre des morts en plaçant des agents dans tous les cimetières et dans tous les endroits destinés à l'incinération, chargés de tenir un registre de tous les corps qui y sont transportés : le chiffre de la mortalité hebdomadaire depuis le mois de septembre 1896 comparé au chiffre de la moyenne de la mortalité pendant la même période, donne la différence de décès qui établit approximativement le nombre des victimes de la peste (1).

Les statistiques officielles de la peste jusqu'au mois de janvier 1897 donnent 3.394 cas et 2.356 décès, mais il faut avoir en elles une médiocre confiance.

Du 1er septembre 1896 au 9 mars 1897 on a compté 17.797 décès. Le 1er septembre on comptait 127 morts dans la semaine et dans la semaine finissant le 13 octobre 1897, 300. La semaine finissant le 5 janvier, 1383. Les mois de janvier et février ont été les plus éprouvés. La semaine finissant le 9 mars il y avait 782 décès. Le 8 mai il y avait eu pendant la semaine 638 décès. Le 15 mai, 770. Au mois de juin l'épidémie diminue considérablement.

Voici des chiffres : le 10 juin	11	12	13	14	15	16	Total
Nouveaux cas......... 10	5	7	1	15	12	13	63
Morts................ 2	2	4	4	7	5	»	24

Le déclin du fléau est signalé à la date du 18 juin par le *Times de l'Inde*, à Bombay et dans le Sind.

(1) *La Défense de l'Europe contre la Peste* (Docteur Proust).

La mortalité due à la peste à Bombay en juillet, août et septembre 1897, était de 41 décès en juillet, 75 en août, 159 en septembre et dans ce mois 60 décès en une semaine. Pendant la même période la mortalité générale dans cette ville était de 3.197 décès en juillet, 4.082 en août et 3.703 en septembre. Il y avait encore en octobre plus de 189 décès causés par la peste sur 2 800 et en novembre 140 sur 2.607.

La crainte de la mort a donné lieu à une émigration considérable des habitants ; on a évalué à plus de 2.000 le nombre des personnes qui chaque jour quittaient la ville. En janvier 1897, 75 0/0 de la population avait émigré. Ces malheureux fuyards allaient, au moins un certain nombre, mourir de la peste dans les différents districts où ils se réfugiaient et y porter le fléau.

La ville de Kurachee, au nord-ouest de Bombay, dont elle n'est qu'à 48 heures par bateau à vapeur, fut rapidement contaminée par les fugitifs qu'y transportaient plusieurs lignes de navires. Le premier malade dut y débarquer vers le 8 ou 9 décembre. Le 17 décembre, 12 cas ayant été reconnus, la maladie fut déclarée épidémique (1).

Du 10 décembre 1896 au 4 février inclusivement, il y avait 1 329 cas et 1.234 décès, ces décès étaient limités à 14 quartiers de la ville, les 17 autres restaient indemnes.

La ville de Kurachee, comme Bombay, n'observe pas les lois de l'hygiène, il y a également encombrement des logements et surtout un système d'égouts défectueux où les matières ne s'écoulent pas et restent stagnantes. L'émigration de cette ville fut considérable.

L'épidémie se propagea rapidement dans les autres districts, passant de hameau en hameau avant qu'on ait constaté son apparition.

Vers le 5 février, 43 localités étaient contaminées.

En février, il y avait dans le district de :

Surat..........	21 cas	10 morts.
Thana..........	25 —	16 —
Poona..........	263 —	174 —
Satora..........	521 —	378 —
Ahmednuggar...	1 —	1 —
Nasik..........	83 —	68 —

(1) Proust *(loc. citato)*.

Kolaba..........	3 cas	2 morts.
Cutch...........	63 —	60 —
Kolhapur........	2 —	1 —

Les autorités ont pris diverses mesures de prophylaxie. En vertu du nouvel acte (1), les mesures radicales suivantes sont adoptées : quand il est certifié que la maladie est présente dans une maison, les mesures sont prises aussitôt pour transporter le patient dans un hôpital. Un ou deux de ses parents peuvent l'accompagner. La maison est immédiatement placée sous la surveillance de la police.

Le patient étant enlevé, le surveillant de la peste du district (health officer) entre dans la maison avec ses coolies et des maçons. La chambre du malade est légèrement enduite d'une solution de perchlorure de mercure à 1/1000. On passe l'inspection du contenu de la chambre : la couche de lit, les ustensiles de cuisine, etc., qui ont été en contact avec le malade, sont brûlés ainsi que toutes les provisions de bouche. Les vêtements des habitants de la maison sont plongés dans une solution à 1/20 d'acide phénique. S'il y a beaucoup de meubles, on emploie les fumigations sulfureuses. On les inonde avec un pulvérisateur ou une pompe chargés d'une solution de sublimé. Ensuite on passe toutes les pièces à la chaux ainsi que les maisons voisines.

Les personnes aisées sont invitées à quitter les maisons et les quartiers infectés et à se retirer temporairement dans les chaumières qu'on leur construit en dehors de la ville.

Il y avait à Kurachee, à la fin de janvier, quatre cents chaumières occupées par deux ou trois mille Hindous.

Les chemins de fer, les vaisseaux sont l'objet d'une surveillance rigoureuse de la part des médecins sanitaires ; les passagers, l'équipage sont examinés avec soin. Les personnes paraissant malades ne peuvent continuer leur voyage et doivent entrer à l'hôpital. Le navire est visité par rapport à la condition sanitaire. Depuis le 1er février, l'embarquement des pèlerins pour la Mecque est suspendu.

Malheureusement, Bombay, comme les autres villes de l'Inde, présente au point de vue des inhumations des coutumes défectueuses. Les sépultures sont superficielles dans les cimetières mahométans. Les Parsis ont continué d'exposer leurs morts sur

(1) *British medical journal.*

les sept tours du Silence, sur le plateau de Malabar-Hill, pour les faire dévorer par les vautours. Ces carnivores n'arrivent pas à les faire disparaître assez vite et cependant leur nombre a quadruplé depuis le début de l'épidémie. Leurs excréments doivent être un agent considérable de dissémination du germe de la peste.

Les Hindous brûlent tous les jours leurs morts sur des bûchers et accompagnent cette cérémonie de chants funèbres et de bruits de cymbales.

On comprend combien il est difficile de faire observer scrupuleusement les règlements par une population composée de castes différentes, aux mœurs étranges et inspirée par un fanatisme sauvage. Les indigènes obéissent avec répugnance aux médecins chargés d'appliquer les règlements sanitaires. La crainte de l'hôpital cause une véritable panique parmi les individus des basses classes. Une foule d'ouvriers hindous ont assailli l'hôpital à coups de pierres, réclamant la sortie d'un des leurs qu'on y avait apporté.

Dans une station de chemin de fer, un Hindou se présente avec sa femme. Ils doivent passer l'examen que fait subir le médecin de service. L'homme se laisse faire avec assez de répugnance, mais s'oppose complètement à ce qu'on visite sa compagne. Bientôt pris d'une fureur inimaginable, il tire son poignard et le plonge dans le cœur de la malheureuse femme qu'il préfère voir morte plutôt que profanée par des mains impures. On eut toutes les peines du monde à se rendre maître du meurtrier.

En octobre, deux médecins chargés du service sanitaire furent attaqués à Schots et blessés si grièvement qu'on dut les transporter à l'hôpital. Quelques jours après, les journaux nous apprenaient l'arrestation d'un brahmine, âgé de 28 ans, qui est avocat. Il s'est reconnu coupable d'avoir assassiné M. Rand, membre de la commission sanitaire de la peste, et M. Ayert, officier d'intendance, le 22 juin dernier à Poona. Il a déclaré avoir un complice, avoir maculé la statue de la reine à Bombay et commis d'autres délits.

Déjà depuis plusieurs mois une grande surexcitation régnait dans le peuple. Dans le courant de mai, les musulmans avaient fêté en grande pompe les victoires de leurs coreligionnaires de Turquie. Il y eut illuminations, feux d'artifice. Le mois suivant, une dépêche de Bombay au *Central News* annonçait que des placards séditieux avaient été affichés à Poona, faisant comprendre

aux populations des Indes qu'il faudrait être fou pour célébrer le jubilé de la reine d'Angleterre au moment même où le pays est en proie à tous les maux : la famine, la peste, les inondations et les tremblements de terre ; et au moment où les temples sont profanés par les fonctionnaires britanniques, sous prétexte de mesures sanitaires (1).

A la suite de ces excitations, deux officiers anglais, sortant de chez le gouverneur, ont été attaqués par la foule et ont essuyé des coups de feu. Les deux officiers sont dangereusement blessés ; on croit que l'un d'eux ne survivra pas à ses blessures.

Le journal l'*Eclair* du 2 août 1897, donnait, en ces termes, l'appréciation d'une personne compétente sur les événements de l'Inde :

« Les événements qui se passent dans l'Inde ont préoccupé justement la Chambre des Communes. Depuis l'an dernier la peste et la famine ont éprouvé les centres les plus populeux et visité les provinces les plus prospères : Calcutta, épargnée par la peste, a subi les horreurs d'un tremblement de terre ; enfin ces temps-ci le manque de pluie inspire des craintes légitimes au sujet des récoltes, et le spectre d'une nouvelle famine apparaît de nouveau menaçant et implacable. Il est résulté de cet état de choses une irritation — disons le mot — une désaffection bien faite pour inspirer des inquiétudes en haut lieu ; car un peuple qui souffre, — et les Indiens souffrent plus qu'on ne saurait l'imaginer, — n'est jamais facile à conduire. C'est alors que lui reviennent à l'esprit les griefs anciens, les vieilles rancunes ; or, griefs et rancunes peuvent pour l'Inde s'appeler légion ! »

Nous pouvons, en effet, répéter à propos de l'Inde ce que nous disions au sujet de la Normandie : elle a vu se suivre et même exister simultanément, comme aux siècles passés, de nombreux fléaux. La famine pour la quatorzième fois afflige les Indiens depuis le commencement de ce siècle. En 1861, neuf cent mille personnes périrent dans une seule province ; en 1866, dans celle d'Orissa, on compta environ un million de victimes. En 1876, six millions d'êtres humains périrent. Cette année, la pluie a fait défaut et des vents violents ont soufflé, les récoltes ont été nulles, la misère qui en résulte est terrible.

(1) En novembre, il y avait eu déjà des émeutes. Des abus avaient été commis. Des bandits s'étaient fait passer pour des agents de la commission sanitaire et avaient pillé et volé, sous prétexte de désinfecter les maisons.

Après la famine, la peste, puis la guerre. Des tribus du nord-ouest ont levé l'étendard de la révolte ; depuis le sang coule et nul ne peut dire quand les armes seront définitivement posées. Les combats se succèdent. Les villages sont pillés et incendiés. Des deux côtés on se bat avec acharnement. Les tribus révoltées font preuve de courage et leurs efforts sont parfois récompensés. De part et d'autre les pertes sont nombreuses. L'Angleterre dépense des millions de livres sterling, elle perd de nombreux soldats et déplore la mort de plusieurs officiers dont un général. Ces sacrifices d'argent et d'hommes sont encore bien loin d'avoir donné un résultat. La lutte pourrait être longue.

La ville de Bombay, pendant les premiers mois où elle subit les atteintes du fléau, se trouva sous le coup d'une panique complète et la terreur régna de toutes parts. La semaine qui finissait le 26 décembre comptait en moyenne soixante-dix décès par jour. Ce fut un sauve-qui-peut général. Il devint impossible de se procurer des domestiques ; les compagnies du gaz manquèrent d'ouvriers pour faire marcher leurs usines et la ville fut menacée de rester plongée dans l'obscurité. La mort de quelques Européens, entre autres du chirurgien-major Mauser, qui succomba à la peste le 6 janvier, mit le comble à l'effroi.

Mais cette grande frayeur diminua chaque jour. On s'habitue à tout même à la peste. La ville ne tarda pas à reprendre peu à peu sa physionomie de grande cité gaie et bruyante. Aussi le prince Bojidar Karageorgewitch qui avait laissé Bombay, en janvier, comme frappée de mort, fut-il extrêmement surpris de la retrouver trois mois après aussi animée, voire aussi indifférente, et cependant la maladie enlevait chaque jour de nombreux habitants.

Le *Figaro* a publié le récit fait par le prince :

« Longtemps déjà, avant la ville, à toutes les gares des faux-bourgs, fleuris de jasmins et de bougainvillers, une foule sur les quais attendant le train, des files de voitures et de piétons aux passages à niveau, enfin l'arrivée à Bombay dans un encombrement piaillard et grouillant, dix coolies pour une valise et la bataille des cochers autour du client ! Dans la fraicheur du matin, les rues pleines de cavaliers, d'amazones, de bicyclistes, les tramways bondés, et à l'hôtel j'obtiens difficilement la dernière chambre sous les toits.

» Au coucher du soleil, à la Musique, près du Yacth-Club, les voitures des promeneurs rangées le long du môle, et dans les jardins du Club les *tea-parties* autour de petites tables, l'animation

le papotage des femmes très gaies en toilettes claires, et vraiment je me fais l'effet d'un huron de penser encore à la peste au milieu de cette indifférence !.....

» On prend des mesures pour enrayer le fléau. On brûle les maisons infectées que l'on ne peut désinfecter. A Malabar-Hill, presque désert, près de la *Tour du Silence*, on a démoli et brûlé nombre de bungalows, mais la canalisation de Bombay, mais l'assainissement de la ville, dont on avait eu l'air de s'occuper lors de mon dernier séjour, tout cela reste en projet, continue à dormir dans les cartons municipaux. Et puis à quoi bon faire plus, puisque le commerce et la vie mondaine ont repris ?

» A Byculla, le quartier commerçant indien, la nuit toutes les boutiques sont éclairées, la foule compacte, les tramways bondés frôlent les maisons. Dans Grant-Road, c'est un assourdissant concert d'harmoniums et de tam-tams, un va-et-vient bruyant de matelots et de soldats, le bariolage de la foule indigène et, entre tout cela, tout à coup le silence d'une maison contaminée devant laquelle brûle un feu de souffre ; à côté, tout de suite la vie et le mouvement repris avec une sorte de rage, de hâte fiévreuse. Des enterrements passent parmi la foule qui n'a pas l'air de les remarquer. Par ordre de la police, les morts sont enveloppés dans une étoffe, puis liés à un long bambou que l'on brûle avec le cadavre. Le cortège composé des seuls parents, file très vite vers le champ des bûchers ; les amis ne suivent plus, et les rites religieux sont à peine observés dans la hâte et la lassitude de tous.

» Dans les petites rues, les trottoirs sont encombrés de gens qui dorment, couchés à même sur la terre, cherchant hors des maisons un peu de fraîcheur.. .. Et sur presque toutes ces maisons des ronds de peinture rouge, indiquent le nombre des morts de la peste. Sur une toute petite, je compte vingt-huit ronds. On ne peut la brûler dans la crainte d'incendier tout le quartier. Alors on ne fait rien ou presque.....

» Dans le fonds d'une impasse, un vieux brahmine, très beau, avec sa grande barbe de patriarche pleure près d'une civière. La morte, une jeune fille à peau très blanche, a l'air de dormir, étrange dans l'embroussaillement de ses cheveux que personne n'a su arranger pour sa dernière toilette. Une épaule et un bras délicat sortent du voile étendu sur elle. Et le vieux pleure doucement ; a l'air d'attendre. Un autre vieux arrive portant dans un vase le feu qui allumera le bûcher. A eux deux ils soulèvent

le cadavre, quittent la maisonnette sur laquelle sept ronds rouges sont peints, et s'en vont lentement, tout seuls, faisant des zigzags pour ne pas marcher sur les gens endormis à terre. Et Bombay quittée, la hantise de la peste recommence..... »

Ce récit original nous montre que les journaux n'avaient pas tort de se plaindre de la lenteur des mesures que devait prendre l'administration un peu trop indifférente. Nous sommes loin du tableau qu'offrait une ville infestée au moyen âge.

La peste, pendant cette épidémie de l'Inde, s'est limitée à la présidence de Bombay, aux provinces du Nord-Ouest et à la vallée de l'Indus. Bien que quelques cas aient été observés dans les états voisins, la maladie ne s'y est pas propagée. Le fléau ne s'est fixé ni dans le sud, ni dans le centre de l'Inde, ni au Bengal.

Le district où la maladie existe dans sa forme la plus grave est Poona, a environ 120 milles de Bombay. En octobre 1897, on y a constaté mille onze décès de la peste sur mille trois cents, et en novembre, mille deux cent trois sur mille cinq cent treize.

Dans la ville de Bombay, l'épidémie qui était en décroissance pendant les six derniers mois de l'année, s'est montrée tout à coup plus sévère, et le 29 décembre 1897 on comptait cinquante-quatre cas de peste et trente-sept morts dans la journée. Les habitants ont recommencé à quitter la ville.

L'année 1898 s'annonce fort mal. Une dépêche du 6 janvier signalait à Bombay cent quarante-deux cas de peste et cent cinq décès en quarante-huit heures ; le 14 janvier on comptait cent quatre cas et cent dix décès en vingt-quatre heures, et le 20 janvier on télégraphiait qu'il y avait eu mille cinq cent quarante décès dans la semaine, dont six cent cinquante et un dus à la peste. La semaine suivante, les décès provoqués par la peste se sont élevés à huit cent trente-quatre. Le total général des décès pour la même période a été de mille sept cent vingt-six. Les départs augmentaient et les affaires étaient arrêtées. L'épidémie semble suivre le même cours que lorsqu'elle éclata. Le fléau qui a disparu de la vallée de l'Indus, avait en novembre pénétré dans le grand centre du pèlerinage de Hurdwar (1).

Le gouvernement de l'Inde est donc obligé à prendre les plus grandes précautions et à redoubler de sévérité. Les préjugés des indigènes étant respectés, on applique plus facilement les mesures d'isolement et de séquestration.

---

(1) *Review of Reviews* (Novembre 15, 1897).

Les gouvernements ont le devoir d'exiger l'application rigoureuse des mesures prescrites par la conférence de Venise. Un moment d'oubli, de relâchement, pourrait permettre à cette épidémie, qui règne dans l'Inde depuis dix-sept mois, de franchir les frontières et d'atteindre les contrées voisines et même l'Europe.

*
* *

Ce qui frappe dans cette épidémie, c'est l'apparition de mesures vraiment scientifiques, c'est l'envoi par plusieurs puissances de commissions chargées d'étudier la peste et ses manifestations, c'est l'emploi du sérum antipesteux du docteur Yersin, du docteur Haffkin. Aujourd'hui les anciennes théories telluriques, cosmogoniques, philosophiques, etc., sont remplacées par la théorie microbienne. « Le mécanisme de l'infection pesteuse et ses modes de transmission ont été étudiés et expérimentalement établis; une prophylaxie rationnelle a succédé aux mesures restrictives et draconiennes d'autrefois ; et une thérapeutique pathogénique, curative et préventive est sur le point de remplacer l'ancienne méthode de traitement qui ne visait que les symptômes et les complications (1) ».

« Si j'étais appelé à aller étudier la peste là où elle règne, je supposerais tout d'abord que la peste est due à la présence et au développement chez l'homme d'un microphyte et d'un microzoaire; partant de là, je m'occuperais exclusivement de la culture du sang et des diverses humeurs du corps, sang ou humeurs prélevés à la fin de la vie ou aussitôt après la mort, dans le but et avec l'espoir d'isoler et de purifier l'organisme infectieux, dans le but surtout de l'obtenir dans un milieu de culture dégagé de toute association quelconque avec les produits connus ou inconnus, vivants ou morts, que l'imagination la plus féconde pourrait supposer exister en sa compagnie dans la goutelette d'ensemensement de la première culture... Dans l'état actuel de la science, la preuve qu'un organisme microscopique est par son développement cause de maladie et de mort, ne peut devenir péremptoire qu'à la condition qu'on ait obtenu de cet organisme des cultures successives, indéfiniment répétées dans des liquides

(1) *Etude sur la peste bubonique* (Demosthène Couroubacalis, Paris 1897).



PHOT. PIERRE PETIT

Docteur YERSIN

MÉDECIN DE 1re CLASSE DU CORPS DE SANTÉ DES COLONIES
DIRECTEUR DE L'INSTITUT PASTEUR DE NHA-TRANG (ANNAM)
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
AUTEUR DE LA DÉCOUVERTE DU BACILLE DE LA PESTE
ET DU SÉRUM CURATIF DE CETTE MALADIE

par eux-mêmes inertes, et que ces liquides montrent toujours le même développement, la même apparence de vie associée à la même virulence, au même pouvoir d'inoculation de maladie et de mort. » (1)

Tels furent les termes dans lesquels Pasteur exprimait son opinion en 1879, dans cette séance de l'Académie de Médecine où l'épidémie de peste qui régnait en Russie et en Perse en 1877-78, était à l'ordre du jour. On commençait alors ces recherches si captivantes qui devaient donner à l'étude des maladies infectieuses et par conséquent à l'hygiène générale une orientation toute nouvelle grâce à la parfaite connaissance de ces affections et de leur essence. Ces splendides découvertes ont dissipé les ténèbres. L'étiologie et la pathogénie des maladies épidémiques, du choléra en particulier furent admirablement démontrées et les théories anciennes, erronées pour la plupart, furent renversées.

Le génie de Pasteur lui avait fait prévoir la nature microbienne de la peste, affection éminemment épidémique et contagieuse.

Quinze ans plus tard, Yersin, un des élèves du grand maître, réalisait cette belle découverte du microbe, du bacille de la peste et ajoutait ainsi une conquête de plus à la science médicale moderne et une gloire éternelle à la science française.

C'est, en effet, en 1894, que le bacille de la peste fut isolé et cultivé. Yersin se rendit au foyer même de l'épidémie de Hong-Kong pour étudier la maladie.

Le médecin japonais Kitasato poursuivait le même but au cours de cette épidémie. Ces deux savants, travaillant d'une façon absolument indépendante l'un de l'autre, arrivèrent au même résultat. La communication de Kitasato (2), membre de la mission japonaise, la première arrivée à Hong-Kong, est datée du 7 juillet ; celle de Yersin (3) du 30 juillet.

Le docteur Kimura, nouvel éditeur du journal japonais *Sei-i-Kwai*, parlant des recherches du professeur Kitasato, dit : « *Le bacille de la peste a la forme d'un bâtonnet dont les extrémités se colorent à l'aniline de couleur plus foncée qu'à la partie médiane ; il a une capsule ; sa forme ressemble au bacille du choléra des poules* ».

---

(1) *Bulletin de l'Académie de Médecine* (1879, page 176).

(2) *Notice on the Bacillus of the Bubonic Plague* (Kitasato, Hong-Kong, 1894).

(3) *La peste bubonique à Hong-Kong* (Yersin, *Annales de l'Institut Pasteur*, septembre 1894).

C'est, en effet, un coccobacille, c'est-à-dire un bacille court, trapu, à bouts arrondis.

Il se cultive dans le bouillon, la gélose, la gélatine.

Yersin l'a cherché d'abord dans la pulpe du bubon ; il y existe sous forme d'une véritable purée. On le trouve aussi dans le sang, l'urine, les crachats, la rate et les autres organes internes du malade.

Le bacille de la peste est pathogène pour certains animaux : la souris, le rat, le cobaye, le lapin.

Le rat qui est un des animaux les plus susceptibles de devenir spontanément malades au cours des épidémies de peste est extrêmement sensible aux inoculations. Ces animaux, lorsqu'ils sont atteints par la maladie, loin de fuir se laissent facilement toucher ; ils marchent lentement, leur poil se hérisse, leurs conjonctives sont injectées ; ils meurent souvent au milieu de convulsions qui les prennent subitement.

Le bacille de la peste pénètre chez l'homme par plusieurs voies : par la voie hypodermique, les petites excoriations, ce qui arrive souvent chez les gens qui marchent nu-pieds, ou qui, couverts de vermine, se grattent et s'écorchent ; par la voie digestive, les ganglions mésentériques sont alors tuméfiés ; par la voie respiratoire (la poussière), on observe alors la pneumonie pesteuse, les ganglions bronchiques sont tuméfiés, dans ce cas la mort est certaine. Cette forme a été étudiée particulièrement à Bombay par la commission médicale russe. L'existence de cas de peste ayant pour origine une infection des amygdales paraît très probable, d'après les résultats obtenus par les missions autrichienne et allemande (1).

Plusieurs animaux sont susceptibles de contracter la peste : les chiens, les mouches, les chèvres, les porcs, les bœufs, les chameaux, les serpents, ainsi que quelques oiseaux et insectes. Haffkin croit les fourmis et les punaises capables de servir de véhicule aux germes pesteux. Il conseille aux habitants de Bombay de ne pas marcher nu-pieds sur des fourmis, scarabées, hannetons.

Yersin a trouvé le bacille de la peste dans le sol jusqu'à une profondeur de 6 à 7 centimètres. On conçoit que ce germe

(1) *Zusammenfassender Bericht über die Thatigkeit der von der Kaiserlichen Academie der Wissenschaften in Wien zum Studium der pest nacht Bombay entsandeten Commission* (Wiener Klinische Wochenschrift, 20 mai 1897).

conservé dans la terre puisse se communiquer aux rats qui propagent ensuite l'épidémie. Kitasato a étudié l'influence des agents physiques sur le bacille de la peste, ce microbe qui se développe à une température de 18° à 20° et ne résiste que quelques heures à une température de plus de 58°. Dans un milieu humide les bacilles résistent davantage ; il faut, disent les docteurs Gaxia et Gozio (1), une exposition de plus de quarante minutes, à la température de 60°, pour les détruire, et moins de dix minutes à 80°, à 100° moins de cinq minutes. D'après Kitasato, la dessication et l'exposition aux rayons lumineux sont rapidement efficaces pour détruire la virulence du bacille.

L'acide phénique à 1 °/₀ détruit le bacille en trois heures, l'eau de chaux en une heure, le sublimé au millième en deux heures. La connaissance de ces faits est d'une importance extrême au point de vue des mesures prophylactiques.

L'étude du bacille de la peste nous a mis en possession d'un procédé tout nouveau de propbylaxie et de guérison dont la découverte est due tout entière à notre compatriote, le docteur Yersin. C'est en se fondant sur la méthode pastorienne qu'il établit la serothérapie de la peste.

Il a constaté, en effet, que le bacille est loin de présenter toujours une virulence identique, que d'une part le bacille transplanté plusieurs mois à travers les milieux de culture, cesse de demeurer virulent. que, d'autre part, en inoculant successivement le bacille de la peste d'animal à animal, on pouvait augmenter cette virulence.

Yersin, aidé de MM. Roux, Borel et Calmette, tenta de réaliser l'immunisation contre la peste (2).

Ces expérimentateurs commencèrent d'abord par inoculer des lapins et cobayes au moyen de toxines, mais ils furent bientôt obligés, devant l'inefficacité des résultats, de recourir à l'injection d'une grande quantité de cadavres de bacilles, ceux-ci étant tués par une température de 58° pendant une heure.

Dans ces conditions, on peut rendre les animaux malades sans les tuer et les vacciner ainsi contre l'inoculation ultérieure du microbe vivant et virulent, pourvu que l'on ait soin d'attendre

(1) De Giaxa e Gozio, *Ricerche sul bacillo della peste bubbonica in rapporto alla profilassi* (*Annali d'Igiene sperimentale*, VII, 1897).

(2) *La peste*, étude étiologique, bactériologique, prophylactique (Mircea J. Riuréanu, Paris, novembre 1897).

pour pratiquer cette inoculation que l'animal soit parfaitement rétabli.

Ils purent également constater l'action préventive et curative du sérum de lapin immunisé contre la peste.

Après ces premiers résultats, ils entreprirent d'immuniser un cheval. Le sérum recueilli après immunisation s'est montré très actif, soit à titre préventif, soit à titre thérapeutique, vis-à-vis des lapins, cobayes et souris.

Muni de ces premiers renseignements, Yersin au mois de juin 1896, arriva à Canton avec quatre-vingts flacons de sérum antipesteux.

Il put traiter là un premier malade, qui guérit après injection de 10 cent. cubes de sérum.

A Amoï, où Yersin se rendit ensuite, il put appliquer le traitraitement à vingt-trois malades et obtenir vingt et une guérisons.

Il semble que, dans les cas traités de bonne heure, la guérison soit à peu près sûre ou la convalescence de courte durée.

En mars 1897, le docteur Yersin dont on désirait ardemment la venue, arrive à Bombay avec du sérum antiloémique pour quatre cents malades. Il y pratique avec succès à *Parel Governmènt house hospital* de nombreuses inoculations. Au mois de mai, il se plaint de l'inefficacité du sérum reçu de Paris. L'immunisation des chevaux contre le bacille n'était pas suffisante et partant les propriétés du sérum pas assez actives.

A Bombay, le docteur Haffkin emploie avec succès des inoculations sous-cutanées de cultures stérilisées du bacille de la peste, dans un but prophylactique. Il y avait à Sewre une écurie de soixante-cinq chevaux destinés à la préparation de l'antitoxine, on en a aménagé une autre pour cinq cents chevaux.

Ce n'est qu'à grand'peine qu'on décida les indigènes à se laisser inoculer. Les musulmans surtout montraient la plus vive répugnance. Pour les entraîner par son exemple, le chirurgien colonel Henderson, rappelant la conduite de Desgenettes à l'armée d'Egypte, se fit inoculer, au mois de mars, le sérum Haffkin en face du camp des musulmans.

On peut prédire que le traitement sérothérapique de la peste, basé sur des données sûres, au point de vue préventif, thérapeutique et prophylactique ne tardera pas à sortir de la période de tâtonnement et à affirmer toute sa valeur.

Les savants qui ont étudié particulièrement ces dernières épidémies sont : Kitasato, Aoyama, Yersin, Lowson, Cantlie et Wilm

pour Hong-Kong; et pour l'Inde : Yersin, Lowson, Reid, Kanthack, Blaney, Cantlie et Simpson.

L'orientation nouvelle des recherches bactériologiques autant que le perfectionnement des procédés de désinfection imposent à la politique sanitaire européenne l'adoption de mesures prophylactiques conformes aux exigences du trafic international. Aujourd'hui, dit le professeur Proust, nous ne devons prescrire que des mesures d'isolement, de désinfection, de propreté des milieux et des personnes, d'assainissement et de changement des habitations insalubres, mesures dont l'application n'est que la conséquence des progrès sanitaires récents.

La lenteur de la marche de l'épidémie de peste permet pratiquement d'éteindre les premiers foyers d'infection dès qu'ils se produisent. Il faut, dans les régions menacées, exercer une surveillance ininterrompue et prendre des mesures immédiates. Il ne faut pas se laisser rassurer par la rareté des premiers cas. Tout retard est dangereux. On ne doit pas hésiter à faire des sacrifices nécessaires aux premiers indices de la peste. On devra exercer une surveillance spéciale sur les provenances des régions et des localités où règne le fléau.

Certains pays comme la Mésopotamie, certains districts de la Perse, les montagnes de l'Assyr sont des régions peu accessibles qui offrent peu de dangers pour la propagation au loin.

Les ports ouverts de la Chine sont les plus à redouter, spécialement à notre point de vue, ceux qui sont limitrophes du Tonkin. Bombay offre un danger tout particulier.

Les points à défendre, ceux qui doivent en quelque sorte être fortifiés contre la maladie, sont les régions limitrophes de l'Inde, d'un côté ; de l'Asie et de l'Europe, de l'autre.

Des mesures sont à prendre et du côté de la voie de terre et du côté de la voie maritime.

C'est là le but vers lequel se sont tournés les efforts de la récente conférence internationale de Venise, en février 1897.

Un coup d'œil jeté sur les premières conférences internationales nous permettra de mieux comprendre et apprécier les déclarations de la conférence de Venise.

L'introduction du système sanitaire suivie de son application la plus immédiate, la création des lazarets, paraît appartenir à la République de Venise.

D'autres villes, en relations avec le Levant, imitèrent bientôt l'exemple de Venise : Gênes d'abord ; et, en 1526, Marseille,

eurent un établissement d'isolement contre la peste. Ces lazarets étaient à l'origine, on le comprendra facilement, mal organisés, et les mesures de désinfection bien insuffisantes.

La « Santé de Marseille » acquit une influence considérable par le cordon sanitaire qu'elle établit d'une façon rigoureuse et même despotique.

De longues quarantaines furent alors imposées par les populations encore terrifiées par le souvenir de la terrible peste qui, en 1720, ravagea la Provence.

Au début, les équipages se soumirent facilement aux arrêts qu'on leur imposait avant le débarquement ; mais quand la navigation à vapeur se substitua à la navigation à voiles, quand le commerce et l'industrie eurent étendus leur cercle d'importation et d'exportation, on s'aperçut que les quarantaines apportaient des entraves très préjudiciables.

Chaque état eut un régime particulier, s'entoura de précautions d'ordre hygiénique tout autre que dans les pays voisins.

Il fallait dès lors, dans l'intérêt de tous, une entente, sinon européenne, du moins entre les grandes nations.

La France prit l'initiative d'un projet de conférence entre les délégués des différentes puissances ayant des possessions ou des intérêts importants dans la Méditerranée.

Après de longues négociations, la proposition du gouvernement français fut favorablement accueillie et une première conférence eut lieu à Paris en 1851.

Première conférence de Paris (1851). — C'était la première fois que les puissances se concertaient dans un but d'intérêt commun. C'était là un grand progrès dans l'histoire du système sanitaire. Mais la Sardaigne et le Portugal seuls signèrent la Convention avec la France ; les autres ne voulant pas s'assujettir à tous les articles d'un règlement peut-être trop sévère.

Conférence de Paris (1859). — Elle devait avoir pour but de donner une plus large part à la liberté d'action de chaque état. Mais elle ne put aboutir, surprise par la guerre d'Italie qui entrava ses résolutions.

Conférence de Constantinople (1866). — A cette époque on avait à combattre non la peste, mais le choléra qui, en 1865, éclata avec une rapidité foudroyante. La conférence n'aboutit pas malgré un vœu demandant la création d'une commission permanente des épidémies.

La conférence de Washington (1881) et la *conférence de Rome* (1885) n'aboutissent pas davantage (1).

La conférence de Venise (1893), eut lieu au sujet du choléra. Elle s'était réunie sur l'initiative du gouvernement austro-hongrois.

Les représentants de la France demandèrent à substituer à un régime spécial ne s'occupant que du passage en quarantaine d'une seule catégorie de navires (les navires anglais), un système général de protection de l'Egypte, de la Méditerranée et de l'Europe contre les provenances de l'Extrême-Orient. Les navires furent divisés en trois classes : navires indemnes, suspects, infectés.

Cette conférence de Venise fut la première qui ait donné lieu à une convention et qui fut revêtue de la signature des plénipotentiaires.

La conférence de Dresde (1893) ne fit qu'appliquer à l'Europe les principes adoptés à Venise.

La conférence de Paris (1894) vit traiter deux questions importantes : la prophylaxie du pèlerinage de la Mecque et la défense du golfe Persique.

Les connaissances bactériologiques actuelles, les mesures hygiéniques et prophylactiques prises dans les diverses conférences nous permettent de déduire des conséquences au point de vue de la prophylaxie individuelle d'une part et de la prophylaxie générale d'autre part.

Les mesures prophylactiques individuelles porteront surtout sur la désinfection.

Elle sera faite selon les cas, comme le rappelle le docteur Martin, à l'aide des procédés suivants :

1° Destruction par le feu pour les objets sans valeur ;

2° Etuvage pour les tissus et étoffes ;

3° Lavage à l'aide de solutions désinfectantes pour les objets qui ne peuvent supporter l'étuvage ;

4° Lavage, aération, ou emploi de vapeurs antiseptiques pour les locaux contaminés.

Le matériel nécessaire à la désinfection comprend essentiellement des étuves à désinfection par la vapeur, des pulvérisateurs de solutions désinfectantes et des siphons de gaz à l'acide sulfureux liquéfié.

---

(1) A Rome, la France était représentée par MM. Proust, Decrois, Brouardel, Rochard.

Le personnel chargé de la désinfection aura des vêtements spéciaux de travail.

Les solutions antiseptiques recommandées sont le sublimé à 2/1000, l'acide phénique à 5 0/0, le sulfate de cuivre à 5 0/0, le lait de chaux à 20 0/0 (deux parties d'eau et une de chaux).

Le mode d'application de ces divers antiseptiques est surbordonné aux objets ou matières à désinfecter.

Les médecins, leurs aides, l'entourage des pestiférés et des convalescents devront se laver plusieurs fois à l'eau de savon chaude puis avec une solution de sublimé. Les cheveux et la barbe seront rasés.

Un isolement parfait, une active surveillance seront établis dès le premier cas de peste.

Ces mesures ont une efficacité absolue.

Ainsi en 1894 à Hong-Kong, parmi les sept médecins japonais envoyés pour étudier la maladie, il y eut trois cas de peste et un décès ; la mission anglaise composée de onze médecins qui prenaient les plus grands soins hygiéniques fut complètement indemne.

Pour la *prophylaxie générale*, il faut empêcher la peste de pénétrer en Europe. Elle peut le faire par *la voie de terre* et *la voie maritime.*

L'Inde communique avec la Perse à l'ouest et avec le Turkestan au nord-ouest, *par des routes* qui traversent l'Afghanistan, passent par Caboul et aboutissent à la célèbre ville de Hérat. Il faut donc protéger la Perse. Au mois d'août 1894, le docteur Schneider, médecin français, attaché à la légation de France à Téhéran, et médecin de sa Majesté le Schah, faisait adopter par ce souverain un règlement de police sanitaire ayant pour but de protéger le territoire de la Perse contre l'épidémie de peste régnant en Chine. Le 23 octobre et le 10 novembre 1896, le conseil sanitaire de Téhéran se réunit au sujet de l'apparition de la peste à Bombay. Des négociations avec la sublime Porte aboutirent à la règlementation des postes sanitaires des frontières de l'Afghanistan et du Belouchistan. Ces postes sont installés sur trois routes (route de Hera à Meched, route de Kandahar à Berdjoun et Yezd, enfin route de Beloutchistan à Bampour et Bam).

Par la voie maritime la peste peut être exportée de l'Inde par suite de la proximité et du nombre des relations maritimes, la côte orientale de la péninsule arabique et le littoral du golfe

Persique, sont les rivages les plus exposés à cette importation de la peste ainsi qu'à celle du choléra.

Bombay est aujourd'hui plus suspect que jamais : cette ville est le lieu de rendez-vous de voyageurs de toutes sortes, provenant de toutes les parties de la péninsule. C'est de Bombay que partent, c'est à Bombay qu'arrivent les grands steamers qui sillonnent la mer Rouge, le canal de Suez et la Méditerranée.

Le golfe Persique et la mer Rouge doivent être l'objet d'une active surveillance ; ces deux voies menacent perpétuellement le canal de Suez et le bassin de la Méditerranée.

A la Turquie est confiée la défense de ces deux passes périlleuses. Les conférences de Paris (1894) et de Venise (1897) ont réglementé l'organisation des postes sanitaires défectueux comme personnel et comme matériel..

Le grand nombre de pèlerins qui s'embarquent chaque année à Bombay pour se rendre dans le Hedja sont la plus grande cause de dissémination et d'importation de la peste.

Mal nourris, mal logés, vivant dans des conditions hygiéniques déplorables et de plus animés du fanatisme le plus exalté, ils sont un danger constant.

Aussi a-t-on insisté sur l'urgence de la visite médicale à bord des bateaux transportant ces pèlerins.

A la conférence de Paris (1894), le professeur Pagliani a démontré avec énergie la nécessité d'accorder à chaque pèlerin un espace minimum de deux mètres carrés : « on doit, dit-il, réserver à un vivant ce qui est donné à un mort. »

Ces mesures prises dans l'Inde ne concernent que l'embarquement des pèlerins, et pour le cas où la peste serait à bord des navires. Il ne faut pas attendre son arrivée en Egypte ou en Europe, il faut la combattre, mettre des obstacles sur le passage des navires, depuis l'Inde jusqu'au fond de la mer Rouge.

Comme dit le professeur Proust, le canal de Suez est un défilé, à la sortie duquel se fait un rayonnement immense de relations maritimes considérables avec tout le bassin de la Méditerranée. Aussi prend-il comme station appropriée à un examen sanitaire complet, Camaran dans la mer Rouge.

Le gouvernement de l'Inde a prononcé la suspension du pèlerinage annuel du Hedjâ. Déjà les gouvernements français et russe avaient interdit l'embarquement pour la Mecque de leurs pèlerins musulmans.

La protection du golfe Persique est tout à fait insuffisante. Il n'existe, à Bassorah, qu'un établissement de peu d'importance et Bassorah est trop avant dans l'intérieur de la Turquie pour être le siège de la première ligne de défense.

La conférence de Paris (1894) demanda l'établissement, à Faô, d'un lazaret ; puis de petits lazarets dans les îlots ottomans ; des postes sanitaires multiples à Messana, Aboukir, Mohaméra, Mascate.

Le gouvernement anglais refusa de souscrire à cette organisation.

La conférence de Venise (1897) décida l'installation de postes sanitaires nouveaux au golfe Persique, l'un au détroit d'Ormutz, l'autre aux environs de Bassorah ; ces établissements seront placés sous la surveillance du Conseil supérieur de Santé de Constantinople.

La conférence de Venise, ouverte le 16 février 1897, a terminé ses travaux le 19 mars de la même année.

La France est restée fidèle à son rôle, elle garde l'initiative qu'elle avait prise dans les conférences antérieures.

La conférence de 1897 confirme les résolutions adoptées à Venise en 1892, à Dresde en 1893 et à Paris en 1894.

Plusieurs projets émanent de divers gouvernements.

M. le professeur Proust a modifié le programme et, après avoir posé dans une première partie les questions scientifiques sur les origines de la peste, sa transmissibilité, sa durée d'incubation, les procédés de désinfection, il s'occupe, dans la seconde partie, de la prophylaxie dans l'Inde, hors de l'Inde et en Europe, soit en ce qui concerne la voie de terre, soit en ce qui concerne la voie de mer.

Divers règlements de police sanitaire concernant les navires partant des ports contaminés furent institués : mesures à prendre avant le départ, pendant la traversée et à l'arrivée ; pénalités, etc.

Cette convention, renouvelable tous les cinq ans, fut élaborée avec le concours des États suivants : l'Empire Allemand, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Angleterre et l'Irlande, l'Inde, la Grèce, l'Italie, le duché de Luxembourg, la Turquie, la Perse, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Serbie et la Suisse.

Les plénipotentiaires de la République Française étaient : MM. Camille Barère, ambassadeur de la République Française près la Confédération Suisse, commandeur de l'ordre national de la Légion d'honneur ; le professeur Brouardel, président du Conseil consultatif d'hygiène publique de France, doyen de la Faculté de

médecine de Paris, membre de l'Académie des sciences, membre de l'Académie de médecine, commandeur de l'ordre national de la Légion d'honneur ; le professeur Proust, inspecteur général des services sanitaires, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, commandeur de l'ordre national de la Légion d'honneur (1).

---

(1) Docteur Proust *(loco citato)*.

CONCLUSION

Notre tâche est terminée. Le lecteur, dont nous réclamons toute l'indulgence, nous permettra, nous l'espérons, de l'arrêter encore quelques instants.

Nous serons, certes, satisfait de notre labeur, si nous avons pu, malgré l'aridité et la tristesse du sujet, l'intéresser suffisamment. Il ne nous reste plus qu'à tirer quelques conclusions de l'ensemble de faits et de documents exposés dans les pages qui précèdent. Trop heureux si nous avons pu, suivant le précepte du poète latin, joindre l'utile à l'agréable.

Que les temps sont changés depuis ces malheureuses époques où l'homme n'était pas encore armé pour l'âpre lutte de l'existence ! Que de souffrances ! Que de tortures ! a-t-il été le jouet sanglant, la victime pitoyable de ces nombreux fléaux : la guerre, la misère, la famine, la peste. Quel mal immense la peste causa à l'humanité. Par elle, la destruction, le deuil, l'épouvante ne connurent pas de bornes ; la société vit ses bases ébranlées ; la folie s'empara des cerveaux ; tout sentiment de charité, tout lien de famille disparut. Plus de justice : des magistrats aveuglés par la contagion de la folie populaire. « La peur, dit Mahé (1), la plus basse et la plus cruelle des passions et des défaillances humaines, envahit tous les cœurs et se vengea sur des milliers d'innocents. La peste tua le corps, dégrada l'esprit et le moral de notre espèce, elle atrophia et fit reculer l'humanité. Ce fut la grande plaie, la croix de nos ancêtres, le mal de plusieurs siècles ».

Mais le lecteur doit avoir hâte de mettre loin de ses yeux ces tableaux de misère et de souffrance. Ne se sent-il pas

(1) *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.*

heureux, tout en manifestant ses sentiments d'immense pitié pour les innombrables victimes du passé, de vivre à une époque qui, si elle ne se rapproche pas encore de l'âge d'or, lui permet d'effacer de sa vue le spectre d'un mal aussi terrible que la peste ?

Aujourd'hui les ténèbres sont dissipées : chaque jour la science arrache un secret à la nature.

Le fléau a été étudié froidement, scientifiquement. La raison et l'étude ont fait place à l'affolement et à la superstition.

En consultant l'ouvrage du docteur Proust et les thèses des docteurs Couroubacalis et Riuréanu qu'il a inspirées, on peut résumer ainsi les connaissances actuelles sur cette grande plaie de l'humanité :

La peste est une maladie spécifique, épidémique et contagieuse qui reconnaît pour agent un bacille unique, le coccus de Yersin et Kitasato.

Ce bacille est soumis à des variabilités dans sa vitalité et dans sa virulence sous l'influence de causes chimiques et biologiques.

Il est pathogène non seulement pour l'homme mais aussi pour certains animaux.

Son caractère de contagion et d'épidémicité est démontré par l'histoire des grandes épidémies de peste et par leur marche envahissante.

La contagion se fait d'homme à homme et de l'animal à l'homme.

Elle reconnaît trois portes d'entrée comme voies de transmission directe :

La peau ;

Le tube digestif (amygdales) ;

Les voies respiratoires.

Comme voies de transmission indirecte, elle reconnaît comme facteurs principaux :

Les hardes, vêtements, linge, etc. ;

Quelques marchandises (chiffons, peaux, ballots de coton, etc.) ;

L'eau à faible distance ;

L'air dans un rayon très limité.

Le sol étant l'habitat ordinaire de l'agent spécifique, joue un rôle des plus considérables dans la transmission et la propagation des épidémies de peste.

La contamination de certains animaux vivant sur le sol (rats, souris, etc.), détermine une augmentation de la virulence du bacille et facilite sa dissémination.

Ces notions bactériologiques et épidémiologiques nous ont conduit à une connaissance plus approfondie des formes frustes de la peste et à sa prophylaxie rationnelle.

Cette prophylaxie doit être individuelle et générale.

Individuelle, elle concerne le malade, le convalescent et son entourage.

Générale, elle concerne l'Europe tout entière et peut s'exercer par voie de terre et par voie de mer.

Nous ne devons pas douter que les efforts de Yersin soient couronnés d'un plein succès, et que la guérison de cette affreuse maladie et sans doute aussi sa prophylaxie par des injections préventives aux personnes exposées à la contracter, soient bientôt une conquête définitivement acquise.

Nous ne sommes plus au temps où chacun, selon son inspiration, selon ses croyances, puisait dans les diverses catégories de remèdes : purgatifs, antiphlogistiques, vomitifs, révulsifs, médicaments altérants, dérivatifs, etc., sans avoir pu rencontrer un remède sûr et spécifiquement applicable à la peste.

L'hygiène et la prophylaxie ont tiré d'immenses bénéfices des méthodes nouvelles.

Aujourd'hui, ce qui distingue notre siècle des siècles passés, c'est la justice qu'ont faite les médecins des idées de contagion qui redoublaient l'épouvante, qui inspiraient tant de fausses mesures, qui sacrifiaient sans pitié, au salut des autres, les infortunés malades. Nous avons laissé à un autre âge les histoires de ces pestes gagnées par le regard, de ces morts subites causées par l'ouverture d'un ballot, de la maladie propagée par les paroles. Plus de mômeries vexatoires, plus de séquestrations, plus de loges ou de lazarets improvisés ; des mesures d'hygiène générale, des visites fréquentes, des soins dévoués et un service de santé et de secours bien organisé.

Les médecins sont nombreux et instruits. Ambroise Paré ne dirait pas d'eux, à l'heure actuelle, ce qu'il disait en 1348. Il leur rendrait cette éclatante justice : que leur dévouement est au-dessus de tous les éloges.

Nous devons savoir braver le mal grâce à la connaissance que nous donne la science et marcher la tête haute en face du danger. L'approche d'une épidémie ne doit plus changer nos

habitudes privées, nos dispositions extérieures. Plus d'égoïsme, plus d'insouciance. Point de ces lâchetés publiques, point de ces lâchetés domestiques que l'on trouve dans les anciennes épidémies de peste. Sachons agir avec calme et sang-froid; élevons nos fils dignement et ne préparons pas une génération de trembleurs.

Au mois de février 1876, Tyndall écrivait à Pasteur : « Pour la première fois dans l'histoire de la science, nous avons le droit de nourrir l'espérance sûre et certaine que, relativement aux maladies épidémiques, la médecine sera bientôt délivrée de l'empirisme et placée sur des bases scientifiques réelles. Quand ce grand jour viendra, l'humanité, dans mon opinion, saura reconnaître que c'est à vous que sera due la plus large part de sa gratitude (1) ».

Ce grand espoir, manifesté par Tyndall, nous le voyons réalisé. Les doctrines pasteuriennes ont porté leurs fruits et nul doute que plus tard d'autres ne viennent à éclore qui n'ont pas mûri jusqu'à présent. C'est là une grande consolation et un puissant motif de sécurité pour les populations.

Mais ce qu'il avait fait de grand, de merveilleux, Pasteur le regardait comme un simple commencement. « Vous verrez, disait-il souvent, comme tout cela s'agrandira plus tard. Ah ! si j'avais encore le temps ! (2) ».

Ses études sur les maladies contagieuses qui ont ouvert à la médecine une immense espérance de prophylaxie, ont été continuées avec succès par ses élèves.

C'est à un Français, c'est à un pasteurien, en effet, que l'humanité sera redevable de cet inappréciable bienfait : le sérum antipesteux, et nous avons le droit d'en être fiers pour la science de notre pays. La sérothérapie de la diphtérie, du tétanos, des morsures du serpent, de la rage forme une merveilleuse série de découvertes que la sérothérapie de la peste continue d'une façon brillante.

Pasteur, ce savant dont le génie n'avait d'égal que la modestie, fait briller sur la France une auréole de gloire qui efface et fait oublier bien des faiblesses qu'on pourrait malheureusement reprocher à notre pays.

---

(1) *M. Pasteur. Histoire d'un savant par un ignorant,* Paris 1883.

(2) *M. Pasteur. Histoire d'un savant par un ignorant,* Paris 1883.

A l'industrie, à l'agriculture il a donné des sources de richesses incalculables. « Les découvertes de M. Pasteur (1), disait le professeur anglais Huxley, suffiraient à elles seules pour couvrir la rançon de guerre de cinq milliards payée à l'Allemagne par la France (2) ».

Pourra-t-on jamais assez célébrer les vertus de ce grand homme ? proclamer assez haut les bienfaits dont il nous a comblés ? Quelle reconnaissance éternelle l'humanité ne lui doit-elle pas pour la voie qu'il a tracée et que ses disciples, les Roux, les Behring, les Marmorek, les Yersin et d'autres encore suivent et agrandissent si glorieusement !

Et puisque l'espérance a été donnée à l'homme, qu'il lui soit permis de penser qu'un jour, qui n'est peut-être pas éloigné, verra s'envoler à l'état de rêves tous les fléaux qui désolent encore l'humanité ?

---

(1) A ce propos, rappelons que l'illustre professeur souffrit cruellement à l'époque de nos désastres. Aussi écrivit-il au doyen de l'Académie de Bonn pour lui demander de reprendre le diplôme de docteur allemand que la Faculté de médecine de cette ville lui avait conféré en 1868.

(2) *M. Pasteur. Histoire d'un savant par un ignorant*, Paris 1883.

ERRATA

Page 29, *lisez* Arthur de Cossé *et non* Astié.

Page 129, *lisez* depuis deux ans *et non* trois ans.

Page 146, *lisez* prends *et non* feras.

Page 168, *lisez* Ecouis *et non* Econée.

Page 169, *lisez* Saint-Sébastien-de-Morsent *et non* Morsan.

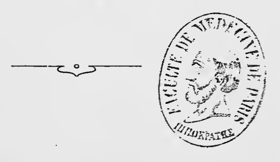
Page 214, *lisez* volées *et non* voliers.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Les illustrations qui ornent cet ouvrage sont la reproduction, par les clichés de la maison Rougeron, Vignerot, Demoulin et Cie, 118, rue de Vaugirard, Paris, de photographies d'amateurs, MM. Gautier et Ameline.

Le tombeau est dû à la plume de M. Pierre Gusman.



Vire. — Imprimerie René ENG, 10, rue du Neufbourg.